



RCI Finance Maroc commercial identity

RCI FINANCE MAROC

DOCUMENT DE REFERENCE RELATIF A L'EXERCICE 2021

Enregistrement de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 27/09/2022 sous la référence EN/EM/024/2022.

Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dûment visé par l'AMMC.

Mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de Bons de Sociétés de Financement

A la date d'enregistrement du présent document de référence, la mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de Bons de Société de Financement est composée :

- du présent document de référence ;
- de la note relative au programme de Bons de Société de Financement enregistrée par l'AMMC en date du 19/05/2022, sous la référence EN/EM/008/2022 et disponible sur le lien suivant :

https://www.ammc.ma/sites/default/files/RCI_Note_de_BSF_018%202022_0.pdf

Avertissement

Le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du document de référence n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attirée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent document de référence peut faire l'objet d'actualisations ou de rectifications. Les utilisateurs de ce document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, desdites actualisations et rectifications.

SOMMAIRE

Abréviations.....	8
Définitions.....	9
PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES.....	11
I. Le Président du Conseil d'Administration	12
II. Les Commissaires aux Comptes	13
III. L'organisme conseil	14
IV. Le responsable de l'information et de la communication financière	15
PARTIE II. PRESENTATION GENERALE DE RCI FINANCE MAROC	16
I. Renseignements à caractère général.....	17
II. Renseignements sur le capital de RCI Finance Maroc	19
II.1. Composition du capital.....	19
II.2. Historique du capital social.....	19
II.3. Evolution de l'actionnariat.....	19
II.4. Actionnariat actuel.....	20
II.5. Capital potentiel de RCI Finance Maroc.....	24
II.6. Négociabilité des titres de capital	24
II.7. Politique de distribution de dividendes	24
III. Endettement de RCI Finance Maroc.....	25
III.1. Dettes privée : Emission des Bons de Sociétés de Financement	25
III.2. Dettes subordonnées.....	28
III.3. Dette bancaire	29
III.4. Engagements Hors Bilan	31
III.5. Nantissement d'actions	32
III.6. Nantissement d'actifs.....	32
III.7. Notation	32
PARTIE III. GOUVERNANCE DE RCI FINANCE MAROC	33
I. Assemblées générales	34
I.1. Mode de convocation	34
I.2. Conditions d'admission.....	35
I.3. Quorum – Vote – Nombres de voix.....	35
I.4. Assemblée Générale Ordinaire	36
I.5. Assemblée Générale Extraordinaire	36

II.	Organes d'administration	36
II.1.	Fonctionnement et composition du Conseil d'Administration	37
II.2.	Critères d'indépendance des administrateurs indépendants	41
II.3.	Critères de parité Hommes/Femmes.....	42
II.4.	Les comités de RCI Finance Maroc rattachés au Conseil d'Administration	42
III.	Organes de direction.....	43
III.1.	Direction Générale	43
III.2.	Liste des principaux dirigeants	44
III.3.	CV des principaux dirigeants	44
III.4.	Organigramme fonctionnel de RCI Finance Maroc à fin mai 2022.....	45
III.5.	Comités techniques.....	47
III.6.	Rémunération attribuée aux dirigeants	50
III.7.	Prêts accordés aux membres du comité de direction	50
	PARTIE IV. ACTIVITE DE RCI FINANCE MAROC.....	51
I.	Historique de l'émetteur	52
II.	Appartenance du Groupe RCI Finance Maroc à RCI Bank & Services et au Groupe Renault.....	54
II.1.	Appartenance du Groupe RCI Finance Maroc au Groupe Renault.....	54
II.2.	Appartenance du Groupe RCI Finance Maroc au groupe RCI Bank and Services.....	58
II.3.	Flux financiers entre RCI Finance Maroc et les entités du Groupe.....	58
II.4.	Flux financiers entre RCI Finance Maroc et les entités du Groupe sur les trois dernières années. 64	
II.5.	Relations entretenues entre RCI Finance Maroc et les entités du Groupe RCI Finances and services 65	
III.	Filiale de RCI Finance Maroc.....	66
III.1.	Organigramme juridique du Groupe RCI Finance Maroc.....	66
III.2.	Présentation de RDFM	66
III.3.	Analyse de l'activité d'assurance de RDFM entre 2019 et 2021	67
III.4.	Relations financières entre RCI Finance Maroc et sa filiale RDFM.....	67
III.5.	Synergies entre RCI Finance Maroc et sa filiale RDFM	68
IV.	Secteur d'activité de RCI Finance Maroc.....	68
IV.1.	Cadre légal et réglementaire du secteur du crédit de la consommation au Maroc	68
IV.2.	Aperçu et produits du marché du crédit à la consommation.....	78
IV.3.	Le marché automobile Marocain, facteur clé de l'activité de financement automobile	81
IV.4.	Structure concurrentielle du secteur du crédit à la consommation.....	88
IV.5.	Indicateurs et données chiffrées du secteur du crédit à la consommation	92

V.	Produits de RCI Finance Maroc.....	103
V.1.	Activité crédit clientèle.....	103
V.2.	Activité crédit réseau.....	108
PARTIE V. INFORMATION ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES		114
I.	Politique RSE	115
I.1.	Environnement	115
I.2.	Autres aspects de la démarche RSE du Groupe Renault Maroc	116
II.	Social	118
II.1.	Politique RH	118
II.2.	Evolution de l'effectif.....	119
PARTIE VI. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYENS TECHNIQUES.....		123
I.	Stratégie d'investissement	124
I.1.	Grandes lignes de la stratégie de développement suivie depuis 3 ans par RCI Finance Maroc	124
I.2.	Principaux investissements de RCI Finance Maroc en cours.....	125
I.3.	Principaux investissements de RCI Finance Maroc pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	125
II.	Moyens techniques et informatiques de RCI Finance Maroc	126
II.1.	Moyens informatiques.....	126
II.2.	Les systèmes d'information et de gestion comptable et financière.....	126
Système d'information de RCI Finance Maroc.....		126
II.3.	Dispositifs de contrôle	127
II.4.	Politique de recouvrement.....	127
II.5.	Réseau d'agences	127
II.6.	Politique de partenariat de RCI Finance Maroc.....	128
PARTIE VII. SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE DE RCI FINANCE MAROC		131
I.	Informations financières consolidées sélectionnées entre 2019 et 2021	132
II.	Rapport des commissaires aux comptes.....	132
II.1.	Rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés	132
II.2.	Rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux	140
III.	Périmètre et méthodes de consolidation.....	147
III.1.	Périmètre de consolidation au 31 décembre 2021.....	147
III.2.	Périmètre de consolidation au 31 décembre 2020.....	147
III.3.	Périmètre de consolidation au 31 décembre 2019.....	147

IV.	Analyse du compte de résultat consolidé en normes marocaines.....	148
IV.1.	Produits d'exploitation bancaire	149
IV.2.	Marge d'intérêt	149
IV.3.	Marge sur commissions	151
IV.4.	Résultat des opérations de crédit-bail et de location	151
IV.5.	Autres produits et charges bancaires	152
IV.6.	Produit net bancaire	153
IV.7.	Marge opérationnelle.....	153
IV.8.	Frais généraux.....	154
IV.9.	Résultat brut d'exploitation	155
IV.10.	Dotations nettes aux provisions	157
IV.11.	Résultat net.....	158
V.	Analyse de la solvabilité et structure du bilan consolidé	161
V.1.	Etude de la structure bilancielle consolidée.....	161
V.2.	Ratio de solvabilité réglementaire de RCI Finance Maroc	166
V.3.	Rentabilité financière	167
V.4.	Rentabilité des actifs.....	168
V.5.	Analyse du risque client.....	168
V.6.	Méthode de classification et taux de provision	168
V.7.	Base de calcul de la provision	169
VI.	Tableau des flux de trésorerie.....	171
VII.	Présentation des indicateurs financiers sociaux au 31 mars 2022.....	174
VII.1.	Analyse des indicateurs trimestriels du compte de résultat social au 31 mars 2022	174
VII.2.	Analyse des indicateurs trimestriels du bilan social au 31 mars 2022	174
VIII.	Présentation des indicateurs financiers sociaux au 30 juin 2022	175
VIII.1.	Analyse des indicateurs semestriels du compte de résultat social au 30 juin 2022	175
VIII.2.	Analyse des indicateurs semestriels du bilan social au 31 juin 2022	176
PARTIE VIII. PERSPECTIVES.....		177
PARTIE IX. FAITS EXCEPTIONNELS.....		180
PARTIE X. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES		183
PARTIE XI. FACTEURS DE RISQUE		185
I.	Risque client	186
II.	Risque de taux de sortie.....	186

III.	Risque taux refinancement.....	186
IV.	Risque de liquidité.....	187
V.	Risque de modification du cadre réglementaire	187
VI.	Risque fiscal.....	188
VII.	Risque de remboursement anticipé	188
VIII.	Risque Opérationnel	188
IX.	Le risque de dépendance aux ventes de Renault au Maroc.....	189
X.	Le risque lié à la composition du portefeuille clients de RCI	189
XI.	Le risque lié à la concentration de certains concessionnaires dans l'encours réseau de RCI.....	189
XII.	Le risque de change	189
PARTIE XII. ANNEXES.....		190

Abréviations

ALM	Asset and Liability Management (Gestion Actif-Passif)
APSF	Association Professionnelle des Sociétés de Financement
BAM	Bank Al Maghrib
BSF	Bons de Sociétés de Financement
CBU	Completely Built-Up
CCT	Crédit Court Terme
CKD	Completely Knocked Down
CMR	Caisse Marocaine des Retraites
CMT	Crédit Moyen Terme
CT	Court terme
ESM	Encours Sain Moyen
IR	Impôt sur le Revenu
IS	Impôt sur les Sociétés
LOA	Location avec Option d'Achat
MMAD	Millions de dirhams
NS	Non significatif
PCEC	Plan Comptable des Établissements de Crédit
PME - PMI	Petites et Moyennes Entreprises – Petites et Moyennes Industries
PNB	Produit Net Bancaire
PPR	Paierie Principale du Royaume
PSA	Peugeot S.A.
RCI BS	RCI Banque and Services
RDFM	Renault Dacia Finance Maroc
ROE	Return On Equity (Rentabilité des Fonds Propres)
ROA	Return On Assets (Rentabilité des Actifs)
SAAR	Système d'Aide à l'Appréciation du Risque
SI	Système d'information
TMIC	Taux Maximum des Intérêts Conventionnels
VAR	Variation
VIO	Véhicules importés d'occasion
VN	Véhicules neufs
VO	Véhicules d'occasion
VP	Véhicules particuliers
VUL	Véhicules utilitaires légers

Définitions

Asset And Liability Management	La Gestion Actif-Passif (Asset and Liability Management, en anglais ou ALM), par référence aux deux volets d'un bilan comptable, est pratiquée notamment par les banques et autres organismes financiers. Elle revient à s'assurer que l'équilibre entre types de ressources financières et types d'emplois financiers est tel qu'il n'y ait pas de risque de solvabilité ou de liquidité, tout en optimisant la rentabilité générale.
Coefficient d'exploitation	Rapport entre les Charges Générales d'Exploitation et le Produit Net Bancaire
Créances en souffrance	Les créances clients sur lesquelles porte un risque de recouvrement. Elles sont classifiées par degré de risque et provisionnées en application de la circulaire BAM n°19/G/2002.
Crédit Automobile Classique	Crédit amortissable affecté à l'acquisition d'un véhicule.
Crédit personnel	Crédit amortissable non affecté à l'acquisition d'un bien.
Crédit Revolving	Appelé également crédit renouvelable, ce dernier consiste à offrir une réserve d'argent permanente au client qui l'utilise en partie ou en totalité, les intérêts n'étant dus que sur le montant effectivement utilisé.
Encours brut hors créances en souffrance	Capital dû par les clients et/ou le réseau (y compris contributions des Constructeurs et du Réseau, frais de dossier et coûts de distribution étalables). Sont exclus : l'encours incidenté échoué, l'encours douteux et l'encours compromis. Sont inclus : les encours incidentés à échoir et non incidentés.
Encours comptable net	Somme des postes suivants du bilan : - Créances envers la clientèle ; - Créances acquises par affacturage ; - Immobilisations données en crédit-bail et location.
Encours comptable brut	Somme de l'encours comptable net augmenté du stock de provisions constituées pour couvrir les créances en souffrance liées à ces encours.
Location avec option d'achat	Formule de financement destinée à l'acquisition de biens d'équipements (véhicules, ordinateurs...) permettant au client de jouir du bien sans en être propriétaire en contrepartie du versement de loyers mensuels. Le client a la possibilité d'acquiescer le bien en fin de contrat en levant l'option d'achat. Bien que locataire du bien, l'utilisateur doit néanmoins s'acquiescer des charges comme s'il en était propriétaire.
Prêt affecté	Crédit dont l'octroi est subordonné à l'acquisition d'un bien ou d'un service.
Prêt non affecté	Crédit dont l'octroi n'est pas subordonné à l'acquisition d'un bien ou d'un service.
Production	Somme des montants financés durant un exercice par une société de crédit.
Taux de contentialité	Le taux de contentialité est le rapport entre l'encours net des créances en souffrance et les créances sur la clientèle (hors financement réseau) et acquiesces par affacturage. Il est également calculé un taux de

contentialité prenant en compte l'encours brut des créances en souffrance sans déduction des garanties.

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I. Le Président du Conseil d'Administration

Identité

Dénomination ou raison sociale	RCI Finance Maroc
Représentant légal	Vincent HAUVILLE
Fonction	Président du Conseil d'Administration
Siège social	44 Boulevard Khalid Ibnou Loualid – Ain Sebaa – Casablanca - Maroc
Numéro de téléphone	(212) 5 22 34 97 00
Numéro de fax	(212) 5 20 48 21 98
Adresse électronique	vincent.hauville@rcibanque.com

Attestation

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2021 de RCI Finance Maroc

Le Président du Conseil d'Administration atteste que les données du présent document de référence dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité.

Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder son jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de RCI Finance Maroc. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Vincent HAUVILLE
Président du Conseil d'Administration
RCI Finance Maroc

II. Les Commissaires aux Comptes

Identité

Prénom et nom	Hicham BELEMQADEM	Chaouki MOUTAI	Taha FERDAOUS
Dénomination ou raison sociale	Deloitte Audit	BDO Audit, Tax & Advisory S.A.	Mazars Audit et Conseil
Adresse	Bd Sidi Mohammed Benabdellah Bâtiment C – Tour Ivoire 3 – 3ème étage La Marina - Casablanca	40, Boulevard d'Anfa – Casablanca	101, Boulevard Abdelmoumen Casablanca
Numéro de téléphone	(212) 5 22 22 47 34	(212) 5 22 29 33 04	(212) 5 22 43 34 23
Numéro de fax	(212) 5 22 22 47 59	(212) 5 22 29 33 05	(212) 5 22 42 34 00
Adresse électronique	hbelemqadem@deloitte.com	mchaouki@kpmg.com	taha.ferdaous@mazars.ma
Date du 1^{er} exercice soumis au contrôle	2017	2014	2020
Date de début du mandat actuel	2017	2020	2020
Date d'expiration du mandat actuel	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2019	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2022	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2022

Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes annuels consolidés et sociaux pour les exercices clos aux 31 décembre 2019, 2020 et 2021

Objet : Document de Référence relatif à l'exercice 2021 de RCI Finance Maroc

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- Les états de synthèse annuels sociaux tels qu'audités par les Co-commissaires aux comptes KPMG et Deloitte Audit au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019 et par BDO Audit, Tax & Advisory S.A. et Mazars Audit et Conseil au titre des exercices clos au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2021.
- Les états financiers consolidés tels qu'audités par les Co-commissaires aux comptes KPMG et Deloitte Audit au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019 et par BDO Audit, Tax & Advisory S.A. et Mazars Audit et Conseil au titre des exercices clos au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2021.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, fournies dans le présent document de référence, avec les états de synthèse précités.

BDO Audit, Tax & Advisory S.A.

MAZARS AUDIT ET CONSEIL

Chaouki MOUTAI

Taha FERDAOUS

Associé

Associé

III. L'organisme conseil

Identité

Dénomination ou raison sociale	Société Générale Marocaine de Banques
Représentant légal	Abdelhaq Naji BENSARI
Fonction	Directeur – Direction du Conseil
Adresse	55, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.02.00.60
Numéro de télécopieur	05.22.43.10.55
Adresse électronique	Abdelhaq.bensari@socgen.com

Attestation

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2021 de RCI Finance Maroc

Le présent document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse des éléments juridiques, comptables, fiscaux et financiers ainsi que l'analyse de l'environnement économique et financier de RCI Finance Maroc.

Le contenu de ce document de référence a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Les requêtes d'informations et éléments de compréhension auprès de la Direction Générale de RCI Finance Maroc ;
- Les comptes sociaux et consolidés et les rapports d'activité afférents aux exercices 2019, 2020 et 2021 ;
- Les indicateurs trimestriels de RCI Finance Maroc au 31 mars 2021 et au 31 mars 2022 ;
- Les indicateurs de RCI Finance Maroc au titre du deuxième trimestre 2022 ;
- Les rapports généraux des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de RCI Finance Maroc pour les exercices 2019, 2020 et 2021 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de RCI Finance Maroc pour les exercices 2019, 2020 et 2021 ;
- Les rapports spéciaux des commissaires aux comptes de RCI Finance Maroc pour les exercices 2019, 2020 et 2021 ;
- Les rapports de gestion de RCI Finance Maroc relatifs aux exercices 2019, 2020 et 2021 ;
- Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de RCI Finance Maroc relatifs aux exercices précités et jusqu'à la date d'enregistrement ;
- Les commentaires, analyses et statistiques recueillies auprès de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement au titre des exercices 2019, 2020 et 2021.

A notre connaissance, le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder son jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de RCI Finance Maroc. Il ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Abdelhaq Naji BENSARI
Directeur du Conseil
Société Générale Marocaine des Banques

IV. Le responsable de l'information et de la communication financière

Responsable	Jean-Charles SOMON
Fonction	Directeur Administratif et Financier
Adresse	44 Boulevard Khalid Ibnou Loualid – Ain Sebaa – Casablanca - Maroc
Numéro de téléphone	(212) 5 20 48 28 56
Numéro du télécopieur	(212) 5 22 48 29 80
Adresse électronique	jean-charles.somon@rcibanque.com

PARTIE II. PRESENTATION GENERALE DE RCI FINANCE MAROC

I. Renseignements à caractère général

Dénomination sociale	RCI Finance Maroc
Siège social	44, Boulevard Khalid Ibnou Loualid, Ain Sbaa, Casablanca
Téléphonie / Télécopie	Tél : (212) 5 22 76 97 54 Fax : (212) 5 22 34 98 85
Site Web	www.rcifinance.ma
Forme juridique	Société Anonyme à Conseil d'Administration régie par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée et par la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.
Date de constitution	03/10/2007
Durée de vie	La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce, sauf dissolution anticipée ou prorogation prévue par les statuts ou par la loi.
N° Registre du commerce	171 495, tribunal de Casablanca
Exercice social	Du 1er janvier au 31 décembre
Objet social	Selon l'article 2 des statuts, la société a pour objet : ☐ Les opérations d'affacturage, notamment par voie de recouvrement et/ou de mobilisation des créances commerciales ; ☐ Les opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat et assimilées ; ☐ Les opérations de crédit à la consommation ; ☐ La prise d'intérêt directe ou indirecte tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation avec toute personne physique ou morale sous quelque forme que ce soit dans toutes opérations par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, souscription ou achat de titres ou de droits sociaux, fusion, alliance, association ou autrement ; ☐ Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières, mobilière ou autres se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à l'objet social décrit ci-dessus et à tout objet similaire ou connexe susceptible de faciliter, ou de favoriser ou non le développement de la société et de son activité.
Capital social à fin décembre 2021	MAD 289 783 500 divisé en 2 897 835 actions de MAD 100 chacune.
Consultation des documents juridiques	Les documents juridiques de la société et notamment les statuts, les procès-verbaux des Assemblées Générales et les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social de RCI Finance Maroc.
Textes législatifs et réglementaires applicables à RCI Finance Maroc	Textes régissant RCI Finance Maroc de par sa forme juridique La société est régie par le droit marocain, la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée. Textes régissant RCI Finance Maroc de par son activité ☐ Le dahir n°1-14-1993 portant promulgation de la loi 103-12 régissant les établissements de crédits et organismes assimilés. Textes régissant RCI Finance Maroc de par son émission de BSF ☐ Le Dahir n° 1-14-193 portant promulgation de la loi n°43-12 relative à l'AMMC ; ☐ La loi 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne, promulguée par le dahir n°1-12-55 du 14 safar 1434 (28 décembre 2012) ;

- Les dispositions de la loi n° 35-94 relative à certains titres de créances négociables telle que modifiée et complétée ;
- Le Dahir n° 1-96-246 du 09 janvier 1997 portant promulgation de la loi n° 35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs tel que modifié et complété ;
- Le règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932- 98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 ;
- L'arrêté du Ministre des finances et des investissements extérieurs relatifs à certains titres de créances négociables n° 2560-95 du 9/11/95 tel que modifié et complété ;
- Le règlement général de l'AMMC approuvé par l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° 2169-16 du 14 juillet 2016 ;
- Les circulaires de l'AMMC.

Régime Fiscal

RCI Finance Maroc est soumise, en tant que société de financement, à l'impôt sur les sociétés de 37% et à une TVA de 10% pour l'activité de crédit amortissable et de 20% pour l'activité de leasing.

Tribunal compétent en cas de litige

Tribunal de Commerce de Casablanca.

Source : RCI Finance Maroc

II. Renseignements sur le capital de RCI Finance Maroc

II.1. Composition du capital

A fin décembre 2021, le capital social de la société s'établit à MAD 289 783 500, intégralement libéré. Il est divisé en 2 897 835 actions d'un nominal de MAD 100 chacune.

II.2. Historique du capital social

RCI Finance Maroc a été créée en 2007 avec un capital social de 123 000 000 MAD, composé de 1 230 000 actions d'un nominal de MAD 100 chacune.

Une augmentation de capital de MAD 166 783 500 a été décidée par assemblée générale mixte le 15 mai 2013.

Suite à l'augmentation de capital de 166 783 500 MAD réalisée en juin 2013 et entièrement souscrite par RCI Banque SA, le capital social de RCI Finance Maroc s'établit à 289 783 500 MAD au 31 décembre 2014. Ladite augmentation de capital a été réalisée par la création de 1 667 835 nouvelles actions entièrement souscrites et libérées en numéraire par RCI Banque SA.

Depuis 2014, aucune opération sur le capital de RCI Finance Maroc n'a été réalisée.

II.3. Evolution de l'actionnariat

La structure de l'actionnariat de l'émetteur n'a connu aucun changement au cours des cinq dernières années. L'actionnariat de RCI Finance Maroc sur les cinq dernières années se présente comme suit :

Actionnaires	2017		2018		2019		2020		2021	
	Nombre d'actions et de droits de vote détenus	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote détenus	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote détenus	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote détenus	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote détenus	% du capital et des droits de vote
RCI Banque	2 897 831	99,99%	2 897 831	99,99%	2 897 831	99,99%	2 897 831	99,99%	2 897 831	99,99%
Vincent Hauville	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	0,00%	1	0,00%
Claudio VEZZOSI	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Mouna BADRANE	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%
Daniel RABBI	1	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Alain BALLU	1	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Philippe METRAS	0	0,00%	1	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Enrico ROSSINI	0	0,00%	1	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Alessandro GARZIA	0	0,00%	0	0,00%	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%
François GUIONNET	0	0,00%	0	0,00%	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%
Total	2 897 835	100,00%	2 897 835	100,00%	2 897 835	100,00%	2 897 835	100,00%	2 897 835	100,00%

Source : RCI Finance Maroc

II.4. Actionnariat actuel

L'actionnariat de RCI Finance Maroc à fin juillet 2022 se présente comme suit :

Actionnaires	Juillet -22	
	Nombre d'actions et de droits de vote détenus	% du capital et des droits de vote
RCI Banque	2 897 831	99,99%
Vincent Hauville	1	0,00%
Mouna Badrane	1	0,00%
Carlos Thomas DE-LA-TORRE-GIL	1	0,00%
François Guionnet	1	0,00%
Total	2 897 835	100,00%

Source : RCI Finance Maroc

A fin juillet 2022, RCI Finance Maroc est détenue à 99,9% par RCI Banque S.A, filiale à 100% de Renault S.A.

RCI Banque S.A porte également le nom commercial de RCI Bank and Services depuis février 2016.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le siège social de RCI Banque S.A. a été transféré de Noisy-le-Grand à Paris et s'établit désormais au 15 rue d'Uzès 75002 - Paris.

RCI Banque S.A vise à soutenir le développement commercial des marques automobiles de l'Alliance Renault – Nissan – Mitsubishi, notamment à travers son rôle dans le financement des réseaux de concessionnaires et dans la fidélisation des clients.

A fin 2021, le Groupe RCI Bank and Services est présent dans 36 pays répartis dans cinq grandes régions du monde (Europe ; Amériques ; Afrique – Moyen-Orient – Inde ; Eurasie ; Asie – Pacifique) et emploie un effectif total de près de 4 000 collaborateurs¹.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration, réuni le 25 mars 2022, a constaté la démission de Monsieur Emmanuel DUSSUSSOIS de ses fonctions d'Administrateur de la société et a décidé de coopter en qualité d'Administrateur de la société, sur proposition du Comité de Nominations, Monsieur Carlos Tomas DE-LA-TORRE-GIL, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur (soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2021). La nomination de Monsieur Carlos Tomas DE-LA-TORRE-GIL en tant qu'Administrateur a été soumise à la ratification de l'Assemblée Générale tenue le 3 juin 2022 et a été acceptée.

De plus, le Conseil d'Administration, qui sera réuni le jeudi 29 septembre 2022, a pris acte de l'expiration du mandat de Mr. Carlos Tomas DE-LA-TORRE-GIL et décide de proposer sa cooptation à nouveau, en qualité d'Administrateur, à l'Assemblée Générale et ce pour une durée de 6 années conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts.

II.4.1. Pacte d'actionnaires

A ce jour, il n'existe aucun pacte d'actionnaires encadrant les relations entre les actionnaires de RCI Finance Maroc.

¹ Source : Rapport annuel 2021 de RCI Bank and Services

² Source : Communiqué de presse de RCI Banque en date du 10 mai 2022

II.4.2. Renseignements relatifs aux principaux actionnaires

RCI Bank and Services accompagne le développement des marques de l'Alliance et de leurs réseaux de distributeurs, en proposant une gamme complète de solutions de financements, d'assurances et de services à leurs clients.

RCI Bank and Services propose des offres sur mesure pour chaque type de clientèle :

- Aux clients Particuliers : RCI Bank and Services propose des offres de financements et des services adaptés à leurs projets et à leurs usages pour faciliter, accompagner et enrichir leur expérience, tout au long de leur parcours de mobilité automobile. Les solutions et services proposés s'appliquent aux véhicules neufs comme aux véhicules d'occasion.
- Aux clients Professionnels, RCI Bank and Services fournit une grande diversité de solutions de mobilité, pour les libérer des contraintes liées à la gestion de leur parc de véhicules et leur permettre de se concentrer sur leur cœur de métier.
- Aux Réseaux des marques de l'Alliance, RCI Bank and Services apporte un soutien actif en finançant les stocks de véhicules neufs, véhicules d'occasion et pièces détachées, ainsi que les besoins de trésorerie à court terme.

RCI Bank and Services a par ailleurs lancé une activité de collecte d'épargne depuis 2012 sur 6 marchés (France, Allemagne, Autriche, Royaume-Uni, Brésil) et depuis novembre 2020 en Espagne. La collecte de dépôts constitue un levier de diversification des sources de refinancement de l'activité du groupe.

En Juillet 2021, RCI Bank and Services a également déployé l'activité collecte d'épargne aux Pays Bas par l'intermédiaire de Fintech Raisin.

En Mai 2022, RCI Bank and Services annonce le changement de sa marque commerciale pour devenir « Mobilize Financial Services ». « Mobilize Financial Services » sera la marque de référence pour les clients des marques Renault, Dacia, Alpine et Mobilize, à la recherche d'une gamme complète de services liés à l'usage automobile.

Ce changement de marque commerciale s'accompagne de 3 objectifs ambitieux :

- Développer des offres de location opérationnelle et d'abonnement automobile : « Mobilize Financial Services » va accélérer le déploiement d'offres de location longue durée dans ses principaux marchés, en partenariat avec son réseau de concessionnaire ;
- Développer le segment des véhicules d'occasions en optimisant leur financement sur l'ensemble de leur cycle de vie : « Mobilize Financial Services » compte accélérer son activité de financement des véhicules d'occasion en agissant sur l'ensemble du cycle de vie du véhicule et en proposant un parcours intégré incluant l'entretien, le recyclage et le remarketing ;
- Proposer des services disruptifs autour de l'assurance automobile et des paiements : afin d'accompagner le passage de la propriété à l'usage, « Mobilize Financial Services » élargira sa gamme de services autour de deux domaines principaux notamment les assurances automobiles innovantes, en tirant parti de la connectivité des véhicules pour lancer des produits d'assurance basés sur l'usage ; et les paiements, avec la création de la filiale Mobilize Pay qui aura pour mission de concevoir un écosystème de paiements autour de la voiture.

Le déploiement de la nouvelle marque commerciale « Mobilize Financial Services » sera progressif dans les pays d'implantation du Groupe, en débutant par ses principaux marchés d'ici la fin de l'année 2022.

Actionnariat de RCI Banque and Services

L'actionnariat de RCI Banque and Services au 31/12/2021 se présente comme suit :

Actionnaires	Décembre 2021	
	Nombre d'actions détenues	% du capital
Renault S.A.S	999 999	99,99%
Autres	1	0,01%

Total	1 000 000	100,00%
--------------	-----------	---------

Principaux indicateurs financiers du Groupe RCI Bank and Services

Les principaux indicateurs financiers du Groupe RCI Bank and Services sur les trois dernières années se présentent comme suit :

Principaux indicateurs financiers du Groupe RCI Bank and Services sur la période 2019-2021

En MEUR	2019	2020	Var.20-19 (%)	2021	Var.21-20 (%)
Indicateurs Bilanciels					
Total Bilan	58 080	58 886	1,39%	56 236	-4,50%
Dettes envers la clientèle	18 605	21 540	15,78%	22 030	2,27%
Crédits à la clientèle*	50 582	46 222	-8,62%	44 074	-4,65%
Encours net**	51 044	47 195	-7,54%	44 983	-4,69%
Encours sain moyen (ESM)	46 416	45 721	-1,50%	nd	na
Capitaux propres	5 702	6 273	10,01%	6 222	-0,81%
CPC					
PNB	2 096	1 955	-6,73%	1 828	-6,50%
Rex	1 316	1 002	-23,86%	1 190	18,76%
RN part du groupe	903	787	-12,85%	846	7,50%
RN	935	797	-14,76%	866	8,66%
Ratio de rentabilité ***					
ROE	18,00%	14,40%	-3,60 pts	14,50 %	0,10 pts
ROA	1,61%	1,35%	-0,26 pts	1,54%	0,19 pts
Coût du risque (en % d'ESM)					
	0,37%	0,75%	0,38 pts	0,14%	-0,61 pts

Sources : Rapports annuels et états financiers consolidés du Groupe RCI Banque and Services 2019, 2020 et 2021

(*) **Crédit à la clientèle** : Prêts et créances au coût amorti sur la clientèle.

(**) **Encours net** : correspond à l'actif net en fin d'exercice soit la somme de (i) l'encours net total et (ii) des opérations de location opérationnelle nettes d'amortissements et de provisions.

(***) **ROE (Return On Equity)** : Rapport en % entre le résultat net de l'exercice (retraité des éléments non récurrents) et les capitaux propres (hors résultat net de la période en cours).

ROA (Return On Assets) : Rapport en % entre le résultat net de l'exercice et le total bilan.

Evolution 2020-2021

En 2021, le résultat net part du groupe s'établit à 846 M€ contre 787 M€ en 2020, soit une hausse de 7,50%.

Cette performance s'explique principalement par l'évolution des indicateurs suivants :

- Le produit net bancaire s'établit à 1 828 M€, en retrait de 6,5% par rapport à l'exercice précédent, en raison de la baisse des actifs productifs moyens, en particulier ceux liés à l'activité Réseau notamment impactés par la pénurie des semi-conducteurs ;

- Le résultat d'exploitation est passé de 1 002 M€ en 2020 à 1 190 M€ en 2021, soit une hausse de 18,76%, grâce à la réduction des coûts fixes ;
- L'encours sain moyen s'établit à [...] M€ à la fin de l'exercice 2021, en évolution de [...] % par rapport à l'exercice 2020 ;
- Le coût du risque a connu une baisse de 0,61 points et s'établit à 0,14% en 2021 contre 0,75% en 2020. Cette baisse traduit :
 - D'une part, une amélioration des paramètres de risques et un retour à la normale des processus de recouvrement, qui avaient été très impactés par les confinements stricts en 2020 ;
 - D'autre part, la mise à jour des provisions forward-looking (« IFRS 9 ») sur les activités Réseaux et Clientèle.

Evolution 2019-2020

En 2020, le résultat net part du groupe ressort à 787 M€ contre 903 M€ en 2019, soit une baisse de 12,85%.

Malgré un contexte marqué par la crise sanitaire, les résultats réalisés par RCI Bank and Services sur l'exercice 2020 ont démontré la résilience de son modèle économique. Les principaux indicateurs ont évolué comme suit :

- Le produit net bancaire s'établit à 1 955 M€, soit une baisse de 6,73% par rapport à l'exercice précédent en raison d'un effet change négatif ;
- Le résultat d'exploitation est passé de 1 316 M€ en 2019 à 1 002 M€ en 2020, soit une diminution de 23,86% atténuée par la maîtrise des charges d'exploitation ;
- L'encours sain moyen s'établit à 45 721 M€ à la fin de l'exercice 2020, en retrait de 1,50% par rapport à l'exercice 2019 ;
- Le coût du risque a progressé de 0,38 points mais demeure à un niveau maîtrisé de 0,75% contre 0,37% en 2019. Cette hausse s'explique par des provisions destinées à couvrir le risque de non-paiement de certains clients et secteurs d'activité fragilisés par les mesures de confinement et le ralentissement de l'activité.

Principaux indicateurs d'activité du Groupe RCI Bank and Services

Le tableau suivant présente les principaux indicateurs d'activité du Groupe RCI Bank and Services au cours des 3 derniers exercices :

En MEUR	2019	2020	Var.20-19 (%)	2021	Var.21-20 (%)
Nombre total de dossier véhicules (en milliers)	1 798	1 520	-15,46%	1 416	-6,84%
Taux d'intervention véhicules neufs*	42,20%	45,30%	3,10 pts	37,50 %	-7,80 pts
Nouveaux financements (en MEUR)	21 395	17 828	-16,67%	17 800	-0,16%

Sources : Rapports annuels du Groupe RCI Banque 2019, 2020 et 2021

(*) Pourcentage des immatriculations de voitures neuves du Groupe Renault incluant les Sociétés Mises en Equivalence (Russie, Turquie et Inde) financés par le Groupe RCI Bank and Services

En 2021, RCI Bank and Services a financé 1,4 millions de véhicules pour un montant total de 17,8 Mds €. Malgré une baisse de volume de dossiers financés en 2021 (-6,84% par rapport à 2020), les nouveaux financements (en valeur) ont diminué d'à peine 0,16% par rapport à 2020 grâce à des montants moyens financés en progression.

En 2020, les nouveaux financements du Groupe RCI Bank and Services ont atteint 17,8 Mds €, en retrait de 16,7% par rapport à 2019 en raison du recul du marché mondial de l'automobile dans un contexte de pandémie mondiale. Le taux d'intervention du Groupe ressort toutefois en progression de 3,1 pts par rapport à 2019 pour se hisser à 45,3% en 2020.

En 2019, le Groupe RCI Bank and Services a réalisé 21,4 Mds € de nouveaux financements, en progression de 2,26% par rapport à 2018. Le nombre de véhicules financés est resté stable à 1,8 millions malgré un marché

automobile mondial en recul. RCI Bank and Services affiche ainsi une amélioration de son taux d'intervention financements de +1,5 pts à 42,2%.

II.5. Capital potentiel de RCI Finance Maroc

A la veille de l'enregistrement du document de référence, aucune opération pouvant avoir un impact sur le capital social ou modifier significativement la structure de l'actionnariat n'a été conclue.

II.6. Négociabilité des titres de capital

Les actions de RCI Finance Maroc ne font pas l'objet d'une cotation sur un marché boursier.

II.7. Politique de distribution de dividendes

II.7.1. Dispositions statutaires

L'article 35 des statuts de RCI Finance Maroc stipule que le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5% au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve en application de la loi et des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Sur le bénéfice, l'Assemblée Générale détermine la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividendes et prélève toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution ou l'affectation de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Ces fonds de réserves extraordinaires peuvent être affectés, notamment, suivant ce qui est décidé par l'Assemblée Générale Ordinaire, soit au rachat et à l'annulation d'actions de la société, soit à l'amortissement total de ces actions ou à leur amortissement partiel par voie de tirage au sort ou autrement.

Les actions intégralement amorties sont remplacées par des actions de jouissance ayant les mêmes droits que les autres actions, sauf en cas de liquidation où leurs droits se limitent au remboursement de leur capital.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi et les statuts ne permettent pas de distribuer.

La perte, si elle existe, est, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrite à un compte spécial, pour être imputée sur les bénéfices des exercices ultérieurs, jusqu'à extinction.

II.7.2. Distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices

Prenant acte du communiqué de Bank Al-Maghrib du 11 mai 2020 appelant les établissements de crédit à suspendre, jusqu'à nouvel ordre, toute distribution de dividendes au titre de l'exercice 2019, l'Assemblée Générale

du 15 mai 2020 a revu la proposition de dividende faite par le Conseil d'Administration² et a décidé d'affecter l'intégralité du résultat social en réserve légale et en réserves facultatives.

L'AGO du 14 mai 2021 a décidé de ne pas distribuer de dividende en 2021 au titre de l'exercice 2020.

Le Conseil d'Administration tenu le 25 mars 2022 a proposé la non distribution de dividendes en 2022 au titre de l'exercice 2021. Cette proposition a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 3 juin 2022.

En KMAD	2019	2020	2021
Résultat net social	40 476	-45 008	51 934
Dividendes distribués au titre de l'exercice	0	0	0
Taux de distribution	0%	0%	0%
Nombre d'actions	2 897 835	2 897 835	2 897 835
Résultat net / action (MAD)	14	-16	18
Dividende /action (MAD)	0	0	0

Sources : RCI Finance Maroc

La politique de distribution de dividendes de RCI Finance Maroc est d'optimiser le dividende payable à la maison-mère RCI Banque SA tout en conservant des ratios réglementaires au-dessus des exigences locales et sans distribuer la totalité des bénéfices réalisés.

III. Endettement de RCI Finance Maroc

III.1. Dettes privée : Emission des Bons de Sociétés de Financement

RCI Finance Maroc dispose d'un programme de bons de sociétés de financement de 3,5 milliards de dirhams. Le plafond du présent programme est passé de 2,5 milliards de dirhams à 3,5 milliards de dirhams suite à la décision du Conseil d'Administration en date du 25 mars 2020. Le premier programme s'élevait à un 1 milliard de dirhams avait été approuvé par le Conseil d'Administration du 26 mars 2012.

III.1.1. Caractéristiques du programme d'émission des Bons de Sociétés de Financement

Plafond du programme	MAD 3 500 000 000
Nombre maximum de BSF à émettre	35 000 titres.
Nature des titres	Bons de Sociétés de Financement dématérialisés par inscription du dépositaire central Maroclear et inscrits en compte auprès des affiliés habilités.
Valeur nominale unitaire	MAD 100 000
Forme juridique des titres	Titres de Créances Négociables (TCN) dématérialisés au porteur.
Maturité des BSF	De 2 ans à 7 ans, déterminée au moment de chaque émission
Jouissance	A la date du règlement / livraison
Taux d'intérêt facial	Type : Fixe ou révisable (à déterminer au moment de chaque émission) Mode de calcul : à déterminer au moment de chaque émission sur la base de la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT de maturité équivalente tel que publié par Bank Al-Maghrib, et incluant la prime de risque.
Prime de risque	Pour chaque émission, une fourchette de prime de risque sera conjointement déterminée par les co-placeurs en fonction de la

² Le Conseil d'Administration du 25 mars 2020 de RCI Finance Maroc avait initialement proposé un dividende de 12 MMAD au titre de l'exercice 2019.

	maturité et des conditions de marché qui augurent au moment du placement. La fourchette de prime de risque sera définie préalablement à chaque émission.
Méthode d'allocation	Adjudication à la française ou à la hollandaise (à déterminer au moment de chaque émission)
Paieement du coupon	Annuellement aux dates d'anniversaires de la date de jouissance et au prorata temporis pour la période restante.
Remboursement du principal	Amortissable ou in fine, fixé au moment de chaque émission.
Garantie	L'émission ne bénéficie d'aucune garantie.
Bénéficiaires	Toute personne physique ou morale, résidente ou non-résidente de nationalité marocaine et étrangère.
Négociabilité des titres	Librement négociables de gré à gré auprès du réseau placeur et sur le marché secondaire.
Rang de l'émission	Les BSF constituent des engagements chirographaires non subordonnés et non assortis de sûretés de RCI Finance. Ils viennent au même rang que les autres dettes chirographaires présentes ou futures de RCI Finance.
Modalités de remboursement anticipé	En vertu des dispositions de l'article 23 de la loi 35-94, telle que modifiée et complétée, les BSF ne pourront être remboursés par anticipation sauf autorisation exceptionnelle donnée par Bank Al-Maghrib après accord des parties. Cette autorisation ne peut être accordée que si les détenteurs de ces titres connaissent des difficultés financières de nature à entraîner une cessation des paiements de l'entreprise.
Rachat des BSF	Ces titres ne peuvent être achetés par les émetteurs qu'à concurrence de 20% de l'encours des titres émis.

Sources : RCI Finance Maroc

III.1.2. Emission des Bons de Sociétés de financement

RCI Finance Maroc a réalisé vingt et une³ émissions de Bons de Sociétés de financement depuis 2014.

L'encours des bons de sociétés de financement de RCI Finance Maroc à fin juin 2022 s'élève à 2 230 MMAD.

Les 9 émissions non encore échues à fin juin 2022 sont les suivantes :

Code ISIN	Date d'émission	Date de jouissance	Date d'échéance	Nombre de titres	Montant (MMAD)	Maturité	Taux facial	Prime de risque (pbs)	Mode de remboursement
MA0001007824	26/11/2019	26/11/2019	26/11/2022	4 000	400	3 ans	Taux fixe 2,73%	35	In fine
MA0001007881	21/01/2020	21/01/2020	21/01/2023	4 000	400	3 ans	Taux fixe 2,72%	35	In fine
MA0001008053	14/05/2020	14/05/2020	14/05/2023	1 800	180	3 ans	Taux Fixe 2,99%	60	In fine
MA0001008103	29/06/2020	29/06/2020	28/06/2024	2 000	200	4 ans	Taux fixe 2,99%	65	In fine
MA0001008335	24/02/2021	24/02/2021	24/02/2025	2 500	250	4 ans	Taux fixe 2,38%	55	In fine

³ Certaines émissions sont émises à la même date avec des maturités différentes comme celle du 26/11/2018.

MA0001008624	13/10/2021	13/10/2021	13/10/2023	2 000	200	2 ans	Taux fixe 2,25%	50	In fine
MA0001008632	13/10/2021	14/10/2021	14/10/2024	1 500	150	3 ans	Taux fixe 2,39%	55	In fine
MA0001008640	13/10/2021	13/10/2021	13/10/2025	1 500	150	4 ans	Taux fixe 2,54%	60	In fine
MA0001008889	02/06/2022	02/06/2022	02/06/2025	3 000	300	3 ans	Taux fixe 2,76%	65	In fine
Total Encours à fin juin 2022				22 300	2 230				

Source : RCI Finance Maroc

III.1.3. Evolution des Bons de Sociétés de financement émis entre 2019 et 2021

(En KMAD)	2019	2020	Var.20-19 (%)	2021	Var.21-20 (%)
Titres de créances émis*	1 951 446	2 014 534	3,23%	2 365 139	17,4%

Source : RCI Finance Maroc

(*) encours des BSF émis incluant les intérêts courus non échus

En 2021, l'encours des titres de créances émis s'élève à 2 365 MMAD, soit une augmentation de 17,4% comparé à 2020.

RCI Finance Maroc poursuit la diversification de ses sources de revenus en émettant régulièrement des BSF sur le marché de la dette privée. L'encours des titres de créances émis a atteint 2 014,5 MMAD à fin 2020 soit une croissance de 3,23% par rapport à fin 2019.

Les titres de créances émis ont vu leur encours augmenter de 57,54% à fin 2019 pour atteindre 1 951,4 MMAD contre 1 238,7 MMAD à fin 2018.

III.2. Dettes subordonnées

III.2.1. Prêt subordonné

En juin 2014, RCI Finance Maroc a souscrit un prêt subordonné d'un montant de 1 800 000 euros auprès de RCI Banque S.A dans le but de renforcer ses fonds propres réglementaires et d'améliorer ses ratios prudentiels (solvabilité et liquidité).

En décembre 2020, RCI Finance Maroc a émis un premier emprunt obligataire subordonné par placement privé auprès d'investisseurs qualifiés d'un montant global de 68 MMAD dans le but de renforcer ses fonds propres et conforter sa solvabilité. L'emprunt obligataire subordonné, d'une maturité de 10 ans, a été proposé à taux variable. Pour la première année, le taux d'intérêt facial est de 3,29% et permet à RCI Finance Maroc d'optimiser le coût de son capital.

Caractéristiques du prêt subordonné de RCI Finance Maroc contracté en 2014

Monnaie de l'emprunt	Montant en Euro	Cours € / MAD*	Taux	Maturité	Nature du taux	Montant en MAD	Condition du remboursement anticipé
Euro	1 800 000	11,21	5,00%	10 ans	Taux fixe	20 178 000	Le remboursement anticipé du prêt et des intérêts ne peut être effectué qu'à l'initiative de l'emprunteur après un terme d'au moins 5 ans et après accord de BAM. Le remboursement anticipé ne donne lieu à aucun versement par l'emprunteur d'une quelconque indemnité compensatrice en faveur du prêteur

Source : RCI Finance Maroc

(*) Cours BAM au 27/06/2014⁴

L'emprunt subordonné contracté en 2014 ne fait l'objet d'aucune garantie et d'aucun covenant.

En juin 2021, RCI Finance Maroc a procédé au remboursement anticipé du prêt subordonné contracté en juin 2014 auprès de sa maison mère.

III.2.2. Obligations subordonnées

En décembre 2020, RCI Finance Maroc a émis un premier emprunt obligataire subordonné par placement privé auprès d'investisseurs qualifiés d'un montant global de 68 MMAD dans le but de renforcer ses fonds propres et conforter sa solvabilité. L'emprunt obligataire subordonné, d'une maturité de 10 ans, a été proposé à taux variable. Pour la première année, le taux d'intérêt facial est de 3,29% et permet à RCI Finance Maroc d'optimiser le coût de son capital.

Caractéristiques de l'emprunt obligataire subordonné de RCI Finance Maroc émis en 2020

Montant en MAD	Date de jouissance*	Taux d'intérêt	Maturité	Prime de risque	Nature de taux	Remboursement	Condition du remboursement anticipé
68 000 000	30/12/2020	3,29%**	10 ans	170 bps	Révisable annuellement	In Fine	Au-delà de 5 ans, remboursement anticipé total ou partiel à l'initiative de l'émetteur et après accord de Bank Al-Maghrib

Source : RCI Finance Maroc

(*) La date d'émission correspond à la date de jouissance

⁴ RCI Finance Maroc a contracté un emprunt subordonné de 1 800 000 EUR auprès de RCI Banque SA le 18/06/2014. L'emprunt équivaut à un montant de 20 178 000 MAD sur la base du cours de change valeur du 27/06/2014 de 11,21 MAD pour 1 euro.

(**) Taux d'intérêt facial pour la première année, établi sur la base du taux plein monétaire des Bons du Trésor à 52 semaines calculé sur la base de la courbe des taux de référence du marché secondaire telle que publiée par Bank Al-Maghrib

Evolution des dettes subordonnées de RCI Finance Maroc entre 2019 et 2021

(En KMAD)	2019	2020	Var.20-19 (%)	2021	Var.21-20 (%)
Dettes subordonnées	20 719	88 723	>100%	68 000	-23,3%

Source : RCI Finance Maroc

Les dettes subordonnées ont connu une croissance de 68 MMAD en 2020 pour s'établir à 88,7 MMAD suite à l'émission d'un emprunt obligataire par placement privé.

En 2021, l'encours des dettes subordonnées s'établit à 68 MMAD, soit une baisse de 23,3% par rapport à 2020 suite au remboursement de l'emprunt subordonné de 1 800 000 EUR à RCI Banque SA.

III.2.3. Emissions décidées par les instances et non encore réalisées

L'Assemblée Générale Ordinaire Extraordinairement Réunie (AGOER) du 15 octobre 2020 a approuvé la mise en place d'un programme d'émission obligataire d'un plafond de 500 000 000 de dirhams dans un délai de 5 ans à compter de la date de l'AGO. Ce programme sera réalisé en une ou plusieurs fois dans un délai de cinq ans à compter de la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Extraordinairement Réunie.

Le Conseil d'Administration, réuni le 25 mars 2022, a décidé une augmentation du plafond du programme d'émission obligataire à 1 milliard de dirhams au lieu de 500 MMAD. Cette proposition a été approuvée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 3 juin 2022.

III.3. Dette bancaire

III.3.1. Dette contractée auprès des banques

Dettes bancaires de RCI Finance Maroc (en MMAD) à fin décembre 2021

Banque	Date échéance contrat	Type contrat	Total	Total utilisation	Disponible	Date 1 ^{er} déblocage	Mode de remboursement
ATWB	30/11/2022	CCT/CMT	300	0	300	-	In fine
Bank Of Africa	18/12/2022	CCT/CMT	300	100	200	25/12/2021	In fine
BP	23/11/2022	CCT/CMT	200	0	200	-	In fine
CDM	21/01/2023	CCT/CMT	300	0	300	-	In fine
SGMB	17/12/2022	CCT	300	0	300	-	In fine
Total au 31/12/2021			1 400	100	1 300		

Source : RCI Finance Maroc

La dette bancaire de RCI Finance Maroc à fin 2021 se répartit en 1 crédit à court terme et 4 crédits à moyen/court terme :

- Un crédit CCT/CMT de 300 MMAD accordé par Attijariwafa Bank non débloquent ;
- Un crédit CCT / CMT de 300 MMAD accordé par la Bank Of Africa débloquent à hauteur de 100 MMAD ;
- Un crédit CCT / CMT de 200 MMAD accordé par la Banque Populaire non débloquent ;
- Un crédit CCT / CMT de 300 MMAD accordé par CDM non débloquent ;
- Un crédit CCT de 300 MMAD accordé par SGMB non débloquent.

A ce jour, les contrats de financements de RCI Finance Maroc ne prévoient aucun covenant.

Evolution de la dette bancaire de RCI finance Maroc entre 2019 et 2021

Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés évoluent comme suit entre 2019 et 2021 :

(En KMAD)	2019	2020	Var.20-19 (%)	2021	Var.21-20 (%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3 381 862	3 022 663	-10,62%	2 529 190	-16,33%

Source : RCI Finance Maroc

L'encours des dettes envers les établissements de crédits et assimilés s'est inscrit en baisse continue sur la période étudiée, passant de 3 382 MMAD fin 2019 à 3 023 MMAD fin 2020 puis à 2 529 MMAD fin 2021 (soit une baisse de 10,62% en 2020 et de 16,33% en 2021).

Le détail des dettes envers les établissements de crédit et assimilés⁵ à fin décembre 2021 se détaille comme suit :

Date Tirage	Date Echéance	Banque	Montant d'échéance
07/01/2020	06/01/2022	SGMB	50 000 000
13/01/2020	12/01/2022	ATWB	100 000 000
25/03/2020	25/02/2022	BP	200 000 000
26/03/2020	26/02/2022	BP	100 000 000
23/09/2020	22/09/2022	ATWB	200 000 000
24/11/2020	24/09/2022	BMCI	150 000 000
22/10/2020	21/10/2022	BP	100 000 000
23/10/2020	22/10/2022	BMCE	100 000 000
26/10/2020	25/10/2022	CDM	100 000 000
17/12/2020	16/12/2022	BMCE	200 000 000
24/12/2020	23/12/2022	BMCI	150 000 000
28/06/2021	28/04/2023	BMCI	100 000 000
21/06/2021	20/06/2023	ATWB	300 000 000
25/01/2021	25/01/2024	BMCI	50 000 000
24/11/2020	24/11/2024	CDM	100 000 000
24/11/2021	23/11/2023	BMCI	100 000 000
25/11/2021	24/11/2023	SGMB	100 000 000
24/12/2021	23/12/2023	SGMB	200 000 000
25/12/2021	24/12/2023	BMCE	100 000 000
Total			2 500 000 000

Source : RCI Finance Maroc

Crédits bancaires en cours de conclusion ou de négociation

A fin mai 2022, RCI Finance Maroc n'a pas d'autres crédits bancaires en cours de conclusion ou de négociation.

Covenants financiers

Les dettes bancaires de RCI Finance Maroc ne contiennent pas de covenants à la date d'enregistrement du document de référence.

III.3.2. Facilités de caisse de RCI Finance Maroc à fin 2021

En KMAD	Disponible
ATWB	200 000
BMCE	5 000
BMCI	20 000
SGMB	50 000
Total	275 000

Source : RCI Finance Maroc

⁵ Hors « comptes ordinaires créditeurs » et « intérêts courus ».

Les facilités de caisses de RCI finance Maroc s'élèvent à 275 MMAD à fin 2021. Elles sont principalement constituées d'une facilité de caisse de 200 MMAD accordée par Attijariwafa Bank et de facilités de caisses de 50 MMAD et 20 MMAD accordées respectivement par SGBM et BMCI.

RCI Finance Maroc n'a pas consommé de facilités de caisse à la date d'enregistrement du document de référence.

III.4. Engagements Hors Bilan

Hors bilan consolidé de RCI Finance Maroc sur la période 2019-2021

EN KMAD	2019	2020	Var.20-19 (%)	2021	Var.21-20 (%)
ENGAGEMENTS DONNES	393 124	285 063	-27,49%	358 236	25,67%
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	393 124	285 063	-27,49%	358 236	25,67%
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-	-	-	-
Titres achetés à réméré	-	-	-	-	-
Autres titres à livrer	-	-	-	-	-
ENGAGEMENTS RECUS	1 706 280	1 516 280	-11,14%	1 697 630	11,96%
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 250 000	1 150 000	-8,00%	1 300 000	13,04%
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	456 280	366 280	-19,72%	397 630	8,56%
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-	-	-	-
Titres vendus à réméré	-	-	-	-	-
Autres titres à recevoir	-	-	-	-	-

Source : RCI Finance Maroc

Sur base consolidée, les engagements donnés par RCI Finance Maroc sont uniquement constitués des « engagements de financement donnés en faveur de la clientèle », sur les activités Crédit Réseau et Clientèle.

En 2020, les engagements donnés ont reculé de 27,49% pour s'établir à 285,1 MMAD. Cette baisse s'explique par (i) la diminution des ouvertures de crédit confirmés de 72 MMAD combinée à (ii) la chute des engagements irrévocables de crédit-bail de 36,1 MMAD.

En 2021, les engagements donnés s'élèvent à 358,2 MMAD en hausse de 25,67 % comparé à 2020, et ce en raison de l'augmentation des engagements de financement vis-à-vis du réseau de concessionnaires suite à la baisse des stocks financés (crise des composants).

D'autre part, les engagements reçus par RCI Finance Maroc se composent des deux éléments suivants :

- Des engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés, qui représentent des lignes de crédits accordées par les banques, mais non encore utilisées.
- Des engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés correspondant à des garanties bancaires demandées par RCI Finance Maroc aux concessionnaires ou au groupe RCI Banque afin de garantir un excès d'exposition à certains concessionnaires.

Les engagements reçus par RCI Finance Maroc ont régressé de 11,14% à fin 2020 pour s'établir à 1 516,3 MMAD, compte tenu de l'effet combiné de (i) la baisse de 100 MMAD des engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés à 1 150 MMAD et (ii) de la diminution de 90 MMAD des engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés à 366,3 MMAD.

En 2021, les engagements reçus par RCI Finance Maroc s'élèvent à 1 698 MMAD, en hausse de 11,96% par rapport à 2020, principalement dû à la signature de contrats bancaires pour un peu plus de 150 MMAD.

III.5. Nantissement d'actions

Les actions de RCI Finance Maroc ne font pas l'objet d'un nantissement.

III.6. Nantissement d'actifs

Les actifs de RCI Finance Maroc ne font l'objet d'aucun nantissement.

III.7. Notation

A ce jour, RCI Finance Maroc n'a fait l'objet d'aucune notation.

PARTIE III. GOUVERNANCE DE RCI FINANCE MAROC

I. Assemblées générales

Selon l'article 23 des statuts de RCI Finance Maroc, les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales, lesquelles sont qualifiées d'ordinaires ou extraordinaires, selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Toute assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires.

Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires, mêmes absents, dissidents ou incapables.

Les Assemblées Générales d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Conformément à la loi, et si la société fait appel public à l'épargne, elle sera tenue trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée des actionnaires, de publier dans un journal figurant dans la liste fixée par le ministre chargé des finances, un avis de réunion contenant les indications prévues par la loi ainsi que le texte des projets de résolution qui seront présentés à l'assemblée par le Conseil d'Administration.

Elle sera également tenue de publier dans un journal d'annonces légales, en même temps que l'avis de convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle, les états de synthèse relatifs à l'exercice écoulé, établis conformément à la législation en vigueur et comprenant le bilan, le compte de produits et de charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur lesdits états.

Toute modification de ces documents doit être publiée dans un journal d'annonces légales par la société, dans les vingt jours suivant la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

Les Assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie.

I.1. Mode de convocation

Selon l'article 24 des statuts de RCI Finance Maroc, les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration. A défaut elle peut être également convoquée par :

- Le ou les commissaires aux comptes ;
- Un mandataire désigné par le Président du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le dixième au moins du capital social ;
- Le ou les liquidateurs pendant la période de liquidation ;
- Les actionnaires majoritaires en capital ou en droit de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de titres modifiant le contrôle de la société.

Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

La convocation est faite quinze jours au moins avant la date de l'assemblée, soit par un avis inséré dans un journal d'annonces légales de la Préfecture ou Province du siège social, contenant les indications prescrites par la loi, soit par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire et contenant les mêmes indications, lorsque toutes les actions sont nominatives.

Dans le premier cas, chacun des actionnaires doit être également convoqué par lettre simple, ou sur sa demande et à ses frais, par lettre recommandée.

Lorsque l'assemblée n'a pu régulièrement délibérer faute de réunir le quorum requis la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée, sont convoquées huit jours au moins à l'avance dans les mêmes formes que la première. L'avis et/ou les lettres de convocation de cette deuxième assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première.

Selon l'article 25 des statuts, l'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Il stipule également que :

- Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social fixée par la loi et agissant dans les conditions et délais légaux, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de projets de résolutions.
- L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut néanmoins, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

Selon l'article 29 des statuts de RCI Finance Maroc, l'Assemblée Générale Ordinaire est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice.

I.2. Conditions d'admission

Selon l'article 26 des statuts, tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et d'une inscription de ses actions au registre des actions nominatives tenu par la société, cinq jours au moins avant la réunion de l'assemblée.

Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint, ascendant, descendant, par un autre actionnaire justifiant d'un mandat, ou par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières, dans le cas où la société fait appel public à l'épargne.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont le contenu et les documents y annexés sont fixés par décret.

Ce formulaire peut, le cas échéant, figurer sur le même document que la formule de procuration ; dans ce cas le document unique doit comporter les mentions et indication prévues par les dispositions réglementaires.

Le formulaire doit parvenir à la Société un jour avant la date de la réunion de l'assemblée, faute de quoi il n'en sera pas tenu compte.

Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention ne seront pas pris en considération pour le calcul de la majorité des voix. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires reçus par la société avant la réunion de l'Assemblée.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.

En cas d'actions au porteur, la participation ou la représentation aux assemblées est subordonnée au dépôt des actions ou d'un certificat de dépôt délivré par l'établissement dépositaire de ces actions au lieu indiqué par l'avis de convocation cinq jours au moins avant la date de la réunion.

Pour toute procuration d'un actionnaire adressé à la société sans indication du mandataire, le président de l'assemblée émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens qu'il lui indique.

I.3. Quorum – Vote – Nombres de voix

Dans les assemblées Générales Ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital et, dans les assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée. Dans tous les cas, il est fait déduction des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action donne droit à une voix⁶.

⁶ Les statuts ne prévoient pas d'attribution de droit de vote double.

Au cas où des actions sont nanties, le droit de vote est exercé par leur propriétaire.

La société ne peut valablement voter avec ses propres actions par elle souscrites, acquises ou prises en gage. Il n'est pas tenu compte de ces actions pour le calcul du quorum.

Le vote a lieu et les suffrages sont exprimés à main levée, par assis et levés ou par appel nominal ou au scrutin secret selon ce qu'en décide le bureau de l'assemblée ou les actionnaires.

Les actionnaires peuvent aussi voter par correspondance.

I.4. Assemblée Générale Ordinaire

L'article 29 des statuts de RCI Finance régit le fonctionnement des Assemblées Générales Ordinaires comme suit :

L'Assemblée Générale Ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts et qui excèdent les pouvoirs du Conseil d'Administration.

Elle est réunie au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice.

L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents représentés ou ayant voté par correspondance dans le délai prescrit possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote.

Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris celles des actionnaires ayant voté par correspondance dans le délai prescrit.

Sont réputés également présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par des moyens de visioconférence ou par des moyens équivalents permettant leur identification dans les mêmes conditions que celles prévues pour les réunions du Conseil d'Administration, ainsi que les actionnaires votant par correspondance dans les conditions prévues ci-dessus.

I.5. Assemblée Générale Extraordinaire

L'article 30 des statuts de RCI Finance Maroc décrit le fonctionnement des Assemblées Générales Extraordinaires comme suit :

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions et à décider notamment la transformation de la société en société d'autre forme, civile ou commerciale. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation la moitié et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote.

A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris celle des actionnaires ayant voté par correspondance dans le délai prescrit.

En outre, dans les Assemblées Générales Extraordinaires à forme constitutive, appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, l'apporteur ou le bénéficiaire, dont les actions sont privées du droit de vote n'a voix délibérative ni pour lui-même, ni comme mandataire.

II. Organes d'administration

Les articles 13 à 17 des statuts de la société régissent la composition, les modes de convocations, les attributions, les fonctionnements et les quorums du Conseil d'Administration de RCI Finance Maroc.

II.1. Fonctionnement et composition du Conseil d'Administration

L'article 13 des Statuts de la société RCI Finance Maroc stipule les éléments suivants en matière d'administration de la société :

- La société est administrée par un Conseil d'Administration composé :
 - au moins de trois (3) membres et de douze au plus, pris parmi les actionnaires et nommés par l'Assemblée Générale ;
 - d'un membre au moins et de deux au plus non-actionnaires, non-exécutifs et remplissant les critères fixés par la réglementation pour être considérés comme Administrateurs indépendants. Ces derniers sont particulièrement chargés au sien du Conseil d'Administration, du contrôle de la gestion et du suivi des audits internes et externes.

Le Conseil d'Administration institue en son sein des comités spécialisés. Il s'agit du comité d'audit, du comité des risques, du comité de rémunération et du comité des nominations. Ces derniers sont chargés d'analyser en profondeur des questions spécifiques et d'émettre des recommandations à l'attention du Conseil d'Administration. Les comités spécialisés sont régis par un règlement intérieur. Ils se tiennent à une fréquence semestrielle et sont présidés par des Administrateurs indépendants.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que lesdits actes dépassaient cet objet ou qu'ils ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Toute cession par la société d'immeubles par nature ainsi que la cession totale ou partielle des participations figurant à son actif immobilisé doit faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration.

Si la société fait appel public à l'épargne, le conseil est responsable de l'information destinée aux actionnaires et au public prescrite aux articles 153 à 157 de la loi 17-95, telle que modifiée et complétée.

L'article 14 stipule que les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales.

En outre, la durée des fonctions des administrateurs nommés par les Assemblées Générales est de six années ; elle expire à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

A fin juin 2022, la composition du Conseil d'Administration de la société RCI Finance Maroc se présente comme suit :

Membres du conseil d'Administration	Fonction actuelle	Date de nomination	Date d'expiration du mandat en cours
Vincent HAUVILLE	Président Directeur Général de RCI Finance Maroc	31/01/2020	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2022
Alain DASSAS *	Administrateur indépendant	16/05/2017	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2022

Khadija LARAKI *	Administrateur indépendant	25/03/2021	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2026
François GUIONNET	Administrateur - Membre du comité exécutif - Directeur des Territoires et de la Performance de RCI Banque SA	24/09/2019	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2022

Source : RCI Finance Maroc

(*) Les critères d'indépendance de l'administrateur indépendant correspondent aux exigences réglementaires

L'assemblée générale ordinaire tenue le 16 Mai 2017, a nommé M. Alain DASSAS, comme administrateur indépendant, suite à la démission de M. Michel LUCAS. La fonction d'administrateur indépendant prendra fin à l'issue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2022, mais devra être réexaminé chaque année par l'organe d'administration ou le comité des nominations conformément à l'article 7 de la Directive de Bank Al Maghrib 1/W/2014.

Le Conseil d'Administration tenu le 24 septembre 2019, a nommé M. Alessandro GARZIA et de M. François GUIONNET en qualité d'administrateurs de la société suite à la démission de de M. Philippe METRAS et de M. Enrico ROSSINI.

Le Conseil d'Administration de RCI Finance Maroc réunit en date du 31 janvier 2020, a nommé M. Vincent HAUVILLE au poste de Président Directeur Général de RCI Finance Maroc en remplacement de M. Claudio VEZZOSI.

Le Conseil d'Administration de RCI Finance Maroc du 25 mars 2021 a nommé Mme. Khadija LARAKI en tant que nouvel Administrateur indépendant. RCI Finance Maroc disposera à cet effet de deux administrateurs indépendants. Le même conseil a également nommé M. Emmanuel DUSSUSSOIS en qualité d'administrateur en remplacement de M. Alessandro GARZIA, appelé à de nouvelles fonctions au sein du Groupe RCI Bank and Services.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration, réuni le 25 mars 2022, a constaté la démission de Monsieur Emmanuel DUSSUSSOIS de ses fonctions d'Administrateur de la société et a décidé de coopter en qualité d'Administrateur de la société, sur proposition du Comité de Nominations, Monsieur Carlos Tomas DE-LA-TORRE-GIL, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur (soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2021). La nomination de Monsieur Carlos Tomas DE-LA-TORRE-GIL en tant qu'Administrateur a été soumise à la ratification de l'Assemblée Générale tenue le 3 juin 2022 et a été acceptée.

De plus, le Conseil d'Administration, qui sera réuni le jeudi 29 septembre 2022, a pris acte de l'expiration du mandat de Mr. Carlos Tomas DE-LA-TORRE-GIL et décide de proposer sa cooptation à nouveau, en qualité d'Administrateur, à l'Assemblée Générale et ce pour une durée de 6 années conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts.

II.1.1. CV des administrateurs

Vincent HAUVILLE – 48 ans : Président Directeur Général

M. Vincent HAUVILLE est titulaire d'un diplôme en économie financière de l'Institut d'Etude Politique d'Aix en Provence et d'un Master Administration des Entreprises de l'institut d'Administration des Entreprises de Paris (IAE Paris).

Il a rejoint le Groupe Renault en tant que Commercial Grands Comptes en 2001 avant de rejoindre RCI Banque en tant que chef de service Administration des ventes Grands Comptes en 2005. En 2007, il est nommé responsable

du département des moyens commerciaux réseau chez Renault Parc Entreprises puis Chef de projet international en 2010 chez RCI Banque. Il est par la suite promu Directeur Régional Réseau Ouest chez DIAC puis Directeur Grands Comptes chez Renault Parc Entreprises. En 2016, M. Vincent HAUVILLE est nommé au poste de Directeur Général Délégué au sein de DIAC Location.

Depuis Février 2020, il a rejoint RCI Finance Maroc en tant que Président Directeur Général

Autres mandats de Vincent HAUVILLE

M. Vincent Hauville n'occupe aucun autre mandat outre ses fonctions de Président du Conseil d'Administration de RCI Finance Maroc.

Alain DASSAS – 76 ans : Administrateur indépendant

M. Alain DASSAS est diplômé de l'ESCP, titulaire d'un DESS sciences économiques et d'un Master in Management Science de Stanford. Il a débuté en 1973 comme analyste financier à la Chase Manhattan Bank. En 1983, il rejoint la direction financière de Renault en tant que directeur du bureau de représentation à New York, devient directeur central de la banque du groupe, SFF, en 1986, directeur des relations bancaires et marchés financiers en 1988, directeur financier de Renault Crédit International (RCI) en 1990, puis directeur des opérations financières de Renault en 1997. En avril 2001, il est nommé directeur des services financiers de Renault, chargé de la trésorerie et du financement, de la communication financière, des fusions et acquisitions et des assurances. Membre du comité de direction de Renault de 2003 à 2007, il a également présidé Renault F1 Team en 2006. De 2007 à 2010, il a été nommé Directeur Financier et Administratif de Nissan. Suite à L'AGO du 16/05/2017, M. DASSAS a été nommé administrateur indépendant de RCI Finance Maroc. Il est à noter que M. Alain DASSAS n'exerce plus de fonctions dans le Groupe Renault depuis au moins 3 ans. A ce titre, sa nomination en tant qu'administrateur indépendant en Mai 2017 répond bien aux critères de l'article 6 de la Directive n° 1/W/2014 relative à la gouvernance au sein des établissements de crédit, qui précise comme critère « ne pas être salarié ou membre de l'organe de direction de l'établissement, représentant, salarié ou membre de l'organe d'administration d'un actionnaire dominant ou d'une entreprise qu'il consolide et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années précédentes ».

Autres mandats

En plus de son mandat d'administrateur indépendant de RCI Finance Maroc, M. Alain DASSAS est également membre indépendant du Conseil d'Administration de ALTAREA COGEDIM.

Khadija LARAKI – 56 ans : Administrateur indépendant

Mme. Khadija LARAKI est titulaire d'un diplôme de Gestion Financière de l'Ecole Des Cadres, devenue EDC Paris Business School (France). Elle occupe aujourd'hui les fonctions de Directeur Général de la société Chantiers et Ateliers du Maroc S.A. ainsi que de la société FILACOM. Elle est également gérant unique de la société K12 COM SARLU et cogérante de la société LM PROMO SARL, sociétés financières et de gestion.

Autres mandats

En plus de son mandat d'administrateur indépendant de RCI Finance Maroc, Mme. Khadija LARAKI est également administrateur de la société FILACOM. Elle représente à ce titre la société FILACOM au conseil d'administration des sociétés FLEXIMAT SA, INVESTIMA, RAGECIE et CHANTIERS ET ATELIERS DU MAROC SA. Mme. Khadija LARAKI est aussi administrateur au sein de FROMAGERIES BEL SA et de ATELIERS ET CHANTIERS D'AGADIR ET DU SOUSS SA.

Carlos Tomas DE-LA-TORRE-GIL – 59 ans : Administrateur intuitu personae

M. Carlos Tomas DE-LA-TORRE-GIL est titulaire d'un diplôme en ingénierie industrielle de l'E.T.S.I.I.M. Il débute sa carrière au sein du Groupe Renault à Paris en tant que Chargé d'études commerciales en 1995. Il y exerce également le poste de Directeur Brand Manager Twingo-Clio en 1997. En juillet 2000, Carlos Tomas DE-LA-TORRE-GIL est nommé Directeur Marketing et Communication au sein de RCI Banque SA. En Janvier 2022, il est promu Directeur Général du territoire IBERIA et MAROC.

François GUIONNET – 60 ans : Administrateur intuitu personae

M. GUIONNET est diplômé d'un master à l'EDHEC en 1983 et de l'Institut du Contrôle de Gestion en 1991. Il démarre sa carrière chez le Groupe Renault en tant que chef de produit des marques Jeep et Alpine en 1987. Il occupera par la suite plusieurs postes chez Renault : Attaché Commercial de 1991 à 1993, Responsable Marketing Régional à la Direction Régionale de Paris puis Adjoint au Directeur du Réseau France de 1994 à 2002. Il est par la suite promu Directeur des Ventes au Personnel en 2003 puis Directeur Régional Ile-de-France en 2006. En 2008, il devient Directeur des ventes Entreprises et Occasions avant d'être nommé Directeur du Réseau France en 2013. Il prend ensuite le poste de Directeur Général de DIAC en 2016. En 2018, il est coopté Directeur Général Délégué et Directeur des Territoires et de la Performance du Groupe RCI Banque chez RCI Banque SA.

Autres mandats

En plus de son mandat d'administrateur de RCI Finance Maroc, M. François GUIONNET est également membre du Conseil d'Administration de RCI Finance S.A, de RCI ZRT, de DIAC Location, de ORFIN FINANSMAN AS, de RCI Leasing Romania IFN SA et de BANCO RCI BRASIL.

II.1.2. Rémunération des administrateurs

Selon l'article 19 des statuts de la société, l'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence, dont le montant est porté aux charges d'exploitation de la société et reste maintenu jusqu'à décision contraire de l'Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration répartit cette rémunération entre ses membres comme il l'entend.

La rémunération du Président du Conseil d'Administration et celle du ou des directeurs généraux sont fixées par le Conseil d'Administration. Elle peut être fixe ou proportionnelle, ou à la fois fixe et proportionnelle.

Le Conseil peut également autoriser le remboursement de frais de voyage et de déplacement engagés sur décision préalable dans l'intérêt de la société.

Aucune autre rémunération, permanente ou non, que celles-ci prévues, ne peut être allouée aux administrateurs, sauf s'ils sont liés à la Société par un contrat de travail dans les conditions autorisées par la loi.

II.1.3. Délibérations du Conseil

Selon l'article 16 des statuts de la société, le Conseil d'Administration se réunit au siège social ou (même à l'étranger) ou dans tout endroit indiqué dans la convocation, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

La convocation doit être faite trois jours à l'avance par tous moyens.

Sans préjudice des dispositions légales, la convocation émane du Président qui en fixe l'ordre du jour, en tenant compte des demandes d'inscription sur ledit ordre des propositions de décisions émanant de chaque administrateur. En cas d'urgence, ou s'il y a défaillance de sa part, la convocation peut-être faire par les commissaires aux comptes. En outre, le directeur général ou le tiers au moins des administrateurs peut demander au président de convoquer le Conseil d'Administration s'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

II.1.4. Quorum, majorité et procès-verbaux

L'article 16 des statuts de la société stipule que, pour la validité d'une délibération, la présence de la moitié au moins des administrateurs en exercice est exigée. Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité de ses membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante. Les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par les moyens de visioconférence ou moyens équivalents sont pris en compte, pour le calcul du quorum et de la majorité.

L'article 17 stipule que les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux établis par le secrétaire du Conseil sous l'autorité du Président et signés par ce dernier et par au moins un Administrateur ou deux Administrateurs.

Les procès-verbaux indiquent le nom des Administrateurs présents, représentés ou absents ; ils font état de la présence de toute autre personne ayant également assisté à tout ou partie de la réunion et de la présence ou de l'absence des personnes convoquées à la réunion en vertu d'une disposition légale.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont consignés sur un registre spécial tenu au siège, coté et paraphé par le greffier du tribunal du lieu du siège de la société. Ce registre peut être remplacé par un recueil de feuillets mobiles numérotés sans discontinuité et paraphés par le greffier du tribunal du lieu du siège de la société. Toute addition, suppression, substitution ou interversion de feuillets est interdite.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des délibérations sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administration uniquement, ou par le Directeur Général conjointement avec le secrétaire.

En cas de liquidation, ces copies ou extraits sont valablement certifiées par un liquidateur.

II.1.5. Pouvoirs du Conseil

L'article 13 des statuts de la société indique que le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration, conformément à l'article 18, choisit le mode de gouvernance et nomme le Président, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués, détermine leurs rémunérations et peut les révoquer à tout moment.

II.1.6. Rémunération du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juin 2022 dans sa douzième résolution, a fixé le montant des jetons de présence à allouer aux Administrateurs indépendants au titre de l'exercice 2021 à un montant global brut de 110 KMAD.

Les jetons de présence alloués aux Administrateurs indépendants au titre des trois derniers exercices s'élèvent à :

En KMAD	2019	2020	2021
Jetons de présence à allouer aux Administrateurs indépendants	55	55	110

Source : RCI Finance Maroc

Les membres du Conseil d'Administration n'ont perçu aucune rémunération exceptionnelle au cours des 3 dernières années.

II.1.7. Prêts accordés aux membres du Conseil d'Administration

Entre 2019 et 2021, aucun prêt n'a été accordé aux membres du Conseil d'Administration de RCI Finance Maroc.

II.2. Critères d'indépendance des administrateurs indépendants

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, notamment la loi n° 103-12 et la circulaire 5/W/2016 de Bank Al-Maghrib sur la gouvernance au sein des Établissements de Crédit, le Conseil d'Administration de RCI Finance Maroc compte deux administrateurs indépendants.

La qualité d'Administrateur Indépendant répond aux critères définis dans la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib du 5/W/2016 du 10 juin 2016 fixant les conditions et les modalités de désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration ou de surveillance des établissements de crédit.

II.3. Critères de parité Hommes/Femmes

Entre 2018 et 2020, aucune femme ne siège au Conseil d'Administration suite à la démission de Mme. Mouna Badrane dudit Conseil d'Administration.

La nomination en 2021 de Mme Khadija LARAKI en tant qu'administrateur indépendant a permis de hisser le poids des femmes dans le Conseil d'Administration à 20,0% à fin avril 2021.

II.4. Les comités de RCI Finance Maroc rattachés au Conseil d'Administration

II.4.1. Comités spécialisés du Conseil d'Administration :

A fin avril 2022, les comités rattachés au Conseil d'Administration se présentent comme suit :

Comité	Mission	Règles de composition	de Fréquence	Membres	Invités Permanents
Comité d'audit	Suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et de leur capacité à évoluer en fonction des risques - approbation de la charte de contrôle interne et d'audit - suivi de la situation de l'entreprise au regard des règles prudentielles et du dispositif de pilotage y afférent par l'organe de direction - surveillance du processus d'élaboration et de contrôle des informations comptables et financières en application des textes légaux et réglementaires – évaluation du dispositif de traitement des réclamations clientèle et de leur satisfaction à travers les indicateurs de suivi mis en place	Le comité d'audit est composé de 3 membres du conseil d'administration (Administrateur et Administrateur indépendant en plus du PDG) et des invités permanents dont le Directeur de contrôle interne et le DAF	Semestrielle	Khadija LARAKI, Président du comité, Administrateur indépendant	Vincent HAUVILLE, PDG Mouna BADRANE, Directeur Contrôle Interne Jean-Charles Somon, DAF
Comité des risques	Examen de la liste des risques et validation de la définition des risques, en vue d'émettre des recommandations à l'attention du Conseil d'Administration sur la stratégie globale en matière des risques et d'appétence au risque – Analyse et validation des limites de risque, en adéquation avec l'appétence au risque du Conseil d'Administration et en vue d'assister le Conseil en termes de contrôle – Analyse des plans d'actions en cas de dépassement des seuils d'alerte – Examen de la politique de rémunération au regard de son incidence sur les risques – Evaluation régulières des résultats des stress tests – Analyse et approbation du rapport sur le contrôle interne, en vue de conseiller le Conseil d'Administration	Le comité des risques est composé de 3 membres du conseil d'administration (Administrateur et Administrateur indépendant en plus du PDG) et des invités permanents dont le Directeur de contrôle interne, le DAF et le Directeur Clients et Opérations	Semestrielle	Alain DASSAS, Président du comité, Administrateur indépendant	Vincent HAUVILLE, PDG Mouna BADRANE, Directeur Contrôle Interne Jean-Charles Somon, DAF Said BOUDNINE, Directeur Clients et opérations

Comité rémunérations	Examen de la rémunération des mandataires sociaux – Préparation des décisions pour le Conseil d'Administration concernant les personnes ayant une incidence sur le risque et la gestion des risques – Contrôle de la rémunération des directeurs en charge de la gestion des risques – Examen annuel de la politique de rémunération – Vérification de l'adéquation entre la politique de rémunération et la culture de l'entreprise, sa stratégie à long-terme des risques, sa performance et à sa conformité aux exigences législatives et réglementaires	Le comité rémunérations est composé de 3 membres du conseil d'administration (Administrateur et Administrateur indépendant en plus du DG) et des invités permanents dont 2 membres du comité de direction, à savoir le DAF et le DRH	Semestrielle	François GUIONNET, Administrateur	Vincent HAUVILLE, PDG
				Alain DASSAS, Président du comité, Administrateur indépendant	Jean-Charles Somon, DAF Hossam EL OMARI, DRH
Comité des nominations	Recommandation des nouveaux administrateurs et dirigeants au Conseil d'Administration – Approbation par le CA des candidats aux postes vacants – Evaluation de la situation de chaque membre du Conseil d'Administration eu égard aux critères d'indépendance	Le comité des nominations est composé de 3 membres du conseil d'administration (Administrateur et Administrateur indépendant en plus du DG) et des invités permanents dont 2 membres du comité de direction, à savoir le DAF et le DRH	Semestrielle	François GUIONNET, Administrateur	Vincent HAUVILLE, PDG
				Khadija LARAKI, Président du comité, Administrateur indépendant	Jean-Charles Somon, DAF Hossam EL OMARI, DRH

Source : RCI Finance Maroc

III. Organes de direction

III.1. Direction Générale

Selon l'article 18 des statuts de RCI Finance Maroc, la Direction Générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration avec le titre de Président Directeur Général, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut donner mandat à une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général Délégué.

Lorsqu'un Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat. Il est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages et intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions du Président du Conseil d'Administration. En outre, lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Les directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment sur proposition du Directeur Général par Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration de RCI Finance Maroc réunit en date du 31 janvier 2020, a nommé M. Vincent HAUVILLE au poste de Président Directeur Général de RCI Finance Maroc en remplacement de M. Claudio VEZZOSI.

III.2. Liste des principaux dirigeants

A fin avril 2022, les principaux dirigeants, membres du comité de direction, de RCI Finance Maroc sont :

Dirigeants	Fonction actuelle	Date d'entrée en fonction
Vincent HAUVILLE	Président Directeur Général	2020
Said BOUDNINE	Directeur Clients et opérations	2018
Mouna BADRANE	Directeur Contrôle Interne et Conformité	2010
Jean-Charles Somon	Directeur Administratif et Financier	2021
Rabii ETTALBI	Directeur des Ventes	2022
Abdelhamid LOTFI	Directeur Marketing	2014

Source : RCI Finance Maroc

III.3. CV des principaux dirigeants

Vincent HAUVILLE, Président Directeur Général depuis février 2020 (48 ans)

Le CV de M. Vincent HAUVILLE est présenté en II.1.1 (Cf CV des principaux administrateurs)

Said BOUDNINE (42 ans) : Directeur Clients et opérations

M. Said BOUDNINE est titulaire d'un Master en Banque et Finance de l'université Lille II ainsi que d'un diplôme de cycle normal de l'ISCAE en Finance d'Entreprises. Il débute sa carrière en 2003 chez Crédit du Maroc en tant que Chargé d'Affaires Entreprises avant de rejoindre BMCE Bank en 2007 au poste de Chargé de clientèle entreprises. Il se chargera de gérer et de développer un portefeuille d'entreprise tout en assurant la rentabilité du portefeuille ainsi que la maîtrise du risque. En 2010, il est nommé Chargé d'Affaires Senior au sein de la direction de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Banque de Financement et d'Investissement du Crédit Du Maroc. Il est par la suite promu Senior Business Banker Grands Comptes au sein de la direction de la Grande Entreprise du Crédit du Maroc. En 2018, il rejoint RCI Finance Maroc où il occupe le poste de directeur des financements réseaux et des engagements des entreprises. En 2021, il prend la tête de la direction Clients et Opérations qui regroupe la gestion des risques ainsi que la gestion de l'activité financement Réseau, Affacturage et Clientèle.

Rabii ETTALBI (40 ans) : Directeur des Ventes

M. Rabii Ettalbi est titulaire d'un Master en audit et contrôle de gestion. Il débute sa carrière chez Renault Commerce Maroc en 2006 en tant que Responsable Comptabilité Fournisseurs. En 2010, il a intégré la Direction des Ventes de RCI Finance Maroc en tant que Manager Financement & Services. En 2017, Rabii retourne chez Renault Commerce Maroc en tant que Manager Régional Réseau VN. En 2022, il est promu Manager National DACIA VN & Qualité et est donc en charge de la direction des ventes au sein de Renault Commerce Maroc.

Jean-Charles Somon (40 ans) : Directeur Administratif et Financier

M. Jean-Charles Somon est titulaire d'un Master en Contrôle de Gestion de l'IPAG Business School ainsi que d'un Mastère en audit interne de l'ESC Toulouse. Il débute sa carrière en 2011 chez RCI Bank and Services en tant que contrôleur de gestion opérationnel pour gravir les échelons et occuper, en 2019, le poste de directeur administratif et financier au sein de la même société. En 2021, M. Jean-Charles Somon est promu directeur administratif et financier de RCI Finance Maroc.

Mouna BADRANE (57 ans) : Directeur Contrôle Interne et Conformité

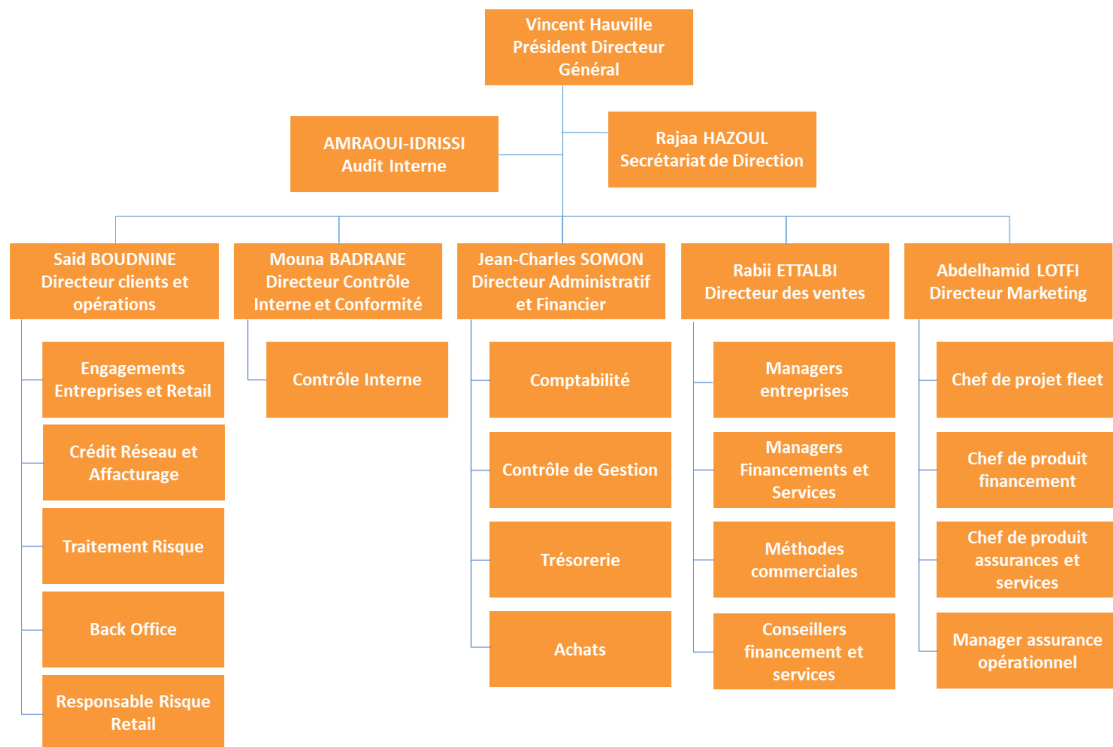
Mme Mouna BADRANE est titulaire d'un DESS en chimie organique de l'université de Rennes I en France. Elle a occupé des postes en Qualité et Gestion de la production dans le domaine industriel durant une quinzaine d'années. Elle a occupé un poste de consultante sénior en qualité et auditeur certifié aux normes de Management au sein d'un cabinet de conseil entre 2007 et 2010. Elle a intégré RCI Finance Maroc en novembre 2010 en tant que Directrice Contrôle Interne et Conformité de la filiale en charge du déploiement et du maintien du dispositif

de contrôle interne, de pilotage des risques opérationnels et du contrôle de la conformité. Mme BADRANE a été nommée membre du Conseil d'Administration de RCI Finance Maroc en 2013 et a occupé cette fonction jusqu'au 26 mars 2018.

Abdelhamid LOTFI (44 ans) : Directeur Marketing

M. Abdelhamid LOTFI est titulaire d'un diplôme de Gestion de l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion d'Agadir ainsi que d'un DESS Marketing de l'IAE de Toulouse. Il a intégré Wafa Assurance en 2000, et a occupé le poste de Responsable adjoint études et marketing. Il intègre CNIA Assurance en 2003 en tant que chef de produits puis en 2007 il est promu au poste de Responsable marketing et communication. En 2014, il intègre RCI Finance Maroc en tant que Directeur Marketing.

III.4. Organigramme fonctionnel de RCI Finance Maroc à fin mai 2022



Source : RCI Finance Maroc

A fin mai 2022, l'organigramme actuel de RCI Finance Maroc est structuré selon six pôles :

- Le pôle Ventes (animation des ventes) ;
- Le pôle Marketing ;
- Le pôle Clients et Opérations⁷ ;
- Le pôle Administratif et Financier ;
- Le pôle Contrôle Interne ;

Ces différents pôles sont rattachés à la Direction Générale en charge de la définition des orientations stratégiques de RCI Finance Maroc.

⁷ Le pôle « gestion des risques » a été intégré à la direction Clients et Opérations depuis 2021

III.4.1. Direction des ventes

Composé d'un Directeur des ventes d'un Responsable Méthodes Commerciales avec 2 Conseillers Financement et Services, Manager National Financement et Services avec 5 Managers Financements & Services, département a pour mission d'animer la vente de financements et de services (Assurances Emprunteurs et Dommages) dans le réseau de concessionnaires Renault & Dacia ainsi qu'auprès des établissements succursales Renault & Dacia de Renault Maroc.

En outre, l'équipe a été renforcée par 2 Managers Entreprises rattaché fonctionnellement à la Direction des Ventes Flottes de Renault Maroc. Son rôle est de promouvoir les produits financiers dont le leasing et la Location Longue Durée auprès de la clientèle Entreprise et Grands Comptes.

III.4.2. Direction Marketing

La direction marketing définit les produits de financements et d'assurances à destination de la Clientèle Renault & Dacia. Il pilote la tarification afin de respecter les objectifs de volumes et de rentabilité. Il s'assure de la bonne installation des produits dans l'outil vendeur à disposition du réseau de distribution et dans le système de gestion géré par le partenaire Wafasalaf.

III.4.3. Direction Clients et opérations

La direction clients et opérations est issue du regroupement en 2021 du pôle gestion des risques avec la direction financements réseaux et engagements des entreprises. Le rôle de cette direction est triple :

1- Activité Financement Réseau et Affacturage

- Assurer le fonctionnement de l'activité Crédit Réseau, i.e. l'affacturage, des créances du constructeur vers son réseau de concessionnaires ;
- Assurer le fonctionnement de l'activité d'affacturage des créances Clients de Renault Maroc.

2- Activité Financement Clientèle

Activité Crédit Réseau :

Assurer le financement du réseau privé de la filiale commerciale à travers :

- La mise en place et déploiement des standards du Groupe ;
- La prise en risque, pilotage et gestion du portefeuille Wholesale ;
- Le suivi du risque et rentabilité ;
- Le conseil, assistance et accompagnement.

Financement de véhicules pour les Entreprises :

- Analyse & acceptation des demandes crédit classique pour financement de véhicules destinés aux entreprises* ;
- Financement Leasing pour la clientèle Entreprises.

Affacturage de créances commerciales :

- Analyse et acceptation des états de créances sur les Acheteurs Agréés présentés mensuellement par Renault Commerce Maroc ;
- Suivi des créances échues en collaboration avec les entités de Renault Commerce Maroc.

Financement de véhicules d'occasion pour les particuliers et les entreprises :

- Analyse et acceptation des dossiers de financement

3- Gestion des Risques

La gestion des risques est sous la direction clients et opérations depuis 2021. L'activité est composée d'un Chargé de Recouvrement pour l'activité gérée en propre et d'un Analyste.

- Gérer la politique de risque client (règles d'acceptation) et de la coordination des opérations (acceptation, gestion, SAV, recouvrement).

III.4.4. Direction administrative et financière

La Direction administrative et financière de RCI Finance Maroc englobe trois services : (i) le service Contrôle de Gestion, (ii) le service Comptabilité et (iii) le service Trésorerie. Avant 2018, l'activité gestion de la trésorerie et du refinancement était déléguée à Renault Commerce Maroc et contrôlée par le Directeur Administratif et Financier de RCI Finance Maroc. Après 2018, cette activité a été entièrement internalisée.

III.4.6. Direction du Contrôle Interne et Conformité

Un Directeur du Contrôle Interne et Conformité est dédié aux missions de contrôle interne, de suivi des risques opérationnels, de pilotage des contrôles de second niveau. Il est rattaché au PDG.

III.5. Comités techniques

A fin mai 2022, la composition des comités techniques au sein de la société RCI Finance Maroc se présente comme suit :

Comité*	Mission	Entité	Fréquence	Membres
Comité de direction⁸	Partage de l'information entre les membres dirigeants ; Suivi de la marche de l'activité par rapport au budget et aux objectifs du mois ; Validation des actions prioritaires à déployer pour le mois.	RCI Finance Maroc	Bimensuelle	L'ensemble des directeurs, la coordinatrice de direction, le PDG
Comité Financier	Suivi du refinancement de l'activité, des risques financiers (liquidité, taux, contrepartie, change), du plan de trésorerie et de l'évolution des marchés financiers.	RCI Finance Maroc – RCI Bank & Services	Mensuelle	PDG, DAF, Responsable Trésorerie et interlocuteurs RCI Banque SA : Direction Financements et Trésorerie, Risques Financiers, Contrôle de la Performance du Groupe
Comité Risque et crédit	Suivi du risque de l'Activité Clientèle - Echange et point d'avancement sur les actions Acceptation et Recouvrement de l'activité Clientèle déléguée et opérée par Wafasalaf.	RCI Finance Maroc	Mensuelle	Les directeurs et le PDG de RCI Finance Maroc
Comité Tarification et Gestion⁹	Echange et point d'avancement sur les actions Marketing Clientèle ; Revue de la tarification en cours et la rentabilité des produits ; Proposition et validation des produits à venir ; Revue des indicateurs de performance et de rentabilité de l'activité (Production et compte de résultat) versus Budget et Représentations - Zoom sur points d'attention et arbitrage sur les actions à mettre en place.	RCI Finance Maroc	Mensuelle	PDG, Directeur Marketing, DAF, Risques & Opérations, Ventes, Contrôle de Gestion, Chefs de produits Marketing et invités DCO ¹⁰ et contrôle interne
Comité Comptabilité	Echange et point d'avancement sur les actions comptabilité Activité Clientèle déléguée et opérée par Wafasalaf	RCI Finance Maroc - Wafasalaf	Mensuelle	DAF, Chefs Comptables RCI et Wafasalaf

⁸ Composition du comité de direction : PDG, Directeur Administratif et Financier, Directeur Financement Réseaux et Engagements Entreprises, Directeur des Ventes, Directeur Marketing, Directeur du Risque, Directeur Contrôle Interne et Conformité.

⁹ Le comité de gestion et le comité de tarification se tenaient au même moment. Par soucis de clarté, RCI Finance Maroc tient désormais un unique comité Tarification et Gestion. Les sujets, les participants et la fréquence sont inchangés.

¹⁰ Direction clients et opérations

Comité Contrôle Interne	Pilotage de la démarche locale de contrôle permanent ;	RCI Finance Maroc	Trimestrielle	Comité de Direction
	Validation et suivi de la réalisation du plan annuel d'inspections ; Validation et suivi de la réalisation des plans d'actions issus des missions de Contrôle permanent et d'Audit.			
Comité Risques Opérationnels	Validation de l'évaluation des risques réalisée par les propriétaires de processus en collaboration avec le contrôleur interne et déclinaison de la politique de gestion des risques opérationnels ;	RCI Finance Maroc	Trimestrielle	Comité de Direction
	Validation des indicateurs clés de risque ; Information régulière des résultats du suivi de l'évolution des risques.			
Comité Conformité	Suivi de la prise en compte des modifications réglementaires ;	RCI Finance Maroc	Trimestrielle	Comité de Direction
	Vérification et suivi de la conformité des nouveaux produits à la réglementation, et arbitrage sur les actions à mener, en cas d'avis défavorable ou sous réserve ; Information sur les dysfonctionnements liés à la conformité, et suivi de l'évolution des plans d'actions liés à la gestion du risque de non-conformité.			
Comité contrôle interne commun Wafasalaf	Suivi de l'ensemble des attentes de RCI Finance Maroc vis-à-vis de Wafasalaf en termes de remontée d'informations et/ou d'organisation à mettre en place, en termes de dispositif de contrôle interne des activités assurées pour le compte de RCI Finance Maroc ;	RCI Finance Maroc - Wafasalaf	Semestrielle	Comité de Direction RCI et Wafasalaf
	Suivi et évaluation du dispositif de contrôle permanent en périmètre de l'activité externalisée ; Suivi de la réalisation des plans d'actions issus des missions de Contrôle permanent et d'Audit en périmètre de l'activité externalisée.			
Comité Risques opérationnels commun Wafasalaf	Suivi du respect des termes de l'annexe 5 du contrat Opérateur relative au contrôle interne ;	RCI Finance Maroc - Wafasalaf	Semestrielle	Comité de Direction RCI et Wafasalaf
	Suivi et évaluation du dispositif de contrôle permanent en périmètre de l'activité externalisée ; Suivi dispositifs Plan de secours informatique (PRA) et du plan de continuité de l'activité, de leur maintien en conditions opérationnelles et les résultats des tests ; Suivi du traitement des réclamations clientèle et des plans d'actions y afférents.			

Comité conformité commun Wafasalaf	Suivi de la prise en compte des modifications réglementaires impactant activité gérée pour compte ; Information sur les dysfonctionnements liés à la conformité, et suivi de l'évolution des plans d'actions liés à la gestion du risque de non-conformité en périmètre de l'activité externalisée.	RCI Finance Maroc - Wafasalaf	Semestrielle	Comité de Direction RCI et Wafasalaf
Comité de pilotage de la PEE** Wafasalaf	Bilan de l'activité pour la période passée – Suivi projets engagés – passage en revue des chantiers planifiés pour l'année – Point sur le dispositif de contrôle interne et de conformité – point sur le retour des Audits externes et sur l'avancement des plans d'actions.	RCI Finance Maroc - Wafasalaf	Trimestrielle	Comité de Direction RCI et Wafasalaf

Source : RCI Finance Maroc

(*) Le « Comité Commerce » a été retiré de la liste des comités techniques. RCI Finance Maroc maintient néanmoins une instance de pilotage de la relation à fréquence au moins semestrielle

(**) PEE : Prestation Essentielle Externalisée

III.6. Rémunération attribuée aux dirigeants

Au titre de l'exercice 2021, RCI Finance Maroc a attribué aux membres du comité de direction une rémunération globale de 4,9 MMAD bruts.

La rémunération annuelle brute attribuée aux dirigeants de RCI Finance Maroc au titre des trois derniers exercices s'établit comme suit :

En MMAD	2019	2020	2021
Rémunération annuelle brute attribuée aux membres du Comité de Direction	5,6	4,1	4,9

Source : RCI Finance Maroc

III.7. Prêts accordés aux membres du comité de direction

L'encours des prêts accordés aux membres du comité de direction RCI Finance s'élève à 45 KMAD en 2021.

L'encours des prêts accordés aux membres du comité de direction sur les trois derniers exercices s'établit comme suit :

En KMAD	2019	2020	2021
Encours des Prêts accordés aux membres du Comité de Direction	190	0	45

Source : RCI Finance Maroc

PARTIE IV. ACTIVITE DE RCI FINANCE MAROC

I. Historique de l'émetteur

Les grandes étapes de développement de RCI Finance Maroc sont détaillées ci-après :

Mai 2005	Création de la Société à Responsabilité Limitée RDFM (Renault Dacia Finance Maroc) avec pour objet l'aide à la vente de véhicules par l'assistance technique et commerciale et par le développement de partenariats appropriés. RDFM est détenue à 100% par RCI Banque SA.
Juin 2005	Signature d'un accord de coopération entre RDFM, Renault Maroc et Wafasalaf pour la commercialisation de produits de Crédit et de LOA automobiles dans le réseau commercial des marques Renault, Dacia et Nissan au Maroc.
Septembre 2007	Création de la Société Anonyme RCI Finance Maroc avec pour objet les activités de financement d'affacturage, de crédit-bail et de crédit à la consommation. RCI Finance Maroc est détenue à 99,99% par RCI Banque S.A
Octobre 2007	Obtention par RCI Finance Maroc de l' agrément de Bank Al Maghrib pour le financement des marques du Groupe Renault au travers de l'octroi de crédits à la consommation, la location avec option d'achat de véhicules automobiles et l' affacturage . Signature d'un protocole de partenariat entre RCI Finance Maroc et Gras Savoye Maroc pour la mise en place des offres d'assurances Emprunteurs.
Novembre 2007	Signature d'un contrat d'opérateur entre RCI Finance Maroc et Wafasalaf pour la réalisation de l'ensemble des prestations de services concourant à la réalisation de son activité de Financement aux Clients des marques du Groupe Renault au Maroc, à savoir la gestion, le recouvrement amiable, la gestion extrajudiciaire, l'administration des contrats contentieux, la gestion comptable, les déclarations fiscales et sociales afférentes.
Décembre 2007	Premier contrat de financement automobile RCI Finance Maroc. Signature d'un contrat de cessions de créances entre RCI Finance Maroc et Renault Maroc pour le portage des créances de véhicules Neufs et de Pièces de Rechange de Renault sur ses concessionnaires distributeurs. Premières créances « Crédit Réseau » portées par RCI Finance Maroc.
Mai 2008	Signature par RCI Finance Maroc d'un contrat d'assurances Décès et Incapacité avec AXA Assurance Maroc.
Juin 2008	RDFM est cédée intégralement par RCI Banque S.A. à RCI Finance Maroc.
Février 2009	Signature d'un contrat d'affacturage entre RCI Finance Maroc et le Groupe Renault Maroc pour le portage des créances commerciales de la Succursale de Casablanca et les ventes directes Renault Maroc.
Avril 2009	Changement de l'objet social de RDFM qui devient courtier en assurances , intermédiaire d'assurances régi par la loi n°17-99 portant Code des Assurances.
Mai 2009	Signature d'un protocole de partenariat entre RCI Finance Maroc et Gras Savoye Maroc pour la commercialisation d'assurances au travers de sa filiale de courtage RDFM.
Juillet 2009	Obtention par RDFM de l'agrément de Courtier d'Assurances par décision du Ministre de l'Economie et des Finances en date du 3 juillet 2009.

Juin 2010	Commercialisation de l'offre d'assurance dommage sur véhicule « Perte Totale ».
Mai 2011	Lancement des offres LOA avec Dépôt de Garantie
Juin 2011	Accord de Bank Al Maghrib pour étendre l'agrément de RCI Finance Maroc à la location avec option d'achat de véhicules automobiles destinés aux Professionnels .
Septembre 2011	Création d'une Direction des Opérations et du Risque et embauche d'un responsable Opérations et Risque afin de mieux superviser ces activités déléguées au partenaire Wafasalaf.
Décembre 2011	Lancement de l'offre de Leasing pour les professionnels et les entreprises avec le partenaire Wafasalaf.
Mai 2012	Signature d'une convention entre RCI Finance Maroc et Wafa Assurance pour la commercialisation d'un produit Assurance Dommage Véhicule.
Novembre 2012	Obtention de l'agrément Bank Al-Maghrib pour recevoir du public des fonds d'un terme supérieur à un an.
Janvier 2013	Lancement du programme d'émission de Bons de Société de Financements. Lancement de l'offre de Leasing pour les professionnels et les entreprises.
Mars 2013	RCI Finance Maroc devient pour la première fois leader du financement auto sur le 1er trimestre 2013
Juin 2014	Conclusion d'une convention de prêt subordonné entre la société RCI Finance Maroc et RCI Banque, pour un montant de 1,8 M€ sur 10 ans ;
Avril 2015	Lancement d'une offre de leasing entreprise packagée gérée en propre Lancement de trois nouvelles offres de financement : • « Clé en main » : pour les clients à la recherche de financement sans apport.
Janvier 2018	• « Financement gratuit » : pour les clients à la recherche de taux d'intérêts gratuits. • « Balloon » avec option d'achat : pour les clients disposants d'un petit apport et souhaitant des mensualités raisonnables.
Avril 2018	Lancement de l'offre TITAN ¹¹ avec Renault Commerce Maroc afin de développer les financements aux entreprises
Juillet 2018	Accompagnement du programme « Renault Sélection » de Renault Commerce Maroc pour le développement des ventes de véhicules d'occasion
Décembre 2018	RCI Finance Maroc a repris sa position de leader des sociétés de financement sur le marché automobile en 2018 ¹²
Janvier 2019	Fin de la collaboration avec Wafa Assurance pour la commercialisation de produits d'assurance Début de collaboration avec les sociétés AXA assurance Maroc et RMA Assurance
Décembre 2019	RCI Finance Maroc reste en tête des sociétés de financement sur le marché marocain en 2019

¹¹ Stratégie de mise en commun des moyens commerciaux et marketing de RCI Finance Maroc et de Renault commerce Maroc pour le démarchage des entreprises

¹² En termes de nombre de dossiers financés

Mars 2020	Déclenchement d'une crise sanitaire mondiale due à la propagation de la pandémie du Coronavirus.
	Mise en place d'un dispositif de reports d'échéances pour les clients particuliers et professionnels impactés par la crise sanitaire
Mai 2020	Lancement de la structure Renault Solution Pro par Renault Commerce Maroc et RCI Finance Maroc afin d'améliorer leurs performances commerciales et financières sur le marché marocain des véhicules d'entreprise
Décembre 2020	RCI Finance Maroc réalise sa première émission obligataire subordonnée par placement privé pour un montant de 68 millions de dirhams
Juin 2020	Lancement de solutions financières packagées regroupant le financement, l'assurance, l'entretien et la garantie pour les clients particuliers et professionnels
2021	Au troisième trimestre, RCI Finance Maroc a réalisé une émission de BSF dans un format inédit à triple tranche, soit la levée de capitaux la plus importante de son histoire avec 500 millions de dirhams.
	Au quatrième trimestre, RCI Finance Maroc a lancé EASY LEASE, la première offre locative à destination des particuliers sur le marché marocain. Ce produit avec valeur résiduelle permet aux clients de Dacia et Renault de bénéficier de mensualités allégées et adaptées à l'usage de leurs véhicules tout en facilitant leurs renouvellements tous les 3 ou 4 ans.
Mai 2022	Changement de la marque commerciale de RCI Finance Maroc pour devenir « Mobilize Financial Services ». « Mobilize Financial Services » sera la marque de référence pour les clients des marques Renault, Dacia, Alpine et Mobilize, à la recherche d'une gamme complète de services liés à l'usage automobile.

Source : RCI Finance Maroc

II. Appartenance du Groupe RCI Finance Maroc à RCI Bank & Services et au Groupe Renault

II.1. Appartenance du Groupe RCI Finance Maroc au Groupe Renault

II.1.1. Présentation du Groupe Renault

Constructeur automobile depuis 1898, le Groupe Renault est un groupe international multimarque qui regroupe les marques Renault, Dacia, RSM¹³, Alpine et Lada.

Dans le cadre de son plan stratégique Renaulution lancé en 2021, le groupe Renault a fait évoluer son organisation autour de ses marques en les regroupant autour de quatre business units (BU) : Renault, Dacia, Alpine et Nouvelles mobilités.

Le Groupe a vendu près de 2,7 millions de véhicules en 2021, produits dans 150 unités établies dans 38 pays.

Avec plus de 156 000 collaborateurs et une présence dans plus de 134 pays dans le monde, le groupe Renault a dégagé un chiffre d'affaires de 46,2 milliards d'euros sur l'exercice 2021.

L'action Renault est cotée à la Bourse de Paris (Euronext) depuis le 17 novembre 1994, date de l'ouverture du capital de la Société. Le prix de l'action, lors de l'offre publique de vente relative à cette opération, était de 165 francs, soit 25,15 euros. Renault fait partie des valeurs qui composent l'indice CAC 40, depuis le 9 février 1995. Au 31 décembre 2021, le cours de l'action Renault s'affiche à 30,55 euros.

¹³ Renault Samsung Motors

Cotée sur Euronext – compartiment A, Code ISIN FR0000131906, Mnémo : RNO, l'action Renault est éligible au Service de règlement différé (SRD) ainsi qu'au PEA. L'action Renault fait aussi partie des indices SBF, Euronext et Euro Stoxx Auto.

Les principales participations du groupe Renault sont les suivantes:

- La participation de Renault dans Nissan dans le cadre de l'alliance mise en place en 1999 entre les deux constructeurs. Au 31 décembre 2021, la participation de Renault s'élève à 1 831 837 027 titres représentant 43,40 % du capital. Ces titres sont cotés à la Bourse de Tokyo.
- La participation de Renault dans AVTOVAZ¹⁴. La filiale AVTOVAZ est sortie de la cotation de la Bourse de Moscou depuis mai 2019.

Par ailleurs, Renault S.A. a annoncé le 12 mars 2021 la cession de l'intégralité de sa participation dans Daimler AG (soit 16 448 378 actions représentant 1,54% du capital de Daimler) au prix de 69,50 euros par action (soit un montant total de 1,143 milliard d'euros) dans le cadre d'un placement auprès d'investisseurs qualifiés.

Le 23 novembre 2021, le Groupe Renault annonce avoir réalisé une opération de prise de participation minoritaire à hauteur de 21% au capital de Whytlot, entreprise spécialisée dans les moteurs électriques innovants.

II.1.2. Actionnariat du Groupe Renault

Au 31 décembre 2021, le capital social s'élève à 1 126 701 902,04 euros, réparti en 295 722 284 actions de 3,81 euros de nominal chacune. Les actions sont intégralement souscrites et entièrement libérées.

Il n'y a pas eu de modification de capital au cours des cinq dernières années. Les dernières augmentations de capital datent du 28 avril 2010.

Lors d'augmentations de capital réservées au prix de 37 euros par action, Nissan Finance Co., Ltd. et Daimler AG ont respectivement souscrit 1 617 775 actions et 9 167 391 actions de 3,81 euros de nominal.

L'actionnariat du Groupe Renault sur la période 2019 – 2021 se présente comme suit :

Actionnaires	2019			2020			2021		
	Nb titres détenus	% Capital	% Droits de vote	Nb titres détenus	% Capital	% Droits de vote	Nb titres détenus	% Capital	% Droits de vote
Etat Français	44 387 915	15,01%	28,69%	44 387 915	15,01%	28,57%	44 387 915	15,01%	29,05%
Nissan Finance. Co., Ltd.	44 358 343	15,00%	0%	44 358 343	15,00%	0%	44 358 343	15,00%	-
Groupe Daimler	9 167 391	3,10%	5,09%	9 167 391	3,10%	5,07%	-	-	-
Salariés	8 605 324	2,90%	4,63%	10 286 922	3,48%	5,30%	10 681 552	3,61%	5,88%
Auto-détention	4 548 736	1,53%	0%	4 538 199	1,53%	0%	4 582 464	1,55%	-
Public	184 654 575	62,44%	61,59%	182 983 514	61,88%	61,06%	191 712 010	64,83%	65,07%
Total	295 722 284	100,00%	100,00%	295 722 284	100,00%	100,00%	295 722 284	100,00%	100,00%

Source : Renault S.A rapports annuels 2020 et 2021

II.1.3. Principales activités du Groupe Renault

Les activités du Groupe Renault sont réparties en trois types d'activités opérationnelles :

■ L'automobile :

Pour le secteur de l'automobile, Renault conçoit, fabrique et vend des véhicules particuliers et utilitaires. Avec l'acquisition du constructeur roumain Dacia, la reprise des actifs opérationnels de la société Sud-Coréenne

¹⁴ Constructeur automobile russe de la marque Lada dans lequel le Groupe Renault a une participation majoritaire de 67,61% à fin décembre 2020.

Samsung Motors puis la relance de sa marque sportive historique Alpine, Renault exploite cinq marques automobiles : Renault, Dacia, Renault Samsung Motors, Alpine et Lada.

C'est à travers la marque Dacia que le Groupe Renault a démarré la production de voitures sur le marché marocain. En effet, le Groupe Renault a acquis en 2003 des participations dans l'usine automobile SOMACA afin d'y produire les modèles Logan. Grâce à la réussite de cette opération, le Groupe Renault a initié en 2008 les travaux de construction du complexe industriel d'assemblage de voitures « Tanger Méditerranée ». En 2012, l'usine de Tanger a ouvert ses portes et possède une capacité de production annuelle s'élevant à termes à 400 000 véhicules par an.

La production des usines Renault au Maroc a atteint 402 150 véhicules en 2018, répartis entre 318 600 véhicules produits à Renault Tanger et 83 550 véhicules produits par la SOMACA. De même, le Groupe Renault a signé en octobre 2018 un nouvel accord portant sur le doublement de la capacité de production de l'usine de Casablanca SOMACA. La capacité de production de la SOMACA devrait ainsi atteindre 160 000 unités en 2022.

En 2019, la production des usines Renault au Maroc s'est élevée à 394 902 véhicules, dont 303 558 véhicules produits à l'usine de Tanger et 91 344 produits par SOMACA.

Dans un contexte de crise sanitaire internationale, les usines du groupe ont produit 277 474 véhicules au Maroc en 2020 dont 209 769 unités à l'usine Renault de Tanger et 67 705 unités à la SOMACA.

En 2021, la production des deux usines du Groupe Renault au Maroc a atteint 303 591 véhicules (soit +10% comparé à 2020), dont 230 002 pour l'usine de Tanger et 73 589 pour l'usine de Renault Casablanca, la SOMACA.¹⁵

▪ Le Financement des ventes :

RCI Bank and Services accompagne les marques du Groupe Renault (Renault, Dacia, Alpine, Renault Samsung Motors, Lada) dans le monde, du Groupe Nissan (Nissan, Infiniti, Datsun) principalement en Europe, au Brésil, en Argentine, en Corée du Sud et sous la forme de joint-ventures en Russie et en Inde, et de Mitsubishi Motors aux Pays-Bas. Le groupe est présent dans 36 pays et propose :

- ✓ Des crédits de véhicules neufs et d'occasion ;
- ✓ De la location avec option d'achat ;
- ✓ Du crédit-bail ;
- ✓ De la location longue durée ;
- ✓ Ainsi que des services associés : entretien et extension de garantie, assurance et assistance, gestion de flottes et cartes de crédit.

Par ailleurs, Il est important de noter que le Groupe Renault détient des participations importantes dans Nissan et AVTOVAZ¹⁶. La participation dans Nissan est mise en équivalence dans les comptes du Groupe, celle dans AVTOVAZ est consolidée par intégration globale.

▪ Les Services de Mobilité :

Le Groupe Renault a créé Renault M.A.I (Mobility As an Industry) en octobre 2019 pour accélérer son développement dans les nouvelles mobilités et nouer des partenariats stratégiques.

Afin d'anticiper et d'accompagner les transformations profondes des modes de vie et de consommation, le Groupe Renault s'est engagé depuis quatre ans dans le développement de nouveaux services de mobilité partagée, avec ou sans chauffeur (Renault MOBILITY, ZITY à Madrid puis à Paris, Marcel), et en réalisant des acquisitions et des

¹⁵ Source : article de presse publié le 20 janvier 2022 sur le site challenge.ma et intitulé « Bilan 2021 : Renault Group Maroc renforce ses acquis commerciaux et industriels »

¹⁶ Entreprise russe, fabricant de la marque Lada dans laquelle Renault a une participation majoritaire, via une joint-venture, avec une consolidation par intégration globale dans les comptes de Renault depuis fin 2016

prises de participation très ciblées dans diverses start-ups spécialisées dans ce domaine (Karhoo, Yuso, Como, iCabbi, Glide.io)

Renault M.A.I. (Mobility As an Industry) est une filiale d'activité exclusivement dédiée aux nouvelles mobilités.

II.1.4. Place de RCI Finance Maroc au sein du Groupe Renault

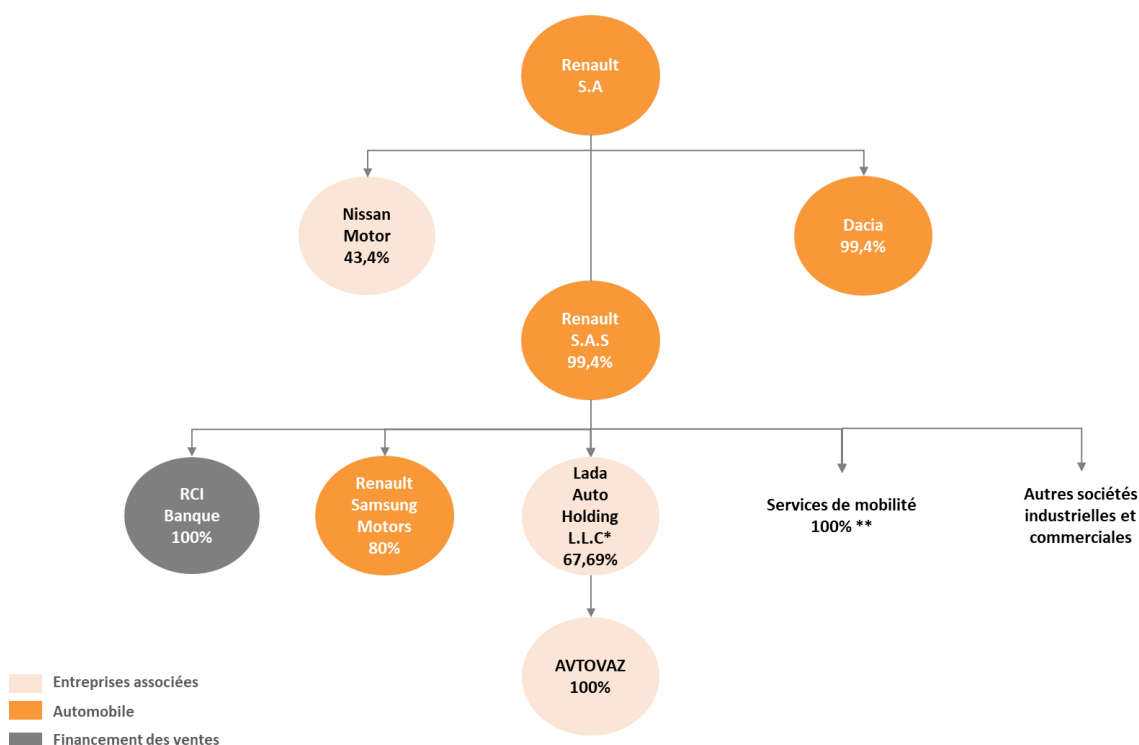
RCI Finance Maroc est la branche marocaine de l'activité Financement des ventes du Groupe Renault. Elle est directement liée à RCI Banque et constitue l'unique filiale spécialisée dans le financement des ventes d'un constructeur automobile au Maroc.

RCI finance Maroc permet de dynamiser les ventes de Renault et Dacia et de consolider la présence commerciale du Groupe Renault au Maroc.

La position de leader du Groupe Renault au Maroc tient ainsi tant à la présence d'unités de production locales produisant des voitures répondant à la demande du marché qu'à l'appui commercial apporté par l'existence d'une activité de financement des ventes réservées aux marques du Groupe.

II.1.5. Organigramme du Groupe Renault

L'organigramme simplifié du Groupe Renault au 31/12/2021 :



Source : Renault S.A rapport annuel 2021.

(*) Participation indirecte de Renault s.a.s..

(**) Comprend des coentreprises et filiales avec minoritaires

II.1.6. Principaux indicateurs financiers et boursiers du Groupe Renault

Les principaux indicateurs financiers consolidés du Groupe Renault pour la période 2019-2021 se présentent comme suit :

En MEUR	2019	2020	Var.19-20 (%)	2021	Var. 20-21 (%)
Indicateurs Bilanciels					
Total Bilan	122 171	115 737	-5,27%	113 740	-1,73%
Capitaux propres	35 331	25 338	-28,28%	27 894	10,09%
CPC					
CA	55 537	43 474	-21,72%	46 213	6,30%
Rex	2 105	-1 999	>-100%	1 398	> 100%
RN part du groupe	-141	-8 008	>-100%	888	> 100%
RN	19	-8 046	>-100%	967	> 100%
Ratio de rentabilité					
ROE (RN/Capitaux propres)	0,05%	-31,75%	-31,81 pbs	3,47%	+35,22 pbs
ROA (RN/Total bilan)	0,02%	-6,95%	-6,97 pbs	0,85%	+7,80 pbs

Source : Renault S.A rapports annuels 2020 et 2021

Les principaux indicateurs boursiers du Groupe Renault se déclinent comme suit :

	2019	2020	Var.19-20 (%)	2021	Var.20-21 (%)
Nombre d'actions (en milliers)	295 722	295 722	0,00%	295 722	0,00%
Bénéfice par action (en Euros)	-0,52	-29,51	-5775,00%	3,26	>-100%
Dividende par action (en Euros)	0,00*	0,00**	0,00%	0,00***	n/a
Capitalisation boursière au 31 décembre (en MEUR)	12 474	10 575	-15,22%	9 033	-14,58%

Source : Renault S.A rapports annuels 2020 et 2021

(*) Le Conseil d'administration du 13 février 2020 avait proposé le versement de 1,10 euro par action au titre de l'exercice 2019. Le Conseil d'administration de Renault du 9 avril 2020 a décidé de ne plus proposer la distribution de ce dividende, ce qui a été approuvé par l'Assemblée générale du 19 juin 2020 (3e résolution)

(**) Le Conseil d'administration a proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 23 avril 2021 de ne pas verser de dividendes au titre de 2020

(***) Le Conseil d'administration du 25 mars 2022 proposera à l'Assemblée Générale prévue le 03 juin 2022, de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2021.

II.2. Appartenance du Groupe RCI Finance Maroc au groupe RCI Bank and Services

RCI Finance Maroc, bénéficie du savoir-faire et du support de RCI Bank and Services à travers un contrat de prestations de services *Corporate* signé entre RCI Bank and Services et l'ensemble de ses filiales françaises et internationales et qui concerne essentiellement les fonctions suivantes :

- La direction marketing ;
- La direction de la communication incluant la communication interne et externe ;
- La direction des risques de crédit avec un support dans la mise en place du scoring des crédits ;
- La direction des systèmes d'information ;
- La direction finance et gestion.

II.3. Flux financiers entre RCI Finance Maroc et les entités du Groupe

Les flux entre RCI Finance Maroc, RCI Banque et Renault Maroc se détaillent comme suit :

II.3.1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2021

Néant.

II.3.2. Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Conventions entre RCI Finance Maroc et RCI Banque

■ **Contrat de contre garantie avec RCI Banque :**

Nature de la convention :

Dans le cadre de ce contrat renouvelé annuellement, RCI Finance Maroc s'engage à payer à RCI Banque toute commission que cette dernière pourrait lui réclamer au titre des garanties qui sont octroyées par RCI Banque à RCI Finance Maroc dans le cadre des contrats de financement « Véhicules Neufs » et « Pièces de Rechange » conclus par RCI Finance Maroc avec les concessionnaires du réseau Renault-Dacia Maroc.

RCI Banque SA s'engage, irrévocablement et inconditionnellement à payer RCI Finance Maroc à première demande de sa part, tout montant que ce dernier pourrait lui réclamer au titre des garanties octroyées suivant les contrats de financement véhicules neufs et pièces de rechange aux concessionnaires ci-après : Boughaz Auto Sarl, Nouvelle Compagnie Royale Automobile Sa, La Continentale De Service Sarl, Rahmouni Auto Service Sarl, Ets Hakam Frères Sa, Sarl Top Auto Mohammedia Et Sodisma Sa.

Les garanties accordées pour couvrir les expositions aux grands risques font l'objet d'une commission de 0,2%¹⁷ du montant garanti par RCI Banque. Au-delà des dates d'origine, chaque garantie fait l'objet d'un document spécifique à valeur contractuelle daté de la date de demande par RCI Finance Maroc.

Date de la convention :

31/07/2009 (Renouvellement annuel du contrat depuis 2007).

Charges comptabilisées par RCI en 2021 :

Commissions contre garanties comptabilisées en 2021 : 89 808,20 dirhams HT.

Montant décaissé par RCI en 2021 :

Commissions Contre garanties décaissées en 2021 : 96 931,50 dirhams TTC.

Entités concernées :

RCI Finance Maroc et RCI Banque.

Personnes concernées :

François GUIONNET, Administrateur de RCI Finance Maroc, membre du Comité de Exécutif et Directeur des Territoires et de la Performances de RCI Banque SA, Alessandro GARZIA, Directeur du Territoire Afrique-Moyen-Orient-Inde-Pacifique de RCI Banque SA.

■ **Contrat de coopération informatique avec RCI Banque :**

Nature de la convention :

Dans le cadre de ce contrat, conclu le 22 novembre 2007, RCI Banque fournit, via sa Filiale DIAC, les moyens techniques et humains nécessaires à l'exploitation et à la maintenance des applications de RCI Finance Maroc à partir d'une structure informatique centrale.

Date de la convention :

22/11/2007.

Charges comptabilisées par RCI en 2021 :

Frais informatiques comptabilisées en 2021 : 7 383 659,31 dirhams HT.

Montant décaissé par RCI en 2021 :

Frais informatiques décaissés en 2021 : 7 521 103,64 dirhams TTC.

Entités concernées :

RCI Finance Maroc et DIAC.

¹⁷ Taux en vigueur depuis 2017

Personnes concernées :

M. Rebbi Daniel, Administrateur de RCI Finance Maroc et Directeur Commerce RCI Banque, BALLU Alain, Directeur des Partenariats et Projets de RCI Banque SA.

▪ **Convention de prêt subordonné :**

Nature de la convention :

Au titre de conventions entre RCI Finance Maroc et RCI banque, RCI banque propose à RCI Finance Maroc un prêt subordonné d'un montant de 1 800 000 Euros, rémunéré au taux annuel de 5%.

En effet, le prêt est consenti pour une durée de 10 ans à compter du 18 juin 2014, et RCI finance Maroc s'engage à rembourser en principal l'intégralité du prêt à sa date d'échéance.

Date de la convention :

10 Juin 2014

Charges comptabilisées par RCI en 2021 :

Charges sur emprunts subordonnés au titre de l'exercice 2021 : 464 370,41 dirhams HT.

Montant décaissé par RCI en 2021 :

Charges sur emprunt subordonné décaissées au titre de l'exercice 2021 : 1 008 900,00 dirhams TTC.

Entités concernées :

RCI Finance Maroc et RCI Banque.

Conventions entre RCI Finance Maroc et Renault Maroc

▪ **Convention d'affacturage avec Renault Maroc :**

Nature de la convention :

La société RCI Finance Maroc a conclu avec la société Renault Maroc, un contrat d'affacturage par lequel Renault Maroc accorde à RCI Finance Maroc l'affacturage à titre exclusif de ses créances sur les Acheteurs (hors concessionnaires faisant l'objet de conventions de cession de créances) ayant fait l'objet d'un agrément¹⁸ par RCI Finance Maroc.

Aussi, dans le cadre de ce contrat, RCI Finance Maroc mandate Renault Maroc pour effectuer toutes les démarches nécessaires au recouvrement ordinaire et à la gestion comptable des créances transférées. Ainsi, la principale prestation d'affacturage fournie par RCI consiste à financer ces créances.

En contrepartie de ce financement, Renault Maroc verse à RCI Finance Maroc, chaque premier jour ouvré du mois, une commission globale et forfaitaire calculée, en fonction d'un barème fixé entre les deux parties, sur le montant toutes taxes comprises des créances portées par RCI Finance Maroc sur le mois écoulé.

Date de la convention :

25/12/2008.

Produits comptabilisés par RCI en 2021 :

Commissions d'affacturage comptabilisées en 2021 : 11 738 818,50 dirhams HT.

Montant encaissé par RCI en 2021 :

Commissions d'affacturage encaissées en 2021 : 14 604 636,40 dirhams TTC.

Personnes concernées :

Vincent Hauville, PDG de RCI Finance Maroc et membre du comité de management de Renault Maroc.

▪ **Contrat de prestation de service avec Renault Maroc :**

Nature de la convention :

Ce contrat prévoit :

- ✓ La location par Renault Maroc à RCI Finance Maroc une surface de bureaux (climatisation, mobiliers, espace communs, etc.) ;

¹⁸ Cela désigne des contreparties qui ont été préalablement validées par RCI Finance Maroc sur la base de leur activité, solvabilité, etc.

- ✓ Prestations de trésorerie ;
- ✓ La location du matériel Informatique et la téléphonie Fixe ;
- ✓ La fourniture à RCI de l'administration des Ressources humaines.

Date de la convention :

04/12/2008 et révisée début janvier 2012.

Charges comptabilisées par RCI en 2021 :

Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2021 : 1 908 888,96 dirhams HT.

Montant décaissé par RCI en 2021 :

Montant décaissé au titre de l'exercice 2020 : 1 284 776,40 dirhams TTC.

Personnes concernées :

Vincent Hauville, PDG RCI Finance Maroc et membre du comité de management de Renault Maroc.

■ **Contrat de cession de créances avec Renault Commerce Maroc :**

Nature de la convention :

La société RCI Finance Maroc a conclu avec la société Renault Maroc, un contrat de cession des créances par lequel RCI Finance Maroc offre à Renault :

- ✓ Des services de rachat des créances de Renault nées de la relation Renault – Concessionnaires,
- ✓ Des services de gestion des créances nées de la relation Renault – Concessionnaires et plus particulièrement des services de recouvrement, de suivi des paiements, l'analyse du risque de crédit et le suivi de la solvabilité des concessionnaires.

En contrepartie de ces prestations, Renault Maroc verse à RCI Finance Maroc :

- ✓ Des intérêts calculés sur la base d'un barème de taux convenu entre les deux parties, et sur la base d'un nombre de jours appelé « Période de franchise ». La période de franchise commence dès la date de facturation du véhicule et prend fin soit à la date convenue de fin de franchise ou à la date de livraison au client final si cette dernière a eu lieu avant la date convenue de fin de franchise. A l'expiration de la période de franchise, le concessionnaire est tenu de régler ses factures à RCI Finance ou prendra à sa charge les intérêts sur la période de financement hors période de franchise, et ce, dans le cadre d'un contrat de financement entre RCI Finance Maroc et le concessionnaire,
- ✓ Une commission de gestion calculée en fonction de l'encours des créances « Réseaux » porté par RCI Finance Maroc.

Date de la convention :

01/12/2007.

Charges/Produits comptabilisés par RCI en 2021 :

Intérêts sur Franchise comptabilisés au titre de l'exercice 2021 : 56 546 946,46 dirhams HT ;

Commissions de Gestion comptabilisées au titre de l'exercice 2021 : 13 610 851,00 dirhams HT.

Montant encaissé par RCI en 2021 :

Intérêts sur Franchise Encaissés en 2021 : 60 436 343,34 dirhams TTC ;

Commissions de Gestion Encaissées en 2021 : 17 200 188,00 dirhams TTC.

Personnes concernées :

Vincent Hauville, PDG de RCI Finance Maroc et membre du comité de management de Renault Maroc.

■ **Convention de gestion du risque de crédit réseau avec Renault Maroc :**

Nature de la convention :

La société RCI Finance Maroc a conclu avec la société Renault Maroc, une convention de gestion du risque de crédit « Réseau » par laquelle RCI Finance Maroc contribue à limiter au maximum le risque éventuel d'un défaut de paiement des concessionnaires et à améliorer la pérennité du réseau des concessionnaires au Maroc.

Cette convention ne prévoit pas de rémunération.

Date de la convention :

01/12/2007.

Charges/Produits comptabilisés par RCI en 2021 :

Aucune charge ni produit n'a été comptabilisé par RCI Finance Maroc en 2021 au titre de cette convention.

Montant encaissé et décaissé par RCI en 2021 :

Aucun montant n'a été encaissé ou décaissé par RCI Finance Maroc en 2021 au titre de cette convention.

Personnes concernées :

Vincent Hauville, PDG RCI Finance Maroc et membre du comité de management de Renault Maroc.

■ **Contrat de coopération économique RCI Finance Maroc et Renault Commerce Maroc :**

Nature de la convention :

RCI Finance Maroc s'engage en contrepartie de la prise en charge des surcoûts d'installation du système de financement « Crédit Réseau » par Renault Commerce Maroc, pendant toute la durée du contrat, à coopérer avec Renault Commerce Maroc afin :

- ✓ De favoriser l'expansion commerciale de son réseau et d'en assurer sa pérennité.
- ✓ De dédier son activité exclusivement aux marques commercialisées par Renault Commerce Maroc et s'interdire toute autre collaboration avec les constructeurs concurrents.

Date de la convention :

01/12/2007.

Charges/Produits comptabilisés par RCI en 2021 :

Aucune charge ni produit n'a été comptabilisé par RCI Finance Maroc en 2021 au titre de cette convention.

Montant encaissé et décaissé par RCI en 2021 :

Aucun montant n'a été encaissé ou décaissé par RCI Finance Maroc en 2021 au titre de cette convention.

Entités concernées :

RCI Finance Maroc et Renault Maroc.

Modalité de rémunération :

Prise en charge des surcoûts d'installation du système de financement « crédit réseau » de RCI Finance Maroc par Renault Maroc.

■ **Conventions de campagne promotionnelle RCI Finance Maroc / Renault Commerce Maroc :**

Nature de la convention :

Renault Commerce Maroc verse à RCI Finance Maroc des participations commerciales sur certains produits de financement promotionnels afin d'améliorer la compétitivité de l'offre de financement et en conséquence augmenter ces volumes de vente de véhicules.

Date de la convention :

2014, Renouvelable annuellement.

Produits comptabilisés par RCI en 2021 :

RCI Finance Maroc étale les participations commerciales selon la décroissance des contrats afférents. Aussi, la comptabilisation de participations commerciales d'une année correspond à la part d'étalement des participations de l'année et des années antérieures.

Les participations commerciales brutes accordées par Renault Commerce Maroc au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 115 879 828,94 dirhams HT.

Les produits relatifs à l'étalement des participations commerciales comptabilisées au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 107 538 680,04 dirhams HT.

Montant encaissé par RCI en 2021 :

Les participations commerciales encaissées en 2021 s'élèvent à 101 817 059,65 dirhams TTC.

Personnes concernées :

Vincent Hauville, PDG de RCI Finance Maroc et membre du comité de management de Renault Maroc.

■ **Convention de rétrocession de participations commerciales RCI Finance Maroc /Renault Commerce Maroc :**

Nature de la convention :

Au titre de conventions entre RCI Finance Maroc et Renault Commerce Maroc, Renault Commerce Maroc verse à RCI Finance Maroc des participations commerciales afin d'améliorer la compétitivité des offres de financement et de services promotionnelles objets de ces conventions (Cf. convention 2.9). Il a été convenu de mettre en place un accord de rétrocession d'une quote part des participations objet de la convention 2.9, de RCI Finance Maroc vers Renault Commerce Maroc.

Date de la convention :

03/04/2013

Charges comptabilisées par RCI en 2021 :

RCI Finance Maroc étale les rétrocessions de participations commerciales selon la décroissance des contrats auxquels elles se rattachent. Aussi, la comptabilisation de rétrocessions de participations commerciales d'une année correspond à la part d'étalement des rétrocessions de participations de l'année et des années antérieures.

Aucune charge n'a été comptabilisé en 2021, au titre des rétrocessions de participations commerciales brutes engagées et dues par RCI Finance;

Les charges relatives à l'étalement de la rétrocession des participations commerciales comptabilisées au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 50 654 047,63 dirhams HT.

Montant décaissé par RCI en 2021 :

Les rétrocessions de participations commerciales décaissées au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 14 889 522,34 dirhams TTC.

Personnes concernées :

Vincent Hauville, PDG de RCI Finance Maroc et membre du comité de management de Renault Maroc.

II.4. Flux financiers entre RCI Finance Maroc et les entités du Groupe sur les trois dernières années

Les flux financiers entre RCI Finance Maroc et les entités du Groupe entre 2019-2021 se détaillent comme suit :

Nature de la convention (En KMAD)	Société concernée	2019		2020		2021	
		Encaissement / Décaissement	Produit / Charge	Encaissement / Décaissement	Produit / Charge	Encaissement / Décaissement	Produit / Charge
Contrat de contre garantie avec RCI Banque	RCI banque	-360	-308	-159	-256	-97	-90
Contrat sur la gestion opérationnelle de la trésorerie	Renault Maroc Services	-	-	-	-	-	-
Convention d'affacturage avec Renault Maroc	Renault Maroc	21 376	18 689	14 671	12 993	14 605	11 739
Contrat de prestation de service avec Renault Maroc	Renault Maroc	-2 144	-2 482	-4 606	-4 221	- 1 285	-1 909
Contrat de cession de créances avec Renault Commerce Maroc	Renault Commerce Maroc	90 560	90 789	78 438	75 347	77 637	70 158
Convention de gestion du risque crédit réseau avec Renault Maroc	Renault Maroc	0	0	0	0	0	0
Contrat de coopération économique RCI Finance Maroc et Renault Commerce Maroc	Renault Commerce Maroc	0	0	0	0	0	0
Contrat de coopération informatique avec RCI Banque	RCI banque	-9 295	-9 141	-9 920	-10 984	-7 521	-7 384
Conventions de campagne promotionnelle RCI Finance Maroc/ Renault Commerce Maroc	Renault Commerce Maroc	240 462	380 474	205 791	342 974	101 817	223 419
Convention de rétrocession de participations commerciales RCI Finance Maroc /Renault Commerce Maroc	Renault Commerce Maroc	-81 957	-46 849	-76 559	-56 474	-14 890	-50 654
Convention de prêt subordonné	RCI banque	-1 009	-1 009	-1 009	-1 013	-1 009	-464
Total		257 633	430 164	206 648	358 367	169 258	244 814

Source : RCI Finance Maroc

A ce jour, il n'existe aucun autre flux financier entre RCI Finance Maroc et les entités du Groupe à l'exception des flux entrants dans le cadre des flux règlementés.

Les conventions règlementées entre RCI Finance Maroc et le Groupe Renault ont généré en 2021 des produits de 305 316 KMAD et des charges de 60 501 KMAD. L'intégralité des produits générés provient (i) de la convention de campagne promotionnelle avec Renault Commerce Maroc, (ii) des contrats de cession de créances avec Renault Commerce Maroc et (iii) de la convention d'affacturage avec Renault Maroc. L'essentiel des charges générées est issu de (i) la convention de rétrocession de participations commerciales avec Renault Commerce Maroc et (ii) du contrat de coopération informatique avec RCI Banque.

Ces conventions ont conduit à des encaissements de 194 059 KMAD et des décaissements de 24 802 KMAD en 2021. Les encaissements proviennent également en totalité (i) de la convention de campagne promotionnelle avec Renault Commerce Maroc, (ii) des contrats de cession de créances avec Renault Commerce Maroc et (iii) de la convention d'affacturage avec Renault Maroc. De même, les décaissements sont principalement liés à (i) la convention de rétrocession de participations commerciales avec Renault Commerce Maroc et (ii) au contrat de coopération informatique avec RCI Banque.

II.5. Relations entretenues entre RCI Finance Maroc et les entités du Groupe RCI Finances and services

II.5.1. Les services rendus / reçus par RCI Finance Maroc

En tant que maison-mère de RCI Finance Maroc, RCI Bank and Services remplit majoritairement un rôle de coordination, d'accompagnement et de contrôle.

La coordination passe par l'uniformisation des processus entre RCI Finance Maroc et les autres filiales du Groupe, la mise en place d'indicateurs de performance communs et de formats de reportings.

L'accompagnement se traduit par des modules de formation communs à toutes les entités ou des conseils de gestion (RCI Bank and Services opérant depuis des dizaines d'années dans 36 pays pouvant servir de benchmark).

Enfin, le contrôle s'exerce via des missions d'audit et des instances comme des comités au cours desquels RCI Finance Maroc doit montrer sa conformité aux règles Groupe dans divers domaines : risques, liquidité, conformité, etc. L'ensemble de ces missions assurées par la maison-mère sont incluses dans les « frais de siège » versés chaque année par RCI Finance Maroc à RCI Bank and Services.

Cela s'accompagne également de prestations informatiques, telles que la mise à disposition et la maintenance de l'outil « Omega », qui permet à RCI Finance Maroc d'exercer son activité de Leasing Entreprise. Ces prestations informatiques donnent également lieu à des refacturations.

RCI Finance Maroc reçoit également des services de la part de Renault Commerce Maroc, qui gère une partie de son activité de Ressources Humaines. Cela passe notamment par le recrutement et la formation. Cette prestation est facturée par Renault Maroc à RCI Finance Maroc.

Même si l'activité de RCI Finance Maroc est majoritairement dédiée aux particuliers, aux entreprises et aux concessionnaires, RCI Finance Maroc réalise de l'affacturage de créances pour le compte de Renault Commerce Maroc. Cette prestation est facturée par RCI Finance Maroc à Renault Commerce Maroc.

II.5.2. Les prêts reçus / octroyés par RCI Finance Maroc

A ce jour, RCI Finance Maroc n'a accordé aucun prêt à RCI Bank and Services ou à Renault.

En revanche, depuis juin 2014, RCI Finance Maroc dispose d'un emprunt subordonné de 1,8 million euro contracté auprès de RCI Bank and Services et qui figure au niveau des fonds propres complémentaires de RCI Finance Maroc, afin de renforcer sa solvabilité.

II.5.3. Les synergies en termes d'activité

En tant que filiale, RCI Finance Maroc bénéficie de nombreuses synergies en termes d'outils informatiques communs et de tarifs négociés avec l'appui de RCI Bank and Services auprès de certains fournisseurs.

Au niveau local, RCI Finance Maroc bénéficie de nombreuses synergies avec Renault Maroc, comme son dispositif « Renault Solution Pro»¹⁹, mis en place début 2020 et qui offre des solutions de mobilités aux entreprises marocaines.

III. Filiale de RCI Finance Maroc

III.1. Organigramme juridique du Groupe RCI Finance Maroc

L'organigramme juridique du Groupe RCI Finance Maroc à fin juin 2022 se présente comme suit :



III.2. Présentation de RDFM

Dénomination ou raison sociale	RDFM
Forme Juridique	SARL
Objet Social	Toute opération de courtage et de commissions en matière d'assurances de toute nature
Actionnariat	100% RCI Finance Maroc
Adresse	Place Bandoeng, Casablanca
Capital Social (MAD) au 31/12/2021	2 000 000
Secteur d'activité	Société de courtage d'assurances

Source : RCI Finance Maroc

RDFM, filiale à 100% de RCI Finance Maroc, exerce une activité de courtage en assurance auprès de partenaires afin de proposer toute une gamme de couverture des risques aux clients. RDFM permet de collecter des primes d'assurances, issues d'offres de financement packagées proposées aux clients de Renault et Dacia. Chaque année, en tant que filiale, RDFM verse un dividende à RCI Finance Maroc.

L'activité a démarré en 2010 avec la perception des premières commissions Assurances Décès Incapacités et la mise en place de l'assurance Perte Totale et Dommages par la suite.

En mai 2012, à l'occasion du Salon de l'Automobile de Casablanca, l'offre d'assurance Dommages Tous Risques (hors responsabilité Civile) a été lancée.

¹⁹ Solution optimisée pour les clients professionnels basée sur le concept du guichet unique d'achat et permettant d'offrir aux entreprises une solution globale et simplifiée (gamme large de véhicules utilitaires, offres de financement sur mesure Easy Pro, services pour gestion simplifiée de la flotte et services après-vente).

Ces produits d'assurance inclus aux financements de véhicules (packages) ont été complétés de deux nouvelles offres lancées en 2014 : Responsabilité Civile et Assurance Dommage commercialisées en « Stand Alone » (pouvant être souscrites indépendamment du financement du véhicule).

Au 1^{er} janvier 2020, l'assurance dommage auparavant proposée dans le cadre de la collaboration avec WAFA Assurance a été remplacée par une assurance Mass Market et Mass Affluent²⁰ depuis le 1^{er} janvier 2019.

III.3. Analyse de l'activité d'assurance de RDFM entre 2019 et 2021

Les principaux agrégats de l'activité d'assurance sur la période 2019-2021 se déclinent comme suit :

Principaux agrégats financiers (en KMAD)	2019	2020	Var. 20/19	2021	Var. 21/20	TCAM
Commissions perçues nettes	48 340	63 496	31,35%	55 289	-12,93%	6,95%
Résultat d'exploitation ²¹	46 799	61 928	32,33%	52 081	-15,90%	5,49%
Résultat net	32 079	42 490	32,45%	35 181	-17,20%	4,72%
Situation nette	39 039	49 529	26,87%	42 311	-14,57%	4,11%

Source : RCI Finance Maroc

Revue analytique 2020 - 2021:

Sur la période 2020-2021, les indicateurs d'activité de RDFM ont connu une baisse notamment expliquée par la baisse de la participation aux bénéfices sur les assurances décès incapacité et perte totale. De ce fait :

- ✓ Le résultat d'exploitation a baissé de 15,9% pour s'établir à 52 081 KMAD en 2021;
- ✓ Le résultat net affiche la même tendance, s'élevant à 35 181 KMAD en 2021, soit une baisse de 17,2% par rapport à 2020.

Revue analytique 2019 – 2020 :

La croissance du portefeuille de polices d'assurances et l'augmentation de la participation aux bénéfices sur les assurances décès incapacité et perte totale ont permis une hausse des principaux indicateurs d'activité de RDFM en 2020 :

- ✓ Le résultat d'exploitation s'apprécie de 32,33% pour s'établir à 61 928 KMAD ;
- ✓ Le résultat net affiche la même tendance, atteignant 42 490 KMAD en 2020 contre 32 079 KMAD en 2019, soit une hausse de 32,45%.

Les dividendes perçus par RCI Finance Maroc de la filiale RDFM s'établissent comme suit :

En KMAD	2019	2020	Var. 20/19	2021	Var. 21/20	TCAM
Dividendes perçus par RCI FM	30 000	32 000	6,67%	42 500	32,81%	19,02%

Source : RCI Finance Maroc

III.4. Relations financières entre RCI Finance Maroc et sa filiale RDFM

Il n'existe pas, à ce jour, de conventions règlementées et/ ou conclues dans des conditions de marché régissant les relations entre RCI Finance Maroc et sa filiale RDFM.

Il n'existe également pas de liens avec le groupe Renault ou avec le Groupe RCI BS à la date d'enregistrement de ce document de référence.

²⁰ Assurance proposée par AXA pour les véhicules de marque Dacia et RMA pour les véhicules de marques Renault

²¹ Il s'agit du résultat courant avant impôt

III.4.1. Les services rendus / reçus par RCI Finance Maroc

Il n'y a pas de services rendus ou reçus entre RCI Finance Maroc et RDFM.

III.4.2. Les prêts reçus / octroyés par RCI Finance Maroc

Il n'y a pas de prêts entre RCI Finance Maroc et RDFM.

III.5. Synergies entre RCI Finance Maroc et sa filiale RDFM

Le déploiement de l'activité Assurance a été réalisé grâce aux synergies naturellement offerte par l'activité de financement automobile de RCI Finance Maroc. En effet, le lancement de l'activité de RDFM s'est effectué via des produits d'assurance inclus aux offres de financement de véhicules. A cet effet, les premiers produits d'assurance lancé en 2010 (assurances Décès Incapacité et Perte Totale) puis l'offre d'assurance Dommages tous risques lancée en 2012 étaient proposés dans des packages à travers les financements automobiles.

Ces produits d'assurance inclus aux financements de véhicules ont été complétés en 2014 par deux nouvelles offres en « Stand Alone » pouvant être souscrites indépendamment du financement du véhicule : l'assurance Responsabilité Civile et l'assurance Dommage. Ces nouveaux produits sont commercialisés via les corners d'assurances situés dans les succursales et dans quelques concessions (totalisant 12 points de vente à fin 2020).

La croissance du portefeuille de polices d'assurances est liée à l'augmentation de l'activité de financement de RCI Finance Maroc. En effet, la majeure partie des assurances proposées aujourd'hui sont adossée à un financement de véhicule (Décès Incapacité, Perte totale, Assurance Dommages).

IV. Secteur d'activité de RCI Finance Maroc

IV.1. Cadre légal et réglementaire du secteur du crédit de la consommation au Maroc

Le crédit à la consommation constitue une composante importante de l'endettement des ménages marocains. En effet, il représente la deuxième source d'endettement après le crédit à l'habitat.

Il permet principalement le financement de biens d'équipement ménagers (meubles et équipements électroménagers) ainsi que des véhicules automobiles. Le crédit à la consommation est généralement accordé sous forme de prêts remboursables par mensualités. Il se compose principalement de trois grandes catégories : le crédit automobile, le crédit d'équipement et le prêt personnel (y compris le crédit revolving).

IV.1.1. Cadre légal et réglementaire

■ Cadre légal et réglementaire du secteur

Les sociétés de crédit à la consommation sont soumises à un cadre réglementaire strict régi par le Dahir n°1-14-193 du 1^{er} rabii I 1436 (24 décembre 2014) portant promulgation de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et assimilés (dite « loi bancaire »). Cette loi vient abroger et remplacer la loi n°34-03 du 14 février 2006. Demeurent cependant en vigueur tous les textes réglementaires pris en application de la loi n°34-03 pour toutes les dispositions non contraires aux dispositions de la loi n°103-12 jusqu'à leur remplacement conformément aux dispositions de cette dernière.

Selon l'article 1^{er} de ladite loi, sont considérées comme établissements de crédit, les personnes morales qui exercent leur activité au Maroc, quel que soit le lieu de leur siège social, la nationalité des apporteurs de leur capital social ou de leur dotation ou celle de leurs dirigeants et qui effectuent, à titre de profession habituelle, une ou plusieurs des activités suivantes : i) la réception de fonds du public ; ii) les opérations de crédit ; iii) la mise à la disposition de la clientèle de tous moyens de paiement ou leur gestion.

Les modalités d'application de cette loi sont fixées principalement par les circulaires du Gouverneur de Bank Al-Maghrib et les arrêtés du Ministre des Finances. La Loi bancaire donne aux sociétés de financement la possibilité de proposer au public des opérations d'assurances de personnes, d'assistance et d'assurance-crédit.

Les sociétés de financement ne sont pas habilitées à recevoir du public des fonds à vue ou d'un terme égal ou inférieur à deux ans. Par dérogation à cette disposition, BAM peut agréer des sociétés de financement à collecter des fonds d'un terme inférieur à deux ans mais supérieur à un an après avis du Comité des Etablissements de Crédit.

A partir de juillet 2011, les sociétés de financement, agréées en application de la loi n° 34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, sont autorisées à présenter à leurs clients les opérations d'assurances « décès » et « invalidité » adossées aux opérations de crédit et/ou de crédit-bail, et ce après obtention d'un agrément accordé par le Ministre chargé des finances. (Arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 2179-11 du 21 juillet 2011).

Les sociétés de crédit à la consommation, en tant qu'établissements de crédit, sont placées sous le contrôle et la supervision de Bank Al-Maghrib et du Ministère des Finances. Ces deux institutions agissent sous la recommandation du Conseil National du Crédit et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

Nouvelles mesure de la loi bancaire n° 103-12

L'une des principales mesures de la nouvelle loi bancaire n° 103-12 publiée en janvier 2015 au Bulletin Officiel consiste à instaurer un cadre législatif régissant l'activité des banques participatives. Les principaux axes couverts par ces dispositions portent sur :

- ✓ Les principes de base, la définition des concepts et des formules de contrats ;
- ✓ Le champ d'application et les activités autorisées ;
- ✓ La supervision des banques participatives par Bank Al-Maghrib ;
- ✓ La protection de la clientèle.

La loi bancaire confie par ailleurs de nouvelles attributions au Comité des établissements de crédit, concernant l'octroi et le retrait d'agrément des associations de microcrédit et des banques offshore ainsi que l'activité des banques participatives et des établissements de paiement. D'autre part, la loi a introduit un renforcement de la réglementation prudentielle concernant les prises de participation, la gouvernance bancaire et la lutte contre le blanchiment des capitaux. Enfin, la nouvelle loi bancaire prévoit l'institution d'un comité de coordination et de surveillance des risques systémiques, chargé d'assurer la surveillance macro-prudentielle du secteur financier en analysant les risques pesant sur la stabilité du système financier et en proposant les mesures appropriées permettant d'atténuer les effets de tels risques.

Nouvelles circulaires :

2017 :

Courant l'année 2017, Bank Al-Maghrib a émis des circulaires qui sont venues compléter et modifier la loi bancaire :

- ✓ Circulaire n°1/W/17 du 27 janvier 2017 relative aux spécificités techniques des produits Ijara, Mourabaha, Moucharaka, Moudaraba, Salam, ainsi que les modalités de leur présentation à la clientèle ;
- ✓ Circulaire n°2/W/17 du 27 janvier 2017 relative aux conditions et modalités de réception des dépôts d'investissement de la part des banques participatives et des établissements de crédit et assimilés ;
- ✓ Circulaire n°3/W/17 du 27 janvier 2017 fixant les conditions et les modalités d'exercice par les banques des activités et opérations de banque participative ;
- ✓ Circulaire n° 4/W/2017 du Wali de Bank Al-Maghrib du 24 juillet 2017 relative aux conditions et aux modalités d'élaboration et de présentation du plan dit « plan de redressement de crise interne » par les établissements de crédit ;
- ✓ Circulaire n° 5/W/2017 du Wali de Bank Al-Maghrib du 24 juillet 2017 relative à l'obligation de vigilance incombant aux établissements de crédit ;

- ✓ Circulaire n° 6/W/2017 du Wali de Bank Al-Maghrib du 24 juillet 2017 relative aux modalités d'approbation de la désignation des commissaires aux comptes par les établissements de crédit ;
- ✓ Circulaire n° 7/W/2017 du Wali de Bank Al-Maghrib du 24 juillet 2017 relative aux modalités d'exercice de la mission des commissaires aux comptes des établissements de crédit.

2018 :

Courant l'année 2018, Bank Al-Maghrib a émis des circulaires qui sont venues compléter et modifier la loi bancaire :

- ✓ Circulaire n° 3/W/2018 du 27 juillet 2018 relative aux conditions spécifiques d'application aux associations de micro-crédit de certaines dispositions de la loi bancaire n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- ✓ Circulaire n° 4/W/2018 du 27 juillet 2018 fixant les conditions et modalités de fonctionnement du comité d'audit chargé d'assurer la surveillance et l'évaluation de la mise oeuvre des dispositifs de contrôle interne ;
- ✓ Circulaire n° 5/W/2018 du 27 juillet 2018 fixant les conditions et modalités de fonctionnement du comité chargé du suivi du processus d'identification et de gestion des risques ;
- ✓ Circulaire n° 6/W/2018 du 27 juillet 2018 relative aux conditions de versement des cotisations au fond collectif de garantie des dépôts ;
- ✓ Circulaire n°7/W/2018 du 27 juillet 2018 relative aux modalités de gestion des ressources du Fonds collectif de garantie des dépôts des établissements de crédit par la société gestionnaire des fonds de garantie des dépôts et ses interventions.

2019 :

Courant l'année 2019, Bank Al-Maghrib a émis des circulaires qui sont venues compléter et modifier la loi bancaire :

- ✓ Circulaire n° 3/W/2019 du 4 novembre 2019 modifiant et complétant la circulaire n° 5/W/2017 du 24 juillet 2017 relative à l'obligation de vigilance incombant aux établissements de crédit ;
- ✓ Directive du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n° 5/W/2019 du 4 novembre 2019 relative à la mobilité bancaire ;
- ✓ Directive du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n° 4/W/2019 du 4 novembre 2019 relative aux conditions et modalités de délivrance des mainlevées des sûretés garantissant un financement bancaire
- ✓ Directive du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n° 3/W/2019 du 4 novembre 2019 relative à la mise en place de l'approche basée sur les risques en matière d'obligation de vigilance incombant aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- ✓ Directive du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n° 2/W/2019 du 4 novembre 2019 relative à l'identification et la connaissance des relations d'affaires, clients occasionnels et bénéficiaires effectifs
- ✓ Décret n° 2-19-327 du 8 octobre 2019 pris pour l'application de la loi n° 21-18 relative aux sûretés mobilières ;
- ✓ Loi n° 21-18 du 17 avril 2019 relative aux sûretés mobilières.

2020 :

- ✓ Lettre Circulaire du 5 avril 2020 (LC/BKAM.2020/9) relative au programme de soutien au financement des très petites, petites et moyennes entreprises

2021 :

Dans le cadre du renforcement du cadre réglementaire et prudentiel bancaire, Bank Al-Maghrib a introduit au cours de l'année 2021 de nouvelles circulaires et directives, à savoir :

- ✓ La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 2/W/2021 relative à la gestion du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire ;
- ✓ La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 3/W/2021 relative au processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes ;
- ✓ La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 4/W/2021 relative aux opérations de dation en paiement et de vente à réméré ;

- ✓ La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 5/W/2021 relative au dispositif de gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement ;
- ✓ La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 6/W/2021 relative aux modalités d'application à l'échelle du groupe des mesures de vigilance ;
- ✓ La circulaire n° 1/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank-Al Maghrib n°26/G/2006, telle que modifiée, relative aux exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, marché et opérationnels des établissements de crédit, selon l'approche standard ;
- ✓ La circulaire n° 2/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°14/G/2013 relative aux fonds propres des établissements de crédit ;
- ✓ La circulaire n° 3/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°9/W/2018, relative aux exigences en fonds propres portant sur les risques de crédit, marché et opérationnels des banques participatives, selon l'approche standard ;
- ✓ La circulaire n° 4/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°10/W/2018 relative aux fonds propres des banques et sociétés de financement participatives ;
- ✓ La circulaire n° 5/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 15/G/2013 relative au ratio de liquidité des banques ;
- ✓ La circulaire n° 6/W/2021 relative au ratio de levier des banques ;
- ✓ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 7/W/2021 relative à la mesure du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire.

■ **Agrément**

Selon l'article 34 de la loi bancaire, «Avant d'exercer son activité au Maroc, toute personne morale considérée comme: Etablissement de crédit au sens de l'article premier de la loi bancaire, association de micro-crédit au sens de la loi régissant le micro-crédit, banque offshore conformément à la loi régissant les places financières offshore ou établissement de paiement au sens de l'article 15²² de la loi bancaire, doit avoir été préalablement agréée par le wali de Bank Al-Maghrib, après avis du comité des établissements de crédit».

La décision d'octroi de l'agrément prend en compte, entre autres, la qualité des fondateurs et des dirigeants ainsi que les moyens techniques et financiers qui seront mis à la disposition de la future entité et son plan d'action.

Les établissements de crédit doivent disposer d'un capital minimum (ou d'une dotation) totalement libéré. Le capital minimum des sociétés de financement est régi par la circulaire de Bank Al-Maghreb n° 1/G/11 du 14 avril 2011 modifiant et complétant la circulaire n° 20/G/2006 du 30 novembre 2006 relative au capital minimum ou la dotation minimum des établissements de crédit.

Cette circulaire porte le niveau de capital minimum requis pour les sociétés de crédit à la consommation à MAD 50 millions au lieu de MAD 20 millions. Un nouvel agrément est requis dans le cas de la fusion de deux ou de plusieurs établissements de crédit, l'absorption d'un ou plusieurs établissements de crédit par un autre établissement de crédit.

■ **Autorités de contrôle**

Les établissements financiers sont placés sous le contrôle et la supervision de Bank Al-Maghrib et du Ministère des Finances. Ces deux institutions agissent sous la recommandation du Conseil National du Crédit et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

Bank Al-Maghrib est notamment habilité à octroyer ou retirer les agréments ou encore à s'opposer à la nomination de personnes ne remplissant pas les conditions requises au sein des instances d'administration ou de direction des établissements de crédit :

²² Les établissements de paiement sont ceux qui offrent un ou plusieurs services de paiement. Ils peuvent également, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, exercer les opérations de change

Autorité	Textes réglementaires
Le Ministère des Finances	Le Ministère des Finances joue un rôle de tutelle dans le cadre du contrôle des établissements de crédit. En l'occurrence, la loi bancaire n° 103-12 prévoit : « Dans le cadre du soutien des politiques du gouvernement, le ministère chargé des finances peut fixer par arrêtés, après avis du comité des établissements de crédit, pour l'ensemble des établissements de crédit ou pour chaque catégorie ou sous-catégorie de ces établissements, les taux maximum des intérêts conventionnels et les taux d'intérêt pouvant être appliqués à l'épargne et les conditions de distribution de crédits par le biais de conventions avec les établissements concernés».
Autorités de tutelle Bank Al-Maghrib	Bank Al-Maghrib (BAM) est dotée de pouvoirs de surveillance et de contrôle des sociétés de financement. BAM est seule habilitée à délivrer l'agrément nécessaire à l'exercice d'une activité de financement. De même, elle peut, en cas de manquement aux règles, proposer des sanctions ou prononcer des amendes. Elle a pour mission de veiller au bon fonctionnement de l'ensemble du secteur du crédit à la consommation. D'une part, BAM se doit de prévenir l'ensemble des risques inhérents à l'activité de chaque société de crédit à la consommation. Ces dernières ont pour obligation de se doter d'un système de contrôle interne basé sur les modalités et les règles minimales définies par la circulaire n°6/G/2001 de BAM. Un nombre minimal de conditions doit être rempli concernant notamment la vérification des procédures internes, la maîtrise des risques et la fiabilité du traitement et de la communication de l'information. D'autre part, BAM doit s'assurer de la pérennité des sociétés. Pour cela, elle contrôle la situation financière et les résultats des sociétés de crédit à la consommation. Tout changement au niveau du capital d'une société de crédit à la consommation doit être déclaré à BAM. Les actionnaires doivent déclarer à cette dernière la détention d'une participation, directe ou indirecte, supérieure ou égale à 5% du capital ou des droits de votes d'une société du secteur. De même, l'accord de BAM est requis lorsqu'une personne physique ou morale a l'intention d'acquérir ou de céder plus de 10%, 20% et 30% du capital d'une société de financement. Par ailleurs, conformément à la directive de BAM relative aux éléments d'information minimum devant être requis par les établissements de crédit dans le cadre de l'instruction des dossiers de crédit émise le 1er avril 2005, celle-ci intervient également dans le mode de gestion des sociétés de financement. Enfin BAM, peut s'opposer à la nomination, d'une ou de plusieurs personnes au sein d'organes de contrôle d'établissements de crédit, si ces derniers ne respectent pas un certain nombre de conditions.

■ **Autres organismes**

	Autorité	Textes réglementaires
Les organes consultatifs	Le Comité des Etablissements de Crédit (CEC)	Le CEC donne son avis sur les questions intéressant l'activité des établissements de crédit, notamment celles relatives à l'octroi et au retrait d'agrément, au montant du capital ou de la dotation minimum, aux conditions de prise de participation des établissements de crédit dans le capital des entreprises. Le CEC est présidé par le Gouverneur de Bank Al-Maghrib. Il réunit, outre les représentants du Ministre des Finances et de la profession bancaire, le président et un membre de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF). Lorsque celui-ci est saisi de questions individuelles (agréments, fusions, création de filiales), il n'est plus ouvert qu'aux représentants de BAM et du Ministère des Finances.
	Le Conseil National du Crédit et de l'Épargne (CNCE)	Le CNCE a pour mission de débattre « de toute question intéressant le développement de l'épargne ainsi que de l'évolution de l'activité des établissements de crédit. Il formule des propositions au gouvernement dans les domaines qui entrent dans sa compétence ». Le CNCE est présidé par le Ministre des Finances ou, en cas d'empêchement, par le Gouverneur de Bank Al-Maghrib. Il réunit des membres représentant les pouvoirs publics, les opérateurs économiques et les représentants des établissements de crédit. L'APSF y siège en la personne de son président et deux de ses membres.
	La Commission de Discipline des Etablissements de Crédit (CDEC)	La Commission de Discipline des Etablissements de Crédit est investie d'un rôle consultatif en matière disciplinaire. Elle est chargée d'instruire les dossiers disciplinaires et de proposer les sanctions susceptibles d'être prononcées par le Gouverneur de BAM. La Commission de Discipline des Etablissements de Crédit est présidée par le Vice-gouverneur ou le Directeur Général ou un représentant de Bank Al-Maghrib, et comprend en outre, un représentant de BAM, deux représentants du Ministère des Finances et deux magistrats nommés par le ministre chargé des finances, sur proposition du ministre chargé de la justice. Le président de la Commission peut faire appel à toute personne dont la collaboration est jugée utile pour donner à la Commission un avis à propos de l'affaire dont elle est saisie. Cette personne ne prend pas part aux délibérations de la Commission.

Le secrétariat de la Commission est assuré par Bank Al-Maghrib

■ Conditions d'exercice

Les sociétés de crédit doivent respecter un certain nombre de conditions en matière de règles prudentielles, de normes comptables et de protection de la clientèle.

a- Normes comptables

En 2016, Bank Al-Maghrib a apporté des amendements aux règles encadrant les fonds propres et les exigences en fonds propres au titre du risque de crédit, de marché et opérationnel. Elle a également révisé les règles de prises de participation par les établissements de crédit dans des entreprises existantes ou en création.

- ✓ Dans la circulaire n°14/G/13 relative aux fonds propres des établissements de crédit complétée par la circulaire n°01/W/16, en application de l'accord de Bâle III, Bank Al-Maghrib a introduit une disposition lui donnant la latitude de requérir des banques de constituer, pour des considérations macro-prudentielles, un matelas de fonds propres dits contra-cycliques, composé de fonds propres de base, dont le niveau se situe dans une fourchette de 0% à 2,5% des risques pondérés. Bank Al-Maghrib a procédé à ce titre à une révision de la circulaire relative aux exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, de marché et opérationnel : Cette révision a porté notamment sur le traitement prudentiel des positions de titrisation des établissements de crédit et des dépôts des filiales de banques marocaines à l'étranger auprès des banques centrales des pays d'accueil.
 - Traitement des positions de titrisation : Le modificatif introduit un traitement différencié des positions de titrisation des établissements de crédit, au titre des exigences en fonds propres, selon qu'ils soient initiateurs de programmes d'émission de titrisation ou qu'ils soient investisseurs en parts de fonds de titrisation. Il fixe des pondérations de risque selon que les parts de titrisation font l'objet d'une notation ou pas.
 - Traitement des dépôts auprès des banques centrales : Les dépôts auprès des banques centrales étaient assimilés à des expositions sur des contreparties souveraines et pondérés selon la notation de ces contreparties. Un traitement particulier a été introduit pour les dépôts auprès des banques centrales, lorsque ceux-ci sont libellés et financés en monnaie locale. Ce traitement consiste à retenir la pondération de risque fixée par le régulateur bancaire du pays d'accueil, pour déterminer l'exigence en fonds propres au titre du risque de crédit en couverture de ces dépôts. Cette pondération de risque peut être de 0%.
- ✓ Circulaire relative aux prises de participation par les établissements de crédit dans le capital des entreprises : Ce texte a élargi la définition de « participation » qui correspond désormais à toute détention directe ou indirecte d'une fraction du capital ou des droits de vote de la société émettrice, quelle que soit la fraction détenue et indépendamment de l'intention qui a prévalu à cette opération. Les limites des montants de prises de participations par rapport au montant des fonds propres qui sont fixées à 15% des fonds propres de l'établissement de crédit, pour chaque participation, et à 60% pour l'ensemble des participations sont désormais exprimées par rapport aux fonds propres de catégorie 1. Elles doivent également inclure les participations détenues dans des sociétés holdings.
- ✓ La circulaire 1/W/2021, entrée en vigueur en mars 2021, modifie et complète les dispositions de la circulaire n°26/G/2006 de Bank Al Maghrib du 5 décembre 2006, telle que modifiée, relative aux exigences en fonds propres portant sur les risques de crédit, de marché et opérationnels des établissements de crédit, selon l'approche standard.

b- Dispositions prudentielles

En vertu de la loi bancaire n° 103-12 promulguée par dahir le 24 décembre 2014, les établissements de crédit sont tenus de respecter, sur une base individuelle et/ou consolidée ou sous-consolidée, certains ratios prudentiels fixés par circulaires du wali de Bank Al-Maghrib, après avis du comité des établissements de crédit. Ces règles prudentielles permettent de mieux gérer les risques liés à l'insuffisance de ressources liquides des sociétés, à l'insolvabilité et à la concentration des crédits sur un seul bénéficiaire ou même groupe de bénéficiaires. Les principales règles prudentielles sont les suivantes :

- i. un coefficient de solvabilité au titre du risque de crédit fixé à un minimum de 12%²³, défini comme étant le rapport entre, d'une part, le total des fonds propres des établissements de crédits et, d'autre part, le total de leurs engagements pondérés en fonction des risques de signature ;
- ii. un coefficient minimum de 9%²⁴, défini comme étant un rapport entre d'une part, le total de leurs fonds propres de catégorie 1 et d'autre part, le total de leurs risques de crédit, de marché et opérationnels pondérés ;
- iii. un coefficient maximum de division des risques de 20%, correspondant au rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction du degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets.

Parallèlement, Bank Al-Maghrib, par le biais de la circulaire n°19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, a énoncé les règles de classification et de provisionnement des créances en souffrance comme suit :

Les créances pré-douteuses sont provisionnées à 20% et comprennent :

- ✓ Les crédits amortissables, dont une échéance n'est pas réglée 90 jours après son terme ;
- ✓ Les loyers des biens donnés en location avec option d'achat, qui ne sont pas réglés 90 jours après leur terme.

Les créances douteuses sont provisionnées à 50% et comprennent :

- ✓ Les crédits amortissables, dont une échéance n'est pas réglée 180 jours après son terme ;
- ✓ Les loyers des biens donnés en location avec option d'achat, qui ne sont pas réglés 180 jours après leur terme.

Les créances compromises sont provisionnées à 100% et comprennent :

- ✓ Les crédits amortissables, dont une échéance n'est pas réglée 360 jours après son terme ;
- ✓ Les loyers des biens donnés en location avec option d'achat, qui ne sont pas réglés 360 jours après leur terme.

Ainsi, les créances sont classifiées selon leur degré de risque de perte et doivent donner lieu à des provisions adaptées. Les créances pré-douteuses sont provisionnées à hauteur de 20% de leur encours, les créances douteuses à 50% et les créances compromises à 100%.

Par ailleurs, depuis 2000, les sociétés de financement sont tenues de publier leurs comptes sous le format du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et de les transmettre à Bank Al- Maghrib. En outre, les sociétés de financement sont tenues de publier ces états de synthèse certifiés dans un journal d'annonces légales, conformément à la circulaire N°4/W/16 du 10/06/2016 relative aux conditions de publication des états de synthèse et des états financiers par les établissements de crédit. Par ailleurs, les sociétés de financement sont également tenues de diffuser leurs comptes sur le site internet²⁵.

²³ Le minimum requis par Bank Al-Maghrib pour ce ratio est ramené exceptionnellement à 11.5% jusqu'en juin 2022.

²⁴ Le minimum requis par Bank Al-Maghrib pour ce ratio est ramené exceptionnellement à 8.5% jusqu'en juin 2022.

²⁵ Conformément à loi n°44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne ainsi qu'à la circulaire de l'AMMC n° 03/19 relative aux opérations et informations financières.

En 2020, afin de faire face aux impacts économiques de la crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19, Bank Al-Maghrib a adopté plusieurs mesures monétaires et prudentielles visant à renforcer les capacités de refinancement des établissements de crédit et soutenir ainsi l'accès au crédit bancaire au profit des ménages et des entreprises. Les mesures mises en œuvre par Bank Al-Maghrib comprennent notamment :

- La baisse du taux directeur de 25 pbs en mars 2020 à 2,00% suivie par une seconde réduction de 50 pbs en juin 2020 à 1,50% ;
- Le renforcement de son programme de refinancement au profit de la TPME ;
- La possibilité de recours par les banques à l'ensemble des instruments de refinancement disponibles en dirham et en devise ;
- L'élargissement des titres et effets acceptés par BAM en contrepartie des refinancements accordés aux banques ;
- La possibilité d'utiliser, en cas de nécessité, au cours du 2ème trimestre 2020, les coussins de liquidité, constitués sous forme d'actifs liquides de haute qualité en deçà du ratio minimum du LCR fixé à 100% ;
- L'autorisation de surseoir au titre de l'arrêté de juin 2020, au provisionnement des crédits qui feront l'objet d'un moratoire par les banques ;
- Le relâchement, sur une période de 12 mois à compter de juin 2020, du coussin de fonds propres de conservation à hauteur de 50 pbs ramenant les ratios minimums réglementaires à 8,5% pour le ratio de fonds propres de catégorie 1 et à 11,5% pour le ratio de fonds propres de solvabilité (sur base sociale et consolidée). Au vu des développements intervenus depuis le déclenchement de la crise du Covid-19, cette mesure d'assouplissement prudentiel a été prorogée jusqu'au 30 juin 2022 par Bank Al-Maghrib ;
- Et enfin, la libération intégrale du compte de réserve au profit des banques.

Ratio core Tier One de RCI Finance Maroc

Ratio de solvabilité Tier I	2019	2020	Var. 20/19	2021	Var.21/20
Base sociale	11,40%	11,13%	-0,27 pts	11,84%	0,71 pts
Base consolidée	11,56%	11,30%	-0,26 pts	12,86%	1,56 pts

Source : RCI Finance Maroc

c- Protection de la clientèle

Taux Maximum d'Intérêt Conventionnel (TMIC)

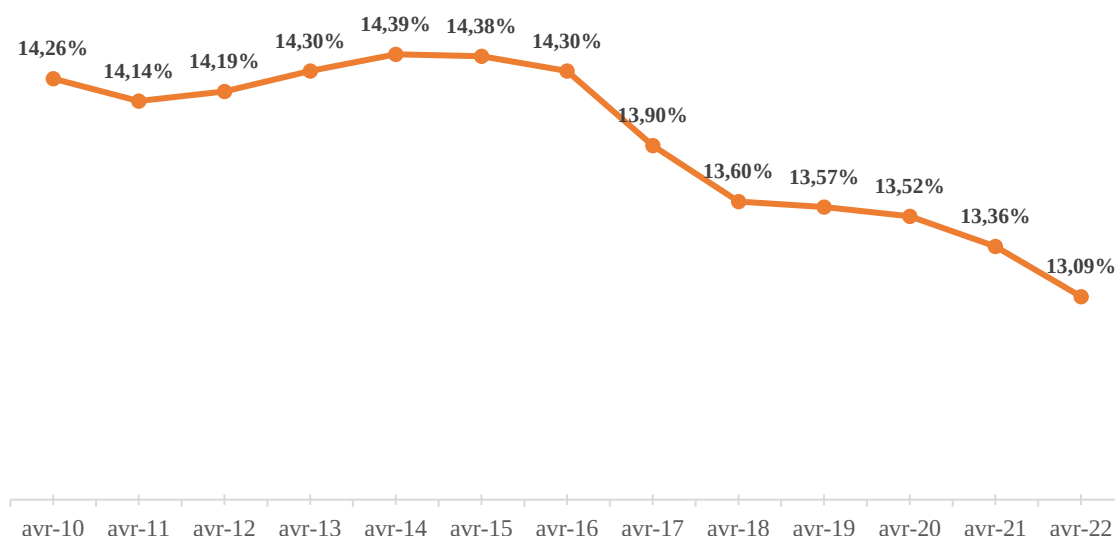
Les autorités monétaires fixent un coût maximum du crédit et définissent un taux maximum des intérêts conventionnels (TMIC). Ce taux est corrigé au 1er avril de chaque année par la variation du taux des dépôts bancaires à 6 mois et 1 an enregistrée au cours de l'année civile antérieure. Concrètement, il s'agit du taux qui plafonne les taux de sortie des banques et des sociétés de financement.

Le TMIC des établissements de crédit correspond, depuis ce changement, au taux d'intérêt moyen pondéré pratiqué par ces mêmes établissements sur les crédits à la consommation au cours de l'année civile précédente majoré de 200 points de base.

Par ailleurs, la circulaire de BAM précitée précise que le Taux Effectif Global (TEG) doit comprendre, en plus des intérêts, les frais et les commissions ou rémunérations liés à l'octroi du crédit, exception faite, notamment, des frais de dossier dans une limite de MAD 150.

Le TMIC en vigueur du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 a été fixé par Bank Al-Maghrib à 13,09% en baisse de 27 pts de base par rapport à 2021.

Entre 2010 et 2022, l'évolution du TMIC se présente comme suit :



Source : Bank Al-Maghrib

Protection du consommateur

Entrée en vigueur le 07 avril 2011, la loi n°31-08 est le texte législatif qui édicte les mesures de protection du consommateur. Elle vise à instaurer des règles efficaces pour la défense du consommateur, la protection de ses intérêts économiques et son information dans un cadre de transparence. Parmi ses principales dispositions, on peut citer :

- ✓ L'obligation d'information du consommateur ;
- ✓ La protection du consommateur contre les clauses abusives ;
- ✓ La réglementation des pratiques commerciales ;
- ✓ La réglementation de l'endettement notamment crédit à la consommation et crédit immobilier.

Par ailleurs, en 2015, la loi n° 31-08 édictant des mesures de protection du consommateur (Bulletin officiel n° 6400 du 1er octobre 2015) a visé les points suivants :

- ✓ Fixation des caractéristiques et les mentions du bordereau-réponse aux modifications proposées par le prêteur lors du renouvellement du contrat de crédit
- ✓ Fixation des modèles types des offres préalables de crédit et leurs formulaires détachables de rétractation ;
- ✓ Fixation du taux maximum des intérêts de retard applicable aux sommes restant dues en cas de défaillance de l'emprunteur ;
- ✓ Fixation de la méthode de calcul de la valeur actualisée des loyers non encore échus ;
- ✓ Fixation du montant maximum de la valeur des frais d'étude du dossier retenus ou demandés par le prêteur en cas du crédit immobilier ;
- Fixation du montant de l'indemnité exigée au titre des intérêts non encore échus en cas de remboursement par anticipation du crédit immobilier.

Fonds de garantie

Pour assurer la protection des déposants des établissements de crédit, il est institué un fonds collectif²⁶ de garantie des dépôts destiné, sur décision du gouverneur de Bank Al-Maghrib, après avis du Comité des Etablissements de Crédit à :

²⁶ Conformément aux dispositions de l'article 128 de la loi bancaire.

- ✓ Indemniser les déposants²⁷ des établissements de crédit en cas d'indisponibilité de leurs dépôts ou de tous autres fonds remboursables ;
- ✓ Consentir, à titre préventif et exceptionnel, des concours remboursables à l'un de ses membres dont la situation laisse craindre à terme une indisponibilité des dépôts ou de tous autres fonds remboursables, à condition qu'il présente des mesures de redressement jugées acceptables par Bank Al-Maghrib.

Les établissements de crédit recevant des fonds du public sont tenus de contribuer au financement du fonds collectif de garantie des dépôts par le versement d'une cotisation annuelle dont le taux ne peut dépasser 0,25% des dépôts et autres fonds remboursables.

Association professionnelle

Les sociétés de crédit à la consommation sont tenues d'adhérer à l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF). Celle-ci regroupe l'ensemble des sociétés de financement (crédit-bail, crédit à la consommation, crédit immobilier, affacturage). Sa mission est confirmée par la Loi bancaire.

Selon l'article 2 de ses statuts, l'APSF exerce les fonctions qui lui sont imparties et a pour principales missions de :

- ✓ Veiller à l'observation par ses membres des dispositions des textes réglementant la profession des sociétés de financement ;
- ✓ Représenter ses membres ;
- ✓ Défendre les intérêts des membres ;
- ✓ Contribuer à améliorer le cadre général des activités de financement au service du développement social et économique du pays.

Depuis sa création en 1993, l'APSF a contribué à la structuration et l'assainissement du secteur. En effet, un effort de rattrapage important a été accompli permettant de rapprocher le secteur des standards internationaux.

Le Médiateur de l'APSF, opérationnel depuis le mois de janvier 2010, est une instance ayant pour mission de faciliter la recherche d'une solution négociée et amiable à un différend entre une société de financement et un client. Il puise sa légitimité dans la loi n°08-05 relative à l'arbitrage et la médiation et dans les recommandations de Bank Al-Maghrib.

IV.2. Aperçu et produits du marché du crédit à la consommation

IV.2.1. Aperçu historique du marché

Le crédit à la consommation s'est développé au Maroc à partir de la fin des années 1930 avec l'essor du marché automobile. Ceci a amené les pouvoirs publics à réglementer la vente à crédit des véhicules automobiles en promulguant le Dahir du 17 juillet 1936. Quatre sociétés sont créées dans les années 40 et 50 : SOVAC en 1947, DIAC Maroc en 1948, SOMAFIC en 1952 et ACRED1 5 en 1954. En 1974, les pouvoirs publics créent EQDOM en tant que première société destinée à financer les équipements des ménages.

Entre 1975 et 1998, le secteur voit la création de 30 sociétés. Un certain nombre d'entre elles sont filiales de groupes bancaires. Les années 90 sont marquées par l'intérêt des banques pour le secteur du crédit à la consommation. La Banque Commerciale du Maroc, La Banque Centrale Populaire, la Société Générale Marocaine des Banques, la Banque Nationale de Développement Economique et BMCE Bank, créent à l'image de WAFABANK, leurs filiales spécialisées.

A partir de 1996, le nombre de sociétés spécialisées se réduit progressivement du fait de la mise en place d'une réglementation plus stricte:

- ✓ Les règles prudentielles à partir de 1996;
- ✓ Le Taux maximum des intérêts conventionnels (TMIC) en 1997;
- ✓ Le Plan Comptable des Etablissements de Crédit en 2000;

²⁷ Le montant de l'indemnisation est plafonné à MAD 80 000 par déposant (circulaire 22/G/2006 de BAM).

- ✓ Les règles minimales en matière de contrôle interne;
- ✓ Les règles de classement et de provisionnement des créances en souffrance en 2002.

Plus de 10 sociétés de financement sont amenées à cesser leur activité et le réseau des revendeurs agréés fait l'objet d'une campagne d'assainissement.

D'autre part, des mouvements de concentrations amènent à :

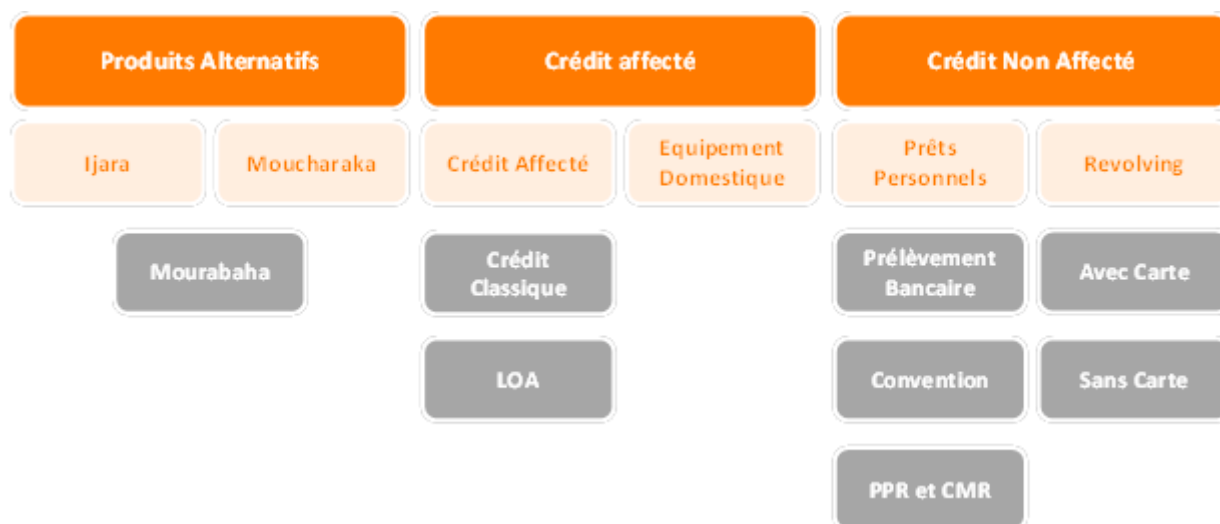
- ✓ La fusion en 1999 de 5 entités régionales d'ASSALAF CHAABI avec ASSALAF CHAABI de Casablanca ;
- ✓ L'absorption en 2002 de SOGECREDIT par EQDOM ;
- ✓ L'absorption en 2003 de SOMAFIC par ACRED ;
- ✓ L'absorption en 2004 de CREDOR par WAFASALAF ;
- ✓ L'acquisition en 2007 de TASLIF par SAHAM ;
- ✓ L'acquisition en 2007 de SALAF par TASLIF et la fusion des deux sociétés en 2010 ;
- ✓ La fusion en 2011 entre BMCI CREDIT CONSO et CETELEM.
- ✓ L'absorption en 2014 de BMCI CREDIT CONSO par sa banque mère.
- ✓ L'année 2018 a été marquée par la fusion absorption de Taslif par Salafin.

L'année 2019 a été marquée par la reprise du protocole d'accord entre la CMR et les sociétés de crédit à la consommation (convention de 2005 résiliée en 2016²⁸) au sujet du précompte sur pension en vue du remboursement des prêts contractés par ses pensionnés.

IV.2.2. Produits du secteur

L'offre des sociétés de crédit à la consommation se répartit en deux grandes catégories : le crédit affecté et le crédit non affecté.

Aperçu des produits du secteur du crédit à la consommation :



Source : APSF

²⁸ En juillet 2005, une convention entre les sociétés de financement et la Caisse Marocaine des Retraites est entrée en vigueur. Cette convention a ouvert la possibilité aux fonctionnaires et retraités de la caisse de prendre un crédit après 60 ans.

Le crédit affecté

Le crédit affecté correspond aux crédits dont l'octroi est subordonné à l'acquisition d'un bien ou d'un service défini dans le contrat. Ce type de crédit sert essentiellement à financer l'acquisition de véhicules et d'équipements domestiques.

- ✓ **Crédit automobile classique** : ce type de crédit propose au client l'acquisition d'un véhicule en son nom propre contre le versement de mensualités correspondant au remboursement du capital majoré des intérêts du prêt ;
- ✓ **LOA** : la Location avec Option d'Achat donne le droit au client d'utiliser un véhicule contre le versement d'un loyer mensuel et la prise en charge de l'ensemble des frais d'usage (entretien, carburant). La société de financement acquiert le véhicule en son nom propre et reçoit de la part du client un dépôt de garantie représentant entre 0% et 50% de la valeur HT du véhicule. A la fin du contrat, le client a la possibilité de devenir propriétaire du véhicule contre le versement de la valeur résiduelle du véhicule ;
- ✓ **Equipement domestique** : ce crédit finance les acquisitions de biens ménagers (ameublement et électroménager). Il comprend le financement d'équipement informatique à usage domestique (PC, imprimantes, ordinateurs portables, autres matériels informatiques ou de télécommunication) ;
- ✓ **Ijara** : tout contrat selon lequel un établissement de crédit met, à titre locatif, un bien ou immeuble déterminé, identifié et propriété de cet établissement, à la disposition d'un client pour un usage autorisé par la loi ;
- ✓ **Mourabaha** : tout contrat par lequel un établissement de crédit acquiert à la demande d'un client un bien meuble ou immeuble en vue de lui revendre à son coût d'acquisition plus une rémunération convenue d'avance ;
- ✓ **Moucharaka** : tout contrat ayant pour objet la prise de participation par un établissement de crédit dans le capital d'une société existante ou en création en vue de réaliser un profit.

Le crédit non affecté

Le crédit non affecté consiste à octroyer au bénéficiaire une somme d'argent qu'il peut utiliser à sa guise. On distingue 2 types de crédits non affectés :

- ✓ **Prêt personnel** : le crédit personnel classique permet au bénéficiaire de disposer d'une somme d'argent pour effectuer ses achats en toute indépendance. Cette catégorie de crédit se décline en différents produits en fonction du mode de prélèvement des mensualités :
 - Prélèvement bancaire pour les crédits aux salariés du privé ;
 - Prélèvement à la source par l'entreprise conventionnée pour ses salariés ;
 - Prélèvement à la source par le Centre National des Traitements (CNT) pour les fonctionnaires ou la Caisse Marocaine des Retraites (CMR) pour les retraités de la fonction publique.
- ✓ **Crédit revolving** : le client bénéficie d'une réserve d'argent qu'il utilise totalement ou partiellement dans la limite d'un plafond autorisé. Le remboursement des mensualités permet la reconstitution de la réserve. Ce produit peut être associé à une carte de crédit mise à la disposition du client par la société de crédit à la consommation.

Réseau de distribution

La production du secteur du crédit à la consommation est réalisée par deux canaux principaux : (i) les réseaux propres de chaque société et (ii) les réseaux de partenaires avec lesquels des conventions ou des accords sont signés. Ces partenaires peuvent être de 4 catégories :

- ✓ Les revendeurs : ensemble de commerçants conventionnés qui procèdent au montage des dossiers de crédit ou qui servent d'intermédiaires entre les clients et les sociétés de crédit à la consommation ;
- ✓ Les correspondants : entités indépendantes commercialisant les produits de crédit à la consommation dans le cadre d'accords de partenariat ;
- ✓ La grande distribution : grandes surfaces proposant une présence directe des sociétés de crédit à la consommation sur les lieux de vente ou à travers des cartes de crédit / fidélité ;
- ✓ Les réseaux bancaires des maisons-mères pour les filiales de banques.

La diversité des modes de distribution permet aux sociétés de crédit à la consommation de toucher une clientèle très hétérogène.

Clientèle

Deux types de clients ont recours au crédit à la consommation :

- ✓ Les clients particuliers : Salariés du privé ; Fonctionnaires ; Professions libérales ; Retraités.
- ✓ Les professionnels et entreprises : Commerçants et artisans ; Professions libérales; PME et PMI.

Il convient de préciser que les sociétés de crédit à la consommation développent, pour chaque segment de la population, des produits spécifiques et adoptent une approche différente en termes de conditions d'acceptation et de gestion du risque.

IV.3. Le marché automobile Marocain, facteur clé de l'activité de financement automobile

L'activité de RCI Finance Maroc étant dépendante de l'évolution du segment des véhicules légers, cette partie qui suit sera focalisée sur ce dernier.

IV.3.1. Cadre réglementaire du secteur automobile au Maroc

Le marché automobile marocain est régi par la loi 10-81 dont l'objectif premier est de favoriser le développement d'un tissu industriel suffisamment important pour insuffler de la dynamique économique.

Cette loi a, en effet, mis en place un régime protectionniste, caractérisé par :

- ✓ Une taxation douanière élevée de 32,75% sur les véhicules importés montés (ou Built-Up) ;
- ✓ Une exonération des droits de douane pour les pièces importées, entrant dans le montage d'une voiture particulière ou d'un véhicule utilitaire léger (Completely Knocked Down) ;
- ✓ Un droit d'importation de 25,0% pour les véhicules importés d'occasion.

En contrepartie des avantages dont ils bénéficient, les constructeurs doivent respecter un Taux d'Intégration-Compensation (TIC) de 50% et fabriquer au moins 2 000 véhicules par an pour chaque modèle de véhicules particuliers (VP) ou de véhicules utilitaires Légers (VUL).

Afin de remédier à la baisse des volumes montés à la SOMACA, l'Etat marocain a signé en 1995 une convention avec Fiat pour le montage de la voiture « économique ». Outre les avantages cités ci-dessus, le constructeur italien s'est vu exonérer du droit d'importation et a bénéficié d'une baisse de la TVA de 20% à 7%. Ce régime a été élargi par la suite au montage des VUL pour Renault et PSA.

Cependant, le retrait de Fiat de l'activité montage suite à sa décision de ne pas reconduire la Convention avec l'Etat marocain (au profit de l'importation) a permis à Renault de négocier un nouvel accord de montage de voitures économiques, notamment après l'acquisition par le Groupe Renault des parts de l'Etat dans le capital de la SOMACA. Cet accord a été concrétisé en Juillet 2005 avec le lancement de la production de la Dacia Logan.

L'accord de libre-échange, conclu avec l'UE, prévoit à partir de 2003 une baisse annuelle progressive des droits de douane sur les véhicules importés montés, en vue de leur annulation totale à partir du 1er mars 2012.

Suite à la politique de baisse progressive des droits de douane envers l'UE de l'Etat marocain., les véhicules européens ont vu leurs droits de douane passer de 27,25% en 2010 à 25,25% en 2011 puis à 17,5% avant le 1er mars 2012²⁹.

Sur le segment des voitures d'occasion, la loi des finances 2011 interdit désormais l'importation des véhicules âgés de plus de 5 années. La loi de finances 2013 instaure une TVA sur la marge commerciale de l'activité de vente de Véhicules d'occasion permettant à termes de structurer un marché de l'occasion.

En 2013, concernant les véhicules utilitaires, il été instauré une règle pour la réduction de 17,5% à 10% du taux du droit d'importation applicable aux véhicules utilitaires d'un poids en charge minimale supérieure à 2,2 tonnes et inférieure ou égale à 3,5 tonnes.

Enfin, la loi de finance pour l'exercice 2014 prévoit des droits sur première immatriculation d'automobiles pour les véhicules assujettis à la taxe spéciale annuelle sur véhicules. La nouvelle taxe concerne quatre paliers de prix : 5% pour les véhicules entre 400 000 et 600 000 DH ; 10% pour ceux coûtant entre 600 001 et 799 999 DH et 15% pour les véhicules dont le prix oscille entre 800 000 et 1 million de DH. Le taux monte à 20% dès que la voiture dépasse 1 million de DH.

En vue de contrecarrer l'évasion fiscale et d'éviter le contentieux qui en découle, les véhicules acquis par les agences de location de voitures sont exclus du bénéfice de l'exonération de la TVA sur less biens d'investissement, à partir du 12 juin 2017, date de publication au bulletin officiel de la loi de finances 2017.

La loi des finances 2017 a également chargé l'administration des douanes de percevoir la taxe à la première immatriculation au Maroc des véhicules de luxe importés neufs ou usagés. Cette nouvelle disposition est effective depuis le 1er janvier 2018 et ne concerne pas les concessionnaires agréés.

IV.3.2. Caractéristiques du secteur automobile marocain

➤ Un faible taux de motorisation

De manière générale, le marché automobile marocain est caractérisé par les éléments suivants :

- Une tendance au rajeunissement du parc automobile sous l'effet d'une plus forte progression des ventes de véhicules neufs ;
- Un accès plus facile aux véhicules neufs en raison de la disponibilité de modèles économiques (connaissant un franc succès auprès des consommateurs), du développement des crédits automobiles à des conditions moins coûteuses et à la baisse des tarifs suite à la suppression des droits de douane et à l'intensification de la concurrence ;
- Une prédominance des véhicules importés de l'Europe bénéficiant du démantèlement douanier sur les véhicules en provenance de l'UE ;
- Une prédominance des véhicules importés montés ;

➤ Historique du secteur automobile

Le secteur automobile s'est développé au Maroc à travers une histoire qui est décrite dans le tableau suivant :

1978-1990	Période caractérisée par un système douanier protecteur. Durant cette période, les importations de voitures de tourisme sont assujetties à des droits de douane dépassant 180% ainsi qu'à l'obtention de licences d'importation ;
-----------	---

²⁹ Source : Direction Générale des Impôts

	Bénéficiant de cette situation, la SOMACA produit pendant ladite période jusqu'à 27 000 voitures par an et couvre alors la quasi-totalité des besoins du marché.
1990-1994	Période caractérisée par un changement dans les orientations politiques avec notamment la suppression des contraintes administratives à l'importation ; Durant ladite période, le volume d'affaires réalisé par la SOMACA régresse considérablement laissant place à une croissance du marché de l'occasion (en 1994, les ventes de voitures d'occasion atteignent plus de 94 000 véhicules).
1995	Libéralisation des importations de véhicules neufs et baisse des droits de douane induisant une baisse des prix ; Cette situation entraîne l'arrêt progressif de l'assemblage de véhicules de gamme moyenne par la SOMACA sous l'effet de la concurrence des importateurs de véhicules neufs ; Durant cette année, il a été procédé à une augmentation des droits de douane sur les véhicules d'occasion importés et à la signature d'un agrément avec Fiat pour la production d'une voiture économique : la Fiat Uno.
2000	Conclusion de l'accord de démantèlement douanier avec l'union Européenne. Ledit accord prévoit la baisse progressive des droits de douane sur les véhicules originaires de l'UE pour atteindre 0% en 2012.
Fin 2003	L'accord conclu avec la marque Fiat arrive à échéance sans qu'il soit reconduit ; Conclusion d'une nouvelle convention avec le Groupe Renault pour la production de la Dacia Logan.
juil-05	Démarrage de la production de la Dacia Logan.
2008	Lancement des travaux de construction du complexe industriel d'assemblage de voitures « Renault Tanger Méditerranée ».
2011	Ouverture du centre de formation aux métiers de l'automobile à Tanger, géré par Renault.
2012	Ouverture de l'usine Renault-Nissan à Tanger d'une capacité de 170 000 véhicules par an qui devrait atteindre une capacité de 400 000 unités à terme.
2013	Projet d'extension des usines de câblage automobiles Leoni (Bouskoura et Ain Sbaa) et de Yazaki pour un montant global de 152 M MAD ; Lancement d'un nouveau projet de la société Procesos Industriales del Sur pour l'injection et l'assemblage de pièces en plastique sur la zone franche de Tanger ; Partenariat entre la société Krone et La Centrale d'Equipeement et de Carrosserie Industrielle pour la création d'une nouvelle usine pour un investissement global de 63,4 M MAD ; Création de trois nouveaux centres de formation dans le domaine de l'automobile au niveau d'Atlantic Free Zone de Kenitra pour un montant global de 380 M MAD.
2014	Le secteur automobile est le premier secteur exportateur au Maroc ; Inauguration de la 2^{ème} ligne de production Renault-Nissan Tanger pour un investissement de 400 M Euros ; Signature de 13 conventions d'investissement dans le secteur automobile pour une valeur de 1,4 milliard de dirhams (assemblage, câblage, plasturgie, machines et maintenances, etc.).
2015	Lancement du projet PSA à Kénitra ; 229 025 véhicules produits à l'usine Renault-Nissan de Tanger.
2016	Signature le 8 avril de l'accord entre Renault Maroc et l'Etat marocain sur la création de « l'écosystème Renault » au Maroc, visant à développer le sourcing local, avec comme objectif un taux d'intégration de 65%. Projet qui nécessitera 900 millions de dirhams d'investissement pour Renault et ses fournisseurs, et qui devrait créer 50 000 emplois ;

	Signature de 9 contrats d'investissement dans la filière automobile, d'un montant de 441 millions de dirhams, visant la création de 2.122 emplois et un chiffre d'affaires de 2.268 millions DH, d'ici 2020 (câblage, automobile et intérieur véhicule & sièges) ; 273 251 véhicules produits à l'usine Renault-Nissan de Tanger.
2017	Signature le 9 décembre d'un protocole d'accord avec le constructeur automobile chinois BYD pour l'implantation d'une usine de voitures électriques à Tanger Tech ; 300 479 véhicules produits à l'usine Renault de Tanger ;
2018	Le Groupe PSA a décidé de doubler la capacité de son site de production de Kénitra dès 2020 pour la porter à 200 000 véhicules/an ; Signature le 26 juillet d'une convention d'investissement avec le groupe Chinois Citic Dicastal pour l'implantation d'une usine de production de jantes en aluminium (nécessitant un investissement de 3,85 milliards de dirhams).
2019	Inauguration de l'usine PSA de Kénitra en juin 2019 et début de la production à la mi-septembre 2019 Ouverture d'un nouveau Centre de décision Régional et d'un nouveau Centre de recherche et développement à Casablanca par PSA Production par Renault Maroc de 394 902 véhicules dont 303 558 véhicules à l'usine de Tanger
2020	Arrêt en mars 2020 de la production au niveau des usines de Renault ³⁰ et PSA au Maroc à cause de la propagation du virus Covid-19 dans le monde. Redémarrage de la production de l'usine de PSA en mai 2020 et des usines de Renault en avril (usine de Tanger) et en mai (SOMACA). Lancement de la production de la voiture électrique « Citroën Ami » par le groupe PSA à l'usine de Kenitra. Lancement de la production des nouveaux modèles Renault « Express Van » et « Express » à Tanger. Inauguration de la 2 ^{ème} usine de production de jantes du Groupe Chinois Citic Dicastal à Kenitra en décembre 2020.
2021	Reprise du marché automobile neuf marocain en 2021 (+31,5% par rapport à 2020 et + 5,7% comparé à 2019) après une année de crise sanitaire avec des mesures de restrictions de déplacement imposées par le gouvernement et un confinement total entre mars 2020 et mi-Juillet 2020. Production par Renault Maroc de 303 591 véhicules en 2021, dont 230 002 dans l'usine de Tanger et 73 589 dans l'usine de Casablanca. Signature d'une convention entre Renault Group Maroc et le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Economie Verte et Numérique en juillet 2021 fixant de nouveaux objectifs pour le développement de l'écosystème Renault au Maroc: ▪ Réalisation de 2,5 milliards d'euros de chiffres d'affaires en sourcing local dès 2025 et à terme 3 millions d'euros

³⁰ Les activités industrielles de Renault Maroc ont été suspendues le 19 mars 2020, suite à la décision du confinement au Maroc pour les usines de Tanger et Casablanca. L'activité a repris partiellement à l'usine de Tanger le 27 avril 2020 et à l'usine de Casablanca le 4 mai 2020. La période d'arrêt total aura duré 38 jours.

- Atteinte de 80% d'intégration globale

Fusion du Groupe PSA et de Fiat Chrysler Automobiles en janvier 2021 pour former le Groupe automobile Stellantis.

Recul du marché des véhicules neufs de 15,78% à fin juin 2022 (tous segments automobiles confondus) comparativement à la même période en 2021.

2022 Signature de conventions d'investissement en mars 2022 par le Ministre de l'industrie et du Commerce et les équipementiers automobiles internationaux Yazaki, Sumitomo, Lear, Stahlschmidt et TE Connectivity d'un montant global de 1,7 milliard de dirhams qui permettront de créer près de 12.000 emplois directs.

➤ Produits offerts

Le marché marocain de l'automobile est constitué de trois types d'offres :

- ✓ Les véhicules montés localement (Completely Knocked Down ou CKD), dont la production est assurée par la SOMACA, l'usine Renault-Nissan à Tanger et l'usine PSA à Kenitra ;
- ✓ Les véhicules importés montés (Completely Built-Up ou CBU) ;
- ✓ Les véhicules importés d'occasion (VIO).

Chacune des catégories susmentionnées regroupe deux autres sous-catégories : (i) véhicules utilitaires Légers (VUL) et (ii) véhicules particuliers (VP).

➤ Acteurs du secteur

Le tableau suivant synthétise les principaux intervenants du secteur automobile au Maroc :

Acteurs	Marques distribuées
Renault Maroc	Renault, Dacia
Sopriam	Peugeot, Citroën, DS
GBH	Kia
Global Engines	Hyundai
Centrale Automobile Chérifienne	Audi, Volkswagen, Porsche, Skoda, Seat, Bentley
Fiat Group Automobile Maroc	Alfa Romeo, Fiat, Lancia, Jeep
Auto Hall	Ford, Mitsubishi, Opel
Société marocaine des voitures nippones (Groupe Auto Hall)	Nissan
Africa Motors (Auto Hall)	DFSK
CFAO	Suzuki
Univers Motors	Honda, Ferrari
Auto Nejma	Mercedes, Ssang Yong, Mahindra
SMEIA Jaguar	Jaguar
SMEIA	Land Rover, BMW, Mini, Mazda
Toyota Maroc	Toyota, Lexus, Daihatsu, Subaru
Mondial Motors	Chana

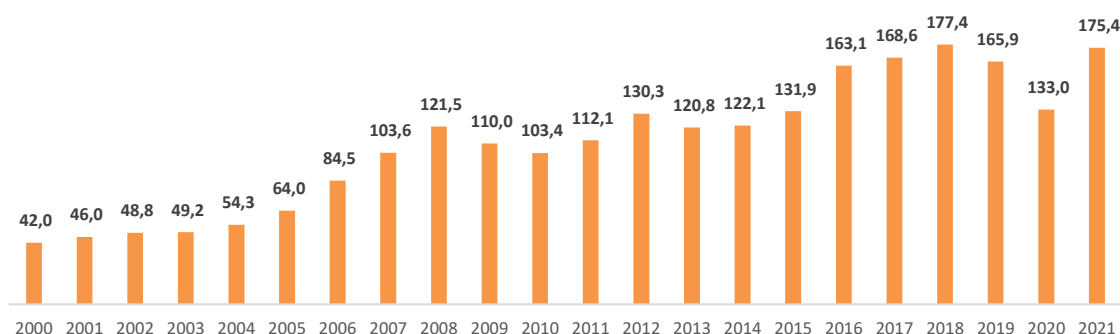
Mediauto	JMC, BYD
Pacific Motors	Changhe
Scandinavian Auto	Volvo
Asian Hall	Wuling, Dong Feng

Sources : AIVAM, presse

IV.3.3. Evolution du secteur automobile marocain

NB : Les données relatives au secteur automobile communiquées ci-après, proviennent de l'Association des Importateurs des Véhicules Automobiles Montés, du Ministère du Transport et de l'Équipement et du Ministère du Commerce et de l'Industrie.

L'évolution des ventes de véhicules neufs au Maroc en milliers d'unités sur la période 2000-2021 :



Source : Association des Importateurs de Véhicules Automobiles Montés (AIVAM)

Sur la période 2000-2021, le marché marocain de l'automobile neuve enregistre une croissance annuelle moyenne de 7,0%. Cette performance s'explique par l'effet combiné des facteurs suivants :

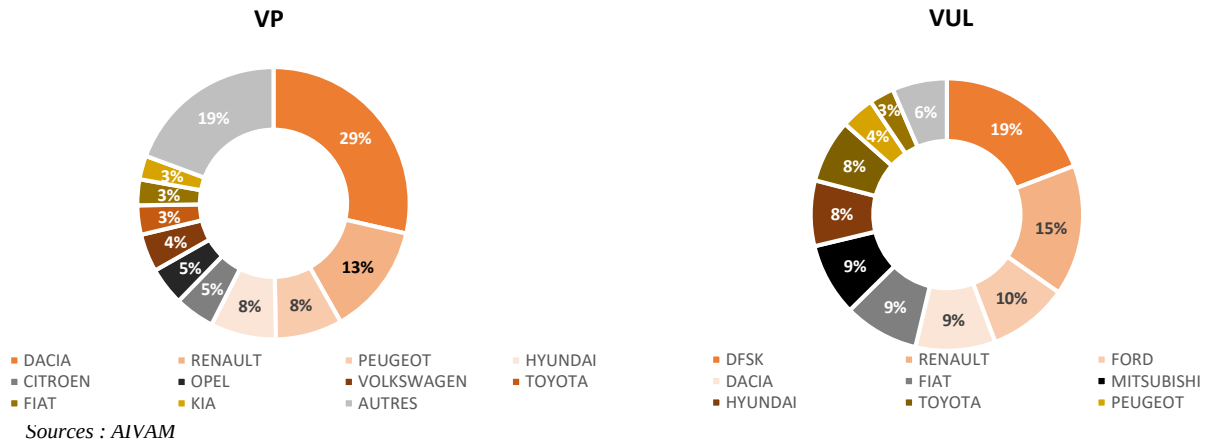
- ✓ Le lancement de la voiture économique qui connaît un franc succès auprès des classes moyennes ;
- ✓ L'amélioration des conditions d'octroi du crédit (baisse des taux bancaires et disponibilité du cash) ;
- ✓ Une offre promotionnelle plus agressive de la part des opérateurs bénéficiant du démantèlement douanier ;
- ✓ La forte hausse des tarifs douaniers sur les véhicules d'occasion importés ;
- ✓ Une croissance générale de l'économie et des revenus induisant une progression du taux d'équipement automobile des ménages et des professionnels.

En 2021, les ventes de véhicules neufs ont atteint 175 360 unités, soit une hausse de 31,8% par rapport à 2020. Cette augmentation intervient après un précédent recul des ventes de 19,8% en 2020 à 133 408 unités impacté par les effets négatifs de la crise sanitaire.

L'évolution de 2021 s'explique par la hausse combinée des ventes du segment VP de 31,7% à 154 123 unités (Vs. 116 983 en 2020) et des ventes de VUL de 30,1%, à 21 237 unités (Vs. 16 325 unités en 2020). Les VUL représentent ainsi 12,1% des ventes totales en 2021 contre 12,3% en 2020.

Dans ce contexte, le Groupe Renault-Dacia a vendu à 69 721 unités en 2021, maintenant ainsi son leadership avec une part de marché de 39,8% à fin 2021.

Les graphiques suivants présentent les parts de marché des différents constructeurs automobiles au Maroc sur les segments VP et VUL en 2021:



IV.4. Structure concurrentielle du secteur du crédit à la consommation

Le secteur du crédit à la consommation compte 9 entités affiliées à l'APSF contre 36 en 1996.

IV.4.1. Principaux intervenants du secteur du crédit à la consommation

Les principaux intervenants du secteur du crédit à la consommation au Maroc se présentent comme suit :

Société	Description
	Créée en 1986 par Wafabank et Sofinco, filiale de crédit à la consommation du groupe français Crédit Agricole SA, Wafasalaf fusionne avec Crédor en 2004. Aujourd'hui, cette entité fait partie du groupe Attijari wafa bank. Produits commercialisés : LOA, Crédit Automobile Classique, Equipement Domestique, Revolving et Crédit Personnel. Total bilan 2021 : MAD 16,8 milliards⁽¹⁾ ; PNB 2021 : MA 1 157,6 millions⁽¹⁾ ; RN 2021 : MAD 333,9 millions⁽¹⁾.
	Créée en 1974 par la Société Nationale d'Investissement (SNI) et la Caisse des Dépôts et de Gestion (CDG), elle est introduite en bourse en 1978. En 2002, le Groupe Société Générale en devient l'actionnaire de référence. EQDOM est l'opérateur historique du crédit aux fonctionnaires. Produits commercialisés : LOA, Crédit Automobile Classique, Equipement Domestique et Crédit Personnel. Total bilan 2021 : MAD 7,8 milliards⁽¹⁾ ; PNB 2021 : MAD 580,8 millions⁽¹⁾ ; RN 2021: MAD 33,3 millions⁽¹⁾.
	Créée en 1992, Vivalis (ex-ASSALAF ACHAABI) est détenue à 87% par le Groupe Banques Populaires (61% pour la BCP et 26% pour les BPR). Produits commercialisés : LOA, Crédit automobile, Equipement Domestique, Revolving et Crédit Personnel. Total bilan 2020 ⁽³⁾ : MAD 9,2 milliards⁽²⁾ ; PNB 2020 ⁽³⁾ : MAD 431,3 millions⁽²⁾; RN 2020 ⁽³⁾: MAD 17,8 millions⁽²⁾ .
	Créée en 1997 par BMCE Bank dans le but de filialiser l'activité du financement des ménages. La société a été introduite en bourse en 2007. En 2018, Salafin a absorbé Taslif par fusion absorption. Produits commercialisés : Crédit automobile, LOA, revolving et crédit personnel. Total bilan au 30/06/2021 : MAD 4,5 milliards⁽²⁾ ; PNB au 30/06/2021 : MAD 193,2 millions ⁽²⁾ ;

	RN 2021 au 30/06/2021 : MAD 43,7 millions ⁽²⁾ .
	Créée en Septembre 2007 et ayant obtenu l'agrément BAM pour l'octroi de crédits automobiles en Octobre 2007, RCI FINANCE MAROC est la filiale marocaine du groupe RCI Banque qui accompagne les ventes du Groupe Renault au Maroc, en finançant les clients des réseaux Renault et Dacia dans le royaume. Produits commercialisés : Crédit Automobile Classique, LOA,. Total bilan 2021 : MAD 6,6 milliards⁽¹⁾; PNB 2021 : MAD 287,8 millions⁽¹⁾; RN 2021 : MAD 70,3 millions⁽¹⁾.
	Créée en 1947 sous le nom de SOVAC. Au 31 Décembre 2018, CIH Bank et Barid Al Maghrib détiennent respectivement 66,30% et 33,55% du capital. Produits commercialisés : LOA, Crédit Automobile Classique et Crédit Personnel. Total bilan 2021 : MAD 11,1 milliards⁽²⁾ ; PNB 2021 : MAD 593,5 millions⁽²⁾ ; RN 2021 : MAD 133,8 millions⁽²⁾.

Sources : Publications financières

⁽¹⁾ Comptes consolidés

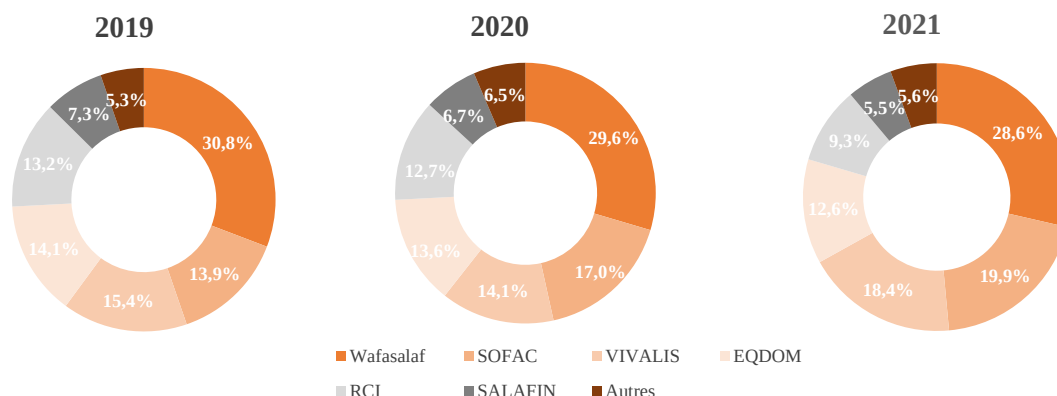
⁽²⁾ Comptes sociaux

⁽³⁾ Chiffres 2021 non encore publiés

IV.4.2. Parts de marché des principaux opérateurs

■ Parts de marché (production nette) des principaux opérateurs

En 2021, le secteur de crédit à la consommation compte 9 sociétés. La répartition des parts de marchés en termes de production nette entre 2019 et 2021 se présente comme suit :



Source : APSF

Sur la base de la production nette de crédits, Wafasalaf occupe la 1ère position avec 28,6% de part de marché en 2021, suivie par Sofac et Vivalis qui détiennent respectivement 19,9% et 18,4% du marché. Ces 3 sociétés détiennent à elles seules 66,9% de la production nette à fin 2021.

S'agissant de RCI Finance Maroc, la production nette est égale à la production brute en l'absence de substitutions ou de rachats de crédits, en raison de la nature de l'activité de la société (financements automobile).

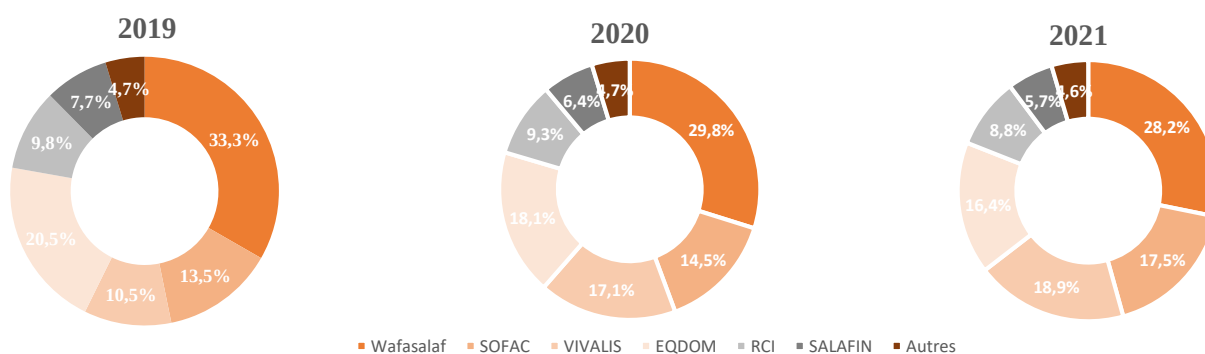
A noter que la production nette correspond uniquement à l'octroi de crédit à la Clientèle Particulier et Entreprises. Les activités de financements des stocks de véhicules du réseau de concessionnaire ainsi que l'affacturage des créances pour le compte de Renault Maroc ne sont donc pas incluses dans la production nette. RCI Finance Maroc occupe la 5^{ème} position avec 9,3% de parts de marché en 2021.

Eqdom est le 4^{ème} acteur du marché avec une part de marché de 12,6% en 2021.

■ Parts de marché (encours net comptables) des principaux opérateurs

La répartition des parts de marché en fonction des encours net comptable des principaux opérateurs entre 2019 et 2021 se présente comme suit :

Source : APSF



Wafasalaf, Sofac et Vivalis détiennent les plus importantes parts de marché d'encours net comptable avec respectivement 28,2%, 17,5% et 18,9% du marché. Ces trois sociétés détiennent ainsi près de 64,6% de l'encours net comptable du marché.

Pour sa part, RCI Finance Maroc détient 8,8% des encours net comptable à fin 2021.

■ **Parts de marché (encours net comptable par catégorie de produit) des principaux opérateurs**

Les parts de marché en termes d'encours net comptable par catégorie de produit pour l'année 2021 se détaillent comme suit :



Le segment des crédits véhicules est dominé par la société Wafasalaf qui détient 25,4% de part de marché à fin 2021, suivie de Sofac avec 22,4% de part de marché puis Vivalis avec 19,2% de parts de marché.

Wafasalaf est le leader du secteur des crédits pour l'équipement domestique en 2021, avec 99,8% de part de marché.

Pour le segment des prêts personnels, plus de 55% du marché est détenu par Wafasalaf (31%) et Eqdom (24,8%).

Enfin, le segment du crédit revolving est dominé par Wafasalaf qui détient 65,9% de parts de marché suivie par Salafin avec 34,1%.

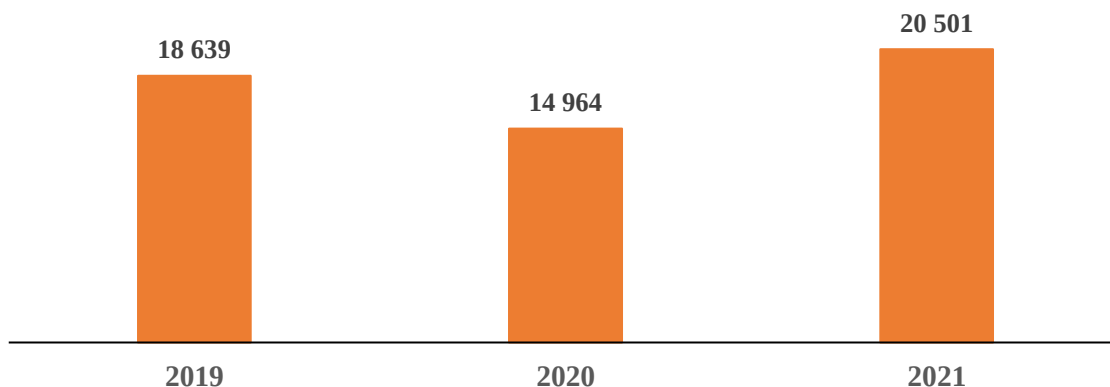
IV.5. Indicateurs et données chiffrées du secteur du crédit à la consommation

IV.5.1. Evolution de la production nette

L'évolution de la production nette sectorielle des crédits à la consommation sur la période 2019-2021 se présente comme suit :

Chiffres exprimés en MMAD

TCAM 2019 - 2021 : +4,9%



Source : APSF

La production nette du secteur s'élève à 20 501 MMAD à fin 2021 contre 14 964 MMAD à fin 2020 soit une hausse de 37,0%.

Sur la période étudiée le taux de croissance annuel moyen de la production du secteur s'établit à 4,9%.

■ Evolution de la production par produits entre 2019 et 2021

La production du secteur du crédit à la consommation par produit entre 2019 et 2021 se présente comme suit :

	2019			2020			2021			TCAM
	En MMAD	En %	Var. 19/18	En MMAD	En %	Var. 20/19	En MMAD	En %	Var. 20/21	19-21
Prêts affectés	11 809	63,4%	4,5%	9 204	61,5%	-22,1%	13 162	64,2%	43,0%	5,6%
Véhicules	11 271	60,5%	4,7%	8 754	58,5%	-22,3%	12 647	61,7%	44,5%	5,9%
Crédit Auto	6 276	33,7%	10,2%	4 215	28,2%	-32,8%	5 962	29,1%	41,4%	-2,5%
LOA	4 996	26,8%	-1,5%	4 539	30,3%	-9,1%	6 685	32,6%	47,3%	15,7%
MOURABAHA	0	0,0%	n.a	0	0,0%	n.a	0	0,0%	n.a	n.a
Equipement domestique	535	2,9%	2,4%	445	3,0%	-16,8%	510	2,5%	14,5%	-2,4%
Autres	3	0,0%	-78,3%	4	0,0%	33,2%	6	0,0%	50,0%	41,4%
Prêts non affectés	6 830	36,6%	24,6%	5 760	38,5%	-15,7%	7 338	35,8%	27,4%	3,7%
Crédit personnel	6 722	36,1%	24,8%	5 704	38,1%	-15,1%	7 289	35,6%	27,8%	4,1%
Prélèvements PPR et CMR	3 992	21,4%	49,1%	3 176	21,2%	-20,4%	4 034	19,7%	27,0%	0,5%
Convention	595	3,2%	-7,1%	393	2,6%	-33,9%	516	2,5%	31,3%	-6,9%
Prélèvements bancaires	2 135	11,5%	3,2%	2 135	14,3%	0,0%	2 740	13,4%	28,3%	13,3%
Revolving	108	0,6%	16,0%	56	0,4%	-48,3%	49	0,2%	-12,4%	-32,6%

TOTAL	18 639	100 %	11,053 %	14 964	100 %	-19,72 %	20 501	100 %	37,0 %	4,9 %
--------------	---------------	--------------	-----------------	---------------	--------------	-----------------	---------------	--------------	---------------	--------------

Source : APSF

Revue analytique 2020 – 2021 :

En 2021, les prêts affectés s'affichent à 13 162 MMAD contre 9 204 MMAD à fin 2020 en hausse de 43,0% et représentent une part de 64,2% dans la production totale, soit une augmentation de 2,7 point sur la période. Cette hausse s'explique par les facteurs suivants :

- ✓ Une augmentation de 44,5% des prêts véhicules qui sont passés de 8 754 MMAD en 2020 à 12 647 MMAD en 2021, impactés par la hausse à la fois des crédits automobiles et des locations avec option d'achat pour respectivement +1 747 MMAD (soit +41,4%) et +2 146 MMAD (soit +47,3%).
- ✓ Une hausse des prêts dédiés aux équipements domestiques de 14,5% à 510 MMAD (Vs. 445 MMAD en 2020).

Les prêts non affectés ont également connu une augmentation de 27,4% en 2021, passant de 5 760 MMAD en 2020 à 7 338 MMAD. Ce bond s'explique par la hausse du crédit du personnel de 27,8% à 7 289 MMAD à fin 2021 contre 5 704 MMAD à fin 2020 combiné à la légère chute des lignes revolving de 12,4% à 49 MMAD en 2021 contre 56 MMAD en 2020. La hausse du crédit du personnel en 2021 résulte principalement de l'augmentation de 27,0% des crédits par prélèvements PPR et CMR (4 034 MMAD contre 3 176 MMAD en 2020) et de la hausse de 28,3% des prélèvements bancaires (2 740 MMAD contre 2 135 MMAD en 2020).

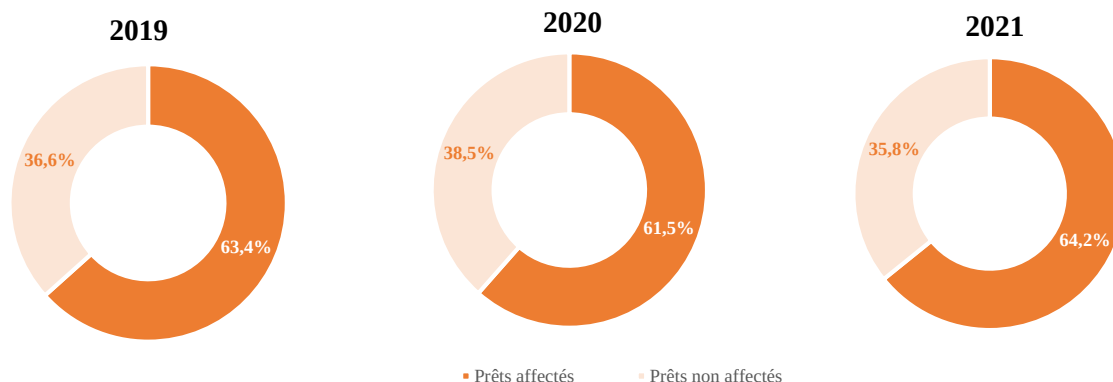
Revue analytique 2019 – 2020 :

En 2020, les prêts affectés s'affichent à 9 204 MMAD contre 11 809 MMAD à fin 2019 en baisse de 22,1% et représentent une part de 61,5% dans la production totale, soit une diminution de 1,9 point sur la période. Cette baisse s'explique par les facteurs suivants :

- ✓ Une chute de 22,3% des prêts véhicules qui sont passés de 11 271 MMAD en 2019 à 8 754 MMAD en 2020, impactés principalement par la diminution de 32,8% des crédits automobiles à 4 215 MMAD (Vs. 6 276 MMAD en 2019);
- ✓ Un recul des prêts dédiés aux équipements domestiques de 16,8% à 445 MMAD (Vs. 535 MMAD en 2019).

Les prêts non affectés ont également connu une baisse de 15,7% en 2020, passant de 6 830 MMAD en 2019 à 5 760 MMAD. Ce repli s'explique par la diminution du crédit du personnel de 15,1% à 5 704 MMAD à fin 2020 contre 6 722 MMAD à fin 2019 combiné à la chute des lignes revolving de 48,3% à 56 MMAD en 2020 contre 108 MMAD en 2019. La diminution du crédit du personnel en 2020 résulte autant de la baisse de 20,4% des crédits par prélèvements PPR et CMR (3 176 MMAD contre 3 992 MMAD en 2019) que du recul de 33,9% des prêts conventionnés (393 MMAD contre 595 MMAD en 2019), en lien avec la crise du Covid 19.

Les graphiques suivants montrent la ventilation des prêts affectés et des prêts non affectés par catégorie de produits entre 2019 et 2021:



Source : APSF

Entre 2019 et 2021, les prêts affectés ont représenté en moyenne un peu plus de 63 % du total de la production, tandis que les prêts non affectés ont représenté en moyenne 36,97% du total de la production.

La production nette du secteur par nombre de dossier entre 2019 et 2021 présente comme suit :

	2 019	2 020	Var. 20/19	2021	Var.21/20
Production en nombre	370 599	269 586	-27,26%	338 542	25,58%
Montant moyen financé en MAD	50 293	54 276	7,92%	60 556	11,57%

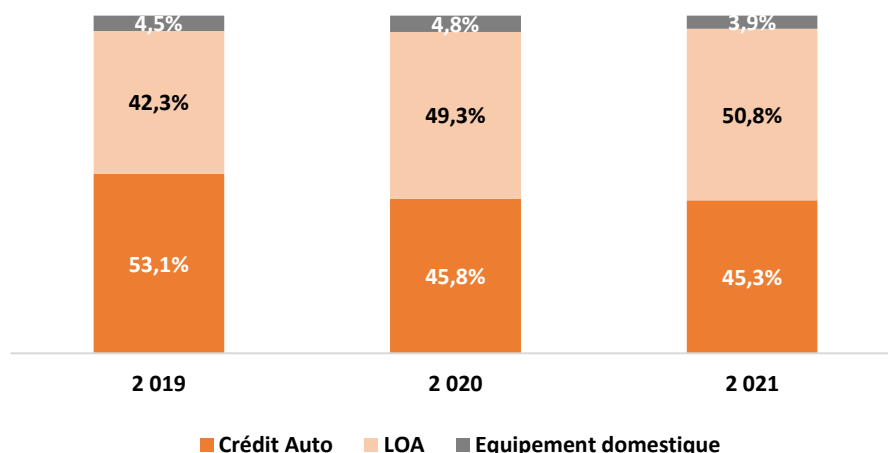
Source : APSF

A fin 2020, le nombre de dossiers produits s'affiche en baisse de 27,3% à 269 586 contre 370 599 en 2019. Le montant moyen financé a marqué une hausse de 7,92% à 54 276 MAD contre 50 293 MAD en 2019 en lien avec la baisse moins importante de la production nette (-21,5%) par rapport à la baisse du nombre de dossiers produits (-27,3%). La baisse constatée en 2020 de la production nette et du nombre de dossiers s'explique par l'impact de la crise du Covid-19.

En 2021, le nombre de dossiers produits s'affiche en hausse de 25,6% à 338 542 contre 269 586 en 2020. Le montant moyen financé marque une hausse de 11,57% à 60 556 MAD contre 54 276 MAD en 2020 en lien avec la hausse plus importante de la production nette (+37%) par rapport au nombre de dossiers (+25,6%).

■ Ventilation des prêts affectés

L'évolution de la répartition de la production affectée du secteur par catégorie entre 2019 et 2021 se présente comme suit:



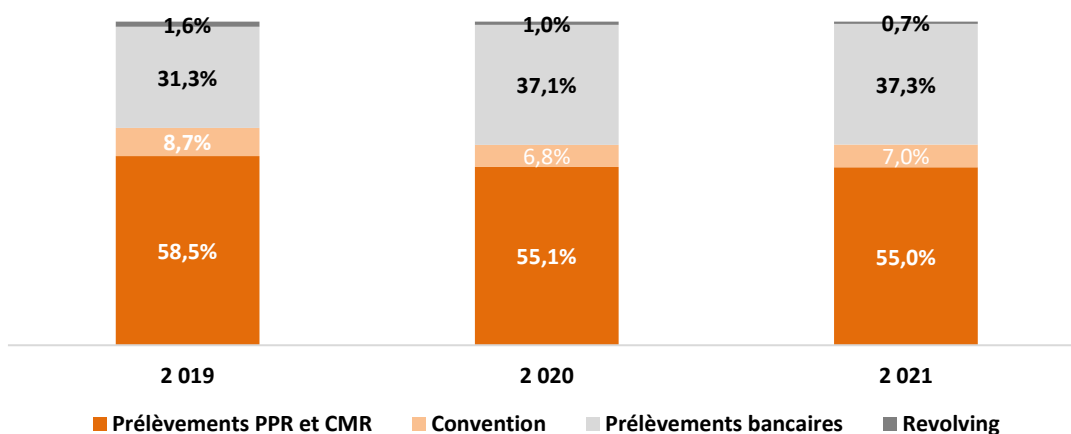
Source : APSF

Sur la période analysée, les véhicules représentent en moyenne 95,5 % du montant des prêts affectés, suivis par le segment équipement domestique qui représente en moyenne 4,4% des prêts affectés.

Sur le segment automobile, le crédit automobile représente en moyenne 48,1% des prêts affectés entre 2019 et 2021 tandis que les LOA Automobile pèsent en moyenne 47,5% sur la même période. L'exercice 2021 a vu la part des LOA Automobile dépasser celle des crédits automobiles. De plus, la part des LOA Automobile a augmenté de 1.5 points en 2021 par rapport à l'exercice 2020 pour s'établir à 50,8% (contre 49,3% en 2020).

Ventilation des prêts non affectés

La répartition de la production non affectée du secteur par catégorie entre 2019 et 2021 se présente comme suit:



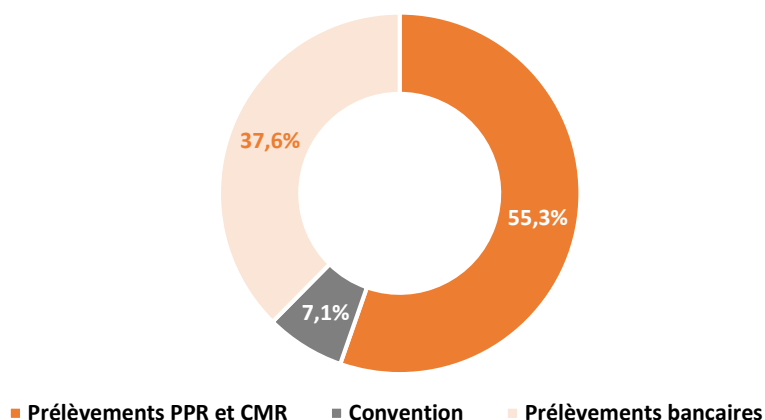
Source : APSF

Entre 2019 et 2021, le crédit personnel a représenté 98,9% en moyenne du total des prêts non affectés, tandis que le revolving représente 1,1% en moyenne du total des prêts non affectés.

Les crédits personnels sont dominés par les prélèvements PPR et CMR qui représentent en moyenne 56,2% du total des prêts non affectés et affichent un taux de croissance annuel moyen de 0,5% sur la période étudiée. Les prêts par prélèvement bancaire et les prêts conventionnés représentent quant à eux respectivement 35,2% et 7,5% du

montant des prêts non affectés et affichent un taux de croissance annuel moyen de respectivement 13,3% et de -6,6% sur la même période.

La répartition de la production nette de « prêt personnels » du secteur par catégorie pour l'année 2021 se présente comme suit:



Source : APSF

Les prélèvements PPR et CMR sont les principaux contributeurs à la production des crédits personnels avec une part de 55,3% en 2021. En effet, ces produits bénéficient d'un effort commercial permanent lié au fait que la cible visée présente un risque de crédit plus faible.

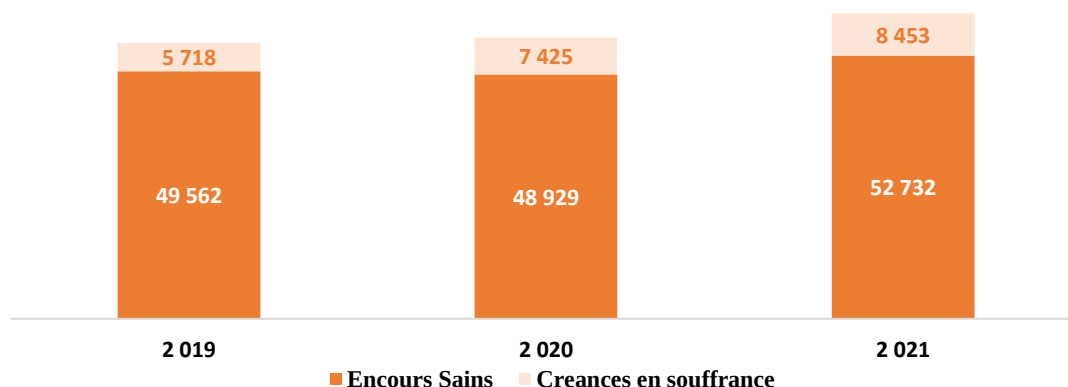
IV.5.2. Evolution de l'encours brut comptable

■ Evolution de l'encours brut comptable entre 2019 et 2021

L'encours brut comptable du secteur du crédit à la consommation a progressé de la manière suivante sur la période 2019-2021:

Chiffres exprimés en MMAD

TCAM 2019-2021 : +5,2%



Source : APSF

Au 31 décembre 2021, l'encours brut comptable des crédits à la consommation s'établit à 61 185 MMAD, en hausse de 8,6% par rapport à fin 2020. Cette progression s'explique par une augmentation des créances en souffrances de 13,9% à 8 453 MMAD en 2021 (Vs. 7 423 MMAD en 2020) combinée à une hausse de 7,8% de l'encours sain (52 732 MMAD à fin 2021 contre 48 929 MMAD à fin 2020).

Sur la période 2019-2021, l'encours brut affiche un taux de croissance annuel moyen de 5,2% tandis que l'encours sain a évolué de 3,1% en moyenne sur la période.

■ **Evolution de l'encours brut par produits entre 2019 et 2021**

Le tableau ci-contre détaille l'évolution de l'encours brut par produits sur la période 2019-2021 :

	2019		2020			2021			TCAM
	En MMAD	En %	En MMAD	En %	Var. 20/19	En MMAD	En %	Var.21/20	
Prêts affectés	31 641	57,2%	32 161	57,1%	1,65%	35 703	58,4%	11,0%	6,2%
Véhicules	31 234	57%	31 786	56%	1,8%	35 306	57,7%	11,1%	6,3%
Crédit Auto	12156	22%	13008	23%	7,0%	14 346	23,4%	10,3%	8,6%
LOA	19077	35%	18777	33%	-1,6%	20 960	34,3%	11,6%	4,8%
MOURABAHA	1	0%	1	0%	28,8%	1	0,0%	-31,2%	-5,8%
Equipement domestique	399	1%	368	1%	-7,7%	388	0,6%	5,4%	-1,3%
Autres	8	0%	7	0%	-16,8%	9	0,0%	24,9%	1,9%
Prêts non affectés	23 640	42,8%	24 192	42,9%	2,3%	25 482	41,6%	5,3%	3,8%
Crédit personnel	23 351	42%	23 913	42%	2,4%	25 182	41,2%	5,3%	3,8%
Prélèvements PPR et CMR	14 746	27%	14 802	26%	0,4%	15 492	25,3%	4,7%	2,5%
Convention	2 628	5%	2 581	5%	-1,8%	2 616	4,3%	1,4%	-0,2%
Prélèvements bancaires	5 978	11%	6 530	12%	9,2%	7 073	11,6%	8,3%	8,8%
Revolving	289	1%	280	0%	-3,1%	300	0,5%	7,2%	1,9%
TOTAL	55 280	100%	56 354	100%	1,9%	61 185	100,0%	8,6%	5,2%

Source : APSF

Revue analytique 2021 – 2020 :

En 2021, l'encours brut des prêts affectés a connu une hausse de 11% à 35 703 MMAD contre 32 161 MMAD à fin 2020, représentant une part de 58,4% dans l'encours brut total (soit une hausse de 1,3 point sur la période). Cette augmentation s'explique par les effets conjugués suivants :

- ✓ Une croissance de 11,1% des prêts véhicules passant de 31 786 MMAD en 2020 à 35 306 MMAD en 2021. Cette performance est portée principalement par (i) la hausse de 11,6% des encours de LOA à 20 960 MMAD en 2021 contre 18 777 MMAD en 2020, combinée à (ii) l'augmentation de 10,3% des encours crédits automobiles à 14 346 MMAD contre 13 008 MMAD en 2020.
- ✓ Une croissance de 5,4% des encours relatifs aux prêts dédiés aux équipements domestiques passant de 368 MMAD en 2020 à 388 MMAD en 2021.

L'encours des prêts non affectés a connu une hausse de 5,3% pour s'établir à 25 482 MMAD en 2021 (contre 24 193 MMAD en 2020). Cette croissance s'explique essentiellement par (i) la hausse de 5,3% des encours des crédits octroyés au personnel passant de 25 182 MMAD en 2020 à 23 913 MMAD en 2021, combinée à (ii) l'augmentation de 7,2% de l'encours des lignes de revolving à 300 MMAD en 2021 (Vs. 280 MMAD en 2020).

Revue analytique 2019 – 2020 :

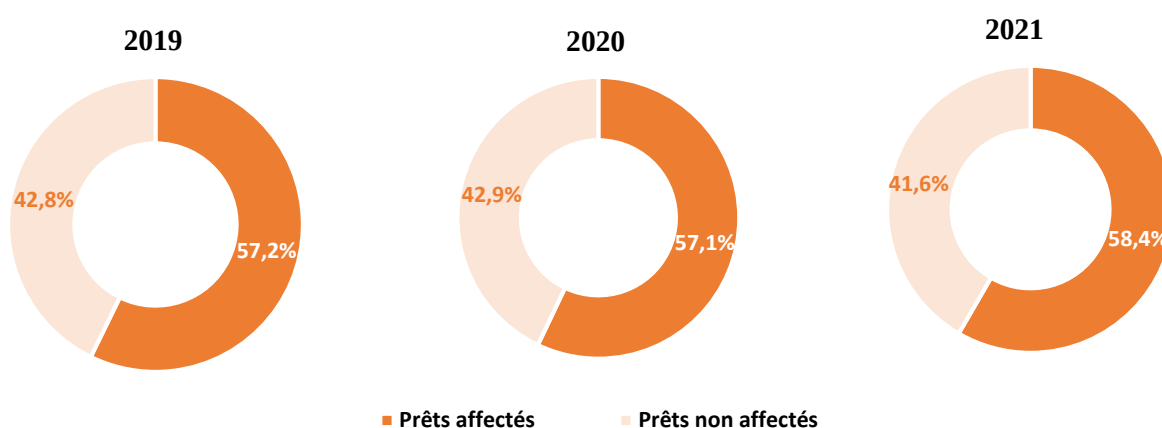
En 2020, l'encours des prêts affectés a connu une hausse de 1,65% à 32 161 MMAD contre 31 641 MMAD à fin 2019, représentant une part de 57,1% dans l'encours brut total soit une légère diminution de 0,1 point sur la période. Cette croissance s'explique par les facteurs combinés suivants :

- ✓ Une croissance de 1,8% des prêts véhicules qui sont passés de 31 234 MMAD en 2019 à 31 786 MMAD en 2020, portés principalement par une hausse de 7,0% de l'encours des crédits automobiles à 13 008 MMAD (Vs. 12 156 MMAD en 2019) ayant permis de compenser la diminution de 1,6% de l'encours des LOA à 18 777 MMAD (Vs. 19 077 MMAD en 2019). La hausse de l'encours du crédit automobile au profit de la LOA s'explique par l'interdiction de la LOA automobile gratuite en 2019 par l'APSF.
- ✓ Un recul des prêts dédiés aux équipements domestiques de 7,7% à 368 MMAD (Vs. 399 MMAD en 2019).

L'encours des prêts non affectés a connu une hausse de 2,3% en 2020, passant de 23 640 MMAD en 2019 à 24 192 MMAD. Cette évolution s'explique par la croissance de l'encours des crédits personnels de 2,4% à 23 913 MMAD à fin 2020 contre 23 351 MMAD à fin 2019 ayant permis de compenser la baisse de 3,1% de l'encours des lignes revolving à 280 MMAD en 2020 contre 289 MMAD en 2019.

■ Evolution de l'encours brut par catégorie entre 2019 et 2021

Les graphiques ci-après retracent l'évolution de l'encours brut du secteur du crédit à la consommation par catégorie entre 2019 et 2021 :

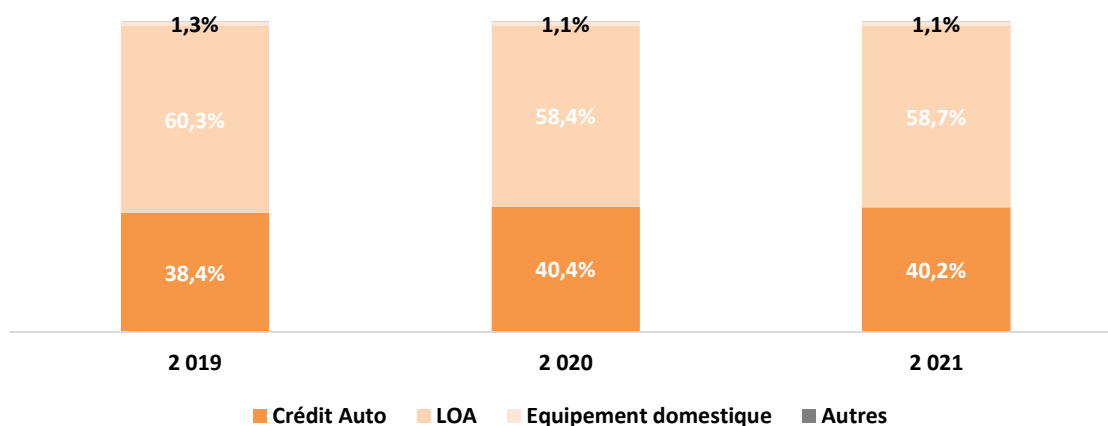


Source : APSF

La proportion des crédits non affectés dans l'encours brut global du secteur s'inscrit en légère baisse sur la période 2020-2021 en faveur des prêts affectés. En effet, la part des prêts non affectés enregistre un recul de 1,3 points entre 2020 et 2021.

Ventilation des prêts affectés

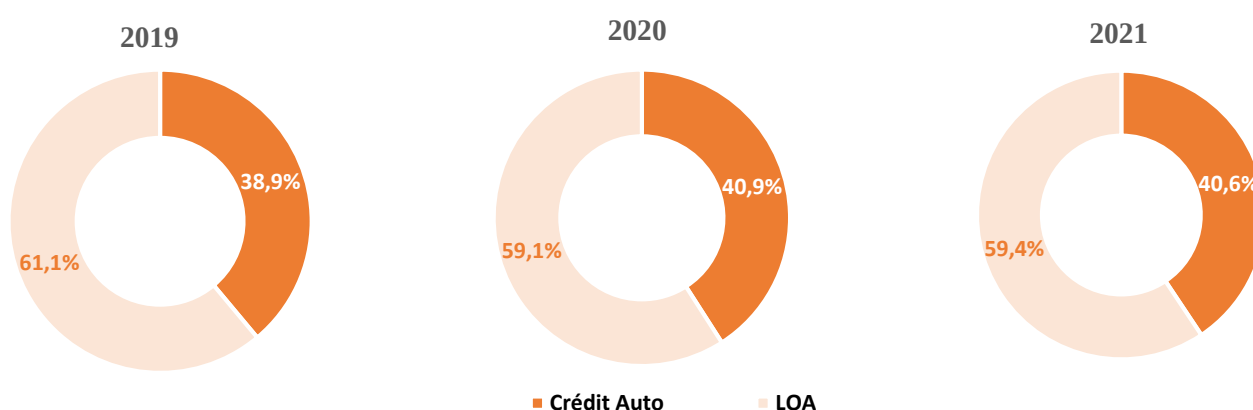
La répartition de l'encours des prêts affectés par catégorie entre 2019 et 2021 se détaille comme suit:



Source : APSF

Sur la période 2019-2021, l'encours brut comptable des prêts affectés a enregistré une croissance annuelle moyenne de 6,2%. Cette progression est liée à la bonne tenue des crédits automobiles. En effet, ces derniers ont crû annuellement de 6,3%, représentant ainsi à fin 2021, 98,9% des prêts affectés. L'augmentation continue de la part du crédit automobile au profit de celle de la LOA dans l'encours des prêts affectés entre 2019 et 2020 s'explique par l'interdiction courant 2019 de la LOA automobile gratuite par l'APSF.

La répartition de l'encours des crédits affectés au financement de véhicules se détaille comme suit sur la période 2019-2021:

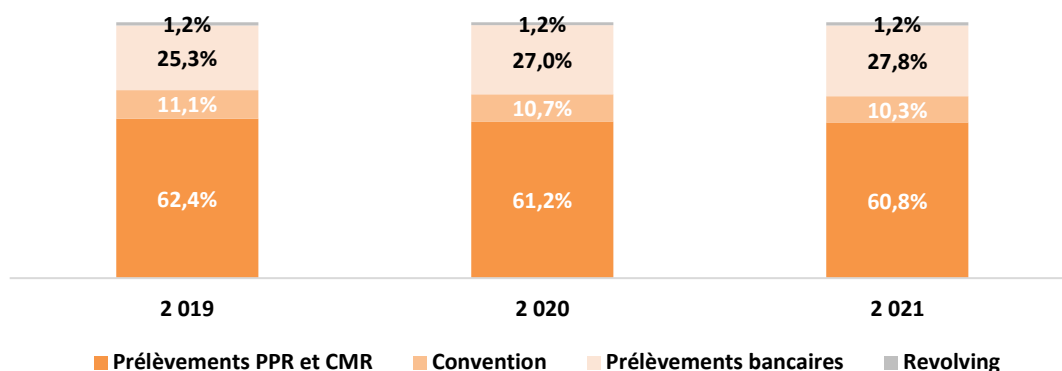


Source : APSF

Sur la période 2019-2021, le financement de véhicules est dominé par les crédits LOA qui représentent en moyenne 59,9% de l'encours de crédits affectés sur la période étudiée. Sur la même période, la part des crédits automobiles classiques dans le total des crédits affectés au financement des véhicules est de 40,1% en moyenne.

Ventilation des prêts non affectés

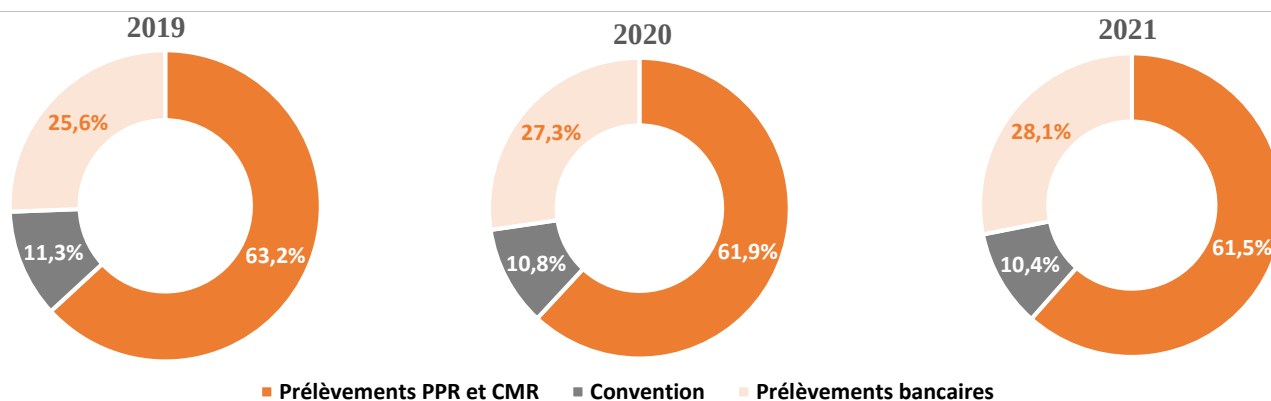
La répartition de l'encours de prêts non affectés par catégorie entre 2019 et 2021 se détaille comme suit :



Source : APSF

L'encours des prêts non affectés a marqué une croissance annuelle moyenne de 3,8% entre 2019 et 2021 passant ainsi de 23 639 MMAD à 25 482 MMAD sur la période.

La répartition de l'encours des crédits personnels par catégorie de prêts sur la période 2019 - 2021 se détaille comme suit :



Source : APSF

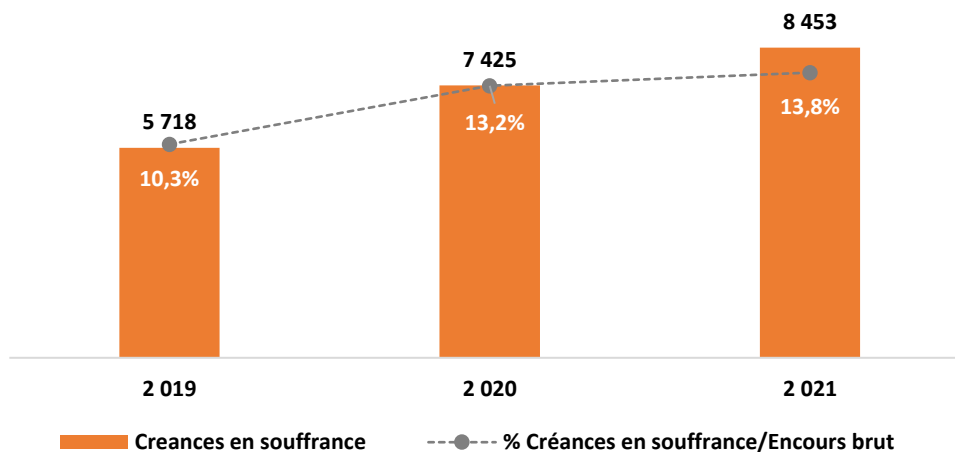
Entre 2019 et 2021, la part des PPR et CMR passe de 63,2% à 61,5%, dominant ainsi les crédits personnels. En effet les PPR et CMR présentent un risque de crédit moins élevé que les autres catégories de prêts personnels. Les prélèvements bancaires voient leur part augmenter de 25,6% en 2019 à 28,1% en 2021, au détriment des conventions dont la part se réduit passant de 11,3% en 2019 à 10,4% en 2021.

IV.5.3. Evolution des créances en souffrances entre 2019 et 2021

Le graphique ci-dessous représente l'évolution du poids des créances en souffrance³¹ dans l'encours de 2019 à 2021 :

³¹ Encours Comptable

Chiffres exprimés en MMAD



Source : APSF

Sur la période 2020-2021, on note une hausse de la part des créances en souffrance dans l'encours brut total. Cette performance résulte de la croissance plus importante des créances en souffrance (+21,6%) comparée à la hausse de l'encours brut total (+8,6%).

Entre 2019 et 2020, la part des créances en souffrance dans l'encours brut total passe de 10,3% à 13,2% et s'affiche à 7 425 MMAD en 2020, soit une augmentation de 29,8% par rapport à 2019. Cette évolution résulte principalement de la hausse des créances en souffrance des prêts affectés de 1 047,7 MMAD soit +43,4%.

■ Evolution des créances en souffrance par produits entre 2019 et 2021

Le tableau ci-contre détaille l'évolution des créances en souffrance par produits sur la période 2019-2021 :

	2019			2020			2021			TCAM 19-21
	En MMAD	En %		En MMAD	En %	Var. 20/19	En MMAD	En %	Var.21/20	
Prêts affectés	2 416	42,3%		3 464	46,7%	43,36%	4 306	50,9%	24,3%	33,5%
Véhicules	2 379	42%		3 419	46%	43,7%	4 263	50,4%	24,7%	33,9%
Crédit Auto	1942	34%		2838	38%	46,1%	3 514	41,6%	23,8%	34,5%
LOA	435	8%		579	8%	33,1%	747	8,8%	29,0%	31,0%
MOURABAHA	2	0%		2	0%	-7,7%	2	0,0%	-5,0%	-2,5%
Equipement domestique	34	1%		41	1%	21,0%	40	0,5%	-2,9%	8,2%
Autres	3	0%		4	0%	28,0%	3	0,0%	-15,9%	5,9%
Prêts non affectés	3 302	57,7%		3 961	53,3%	19,9%	4 147	49,1%	4,7%	12,1%
Crédit personnel	3 271	57%		3 910	53%	19,5%	4 093	48,4%	4,7%	11,9%
Prélèvements PPR et CMR	1129	20%		1271	17%	12,6%	1 397	16,5%	9,9%	11,2%
Convention	652	11%		719	10%	10,3%	727	8,6%	1,1%	5,7%
Prélèvements bancaires	1490	26%		1920	26%	28,8%	1 969	23,3%	2,5%	14,9%
Revolving	31	1%		51	1%	63,0%	54	0,6%	6,4%	32,3%
TOTAL	5 718	100%		7 425	100%	29,8%	8 453	100%	13,8%	21,6%

Source : APSF

Revue analytique 2021 – 2020 :

A fin 2021, les créances en souffrance des prêts affectés s'affichent à 4 306 MMAD contre 3 464 MMAD à fin 2020, en hausse de 24,3% et représentant 50,9% du total des créances en souffrances (soit une augmentation de 4,3 points sur la période). Cette hausse s'explique par :

- ✓ L'augmentation des créances en souffrance sur les prêts véhicules de 24,7% à 4 263 MMAD contre 3 419 MMAD à fin 2020, portée principalement par l'augmentation des créances en souffrance sur les crédits automobiles et les LOA de respectivement 23,8% et 29%.

Les créances en souffrance des prêts non affectés ont enregistré une hausse de 186 MMAD en 2021 (soit +4,7%), passant de 3 961 MMAD à 4 147 MMAD à fin 2021. Cette croissance s'explique essentiellement par la hausse des créances en souffrance sur les crédits personnels de +4,7% à 4 093 MMAD contre 3 910 MMAD à fin 2020.

Revue analytique 2019 – 2020 :

En 2020, les créances en souffrance des prêts affectés ont connu une hausse de 43,36% à 3 464 MMAD contre 2 416 MMAD à fin 2019, représentant une part de 46,7% du total des créances en souffrance soit une augmentation de 4,4 point sur la période. Cette croissance s'explique par les éléments suivants :

- ✓ Une croissance de 43,7% des créances en souffrance sur les prêts véhicules qui sont passées de 2 379 MMAD en 2019 à 3 419 MMAD en 2020, impactées principalement par la hausse de 46,1% des créances en souffrance sur les crédits automobiles à 2 838 MMAD (Vs. 1 942 MMAD en 2019) ;
- ✓ Une augmentation des créances sur les prêts dédiés aux équipements domestiques de 21,0% à 41 MMAD (Vs. 34 MMAD en 2019).

Les créances en souffrance des prêts non affectés ont connu une hausse de 19,9% en 2020, passant de 3 302 MMAD en 2019 à 3 961 MMAD. Cette évolution s'explique essentiellement par la croissance de l'encours des crédits personnels de 19,5% à 3 910 MMAD à fin 2020 contre 3 271 MMAD à fin 2019.

V. Produits de RCI Finance Maroc

Filiale à 100% du Groupe RCI Bank and Services, RCI Finance Maroc assure le financement des ventes de véhicules neufs des marques du Groupe Renault au Maroc.

Le groupe s'est également lancé dans le financement des véhicules d'occasion proposés par le réseau de distribution du Groupe Renault³². Le financement des véhicules d'occasion suit un processus et des démarches similaires à l'activité de financement de véhicules neufs.

Son activité est scindée en deux pôles proposant chacun des solutions de financement et de services :

- ✓ Le pôle activité crédit clientèle ;
- ✓ Le pôle activité crédit réseau et affacturage.

RCI Finance Maroc propose en outre un service d'assurances à travers sa filiale RDFM.

Les produits commercialisés par RCI Finance Maroc sont distribués par le biais de l'ensemble des concessionnaires Renault et Dacia du Royaume du Maroc³³. Les accords de commercialisation des produits de RCI Finance Maroc par le biais des concessionnaires Renault et Dacia ne comprennent pas de clauses d'exclusivité.

A l'exception de la période du salon biennuel de l'automobile de Casablanca qui a un impact sur l'activité clientèle et, des périodes de fortes facturations de véhicules en fin de semestre, l'activité de RCI Finance Maroc n'est soumise à aucun type de saisonnalité.

V.1. Activité crédit clientèle

Un panel de produits et services est proposé aux clients de la marque à travers :

Une offre à destination des particuliers :

Des solutions de financement :

- ✓ Formules d'accès à la propriété (crédit auto pour véhicules neufs ou d'occasion) ;
- ✓ Formules locatives orientées usage ou budget (LOA).

Des solutions de services :

- ✓ Gamme d'assurances à la personne et au véhicule.

Une offre à destination des professionnels :

Des solutions de financement :

- ✓ Formules d'acquisition de la flotte : crédit-bail / Leasing financier³⁴ pour les artisans-commerçants, flottes de proximité ;
- ✓ Formules locatives : flottes de proximité, grands comptes. Le but étant d'offrir une solution complète et adaptée aux impératifs de gestion des gérants de flotte ;
- ✓ Formules d'acquisition de véhicules d'occasion ;
- ✓ Formules locatives pour certaines catégories spécifiques de véhicules d'occasion.

Des solutions de services³⁵ :

- ✓ Assurance tous risques / Dommages pour les sociétés (hors loueurs) ;
- ✓ Assurance perte totale pour les loueurs ;

³² Via les véhicules proposés par le label « Renault SELECTION »

³³ A l'exception du financement de véhicules d'occasion qui est proposé dans un seul point de vente à la date d'établissement du présent document de référence

³⁴ Le crédit-bail inclut toujours une option d'acquisition alors que le leasing n'inclut pas automatiquement cette option.

³⁵ Optionnels dans le cas du leasing financier.

✓ Assurance Décès Invalidité + perte totale pour les taxis. Le tableau suivant présente les produits et les offres de RCI Finance Maroc à destination des particuliers et des professionnels :

Type	Solutions de financements	Descriptif	Clients Cibles	Durée de remboursement	Montant du crédit (min - max)
Offre pour le Grand Public	<i>Financement ZEN</i>	Crédit classique automobile	Particuliers-Fonctionnaires-commerçants (Personnes Physiques)	de 24 Mois à 84 Mois	Sous réserve de la capacité de crédit du client (TED) Min : A partir de 0% d'apport du prix du véhicule Max : Jusqu'à 80% d'apport du prix du véhicule
	<i>Financement Gratuit</i>	Décliné en deux formules pour les VN: - Crédit Classique à taux 0% pour les modèles Logan & Sandéro - LOA à taux 0% pour les modèles hors Logan & Sandéro	Particuliers-Fonctionnaires-commerçants (Personnes Physiques)	de 36 Mois à 60 Mois	Sous réserve de la capacité de crédit du client (TED) Min : A partir de 50% d'apport du prix du véhicule Max : Jusqu'à 60% d'apport du prix du véhicule
		Décliné en une formule pour les VO: - Crédit classique automobile d'occasion à Taux 0%	Particuliers-Fonctionnaires-commerçants (Personnes Physiques)	48 Mois	Sous réserve de la capacité de crédit du client (TED) Min : Apport en fonction des modèles
	<i>Financement Easy</i>	Crédit Classique avec Valeur résiduelle ³⁶	Particuliers-Fonctionnaires	42 Mois	Sous réserve de la capacité de crédit du client (TED) Min : A partir de 0% d'apport du prix du véhicule Max : Jusqu'à 40% d'apport du prix du véhicule Valeur Résiduelle : 30% du prix du véhicule
	<i>Financement UP SELL</i>	Décliné en deux formules : - Crédit Classique à taux 0% pour les modèles Logan & Sandéro - LOA à taux 0% pour les modèles hors Logan & Sandéro	Particuliers-Fonctionnaires-commerçants (Personnes Physiques)	Crédit Classique : 24 Mois	Sous réserve de la capacité de crédit du client (TED) Min : A partir de 70% d'apport du prix du véhicule
				LOA : 30 Mois	Max : Jusqu'à 80% d'apport du prix du véhicule
Offre pour les professionnels	<i>Financement Promo</i>	Crédit classique automobile d'occasion	Particuliers-Fonctionnaires-commerçants (Personnes Physiques)	de 24 Mois à 84 Mois	Sous réserve de la capacité de crédit du client (TED) Min : A partir de 0% d'apport du prix du véhicule Max : Jusqu'à 80% d'apport du prix du véhicule
	<i>Crédit Easy PRO</i>	- Formules Leasing avec services adaptés selon l'usage du véhicule	Entreprises-Professionnels-Loueurs	Hors Loueurs : de 12 Mois à 60 Mois Loueurs : de 12 Mois à 48 Mois	Sous réserve de la capacité de crédit du client (TED) et selon l'option choisie Min : A partir de 0% d'apport du prix du véhicule Max : Jusqu'à 80% d'apport du prix du véhicule
		- Leasing pour une catégorie spécifique de véhicules d'occasion pour les sociétés hors loueurs	Entreprises	Sté Hors Loueurs : de 12 Mois à 48 Mois	Sous réserve de la capacité de crédit du client (TED) et selon l'option choisie Min : A partir de 40% d'apport du prix du véhicule Max : Jusqu'à 80% d'apport du prix du véhicule
	<i>Crédit Classique</i>	Crédit Classique VN	Entreprises-Professionnels-Loueurs	Hors Loueurs : de 12 Mois à 60 Mois Loueurs : de 12 Mois à 36 Mois	Sous réserve de la capacité de crédit du client (TED) et selon l'option choisie Min : A partir de 0% d'apport du prix du véhicule Max : Jusqu'à 80% d'apport du prix du véhicule
		Crédit Classique VO	Entreprises		Sous réserve de la capacité de crédit du client (TED) et selon l'option choisie

³⁶ Le produit "Easy" fait référence à une offre de financement qui se veut "simple" pour le client, incluant le financement et des services avec un seul interlocuteur, RCI. Le produit Easy se décline en crédit auto pour Logan & Sandero et en LOA pour les autres modèles. Grâce au principe d'"option d'achat" en fin de contrat, il s'agit d'une offre permettant d'accéder au véhicule à travers une faible mensualité, en laissant une partie du prix à l'échéance.

Hors Loueurs : de 12 Mois à 48 Mois	Min : A partir de 40% d'apport du prix du véhicule Max : Jusqu'à 80% d'apport du prix du véhicule
---	--

Source : RCI Finance Maroc

V.1.1. Principaux indicateurs de l'activité crédit clientèle

Au cours des trois dernières années, l'activité crédit clientèle de RCI Finance Maroc a évolué comme suit :

Activité crédit clientèle par marque	2019	2020	Var.19/20	2021	Var.21/20
Nombre de dossiers produits	26 130	20 048	-23,28%	19 856	-0,96%
Renault	9 655	6 679	-30,82%	6 733	0,81%
Dacia	16 475	13 369	-18,85%	13 123	-1,84%
Montant des financements (en MMAD)	3 002	2 075	-30,89%	1 910	-7,95%
Renault	1 310	844	-35,56%	747	-11,49%
Dacia	1 692	1 230	-27,28%	1 163	-5,45%
Montant moyen des financements (en KMAD)	114,9	103,5	-9,93%	96,2	-7,06%
Renault	135,7	126,4	-6,85%	110,9	-12,23%
Dacia	102,7	92,0	-10,39%	88,6	-3,67%

Source : RCI Finance Maroc

Evolution 2021/2020

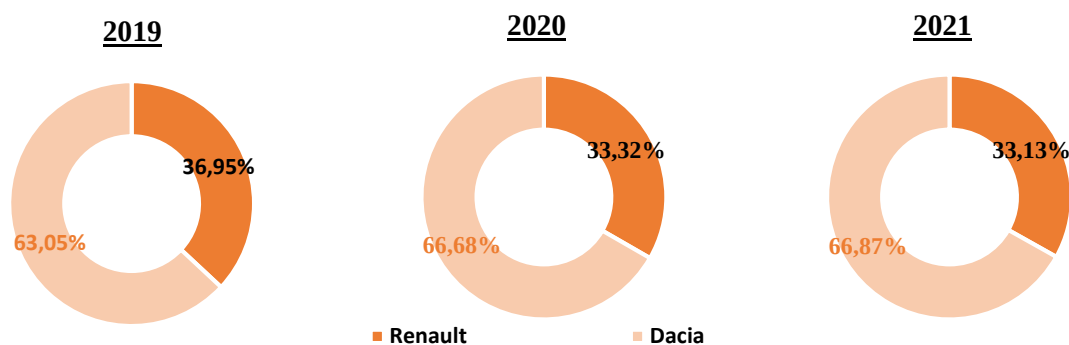
- Le nombre de dossiers produits a reculé de 0,96% pour s'établir à 19 856 dossiers à fin 2021. Cette évolution est due principalement à la diminution des dossiers de la marque Dacia de 1,84% (à 13 123 dossiers vs 13 369 en 2020).
- Le montant des financements a suivi la même tendance baissière en reculant de 7,95% à 1 910 MMAD, compte tenu du recul des financements des deux marques Renault et Dacia de respectivement 11,49% (à 747 MMAD pour Renault) et 5,45% (à 1 163 MMAD pour Dacia) par rapport 2020.
- Le montant moyen financé par dossier s'inscrit également en recul de 7,06% à 96,2 KMAD/dossier, en lien avec la baisse plus importante des montants financés comparativement à celle du nombre de dossiers produits.

Evolution 2020/2019

- Le nombre de dossiers produits a reculé de 23,28% pour s'établir à 20 048 dossiers à fin 2020, dans le sillage de la baisse combinée du marché automobile de 19,7% et de la part de marché constructeur de 1,3 pts (à 41,1%). Cette évolution est due à la diminution simultanée des dossiers de la marque Renault de 30,82% (à 6 679 dossiers à fin 2020) et des dossiers de la marque Dacia de 18,85% (à 13 369 dossiers) en raison du contexte économique difficile lié à la crise sanitaire de la covid-19 (confinement strict de mars à juin).
- Le montant des financements a suivi la même tendance baissière en reculant de 30,86% à 2 075 MMAD, compte tenu du recul des financements des deux marques Renault et Dacia de respectivement 35,56% (à 844 MMAD pour Renault) et 27,28% (à 1 230 MMAD pour Dacia) par rapport 2019.
- Le montant moyen financé par dossier s'inscrit également en recul de 9,93% à 103,5 KMAD/dossier, en lien avec la baisse plus importante des montants financés comparativement à celle du nombre de dossiers produits.

V.1.2. Ventilation du nombre de dossiers et du montant de financement par marque

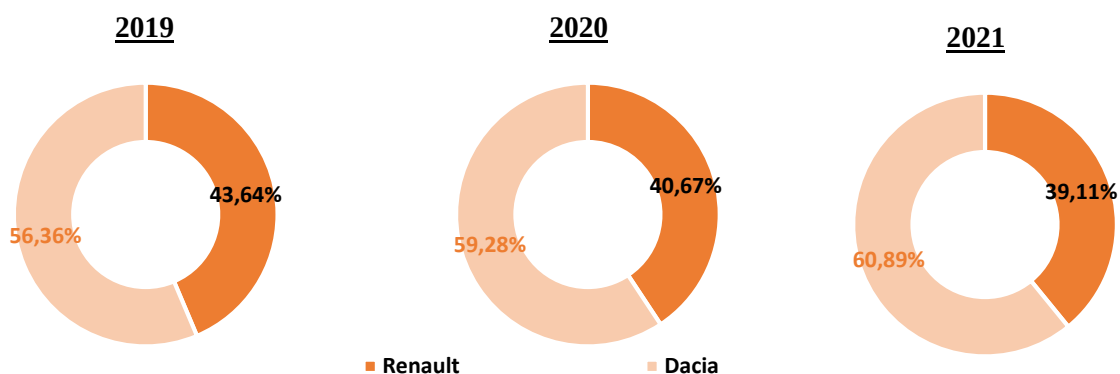
La ventilation du nombre de dossiers produits par marque* entre 2019 et 2021 se détaille comme suit :



Source : RCI Finance Maroc

(*) Le nombre de dossiers Nissan est marginal et représente un volume non significatif

La ventilation du montant des financements par marque sur la période 2019-2021 se détaille comme suit :



Source : RCI Finance Maroc

(*) Le financement des véhicules Nissan est marginal et représente un volume non significatif.

V.1.3. Taux de pénétration de l'activité crédit clientèle

L'évolution du taux de pénétration de l'activité crédit clientèle entre 2019 et 2021 se présente comme suit :

Activité crédit clientèle par marque	2019	2020	Var.19/20	2021	Var.20/21
Immatriculation Groupe Renault Maroc	70 283	54 730	-22,13%	69 721	27,39%
Nombre de dossiers RCI Finance Maroc	26 130	20 048	-23,28%	19 856	-0,96%
Taux de pénétration*	37,18%	36,63%	-0,55 pts	28,48%	-8,15 pts
(dossiers RCI VN/ Immatriculations groupe Renault Maroc)					

Source : RCI Finance Maroc

(*) Taux de pénétration intégrant les contrats UV

Evolution 2021/2020

- Le Groupe Renault a réalisé des ventes de 69 721 unités en 2021 contre 54 730 unités en 2020, en hausse de 27,39% dans le sillage de la reprise du marché automobile.
- En 2021, le taux de financement de RCI Finance Maroc ressort à 28,48%, en baisse de 8,15 pts par rapport à 2020. Cette baisse est expliquée principalement par le recul du taux d'intervention sur le segment Entreprises (soit -11,5 points par rapport à l'exercice 2020) en raison des restrictions d'acceptation mises en place sur les canaux loueurs et Taxi (fortement impactés par la crise sanitaire).

Evolution 2020/2019

- Les ventes du Groupe Renault se sont établies à 54 730 unités en 2020, en baisse de 22,13% par rapport à 2019 où les ventes avaient atteint 70 283 unités. Cette baisse s'explique par le recul du marché automobile dans sa globalité en raison de la crise sanitaire qui a conduit à (i) la fermeture de tous les points de vente durant la période de confinement (totale dès le mois de mars puis levée graduelle des restrictions vers juin) et à (ii) l'arrêt momentané des chaînes de production des usines et diminution de leur cadence de production
- Dans un marché automobile en recul, RCI Finance Maroc a réalisé un taux de pénétration de 36,6%, en diminution de 0,55 pt comparé à 2019. Le taux d'intervention³⁷ global a diminué en raison d'une baisse du taux d'intervention sur le segment entreprises que la hausse du taux d'intervention auprès des particuliers n'a pas permis de compenser. Le taux de pénétration réalisé en 2020 représente néanmoins le second plus haut taux réalisé par RCI Finance Maroc.

V.1.4. Evolution du taux de couverture de l'activité crédit clientèle

L'évolution du risque client et du taux de couverture pour l'activité crédit clientèle sur la période 2019-2021 se présente comme suit :

Activité crédit clientèle par marque	2019	2020	Var.19/20	2021	Var.20/21
Encours brut créances en souffrance déduction faite des garanties (1)	286 930	489 668	70,66%	574 871	17,40%
Créances en souffrance (brutes)*	316 740	531 574	67,83%	616 735	16,02%
Créances pré-douteuses	42 611	70 689	65,89%	66 139	-6,44%
Créances douteuses	27 591	45 131	63,57%	48 759	8,04%
Créances compromises**	246 538	415 754	68,64%	501 837	20,71%
Provisions pour créances en souffrance*** (2)	259 803	442 887	70,47%	527 298	19,06%
Taux de couverture (2)/(1)	90,55%	90,45%	-0,10 pts	91,72%	1,27 pts

Source : RCI Finance Maroc

(*) Encours brut en souffrance garanties comprises

(**) Hors agios réservés

(***) Les provisions pour créances en souffrance sont constituées par la méthode de provision de BAM (dite locale)

En 2021, le taux de couverture a augmenté de 1,27 points à 91,72% compte tenu d'une hausse plus importante des provisions pour créances en souffrance (+19,1%) comparée à celle enregistrée sur les encours bruts des créances en souffrance nets des garanties (17,4%).

En 2020, le taux de couverture a légèrement baissé de 0,10 point à 90,45%, compte tenu d'une augmentation des provisions pour créances en souffrance proche de celle de l'encours brut des créances en souffrance de (+70,47% Vs +70,66%). Ces deux indicateurs évoluent parallèlement suite aux impacts de la crise Covid-19 sur le comportement de paiement de certains clients, fragilisés par la détérioration de l'environnement économique.

³⁷ Nombre de véhicules neufs financés divisé par le nombre de véhicules immatriculés

A fin 2019, l'activité clientèle affiche un taux de couverture des créances en souffrance à 90,55% en hausse de 2,76 points par rapport à 2018 due à une progression plus importante des provisions de 33,15% en comparaison à celle des encours bruts des créances en souffrances déduction faite des garanties (+29,09%).

La hausse des créances en souffrance sur la période 2019-2021 est liée au changement du mix des ventes de Renault et Dacia, et donc de la production de financements de RCI, au profit des personnes morales. La baisse du poids des personnes physiques et l'augmentation du poids des personnes morales, notamment des loueurs, entraîne une hausse du risque. Le risque demeure sous contrôle, notamment grâce au renforcement des processus de recouvrement.

La croissance maîtrisée des créances en souffrance en 2021 s'explique notamment par la nouvelle politique d'acceptation de dossiers de financement mise en place par RCI Finance Maroc.

V.1.5. Politique des prix de l'activité clientèle

La tarification des financements Crédit, LOA et Leasing s'opère par une analyse du marché concurrentiel, qui définit la zone de tarification (taux de crédit, loyers) permettant de répondre à l'équation Volume/Rentabilité. Chaque produit fait l'objet d'une fiche de tarification dans laquelle sont définis le taux global Client, le coût de refinancement, la part de frais de fonctionnement à couvrir et le coût du risque prévisionnel; et par conséquent la rentabilité finale du produit. De plus, la rentabilité de la production est consolidée pour vérifier l'atteinte des objectifs de rentabilité et fait l'objet d'une revue et d'une prévision lors des comités mensuels de tarification.

V.2. Activité crédit réseau

RCI Finance Maroc réaffirme son engagement d'accompagner financièrement les concessionnaires du Groupe Renault Maroc en finançant tout ce qui conditionne et pérennise l'activité d'un concessionnaire de marque à travers :

- La convention affacturage et convention rachat de créance³⁸

RCI Finance Maroc propose aux concessionnaires du Réseau du Groupe Renault Maroc, les financements de leurs stocks de Véhicules Neufs et Pièces de Rechange. Ces financements portent exclusivement sur les produits de marques Renault et/ou Dacia, commercialisés par le constructeur sur le territoire marocain (dits-Produits Contractuels). Les financements de stocks de Véhicules Neufs et Pièces de Rechange du Réseau marocain sont effectués par voie d'affacturage.

Renault Maroc et RCI Finance Maroc, ayant conclu le 1^{er} décembre 2007 un contrat de cession de créances au titre duquel le concédant (Renault Maroc) s'engage à céder au cessionnaire (RCI Finance Maroc), l'ensemble des créances naissant des factures correspondant au prix de vente des produits contractuels aux concessionnaires faisant partie du réseau national. En contrepartie des services de rachat de créances de Renault et des services de gestion des créances (services recouvrement, suivi des paiements, analyse du risque crédit, suivi de la solvabilité des concessionnaires), Renault Maroc verse à RCI Finance Maroc des intérêts calculés sur la base d'un barème de taux convenu entre les deux parties, et sur la base d'un nombre de jours appelé « Période de franchise » ainsi qu'une commission de gestion calculée en fonction de l'encours des créances « Réseaux » porté par RCI Finance Maroc (Opération régie par les dispositions du Chapitre VII de la loi 15-95 portant Code de Commerce marocain).

- Des solutions de services
 - ✓ Crédits de trésorerie accordés à des concessionnaires du réseau Renault Maroc en cas de défauts de paiement supportés par ces derniers sur certains marchés.

³⁸ Cf. Partie relative aux conventions entre RCI Finance Maroc et Renault Commerce Maroc du présent document de référence

V.2.1. Principaux indicateurs de l'activité crédit réseau

Sur la période 2019 -2021 l'activité crédit réseau de RCI Finance Maroc a évolué de la façon suivante :

Activité crédit réseau par catégorie	2019	2020	Var.19/20	2021	Var. 20/21
Nombre d'entrées de financement*	43 678	31 992	-26,75%	47 123	47,30%
Véhicules neufs (VN) Renault	14 893	10 286	-30,93%	16 621	61,59%
Véhicules neufs (VN) Dacia	28 785	21 706	-24,59%	30 502	40,52%
Pièces de rechange	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a
Crédit de trésorerie	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a
Montant d'entrées en financement** (KMAD)	6 833 403	5 164 869	-24,42%	7 626 188	47,66%
Véhicules neufs (VN) Renault	2 704 254	1 884 475	-30,31%	3 016 145	60,05%
Véhicules neufs (VN) Dacia	3 715 163	2 894 030	-22,10%	4 198 551	45,08%
Pièces de rechange	343 924	248 856	-27,64%	350 666	40,91%
Crédit de trésorerie	70 062	137 508	96,27%	60 827	-55,76%

Source : RCI Finance Maroc

(*) Nombre de véhicules financés en portage crédit Réseau

(**) Montants financés par portage crédit Réseau³⁹

Evolution 2021/2020

Les financements octroyés au réseau ont rebondi de 47,3% en 2021, impactés positivement par la hausse simultanée des financements de la marque Renault de 61,59% et de la marque Dacia de 40,52% traduisant notamment un effet retour à la normale post-pandémie. A noter que cette performance aurait été bien plus importante si le marché de l'automobile n'avait pas connu une baisse de la production des véhicules neufs impactée par la crise des semi-conducteurs.

Le montant d'entrées en financement a lui aussi augmenté de 47,7% comparé à l'exercice 2020 pour s'établir à 7 626 MMAD, conséquence directe de la hausse du nombre d'entrée en financement.

Evolution 2020/2019

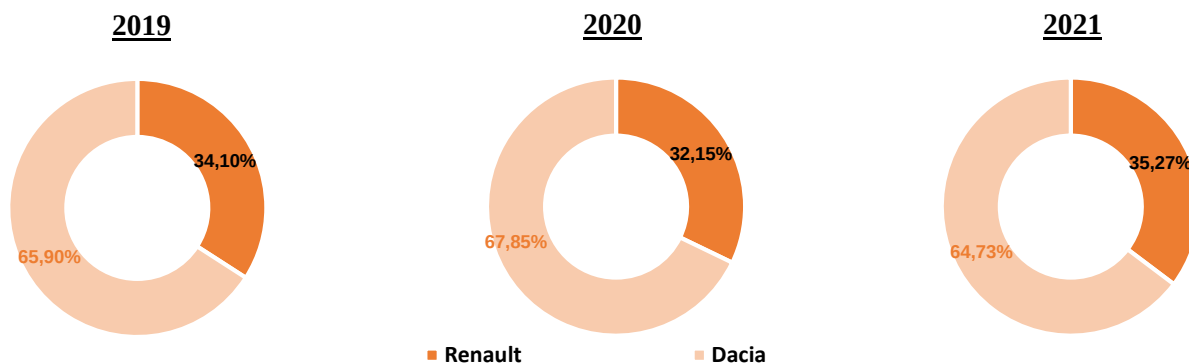
Les financements accordés au réseau ont baissé de 26,7% en 2020, impacté négativement par le recul (i) des financements de Renault de 30,9% et (ii) des financements de Dacia de 24,6%. Cette baisse résulte des perturbations liées à la pandémie du Covid-19 : fermeture de tous les points de vente durant la période de confinement (totale dès le mois de mars puis levée graduelle des restrictions vers juin) et arrêt momentané des chaînes de production des usines et diminution de leur cadence de production.

Le montant d'entrées en financement diminue de 24,4% par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 5 165 MMAD, conséquence directe de la baisse du nombre d'entrées de financement.

V.2.2. Ventilation du nombre d'entrées de financement par marque et du montant d'entrées de financement par catégorie

La ventilation du nombre d'entrées de financement par marque des concessionnaires entre 2019 et 2021 ressort comme suit :

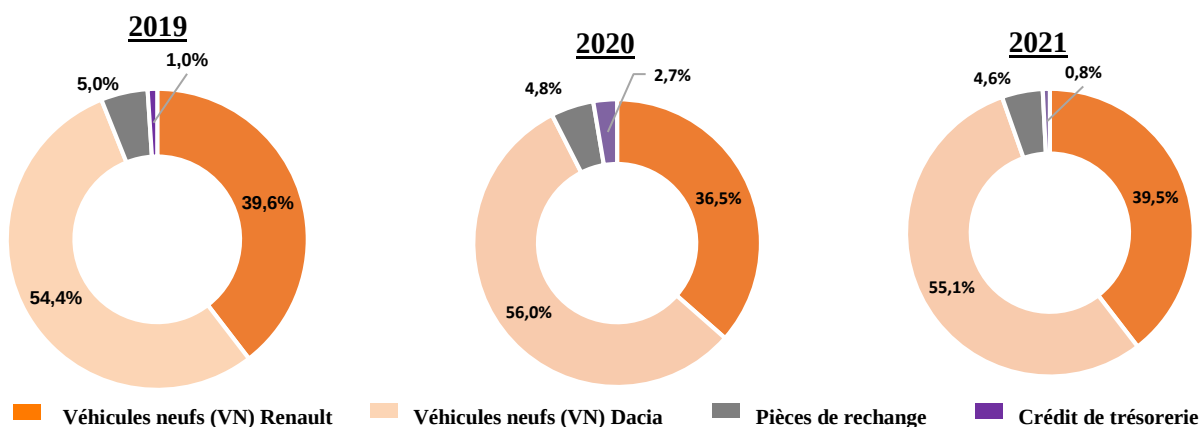
³⁹ Financement des stocks de véhicules neufs et pièces détachées ainsi que des besoins de trésorerie à court terme des concessionnaires



Source : RCI Finance Maroc

La marque Dacia représente en moyenne 66,2% des dossiers de financements de l'activité réseau sur la période 2019-2021. La marque Renault représente quant à elle le tiers des dossiers de financement accordés au réseau sur la même période.

La répartition du montant d'entrées de financement par catégorie des concessionnaires entre 2019 et 2021 se présente comme suit :



Source : RCI Finance Maroc

Les financements accordés au réseau sont majoritairement destinés à l'achat de véhicules neufs de marque Dacia et Renault. Les entrées en financement pour l'acquisition de véhicules neufs Dacia ont représentés en moyenne 55,2% du total des entrées en financement accordées au réseau entre 2019 et 2021. Les entrées de financement pour l'achat de véhicules neufs de marque Renault ont représenté 38,5% du total des financements réseau sur la même période.

V.2.3. Ventilation de l'encours net moyen du réseau par concessionnaire

La ventilation de l'encours net moyen de l'activité de crédit réseau par clients se présente comme suit sur la période 2019-2021:

En KMAD	2019		2020		2021	
	Part de marché*	Encours net moyen	Part de marché*	Encours net moyen	Part de marché*	Encours net moyen
Concessionnaire 1	13%	127 445	13%	114 981	15%	113 286
Concessionnaire 2	13%	125 903	13%	108 850	14%	104 489

Concessionnaire 3	12%	121 950	13%	108 387	11%	83 447
Concessionnaire 4	12%	119 595	12%	101 944	9%	70 638
Concessionnaire 5	7%	67 881	7%	60 196	5%	41 606
Concessionnaire 6	6%	64 223	5%	44 910	5%	39 198
Concessionnaire 7	6%	57 194	5%	42 017	4%	34 358
Concessionnaire 8	4%	36 708	4%	33 979	4%	31 566
Concessionnaire 9	4%	35 984	4%	33 819	3%	26 690
Concessionnaire 10	4%	35 239	3%	27 532	3%	26 389
Autres concessionnaires	20%	196 775	22%	186 416	26%	197 527
Encours sain Moyen Crédit Réseau	100%	988 897	100%	863 031	100%	769 194

Source : RCI Finance Maroc

(*) Part de marché du concessionnaire dans l'encours crédit réseau

Les 3 concessionnaires les plus importants représentent à eux seuls 39% de l'encours net moyen du réseau en 2021 avec 301 MMAD d'encours sain moyen. La part de ces trois concessionnaires dans l'encours net moyen « réseau » de RCI a baissé de 9,3% par rapport à 2020.

Les 10 plus importants concessionnaires concentrent en moyenne 78% de l'encours net moyen du réseau entre 2019 et 2021. Ces dix concessionnaires ont vu leur part de l'encours net moyen « réseau » passer de 81% en 2019 à 79% en 2020 puis à 74% en 2021.

V.2.4. Taux de couverture de l'activité réseau

A partir de 2013, et suite à une revue de la méthode de provisionnement des créances réseau, en accord avec les commissaires aux comptes, il n'existe plus à fin 2015, de créances en souffrance et aucune provision pour créances en souffrance n'a été constatée. En 2016, et suite à la défaillance de deux concessionnaires, il a été constaté une provision sur créance en souffrance de 15,5 MMAD conformément à la procédure de provisionnement du groupe RCI et la réglementation de Bank Al-Maghrib.

En effet, RCI Finance Maroc propose aux concessionnaires les financements de leurs stocks de véhicules et de leurs stocks de marchandises par voie d'affacturage.

La méthode qui a été retenue auparavant institue une correspondance entre des statuts de concessionnaires en normes financières RCI (statut financier incidenté sans événement d'impayés avec un taux de provisionnement forfaitaire) et le statut BAM qui génère un provisionnement BAM sur les créances en souffrance qui couvre le risque résultant d'un nombre d'impayés de crédit.

Aussi, la méthode de détermination des statuts locaux pour les créances génèrait auparavant un sur-provisionnement. Ce sur-provisionnement s'expliquant par le fait qu'il ne couvre pas des impayés mais résulte d'un statut prudentiel financier. De plus, les taux de provisionnement en financier sont beaucoup moins élevés que les taux de provisionnement en local pour un statut correspondant :

Statut financier ⁴⁰	Sain	Incidenté	Incidenté Pré-alerte	Douteux Alerte	Douteux compromis
Taux de prov. Financier (au 31/12/2019)	3,64% (collectif)	3,71% (taux forfaitaire)	8,90% (taux forfaitaire)	15% (VN) * 70% (PR) ** 70% (CT) *** 100% (intérêts)	100% (VN, PR, CT, intérêts)

⁴⁰ Statut financier : statut utilisé en interne par le groupe RCI, relatif à des cotations techniques liées à une matrice d'indicateurs financiers et économiques.

Statut local ⁴¹	Sain	Sain	Pré-douteux	Douteux	Compromis
Taux de prov. local	0%	0%	20%	50%	100%

Source : RCI Finance Maroc

* VN : véhicules neufs / ** PR : pièces de rechange / *** CT : crédit de trésorerie

Les nouvelles règles préconisées par RCI Finance Maroc prévoient d'appliquer les mêmes taux de provisionnement en local qu'en financier, appliqués à des créances en fin de période.

Il est à noter que les statuts **Sain**, **Incidenté**, **Incidenté pré-alerte** et **douteux alerte** en financier sont la résultante d'une cotation technique sans événement d'impayé. La circulaire 19/G/2002 de la BAM précise qu'une provision doit être constituée à partir du statut de pré-douteux. En aucun cas, un provisionnement collectif n'est exigé pour les créances saines.

Ainsi, il a été uniquement constaté un provisionnement collectif prudentiel en risques et charges pour des créances saines, incidentées, incidentées pré-alerte et douteux alerte.

Correspondance Statut local des concessionnaires / taux de provisionnement prudentiel

Statut Financier Technique	Sain	Incidenté	Incidenté pré-alerte	Douteux Alerté
Statut BAM équivalent	Sain	Sain	Sain	Sain
Taux de provision financier RCI (Risque et charge)	0%	0%	8,90%	15% (VN) 70% (PR) 70% (CT) 100% (intérêts)

Source : RCI Finance Maroc

A noter donc qu'en cas d'impayé sur une créance Crédit Réseau, l'encours est déclassé en créance en souffrance, et la norme de provisionnement BAM régie par la circulaire 19/G/2002 s'applique en lieu et place du provisionnement prudentiel :

Statut BAM	Pré-douteux	Douteux	Compromis
Taux de provision BAM (sur créances en souffrance)	20%	50%	100%

Source : RCI Finance Maroc

L'évolution du taux de couverture de l'activité réseau sur base sociale sur la période 2019-2021 se présente comme suit :

En KMAD	2019	2020	Var.19/20	2021	Var.21/20
Encours brut créances en souffrances déduction faite des garanties (1)	32 598	32 598	0,00%	32 598	0,00%
Créances en souffrance (brutes)	32 598	32 598	0,00%	32 598	0,00%
Créances pré-douteuses	0	0	n/a	0	n/a
Créances douteuses	0	0	n/a	0	n/a
Créances compromises	32 598	32 598	0,00%	32 598	0,00%
Provisions pour créances en souffrance (2)	32 598	32 598	0,00%	32 598	0,00%
Taux de couverture (2)/(1)	100,00%	100,00%	0,00 pts	100,00%	0,00 pts

Source : RCI Finance Maroc

(*) Sans prise en compte des agios réservés

(**) Les provisions pour créances en souffrance sont constituées par la méthode de provision de BAM (dite locale)

⁴¹ Statut local : correspond aux statuts BAM (sain, pré-douteux, douteux, compromis), basé sur la présence effective d'impayés sur des créances.

Entre 2019 et 2021, les créances en souffrances de l'activité réseau restent stables à 32,6 MMAD. Ces créances sont uniquement composées de créances compromises qui, en application de la circulaire 19/G/2002 de BAM, ont été provisionnées à 100%.

Les créances en souffrance de l'activité réseau se composent des créances compromises envers deux concessionnaires dont les créances s'élèvent à 17 094 KMAD pour le premier concessionnaire (passage en contentieux en 2017) et à 15 504 KMAD pour le deuxième concessionnaire (passage en contentieux en 2016).

V.2.5. Politique des prix de l'activité réseau

La tarification des activités Crédit Réseau et Affacturage est revue annuellement. Ces facturations sont faites à destination de Renault Maroc et du réseau de concessionnaires. Aussi la tarification est faite dans le but de couvrir les frais de fonctionnement engagés ainsi que le risque sur ces activités et de garantir un niveau de marge minimum pour répondre aux objectifs de ROE Groupe.

PARTIE V. INFORMATION ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

I. Politique RSE

Le Groupe Renault est présent au Maroc à travers ses activités de production (Casablanca et Tanger) et de commercialisation automobile ainsi que ses activités de financement. Il est l'unique constructeur automobile à disposer au Maroc d'une filiale spécialisée dans le financement des ventes. RCI Finance Maroc propose des solutions de financement et de services à la clientèle (particuliers et professionnels) et au réseau du Groupe Renault (concessionnaires). RCI finance Maroc permet ainsi de dynamiser les ventes et de consolider la présence commerciale du Groupe Renault au Maroc.

La RSE constitue pour le Groupe Renault un levier de création de valeur pour l'entreprise, la société et pour les territoires sur lesquels il est présent. Au Maroc, le Groupe Renault s'engage également dans une stratégie RSE de l'entreprise. A cet effet, le groupe a créé en 2018 la fondation Renault Maroc dont les actions s'inscrivent dans la continuité des objectifs RSE du groupe.

Le Groupe Renault Maroc, fort de la complémentarité et de l'apport de toutes ses filiales, met en œuvre l'ensemble des mesures et actions en faveur de l'environnement et du développement social. RCI Finance Maroc, au même titre que les autres filiales du groupe, ne prend pas de mesures RSE spécifique au-delà de celles portées au niveau du groupe.

I.1. Environnement

I.1.1. Les activités du Groupe Renault au Maroc ayant un impact sur l'environnement

De part leur nature, les activités de financement automobile de RCI Finance Maroc ne génèrent pas de pollution et ne présentent pas d'impact environnemental avéré.

L'activité industrielle (usines de production automobile) est susceptible d'avoir un impact sur l'environnement. Les principaux impacts concernent la consommation d'énergies et de ressources et l'émission de déchets et de carbone.

De plus, les voitures étant à moteur thermique⁴² génèrent des émissions de CO2 lors de la combustion du carburant.

A cet effet, le Groupe Renault Maroc a pris différentes mesures et actions en vue de réduire ces impacts.

I.1.2. Politique du Groupe Renault en matière d'environnement

Les sites industriels du Groupe Renault Maroc ont bénéficié des meilleures pratiques du groupe et des dernières avancées technologiques en matière environnementale.

- Préservation de l'eau et réduction des effluents industriels :

Le site de Tanger participe de manière significative à la préservation de l'eau dans la région de Melloussa. Un dispositif de traitement des eaux usées en circuit fermé de l'usine Renault de Tanger permet d'économiser 70% de la consommation d'eau et d'éviter tout effluent.

Ce dispositif représente une innovation mondiale dans le processus de production automobile, faisant du site de Tanger l'usine présentant le plus faible ratio de prélèvement d'eau externe par véhicule dans le Groupe Renault.

Le site de Casablanca bénéficie également d'un investissement continu du Groupe Renault pour la réduction de son impact écologique et l'amélioration de son efficacité. A cet effet, la SOMACA a inauguré sa station d'épuration des eaux usées industrielles en 2017. Cette station d'épuration permet de traiter les rejets liquides industriels via un processus physicochimique et limite ainsi leur impact environnemental. Elle dispose également d'une unité de prétraitement des boues.

⁴² Les moteurs thermiques équipant les Dacia produites au Maroc ne sont pas produits au Maroc.

- Développement des énergies renouvelables :

Le site de Tanger présente également une innovation en terme de réduction des émissions de CO2 dans la région dans la mesure où l'usine puise l'énergie nécessaire à partir d'une chaudière biomasse alimentée par des résidus agricoles locaux⁴³, ainsi que l'énergie produite par les éoliennes pour le fonctionnement de la plantation.

I.2. Autres aspects de la démarche RSE du Groupe Renault Maroc

I.2.1. Impact économique des activités du Groupe Renault au Maroc

Renault, pilier du développement du secteur automobile au Maroc

L'implantation du Groupe Renault Maroc a contribué au développement du tissu industriel et du secteur automobile marocain.

Les sites industriels du Groupe Renault Maroc ont favorisé l'installation de divers fournisseurs et équipementiers (assemblage, câblage, plasturgie, maintenance, électronique, sidérurgie etc.).

Dans cette continuité, le Groupe Renault s'engage d'avantages dans la création de valeur ajoutée au Maroc à travers la signature :

- d'une convention avec l'Etat Marocain en 2016 pour la création d'un écosystème local visant à doubler la base des fournisseurs locaux (le taux d'intégration local devrait atteindre 65 % en 2023 contre 50 % en 2018) ;
- d'un accord avec l'Etat en 2018 afin de doubler la capacité annuelle de production de SOMACA d'ici 2022 (en vue d'atteindre 160 000 véhicules par an).

L'impact économique des activités du Groupe Renault au Maroc se mesure également en termes de création d'emplois. En 2019, le Groupe Renault, dans son ensemble, emploie 11.000 salariés au Maroc.

La formation aux métiers de l'automobile

Le Groupe Renault a inauguré en 2011 l'Institut de Formation aux Métiers de l'Industrie Automobile à Tanger Med (l'IFMIA-TM) dans le cadre d'un partenariat public-privé avec l'Etat Marocain.

Financé par l'Etat marocain, cet institut a été conçu par Renault Tanger qui en assure aujourd'hui la gestion déléguée afin d'assurer un service public de formation aux métiers de l'automobile.

Inscrit dans le cadre du pacte national pour l'émergence industrielle⁴⁴, l'IFMIA-TM a formé la totalité des employés de Renault Tanger et une grande partie des employés de l'usine de Casablanca et de Renault Commerce. L'institut assure également la formation et l'accompagnement des employés de diverses entreprises partenaires.

I.2.2. Impact social des activités du Groupe Renault au Maroc

La création en 2018 de la Fondation Renault Maroc souligne l'importance accordée au développement humain et social par le Groupe Renault Maroc. Cette institution porte la vision du Groupe et a pour mission de concevoir et de développer un ensemble d'actions autour des 2 piliers centraux : l'inclusion et la mobilité durable.

⁴³ Il s'agit de résidus de production d'huile d'olive et déchets de bois broyés provenant notamment des déchets d'emballages du site.

⁴⁴ Il s'agit d'un contrat programme visant à développer l'industrie au Maroc à travers le développement des métiers mondiaux du Maroc, à mettre à niveau le tissu de PME marocain, à améliorer la formation professionnelle et le climat des affaires.

Favorisation de l'inclusion :

La Fondation Renault Maroc s'engage à favoriser l'inclusion à travers plusieurs initiatives permettant de promouvoir l'accès à l'éducation et de lutter contre l'abandon scolaire dans ses zones d'implantation telles que:

- **les programmes de transport scolaire en régions rurales :**

- Programme de mobilité Scolaire à Fahs Anjra : amélioration de l'accessibilité des collèges-lycées publics de la province de Fahs-Anjra à travers la mise à disposition aux communes de 13 bus Renault Master transformés pour le transport scolaire et la prise en charge du financement de leur gestion globale par le Groupe Renault Maroc.
- Ramassage scolaire des filles dans la région de Melloussa.

En 2021, la Fondation Renault Maroc a fait don de 2 nouveaux Master transformés en faveur des communes de Melloussa et Taghramt, portant le parc à 18 Master de transport scolaire. Ce sont à présent 2 100 élèves transportés chaque jour, dans des conditions sécurisées vers les collèges et lycées de cette province.

- **Développement du Préscolaire :**

- Ouverture en octobre 2018 de quatre classes préscolaires sur la commune de Melloussa. Menée en partenariat avec des acteurs locaux, cette initiative intègre l'équipement de ces classes, ainsi que le recrutement, la formation et la prise en charge des enseignantes.
- En 2021, la capacité d'accueil a été renforcée pour atteindre plus de 100 bénéficiaires dans des conditions sanitaires sécurisées.

- **Démarche éducative parascolaire :**

- Lancement en 2019 d'une bibliothèque mobile appelée « BIBLIOBUS » en partenariat avec l'association Al Jisr et la Fondation Hiba. Cette bibliothèque se déplace dans les écoles publiques mettant à la disposition des enfants un large choix de livres de différents niveaux en arabe et en français.
- En 2021, un deuxième « BIBLIOBUS » a été mis en place, permettant (i) d'augmenter le nombre de bénéficiaires des différents ateliers proposés dans les régions de Casablanca et Tanger et (ii) de déployer un cahier d'activité individuel permettant aux jeunes élèves de gagner en autonomie. Par conséquent, en 2021, ce sont plus de 8 500 écoliers, qui se sont vu proposés des ateliers culturels et artistiques avec l'aide d'animateurs et d'encadrants spécialisés

Favorisation de la mobilité durable et de la prévention routière:

Le Groupe Renault Maroc est engagée dans la promotion de la sécurité routière, en particulier, en faveur des jeunes usagers de la route âgés entre 9 et 14 ans à travers les programmes scolaires « Tkayes school » et « Tkayes Village ». Ces programmes ont permis aux enfants et à leurs familles de bénéficier de kits pédagogiques autour de la sécurité routière.

I.2.3. Condition de dialogue avec les parties prenantes et des partenaires

La démarche RSE du Groupe Renault Maroc se construit en amont sur la base d'écoute et d'échange avec les parties prenantes. L'objectif du groupe est de mieux comprendre les besoins et priorités des régions d'implantation afin de proposer des solutions adéquates.

I.2.4. Objectifs et engagements de Renault en matière de RSE

La stratégie RSE est conduite par le Groupe Renault Maroc pour l'ensemble de ses filiales au Maroc (y compris RCI Finance Maroc) à travers différentes actions environnementale et sociale. Toutefois, à la date

d'enregistrement du présent Document de Référence, le Groupe Renault Maroc ne dispose pas d'objectifs en termes d'engagement RSE.

II. Social

II.1. Politique RH

II.1.1. Formation du personnel

L'évolution des formations dispensées au sein de RCI Finance Maroc entre 2019 et 2021 se présente comme suit :

	2019	2020	2021
Budget de formation en KMAD	670	138	84
Nombre de participants	49	26	53
Nombre d'heures de formation	2007	273	502

Source : RCI Finance Maroc

Les formations dispensées au personnel sont de nature externes et principalement orientés vers la vente, le marketing, le management ainsi que les métiers de la finance.

II.1.2. Rémunération du personnel

Le système de rémunération en vigueur au sein de RCI Finance Maroc comprend plusieurs composantes :

- Une rémunération annuelle fixe avec un salaire de base accompagné d'une augmentation globale de salaire et d'une augmentation individuelle de salaire ;
- Des gratifications et primes diverses : une prime d'ancienneté, une indemnité de logement, une prime de panier, des tickets restaurant pour les cadres, une prime de transport, des indemnités déplacement, une prime variable suivant la performance individuelle des collaborateurs et la performance de RCI Finance Maroc.

II.1.3. Intéressement et participation du personnel

Aucun programme d'intéressement et de participation du personnel n'a été lancé à ce jour par RCI Finance Maroc.

L'adossement de RCI Finance Maroc au Groupe Renault lui a permis de bénéficier des politiques d'intéressement de Renault S.A. réservées aux salariés du groupe. Ainsi les salariés de RCI Finance Maroc ont participé à la cession d'actions réservée aux salariés du groupe en septembre 2018. A ce titre, sept salariés de RCI Finance Maroc ont souscrit à cette offre de cession.

II.1.4. Politique de communication interne

La communication interne a pour rôle de diffuser l'information auprès des collaborateurs de Renault Finance Maroc. Ainsi, il existe un journal interne mensuel, le FlashNews qui est diffusé par mail aux collaborateurs, et qui est également mis à leur disposition via un espace de partage. Par ailleurs, des tableaux d'affichage se trouvent à chaque étage pour diffuser les messages de l'entreprise.

II.1.5. Les procédures de sécurité et d'hygiène

Les procédures de sécurité et d'hygiène se présentent comme suit :

- La prévention en dotant les salariés des équipements de protection individuelle nécessaires ;

- L'information par le biais d'un système d'affichage visible et compréhensible ;
- La sensibilisation et la formation.

II.1.6. La politique de gestion de carrières

RCI Finance Maroc a mis en place un dispositif pour la gestion des carrières et de la mobilité. Ce dispositif se base principalement sur la mise en place des mesures suivantes :

- Le Plan de succession ;
- La Bourse d'emploi interne ;
- L'Entretien individuel annuel de Bilan (dans lequel le salarié et manager aborde les orientations d'évolutions et les choix de mobilité) ;
- L'évaluation du potentiel sur People Review (évaluation de la capacité d'un salarié à occuper un poste supérieur dans un comité).

II.1.7. Les mesures prises pour promouvoir l'égalité Hommes / Femmes

Dans le cadre de sa politique Diversité, RCI Finance Maroc met en œuvre plusieurs champs d'actions prioritaires pour favoriser la mixité Homme/Femme. Le Groupe s'est engagé dans la mise en œuvre d'une démarche spécifique sur le positionnement des femmes dans l'entreprise qui se traduit par une évolution de ses processus RH, en termes de recrutement et de gestion de carrière.

Ces mesures ont permis de porter la part des femmes dans l'effectif global de RCI Finance Maroc à 36% à fin décembre 2021 (Vs. 37,7% en 2020 et 38,5% en 2019).

II.2. Evolution de l'effectif

L'évolution du personnel de RCI Finance Maroc depuis 2019 se présente comme suit :

Evolution de l'effectif permanent de RCI Finance Maroc

	2019	2020	2021
Effectif permanent	49	51	50
Intérimaires	3	2	0
Effectif Total	52	53	50

Source : RCI Finance Maroc

L'effectif permanent de RCI Finance Maroc s'élève à 50 salariés en 2021 contre 51 salariés en 2020. La baisse de l'effectif total s'explique par (i) le départ de 7 collaborateurs (dont 3 cadres) et (ii) le recrutement de 4 nouveaux cadres.

II.2.1. Structure de l'effectif

L'évolution de l'effectif par catégorie sur la période 2019-2021 se présente comme suit :

Répartition de l'effectif par catégorie entre 2019 et 2021

	2019	2020	2021
Cadre*	26	29	30
Maitrise*	26	24	20
Effectif global	52	53	50
Taux d'encadrement	50,0%	54,7%	60,0%

Source : RCI Finance Maroc

(*) Effectif en fin d'exercice

Au 31/12/2021, RCI Finance Maroc dispose d'une structure caractérisée par 60% de cadres et 40% d'agents de maîtrise. Le taux d'encadrement a progressé de 5,3 pts par rapport à 2020 et s'inscrit en hausse de 10 pts par rapport à 2019.

Répartition de l'effectif de RCI Finance Maroc par nature du contrat de travail entre 2019 et 2021

	2019	2020	2021
CDI	46	49	48
Intérimaire	3	2	0
Expatrié	3	2	2
Effectif global	52	53	50

Source : RCI Finance Maroc

Au 31/12/2021, les salariés en CDI représentent 96% de l'effectif de RCI Finance Maroc. Le reste de l'effectif est constitué de 2 expatriés.

Répartition de l'effectif de RCI Finance Maroc par sexe entre 2019 et 2021

	2019	2020	2021
Hommes	32	33	32
Femmes	20	20	18
Total	52	53	50

Source : RCI Finance Maroc

A fin 2021, 64% du personnel de RCI Finance Maroc est composé d'hommes.

Structure de l'effectif de RCI Finance Maroc par tranche d'âge entre 2019 et 2021

	2019	2020	2021
<30 ans	14	14	11
entre 31 et 40 ans	27	27	26
entre 41 et 50 ans	9	11	12
Supérieur à 50 ans	2	1	1
Effectif global	52	53	50

Source : RCI Finance Maroc

Structure de l'effectif de RCI Finance Maroc par ancienneté entre 2019 et 2021

	2019	2020	2021
entre 0 et 1 an	10	8	3
entre 1 et 2 ans	11	7	7
entre 2 et 3 ans	6	11	7
entre 3 et 5 ans	12	9	12
supérieur à 5 ans	13	18	21
Effectif global	52	53	50

Source : RCI Finance Maroc

Répartition des effectifs par pôle d'activité entre 2019 et 2021

	2019	2020	2021
Animation réseau	13	12	12
Contrôle interne	2	2	2
Direction Générale	2	3	3
Finance	9	9	8
Financement clientèle	13	14	12

Financement réseau	3	3	3
Informatique	2	1	1
Marketing	5	4	6
Risque	3	5	3
Effectif global	52	53	50

Source : RCI Finance Maroc

II.2.2. Evolution du turnover

	2019	2020	2021
Recrutements	9	6	4
Départs	5	5	7
Total	4	1	-3

Source : RCI Finance Maroc

L'évolution des effectifs de RCI Finance Maroc fait ressortir un effort important de recrutement réalisé par le Groupe. Le niveau des recrutements se maintient en 2020 et ce en raison du renforcement des équipes risques.

II.2.3. Indicateurs Ressources Humaines

Les indicateurs RH entre 2019 et 2021 se présentent comme suit :

	2019	2020	2021
Nombre de représentant du personnel	1	1	3
Nombre de jours de grève	0	0	0
Recrutements	9	6	4
Nombre de licenciement	0	1	1
Nombre de démissions	5	4	3
Nombre de litiges sociaux	0	0	0
Nombre d'accidents de travail	0	0	0

Source : RCI Finance Maroc

La répartition des recrutements, des licenciements et des démissions par catégorie entre 2019 et 2021 se présente comme suit :

	2019	2020	2021
Recrutement Cadre	2	6	4
Recrutement Maitrise	7	0	0
Total Recrutement	9	6	4

Source : RCI Finance Maroc

	2019	2020	2021
Démission Cadre	3	3	3
Démission Maitrise	2	1	4
Total Démissions	5	4	7

Source : RCI Finance Maroc

	2019	2020	2021
Licenciement Cadre	0	1	0

Licenciement Maîtrise	0	0	0
Total Licenciement	0	1	0

Source : RCI Finance Maroc

PARTIE VI. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYENS TECHNIQUES

I. Stratégie d'investissement

Les acquisitions réalisées par RCI Finance Maroc évoluent comme suit entre 2019 et 2021 :

En MAD	2019	2020	Var. 20/19	2021	Var. 21/20
- Droit au bail	-	-		-	
- Immobilisations en recherche et développement	-	-		-	
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	-	-		-	
- Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-		-	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-		-	
IMMEUBLES D'EXPLOITATION					
MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION					
. Mobilier de bureau d'exploitation	162 773	93 920	-42,30%	777 938	>100%
. Matériel de bureau d'exploitation	-	-	-	-	-
. Matériel informatique	-	-	-	-	-
AUTRES IMMOB. CORPORELLES D'EXPLOITATION	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITAT.	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	162 773	93 920	-42,30%	777 938	>100%
Total Acquisitions	162 773	93 920	-42,30%	777 938	>100%

Source : RCI Finance Maroc

Au cours de l'année 2019, les investissements de RCI Finance Maroc s'élèvent à 162,8 KMAD et concernent des achats de mobilier de bureau d'exploitation.

L'exercice 2020 a été marqué par un niveau d'acquisitions de 93,9 KMAD constitué exclusivement d'achats de mobilier de bureau d'exploitation.

En 2021, les investissements de RCI Finance Maroc s'élèvent à 777,9 KMAD et concernent uniquement l'acquisition de mobilier de bureau d'exploitation.

I.1. Grandes lignes de la stratégie de développement suivie depuis 3 ans par RCI Finance Maroc

La stratégie de développement de RCI Finance Maroc suivie depuis 3 ans a consisté en l'accompagnement des marques Renault et Dacia afin de soutenir leurs réseaux de distribution et proposer les meilleures offres de financements et services à leurs clients, particuliers et professionnels.

Afin de profiter du dynamisme du marché de l'occasion et de rendre la mobilité plus accessible à une clientèle plus jeune au budget plus limité, RCI Finance Maroc a lancé une offre de financement dédié aux véhicules d'occasion via l'accompagnement du Label Renault Selection lancé par la marque Renault. Cette offre de financement est destinée aux particuliers ainsi qu'aux commerçants et aux professions libérales.

Le marché de la vente de véhicules d'occasions ou « VO » demeure « informel » au Maroc avec une majorité de transactions directement entre particuliers. Dans ce cadre, le réseau Renault essaye de proposer davantage de reprises à ses clients au moment de leurs changements de véhicules.

Le parc de véhicules d'occasion ainsi constitué par Renault permettra au constructeur de développer des ventes additionnelles auprès de clients non-intéressés par les véhicules neufs ou au budget limité. Sur ces ventes de VO, RCI Finance Maroc propose également des offres de financement, comparables à celles des véhicules neufs, afin de présenter le véhicule au client avec une « mensualité » et pas uniquement un prix global. Alors que les financements VO représentent 1% des financements octroyés par RCI Finance Maroc en 2020 (contre 99% de financements de véhicules neufs), le potentiel de développement est élevé et pourra soutenir la croissance de RCI Finance Maroc dans les années à venir.

I.2. Principaux investissements de RCI Finance Maroc en cours

Aucun investissement significatif n'est en cours.

I.3. Principaux investissements de RCI Finance Maroc pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes

Aucun investissement significatif n'a fait l'objet d'engagements des organes de direction.

II. Moyens techniques et informatiques de RCI Finance Maroc

II.1. Moyens informatiques

Les moyens informatiques disponibles au sein de RCI Finance Maroc au 31/12/2021 se détaillent comme suit :

Elément	2021
Ordinateurs Fixes	3
Ordinateurs Portables	52
Imprimantes	2
Serveurs informatiques	1

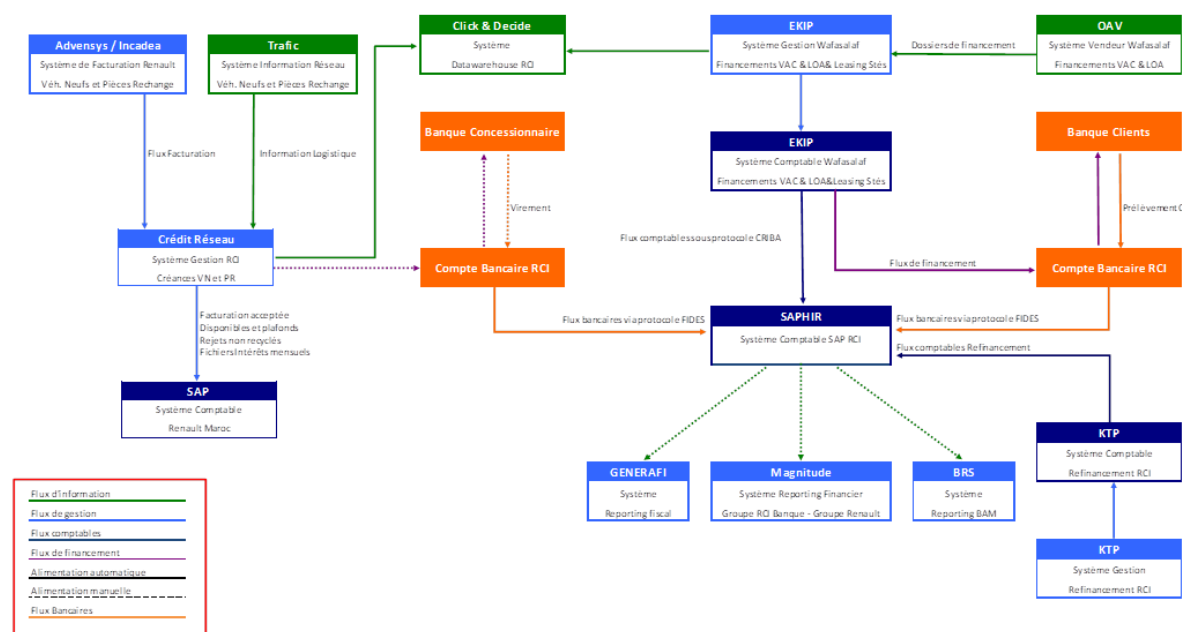
Source : RCI Finance Maroc

RCI Finance Maroc dispose en outre des moyens mis à disposition dans le cadre de prestations de service Renault Maroc (locaux, outils informatiques, gestion des ressources humaines, véhicules de services), des moyens techniques de Wafasalaf dans le cadre de la Gestion pour compte déléguée de l'activité Clientèle. De plus, RCI Finance Maroc dispose également des moyens techniques du groupe RCI Banque et notamment en termes de systèmes de gestion et comptables pour les activités Crédit Réseau et Refinancement des serveurs informatiques afférents.

II.2. Les systèmes d'information et de gestion comptable et financière

L'architecture du système d'information mis en place par RCI Finance Maroc se présente comme suit :

Système d'information de RCI Finance Maroc



Source : RCI Finance Maroc

Les systèmes d'informations de RCI Finance Maroc sont bâtis selon l'architecture suivante :

- ✓ Une spécification de gestion par métier ;
- ✓ Une intégration dans un système comptable unique SAP développé et maintenu par le Groupe RCI Banque, SAPHIR.

III.1.1. Système d'information et de gestion de l'activité Réseau

Le système de gestion Crédit Réseau est un applicatif métier développé par le Groupe RCI Banque pour gérer l'activité Crédit Réseau dans l'ensemble de ses filiales dans le monde. L'exploitation et la maintenance de

Crédit Réseau est assurée par les équipes informatiques du siège du Groupe RCI Banque à Paris – France. Le Crédit Réseau est alimenté automatiquement par deux systèmes d'information Renault, un pour les flux de facturations Véhicules Neufs et un pour les flux de Pièces de Rechange. L'exploitation et la maintenance sont assurées respectivement par les équipes informatiques centrales Renault en France et les équipes informatiques locales de Renault Maroc. L'activité Crédit Réseau est également alimentée par le système d'information du Réseau de Concessionnaire. Les flux comptables alimentent automatiquement le système comptable SAPHIR.

III.1.2. Système d'information et de gestion de l'activité Clientèle y compris le Leasing Entreprises

Cette activité est en gestion déléguée pour compte auprès de Wafasalaf. A ce titre, cette activité utilise les systèmes d'information de Wafasalaf. Le système central d'information est l'outil EKIP qui assure l'ensemble des fonctionnalités des productions crédits et locations clientèle à savoir la mise en production, la gestion et le recouvrement. Les flux comptables de l'activité sont également générés dans EKIP et se déversent quotidiennement et automatiquement dans l'outil comptable RCI SAPHIR via un protocole informatique CRIBA (soldes d'inventaire). En amont, les informations des clients sont alimentées dans EKIP à partir d'un applicatif RCI.net présent dans l'ensemble du réseau de prescripteurs.

III.1.4. Système d'information et de gestion de l'activité Refinancement

Le Groupe RCI Banque dispose d'un système de gestion et comptable KTP, utilisé par RCI Finance Maroc. Il permet la saisie des opérations de refinancement de l'entité ainsi que l'alimentation automatique des flux comptables dans SAPHIR.

II.3. Dispositifs de contrôle

La production d'encours est gérée en propre pour le Leasing Entreprises, le Crédit Réseau et l'Affacturage, et en gestion pour compte (via le partenaire Wafasalaf) pour le Crédit classique et le Leasing Particuliers.

Dans les deux cas, les dispositifs de contrôle sont issus des procédures du Groupe RCI Banque, transposées chez RCI Finance Maroc. En complément du rôle du Directeur des Risques et du Directeur Financement Réseaux et Engagements Entreprises, le Comité Risque et crédit veille à la qualité des encours et de la nouvelle production sous l'autorité du PDG.

Enfin, la Direction du Contrôle Interne et de la Conformité veille à l'application des procédures du Groupe RCI Banque.

II.4. Politique de recouvrement

La gestion opérationnelle des chaînes d'acceptation et de recouvrement est déléguée à Wafasalaf avec des règles et un pilotage défini par RCI Finance Maroc (Cf partie II.6.3. Politique de recouvrement de RCI Finance Maroc).

II.5. Réseau d'agences

RCI Finance pas Maroc ne dispose pas d'un réseau propre. La commercialisation des financements de RCI Finance Maroc s'opère à travers les vendeurs de l'ensemble des concessions et succursales de Renault.

La distribution des produits d'assurances de RDFM est quant à elle limitée à un nombre restreint de corner du fait de la nouveauté des produits d'assurances et de la spécificité de ce service.

II.6. Politique de partenariat de RCI Finance Maroc

II.6.1. Relation de Gestion pour Compte avec Wafasalaf

Dans une logique d'optimisation et de mise à profit des compétences et pour lui permettre d'exercer son activité de financement, RCI Finance Maroc a décidé de confier à Wafasalaf la réalisation de prestations de services concourant à la réalisation de son activité de financement clientèle dont notamment la gestion, le recouvrement amiable, la gestion extrajudiciaire, l'administration des contentieux, la gestion comptable, les informations nécessaires aux déclarations fiscales et sociales.

Wafasalaf est une société dotée des compétences, des outils et du personnel ainsi que de l'expérience nécessaires pour assurer la gestion et l'administration des financements accordés par RCI Finance Maroc.

Il est important de noter que bien que la gestion pour compte est confiée à Wafasalaf, RCI Finance Maroc, est le seul prêteur et responsable vis-à-vis de la clientèle du financement accordé.

RCI Finance Maroc et Wafasalaf gèrent leurs activités de manière autonome et indépendante.

Le contrat d'opérateur entre Wafasalaf et RCI Finance Maroc a été conclu le 22 novembre 2007 pour une durée indéterminée, sauf résiliation par l'une des parties moyennant un préavis de douze mois. Ce contrat a fait l'objet de plusieurs avenants mais ne remettant pas en cause le caractère indéterminé de sa durée.

La tarification est construite autour de trois principes : un pourcentage de l'encours en gestion (représentant environ 67% des fees), des commissions suivant le volume de dossiers saisis (environ 19% des fees) et des commissions suivant des critères qualitatifs comme le délai de traitements des dossiers (environ 14% des fees). Ces modalités de rémunération sont revues régulièrement. La dernière mise à jour date du 24 mai 2019.

Responsabilités de RCI Finance Maroc dans le cadre du partenariat

RCI Finance Maroc est notamment responsable des missions suivantes :

- ✓ Etablir et exécuter la stratégie commerciale ;
- ✓ Fixer conjointement avec Wafasalaf les lignes directrices en matière de risque de crédit, en déterminant notamment la cible du coût du risque ;
- ✓ Définir la stratégie marketing ;
- ✓ Accorder les pouvoirs nécessaires pour que Wafasalaf puisse exécuter ses obligations ;
- ✓ Ouvrir les comptes bancaires à son propre nom qui seront nécessaires pour recevoir les règlements des clients et pour pouvoir procéder aux règlements des sommes dues aux concessionnaires notamment au titre des financements.

En outre, RCI Finance Maroc a mis en place une équipe pour l'accomplissement des activités ci-après :

- ✓ Gestion de la relation quotidienne entre RCI Finance Maroc et Wafasalaf ;
- ✓ Fourniture de renseignements et informations en matière comptable, financière, commerciale et de risques ;
- ✓ Contrôle de l'évolution du coût du risque ;
- ✓ Contrôle de la qualité des services fournis par Wafasalaf et de leur disponibilité ;
- ✓ Contrôle interne.

Responsabilités de Wafasalaf dans le cadre du partenariat commercial

La gestion pour compte est ainsi confiée à Wafasalaf qui prend notamment en charge les éléments suivants :

▪ **Mise en place informatique de l'offre de financement**

Wafasalaf est en charge de la mise en place informatique de l'offre commerciale produits et services à la demande de RCI Finance Maroc.

▪ **Acceptation**

RCI Finance Maroc définit et pilote la politique d'acceptation dont la mise en place et la gestion opérationnelle sont déléguées à Wafasalaf qui traite les demandes de financement des clients qui lui sont adressées par le Réseau selon les principes définis dans le contrat et dans le respect des règles d'acceptation définies par le comité des risques.

A noter que l'acceptation des dossiers de la Clientèle Entreprise est assurée par un analyste Engagements Entreprises RCI Finance Maroc.

▪ **Reporting des financements**

Wafasalaf établit et envoie quotidiennement à RCI Finance Maroc la liste des financements octroyés durant la journée ainsi que celle des vendeurs du réseau ayant prescrit ces financements.

▪ **Gestion des contrats de financement**

Wafasalaf assure la gestion des contrats conclus avec les clients depuis la date de leur conclusion jusqu'à leur clôture et l'administration de la relation avec les clients selon une procédure « gestion SAV et réclamations » mise en place lors de la signature du contrat entre les deux parties.

Wafasalaf est notamment en charge des missions suivantes :

- ✓ Préparer tout courrier afférent aux financements aux clients ;
- ✓ Facturer, prélever et/ou encaisser les mensualités sur les comptes bancaires ouverts au nom de RCI Finance Maroc ;
- ✓ Mettre à disposition une plateforme électronique dédiée pour la gestion des événements pouvant survenir durant la vie des contrats ;
- ✓ Mettre en place les procédures et formalités de clôture des financements clients ;
- ✓ Archiver et conserver les dossiers selon les dispositions et la réglementation en vigueur au Maroc.

▪ **Recouvrement amiable et contentieux des financements**

Wafasalaf assure pour le compte de RCI Finance Maroc, le recouvrement amiable et contentieux de ses créances issues des financements clients.

▪ **Suivi de l'évolution du coût du risque de l'activité de financement clientèle**

Wafasalaf a pour mission de préparer, mensuellement ou sur demande de RCI Finance Maroc, un tableau d'indicateurs de risque de crédits afin de piloter l'évolution du coût du risque sur l'activité de financement clientèle.

▪ **Gestion administrative et comptable**

Wafasalaf assure sa responsabilité et dans le cadre de la législation marocaine en vigueur la sous-traitance des traitements comptables, fiscaux et sociaux.

Par ailleurs, Wafasalaf prend en charge la production de l'ensemble des informations nécessaires pour le reporting, la comptabilité et les déclarations fiscales et sociales de RCI Finance Maroc.

II.6.2. Contrat de prestation de services Renault Commerce Maroc

La gestion des ressources humaines, du matériel et des applicatifs informatiques locaux, ainsi que la trésorerie sont déléguées à Renault Maroc par le biais d'un contrat de prestations de services.

Le développement et la maintenance informatique des applications propres au groupe RCI Bank and Services sont assurés et gérés par la société Diac-Sogesma, filiale du groupe français RCI Bank and Services, par le biais d'une convention signée en novembre 2007.

II.6.3. Politique de recouvrement de RCI Finance Maroc

La gestion opérationnelle des chaînes d'acceptation et de recouvrement est déléguée à Wafasalaf avec des règles et un pilotage défini par RCI Finance Maroc. Depuis septembre 2011, un responsable RCI Risque et Opérations a été nommé pour le pilotage de ces process chez Wafasalaf.

A noter que les règles d'acceptation sont définies par RCI en fonction du type de produits et de clientèle dans l'étude des dossiers RCI sur la plateforme dédiée chez Wafasalaf. Aussi les règles d'acceptation de RCI sont indépendantes de celles de Wafasalaf. De plus, l'acceptation des dossiers de la Clientèle Entreprise est assurée par un analyste Engagements Entreprises RCI Finance Maroc.

Le processus de Recouvrement des dossiers de RCI Finance Maroc sont scindés en trois phases:

- Recouvrement amiable (ressources mutualisées Wafasalaf) :

Recouvrement téléphonique appuyé par l'envoi de SMS, de courriers et de représentations des impayés sur les comptes clients. Cette étape concerne les impayés dits "à chaud" inférieurs à 30 jours et les dossiers avec un nombre d'impayés inférieur à 4.

- Opérations transverses (ressources mutualisées Wafasalaf) :

Relais terrain du recouvrement amiable et judiciaire⁴⁵ et cadrage des clients injoignables⁴⁶. Cette étape concerne les dossiers en phase amiable de 4 à 8 impayés et les dossiers du portefeuille contentieux.

- Recouvrement judiciaire (ressources mutualisées Wafasalaf) :

Traitement administratif des dossiers en contentieux, suivi des procédures judiciaires avec assignation et gestion des avocats, animation des huissiers de justice et gestion du processus de revente de véhicules saisis.

La gestion du process de recouvrement RCI est adossée aux process de Wafasalaf. Cependant, RCI a toute la latitude pour adapter ou optimiser le process par des actions ciblées (animation recouvreurs, action de récupération des véhicules, etc.).

A noter que le recouvrement des activités Crédit Réseau et Affacturage est géré en interne selon les standards de RCI Finance Maroc.

⁴⁵ Relais avec Wafasalaf pour les missions de recouvrement des sommes dues par les débiteurs

⁴⁶ Ressources mutualisées avec Wafasalaf pour cadrer les adresses précises des débiteurs. Il s'agit de la première étape dans le processus de recouvrement amiable, indispensable aussi pour la notification dans le cadre d'une procédure judiciaire.

PARTIE VII. SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE DE RCI FINANCE MAROC

I. Informations financières consolidées sélectionnées entre 2019 et 2021

Evolution des principaux indicateurs d'exploitation consolidés entre 2019 et 2021

En MMAD	2019	2020	2021	TCAM 19-21
Produit Net Bancaire	322	300	288	-5,46%
Résultat Brut d'Exploitation	181	200	193	3,20%
Coût du risque	(72)	(167)	(73)	0,36%
Résultat net	57	-23	70	11,05%

Source : RCI Finance Maroc

L'évolution des principaux indicateurs d'exploitation du Groupe RCI Finance Maroc sur la période 2019-2021 se présente comme suit :

- ✓ Un PNB en baisse moyenne de 5,46% sur la période en revue, passant de 322 MMAD en 2019 à 288 MMAD en 2021. Le PNB est porté par l'évolution tendancielle de l'activité clientèle et réseau et la croissance du marché automobile marocain malgré le ralentissement constaté en 2020 en raison de la crise sanitaire de la covid-19.
- ✓ Une amélioration du résultat d'exploitation de 3,20% en moyenne chaque année, passant de 181 MMAD en 2019 à 193 MMAD en 2021. Sur la période 2020-2021, la baisse du résultat d'exploitation est portée principalement par la baisse du PNB sur la même période (-12 MMAD).
- ✓ Une augmentation annuelle moyenne du coût du risque du Groupe RCI Finance Maroc de 0,36% sur la période 2019-2021 liée essentiellement aux impacts de la crise de la Covid-19.
- ✓ Un résultat net qui est passé de 57 MMAD à 70 MMAD entre 2019 et 2021.

Evolution des principaux indicateurs bilanciels consolidés entre 2019 et 2021

En MMAD	2019	2020	2021	TCAM 19-21
Créances sur la clientèle	4 028	3 733	3 728	-3,80%
Dettes envers les établissements de crédit	3 386	3 027	2 535	-13,47%
Total Bilan	6 973	6 771	6 572	-2,92%

Source : RCI Finance Maroc

L'évolution des principaux indicateurs bilanciels du Groupe RCI Finance Maroc sur la période 2019-2021 se présente comme suit :

- ✓ Les créances sur la clientèle ont diminué de 3,80% en moyenne entre 2019 et 2021, passant de 4 028 MMAD à 3 728 MMAD. Cette baisse résulte essentiellement du ralentissement de l'activité de financement en 2021 en raison de la crise sanitaire de la covid-19.
- ✓ Les dettes envers les établissements de crédit ont enregistré une baisse annuelle moyenne de 13,47%, passant de 3 386 MMAD en 2019 à 2 535 MMAD en 2021. Cette baisse résulte d'une part d'un recours plus important aux BSF pour se financer et d'autre part d'une diminution des besoins de financement en 2021 en raison de la crise sanitaire.
- ✓ Le total bilan a diminué de 2,92% en moyenne entre 2019 et 2021, dû essentiellement au ralentissement de l'activité financement en 2021 en raison de la crise sanitaire de la covid-19.

II. Rapport des commissaires aux comptes

II.1. Rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés

Rapport des auditeurs indépendants sur les comptes consolidés : Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2019

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société RCI Finance Maroc SA et de sa filiale (Groupe RCI Finance Maroc), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de produits et de charges, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 731 537 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 56 543 KMAD.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble du Groupe RCI Finance Maroc constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2019, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable au Maroc.

Casablanca, le 27 mars 2020

DELOITTE AUDIT

Hicham BELEMQADEM

Associé

KPMG

Fouad LAHGAZI

Associé

Rapport des auditeurs indépendants sur les comptes consolidés : Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

Opinion sans réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société RCI Finance Maroc et sa filiale (Groupe RCI Finance Maroc), comprenant le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant des capitaux propres consolidés de 708 392 KMAD dont un déficit net consolidé de 23 145 KMAD. Cette situation a été arrêtée par le Conseil d'Administration le 25 mars 2021 dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la pandémie de covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

A notre avis, les états financiers cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe RCI Finance Maroc constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2020, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle

Risque identifié

Les financements sont porteurs d'un risque de crédit qui expose RCI Finance Maroc SA à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. RCI Finance Maroc constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.

L'évaluation de ces provisions, déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, requiert une part de jugement de la Direction notamment en matière d'identification des créances présentant des indices de souffrance et d'évaluation du montant de la provision à comptabiliser.

Au 31 décembre 2020, en sus des règles issues de la circulaire de Bank-Al-Maghrib, RCI Finance Maroc a également constitué une provision prospective en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid 19.

Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » et l'état « Provisions » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC).

Au 31 décembre 2020, l'encours net des financements s'élève à MMAD 6.684, après prise en compte de provisions pour un montant total de MMAD 487.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.

Réponse d'audit

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par RCI Finance Maroc et pris connaissance des principales conclusions du dispositif de gouvernance des risques de la société.

Sur les aspects de classification et de provisionnement des créances, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :

- Revoir la classification des crédits ;
- Tester le calcul des provisions pour une sélection de créances en souffrance ;
- Prendre connaissance et apprécier la démarche retenue pour l'estimation de la provision prospective constituée en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la société de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'Auditeur pour l'audit des états de synthèse

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des

procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevée que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptable faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinente concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y'a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons qu'elles ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période concernée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Casablanca, le 23 avril 2021

Mazars Audit et Conseil

Taha FERDAOUS

Associé

KPMG

Abderrazak MZOUGUI

Associé

Rapport des auditeurs indépendants sur les comptes consolidés : Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société RCI Finance Maroc et sa filiale (Groupe RCI Finance Maroc), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC), y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états de synthèse consolidés font ressortir un montant des capitaux propres consolidés de 778 665 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 70 290 KMAD. Cette situation a été établie par la Direction dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la pandémie de covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincère et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2021, ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle

Risque identifié

Les financements sont porteurs d'un risque de crédit qui expose RCI Finance Maroc SA à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. RCI Finance Maroc constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.

L'évaluation de ces provisions, déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, requiert une part de jugement de la Direction notamment en matière d'identification des créances présentant des indices de souffrance et d'évaluation du montant de la provision à comptabiliser.

Au 31 décembre 2021, en sus des règles issues de la circulaire de Bank-Al-Maghrib, RCI Finance Maroc a également constitué une provision prospective en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid 19.

Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » et l'état « Provisions » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC).

Au 31 décembre 2021, l'encours net des financements s'élève à MMAD 5.712, après prise en compte de provisions pour un montant total de MMAD 553.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.

Réponse d'audit

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par RCI Finance Maroc et pris connaissance des principales conclusions du dispositif de gouvernance des risques de la société.

Sur les aspects de classification et de provisionnement des créances, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :

- Revoir la classification des crédits ;
- Tester le calcul des provisions pour une sélection de créances en souffrance ;
- Prendre connaissance et apprécier la démarche retenue pour l'estimation de la provision prospective constituée en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La Direction est responsable de préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse consolidés conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états de synthèse consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'Auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevée que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptable faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 28 avril 2022

BDO Audit Tax & Advisory S.A

Moutai CHAOUKI

Associé

Mazars Audit et Conseil

Taha FERDAOUS

Associé

II.2. Rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux

Rapport général des commissaires aux comptes : exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de RCI FINANCE MAROC SA, comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 753 708 KMAD dont un bénéfice de 40 476 KMAD.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société RCI FINANCE MAROC SA au 31 décembre 2019, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 27 Mars 2020

Deloitte Audit

Hicham BELEMQADEM

Associé

KPMG

Fouad LAHGAZI

Associé

Rapport général des commissaires aux comptes : exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 15 mai 2020, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société RCI FINANCE MAROC, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 776 703 924 MAD dont une perte nette de 45 008 352 MAD. Ces états de synthèse ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 25 mars 2021 dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société RCI Finance Maroc au 31 décembre 2020 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle

Risque identifié

Les financements sont porteurs d'un risque de crédit qui expose RCI Finance Maroc SA à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. RCI Finance Maroc constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.

L'évaluation de ces provisions, déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, requiert une part de jugement de la Direction notamment en matière d'identification des créances présentant des indices de souffrance et d'évaluation du montant de la provision à comptabiliser.

Au 31 décembre 2020, en sus des règles issues de la circulaire de Bank-Al-Maghrib, RCI Finance Maroc SA a également constitué une provision prospective en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid 19.

Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » et l'état « Provisions » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC).

Au 31 décembre 2020, l'encours net des financements s'élève à MMAD 6.684, après prise en compte de provisions pour un montant total de MMAD 487.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.

Réponse d'audit

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par RCI Finance Maroc SA et pris connaissance des principales conclusions du dispositif de gouvernance des risques de la société.

Sur les aspects de classification et de provisionnement des créances, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :

- Revoir la classification des crédits ;
- Tester le calcul des provisions pour une sélection de créances en souffrance ;
- Prendre connaissance et apprécier la démarche retenue pour l'estimation de la provision prospective constituée en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19.

Rapport de Gestion

Nous nous sommes assurés de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société prévue par la loi.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'Auditeur pour l'audit des états de synthèse

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevée que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptable faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous n'avons pas d'observations à formuler au terme de ces vérifications.

Casablanca, le 23 Avril 2021

Mazars Audit et Conseil

Taha FERDAOUS

Associé

KPMG

Abderrazzak Mzougui

Associé

Rapport général des commissaires aux comptes : exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 15 mai 2020, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société RCI FINANCE MAROC S.A, comprenant le bilan le 31 décembre 2021, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 807 914 868 MAD dont un bénéfice net de 51 934 473 MAD. Ces états de synthèse ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 25 mars 2022 dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société RCI Finance Maroc SA au 31 décembre 2021 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle

Risque identifié

Les financements sont porteurs d'un risque de crédit qui expose RCI Finance Maroc SA à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. RCI Finance Maroc constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.

L'évaluation de ces provisions, déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, requiert une part de jugement de la Direction notamment en matière d'identification des créances présentant des indices de souffrance et d'évaluation du montant de la provision à comptabiliser.

Au 31 décembre 2021, en sus des règles issues de la circulaire de Bank-Al-Maghrib, RCI Finance Maroc SA a également constitué une provision prospective en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid 19.

Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » et l'état « Provisions » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC).

Au 31 décembre 2021, l'encours net des financements s'élève à MMAD 6.447, après prise en compte de provisions pour un montant total de MMAD 553.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.

Réponse d'audit

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par RCI Finance Maroc SA et pris connaissance des principales conclusions du dispositif de gouvernance des risques de la société.

Sur les aspects de classification et de provisionnement des créances, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :

- Revoir la classification des crédits ;
- Tester le calcul des provisions pour une sélection de créances en souffrance ;
- Prendre connaissance et apprécier la démarche retenue pour l'estimation de la provision prospective constituée en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de préparation et de la présentation fidèle de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc. Ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états de synthèse consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'Auditeur à l'égard l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevée que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptable faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 28 Avril 2022

BDO Audit Tax & Advisory S.A

Moutai CHAOUKI

Associé

Mazars Audit et Conseil

Taha FERDAOUS

Associé

III. Périmètre et méthodes de consolidation

III.1. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2021

Filiale	% de participation	% de contrôle	Méthode de consolidation
RCI Finance Maroc			
RDFM	100%	100%	Intégration globale

Source : RCI Finance Maroc

III.2. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2020

Filiale	% de participation	% de contrôle	Méthode de consolidation
RCI Finance Maroc			
RDFM	100%	100%	Intégration globale

Source : RCI Finance Maroc

III.3. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2019

Filiale	% de participation	% de contrôle	Méthode de consolidation
RCI Finance Maroc			
RDFM	100%	100%	Intégration globale

Source : RCI Finance Maroc

IV. Analyse du compte de résultat consolidé en normes marocaines

Le compte de résultat consolidé de RCI Finance Maroc sur la période 2019-2021 se présente comme suit :

En KMAD	2019	2020	Var 20/19	2021	Var 21/20
Produits d'exploitation bancaire	494 214	464 758	-5,96%	445 706	-4,10%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	7 769	3 368	-56,65%	6 144	82,42%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	400 115	281 368	-29,68%	315 448	12,11%
Produits sur titres de propriété	372	7 342	>100%	1 655	-77,46%
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	32 976	126 503	>100%	70 786	-44,04%
Commissions sur prestations de services	48 454	44 763	-7,62%	50 182	12,11%
Autres produits bancaires	4 527	1 413	-68,78%	1 491	5,52%
Charges d'exploitation bancaire	171 738	165 064	-3,89%	157 929	-4,32%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	122 501	99 141	-19,07%	94 115	-5,07%
Intérêt et charges assimilées sur titres de créances émis	47 993	64 234	33,84%	60 784	-5,37%
Autres charges bancaires	1 244	1 689	35,83%	3 030	79,40%
Produit net bancaire	322 477	299 693	-7,07%	287 777	-3,98%
Produits d'exploitation non bancaire	49 929	64 568	29,32%	65 811	1,93%
Charges d'exploitation non bancaire	0	0	n/a	0	n/a
Charges générales d'exploitation	191 847	164 485	-14,26%	160 801	-2,24%
Charges de personnel	24 188	24 574	1,60%	27 785	13,07%
Impôts et taxes	5 445	3 504	-35,65%	5 555	58,53%
Charges externes	157 827	134 018	-15,09%	124 760	-6,91%
Autres charges générales d'exploitation	4 253	2 300	-45,94%	2 436	5,91%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	134	89	-33,30%	265	>100%
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	94 133	208 571	>100%	160 767	-22,92%
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	79 438	165 284	>100%	155 370	-6,0%
Pertes sur créances irrécouvrables	168	164	-2,38%	375	>100%
Autres dotations aux provisions	14 528	43 123	>100%	5 021	-88,36%
Reprises de provisions et récupération sur créances amorties	22 586	41 879	85,43%	88 277	>100%
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	13 266	27 298	>100%	76 992	>100%
Récupérations sur créances amorties	224	60	-73,40%	203	>100%
Autres reprises de provisions	9 096	14 522	59,65%	11 082	-23,69%
Résultat courant	109 011	33 084	-69,65%	120 297	>100%
Produits non courants	1247	815	-34,61%	917	12,52%
Charges non courantes	2438	57	-97,65%	705	>100%
Résultat avant impôt	107 819	33 843	-68,61%	120 509	>100%
Impôts sur les résultats	51 277	56 987	11,14%	50 219	-11,88%
Résultat net de l'exercice	56 543	-23 145	>-100%	70 290	>100%

Source : RCI Finance Maroc

IV.1. Produits d'exploitation bancaire

Evolution 2021/2020

En 2021, les produits d'exploitations bancaires consolidés ont enregistré une diminution de 4,10% comparé à l'exercice 2020 pour s'établir à 445,7 MMAD. Cette baisse provient essentiellement des effets contrastés suivants :

- Une baisse de 55,7 MMAD des produits sur immobilisations en crédit-bail et en location qui se sont élevés à 70,8 MMAD en 2021 contre 126,5 MMAD en 2020.
- Une hausse de 34,1 MMAD des intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle qui se sont établis à 315,5 MMAD (soit +12,11%), notamment due à une correction passée en 2021 de la variation du stocks d'étalement des participations constructeurs LOA (l'impact du reclassement du poste « Résultat sur opérations de crédit-bail » vers le poste « Intérêts et produits assimilés » est de 60 MMAD).
- Un recul de 5,7 MMAD des produits sur titres de propriété à 1,7 MMAD (soit -77,46%).
- Une augmentation de 5,4 MMAD des commissions sur prestations de services qui ont atteint 50,2 MMAD en 2021 contre 44,8 MMAD en 2020, soit +12,11%.
- Une hausse 2,8 MMAD des intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit à 6,1 MMAD, soit +82,42%.

Evolution 2020/2019

En 2020, les produits d'exploitation bancaires consolidés enregistrent une diminution de 5,96% par rapport à l'exercice 2019 pour s'établir ainsi à 464,8 MMAD. Cette évolution est due principalement à l'effet combiné de :

- Un recul de 118,7 MMAD des intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle à 281,4 MMAD (soit -29,68%) sous l'effet du ralentissement de l'activité clientèle en raison de la crise sanitaire.
- Un bond de 93,5 MMAD des produits sur immobilisations en crédit-bail et en location qui se hissent à 126,5 MMAD.
- Une hausse de 7,0 MMAD des produits sur titres de propriété à 7,3 MMAD.
- Un recul de 4,4 MMAD des intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit à 3,4 MMAD (soit -56,65%).
- Une diminution de 3,7 MMAD des commissions sur prestations de services⁴⁷ de 44,8 MMAD (soit -7,62%).

IV.2. Marge d'intérêt

Evolution de la marge d'intérêt de RCI Finance Maroc

En KMAD	2019	2020	Var 20/19	2021	Var 21/20	TCAM 19-21
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	7 769	3 368	-56,65%	6 144	82,42%	-11,07%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	400 115	281 368	-29,68%	315 448	12,11%	-11,21%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	122 501	99 141	-19,07%	94 115	-5,07%	-12,35%

⁴⁷ Proviennent des management fees perçus de la part du Groupe Renault pour la gestion du crédit réseau et aux frais de dossiers perçus sur les contrats de financements des clients particuliers et des entreprises. Les frais de dossiers sont comptabilisés à partir de 2010 dans le poste commissions sur prestations de service.

Intérêt et charges assimilées sur titres de créances émis	47 993	64 234	33,84%	60 784	-5,37%	12,54%
Marge d'intérêt	237 390	121 361	-48,88%	166 693	37,35%	-16,20%
Produit net bancaire	322 477	299 693	-7,07%	287 777	-3,98%	-5,53%
Marge d'intérêt (en % du PNB)	73,61%	40,50%	-33,12 pts	57,92%	+17,42 pts	-15,69 pts

Source : RCI Finance Maroc

Evolution 2021/2020

En 2021, la marge d'intérêt a enregistré une hausse de 37,35% pour s'établir à 166,7 MMAD, portée essentiellement par l'augmentation de 12,11% (soit 34,1 MMAD) des intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle (qui s'établissent à 315,5 MMAD en 2021), en raison d'une correction passée en 2021 concernant la variation du stocks d'étalement des participations constructeurs LOA (l'impact du reclassement du poste « Résultat sur opérations de crédit-bail » vers le poste « Intérêts et produits assimilés est de 60 MMAD).

La décroissance de 5,07% des intérêt et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit en 2021 résulte de la baisse des encours de la dette.

La baisse de 5,37% des intérêts et produits assimilés sur titres de créances émis en 2021 est notamment due à l'optimisation des coûts de refinancement sur le marché des capitaux.

La marge d'intérêt a contribué à 57,92% au Produit Net Bancaire de RCI Finance Maroc en 2021 contre 40,50% en 2020, soit une progression de 17,42 points principalement portée par une amélioration de la marge d'intérêt en valeur (+37,35%).

Evolution 2020/2019

En 2020, la marge d'intérêt s'établit à 121,4 MMAD, en baisse de 48,88% comparativement à l'exercice précédent, impactée principalement par le recul de 29,68% des intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle à 281,4 MMAD (Vs. 400,1 MMAD en 2019). Cette baisse s'explique par la régression de l'activité des concessionnaires en 2020 impactée par la crise sanitaire.

A fin 2020, les intérêts et produits assimilés s'élèvent à 281,37 MMAD, en baisse de 29,69% par rapport à l'exercice 2019. Cette évolution s'expliquent par les effets conjugués de : (i) le recul des intérêts et produits assimilés de l'activité financement auto de 103,9 MMAD⁴⁸, (ii) la baisse des intérêts et produits assimilés du crédit réseau de 9,1 MMAD et (iii) la régression des intérêts et produits assimilés de l'activité affacturage de 5,7 MMAD.

La baisse de la marge d'intérêt a été atténuée par le repli de 19,07% des intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit (- 23,4 MMAD) ayant compensé la hausse de 33,84% des intérêts et charges assimilées sur titres de créances émis (+16,2 MMAD). Ces variations résultent du recul de l'endettement vis-à-vis des banques au profit d'un recours plus importants aux BSF dont l'encours a atteint 1 980 MMAD à fin 2020 (Vs. 1 920 MMAD à fin 2019).

La baisse des intérêts et produit assimilés sur opérations avec les établissements de crédit de 56,65% en 2020 résulte de la diminution des placements Repo sur la période au profit des OPCVM.

En 2020, la contribution de la marge d'intérêt au Produit Net bancaire a chuté de 33,12 points pour s'établir à 40,50% contre 73,61% en 2019 en raison d'une baisse plus prononcée de la marge d'intérêt en comparaison avec celle du Produit Net Bancaire (-48,88% Vs. -7,07%).

⁴⁸ Dont un impact de retraitement de 78,3 MMAD suite à la revue de la méthode de comptabilisation des postes « intérêts et produits des opérations avec la clientèle » et « Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location » par les CAC.

IV.3. Marge sur commissions

Evolution de la marge sur commissions de RCI Finance Maroc

En KMAD	2019	2020	Var 20/19	2021	Var 21/20	TCAM 19-21
Commissions sur prestations de services	48 454	44 763	-7,62%	50 182	12,11%	1,77%
Commissions servies*	0	0	n/a	0	n/a	n/a
Marge sur commissions	48 454	44 763	-7,62%	50 182	12,11%	1,77%
Produit net bancaire	322 477	299 693	-7,07%	287 777	-3,98%	-5,53%
Marge sur commissions (en % du PNB)	15,03%	14,94%	-0,09 pts	17,44%	+2,50 pts	+2,41 pts

Source : RCI Finance Maroc

(*) Les commissions servies aux apporteurs d'affaires sont comptabilisées en charges externes

Les commissions sur prestations de service correspondent principalement aux frais de dossiers facturés sur les contrats de crédit et sur certains contrats de LOA. Ces commissions comprennent également les managements fees versés par Renault pour la gestion du crédit réseau.

Evolution 2021/2020

En 2021, les commissions sur prestations de services s'élèvent à 50,2 MMAD, en progression de +12,11% comparé à 2020. Cette hausse est portée par l'augmentation des commissions perçue au titre de l'activité assurance.

La marge sur commissions s'établit à 17,44% du PNB en 2021 contre 14,94% en 2020, soit une amélioration de 2,5 points. Cette performance résulte de l'augmentation des commissions perçue au titre de l'activité assurance.

Evolution 2020/2019

A fin 2020, les commissions perçues ont diminué de 7,62% pour s'établir à 44,8 MMAD.

La marge sur commission s'établit ainsi à 14,94% du PNB en 2020 contre 15,03% en 2019 en raison d'une diminution des commissions sur prestation de service légèrement supérieure à celle du PNB (-7,62% vs. -7,07%). Cette évolution résulte de la baisse du nombre de dossiers de financement sur l'exercice 2020 en lien avec le recul de l'origination de nouveaux dossiers dans un contexte de crise sanitaire.

IV.4. Résultat des opérations de crédit-bail et de location

Evolution du résultat des opérations de crédit-bail et de location de RCI Finance Maroc

En KMAD	2019	2020	Var 20/19	2021	Var 21/20	TCAM 19-21
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	32 976	126 503	>100%	70 786	-44,04%	46,51%
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0	n/a	0	n/a	n/a
Résultat des opérations de crédit-bail et location	32 976	126 503	>100%	70 786	-44,04%	46,51%

Source : RCI Finance Maroc

Depuis 2013, le dépôt de garantie⁴⁹ est assujéti à une TVA de 20% dans le cadre des nouvelles dispositions réglementaires de la loi de finances 2013. Cette nouvelle disposition a impacté négativement le volume des dossiers traités dans le cadre du financement en LOA, le produit étant moins intéressant qu'auparavant. Au niveau des comptes consolidés, un retraitement de consolidation est effectué sur les opérations de location avec option d'achat (reclassement des immobilisations en encours net hors créances en souffrance, calcul de l'impôt

⁴⁹ Les dépôts de garantie correspondent à des apports sur les financements versés par les clients au moment de l'achat du véhicule.

différé et de la plus-value latente, etc.). Il n'est donc comptabilisé que le solde de l'opération dans le compte résultat (produits ou charges sur immobilisation en crédit-bail et en location).

Evolution 2021/2020

En 2021, le résultat des opérations de crédit-bail et en location s'établit à 70,8 MMAD, en baisse de 44,04% comparé à l'exercice précédent. Cette baisse s'explique par une correction passée en 2021 concernant la variation du stocks d'étalement des participations constructeurs LOA (l'impact du reclassement du poste « Résultat sur opérations de crédit-bail » vers le poste « Intérêts et produits assimilés » est de 60 MMAD).

Evolution 2020/2019

En 2020, le résultat des opérations de crédit-bail et en location a connu une hausse de 93,5 MMAD pour s'établir à 126,5 MMAD contre 33,0 MMAD en 2019. Cette hausse s'explique par la comptabilisation en 2020 de 78,3 MMAD de produits issues de l'activité crédit auto au niveau du poste « Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location » comptabilisés auparavant au niveau du poste « intérêts et produits des opérations avec la clientèle ».

IV.5. Autres produits et charges bancaires

Evolution des autres produits et charges bancaires de RCI Finance Maroc

En KMAD	2019	2020	Var 20/19	2021	Var 21/20	TCAM 19-21
Autres produits bancaires	4 527	1 413	-68,78%	1 491	5,52%	-42,61%
Autres charges bancaires	1 244	1 689	35,83%	3 030	79,40%	56,07%
Autre résultat bancaire	3 284	-276	>-100%	-1 539	>-100%	n/a

Source : RCI Finance Maroc

(*) Les intérêts sur le prêt subordonné sont comptabilisés dans les autres charges bancaires depuis l'exercice 2017. Ce reclassement est en conformité avec le Plan Comptables des Etablissements de Crédit (PCEC), qui prévoit de classer les charges sur dettes subordonnées au niveau des « Autres charges bancaires » au lieu des « Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit ».

Evolution 2021/2020

En 2021, les autres résultats bancaires affichent une baisse de 1,3 MMAD pour s'établir à -1,6 MMAD. Cette baisse est due principalement à la hausse des autres charges bancaires de 79,40% à 3 MMAD.

L'augmentation des autres charges bancaires de 1,3 MMAD est due à la comptabilisation des charges d'entretien en 2021 au niveau de ce poste.

Evolution 2020/2019

En 2020, les autres résultats bancaires ont connu une baisse de 3,6 MMAD pour s'établir à -0,3 MMAD, sous l'effet du recul des autres produits bancaires de 68,78% à 1,4 MMAD combinée à la hausse des autres charges bancaires de 35,83% à 1,7 MMAD.

La baisse des autres produits bancaires de 3,1 MMAD en 2020 s'explique essentiellement par le recul de 2,6 MMAD des divers autres produits bancaires qui s'établissent à 1,4 MMAD, en lien avec la baisse des produits liés à la provision des participations aux bénéfices à recevoir des compagnies d'assurance⁵⁰.

⁵⁰ Les participations aux bénéfices des compagnies d'assurance évoluent selon la sinistralité observée par les compagnies. Une augmentation de la sinistralité peut ainsi diminuer les produits bancaires. RCI Finance Maroc a également changé de partenaires et mis un terme à sa relation avec Wafa Assurance, travaillant désormais avec Axa Maroc et RMA, avec des modes de rémunération différents.

L'augmentation des autres charges bancaires de 0,45 MMAD en 2020 est due à (i) la constatation de charges sur opérations de change de 0,25 MMAD et (iii) la croissance des autres charges sur prestations de services de 0,19 MMAD.

IV.6. Produit net bancaire

Le produit net bancaire (PNB), correspond à l'écart entre les produits et charges d'exploitation bancaires :

En KMAD	2019	2020	Var 20/19	2021	Var 21/20	TCAM 19-21
Produits d'exploitation bancaire	494 214	464 758	-5,96%	445 706	-4,10%	-5,03%
Charges d'exploitation bancaire	171 738	165 064	-3,89%	157 929	-4,32%	-4,10%
PNB	322 477	299 693	-7,07%	287 777	-3,98%	-5,53%
Taux de sortie* (1)	8,29%	7,81%	-0,47 pts	7,68%	-0,13 pts	-0,61 pts
Coût de refinancement ** (2)	3,35%	3,15%	-0,20 pts	3,16%	0,01 pts	-0,19 pts
Marge d'intermédiation (1)-(2)	4,94%	4,67%	-0,27 pts	4,52%	-0,15 pts	-0,42 pts

Source : RCI Finance Maroc

(*) Le taux de sortie correspond au taux de rendement moyen du portefeuille clientèle et est calculé à partir de l'encours brut
Taux de sortie : (Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle + Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location) / Encours clientèle moyen⁵¹

(**) Le coût du refinancement correspond au coût moyen des passifs financiers (dettes envers les établissements de crédit et assimilés + titres de créances émis).
Coût du refinancement : (Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit + Intérêts et charges assimilées sur titres de créances émis) / moyenne de l'année N-1 et N des (dettes envers les établissements de crédit et assimilés + titres de créances émis)

Evolution 2020/2021

La marge d'intermédiation ressort en diminution de 0,15 points en 2021 à 4,52%. Cette évolution provient quasi-exclusivement du taux de sortie qui a diminué de 0,13 points entre 2020 et 2021 et globalement de 0,61 points sur la période 2019-2021. A noter que le coût de refinancement est resté quasi-stable sur la période 2020-2021, autour de 3,16%.

La baisse du taux de sortie en 2021 s'explique essentiellement par la politique de sélection de dossiers de financements mise en place par RCI FM au cours de 2021, se traduisant ainsi par (i) une baisse des nouveaux dossiers de financement, (ii) d'une diminution du montant de financement moyen et (iii) d'une meilleure maîtrise du coût du risque clients.

Evolution 2020/2019

La marge d'intermédiation ressort en diminution de 0,27 point en 2020 à 4,67%. Cette évolution résulte d'une baisse du taux de sortie de 0,47 point plus importante que celle du coût de refinancement (-0,20 point). Le taux de sortie et le coût de refinancement s'établissent ainsi à 7,81% et 3,15% respectivement en 2020.

La baisse du coût de refinancement en 2020 s'explique par la diminution de la dette bancaire et un recours plus important aux émissions de BSF, illustrant la stratégie de RCI FM de diversifier son financement et d'optimiser le coût de sa dette. A cet effet, la société a procédé à un relèvement du plafond de son programme de BSF de 1 milliards de dirhams en 2020 à 3,5 milliards de dirhams.

IV.7. Marge opérationnelle

En KMAD	2019	2020	Var 20/19	2021	Var 21/20	TCAM 19-21
PNB	322 477	299 693	-7,07%	287 777	-3,98%	-5,53%

⁵¹ Moyenne glissante du capital dû par les clients et/ou le Réseau, pendant une période considérée d'une année

Encours brut moyen *	5 996 565	6 134 707	2,30%	5 839 402	-4,81%	-1,32%
Marge Opérationnelle	5,38%	4,89%	-0,49 pts	4,93%	+0,04 pts	-0,45 pts

Source : RCI Finance Maroc

(*) Encours brut moyen = moyennes de l'encours début de période et fin de période de : (créances sur la clientèle) + (opérations de location et de crédit-bail) + (créances acquises par affacturage)

Evolution 2021/2020

Sur la période 2021-2020, la marge opérationnelle est en légère amélioration et s'établit à 4,93% en 2021 (vs. 4,89% en 2020).

Evolution 2020/2019

En 2020, la marge opérationnelle s'est réduite de 0,49 point. Cette évolution est due à une baisse du produit net bancaire de 7,07% combinée à une progression de l'encours brut moyen de 2,30%.

IV.8. Frais généraux

En KMAD	2019	2020	Var 20/19	2021	Var 21/20	TCAM 19-21
Charges de personnel	24 188	24 574	1,60%	27 785	13,07%	7,18%
Impôts et taxes	5 445	3 504	-35,65%	5 555	58,53%	1,01%
Charges externes	157 827	134 018	-15,09%	124 760	-6,91%	-11,09%
Autres charges générales d'exploitation	4 253	2 300	-45,94%	2 436	5,91%	-24,32%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	134	89	-33,30%	265	>100%	40,63%
Charges générales d'exploitation	191 847	164 485	-14,26%	160 801	-2,24%	-8,45%

Source : RCI Finance Maroc

Evolution 2021/2020

En 2021, les charges d'exploitation s'établissent à 160,8 MMAD, en baisse de 2,24% par rapport à 2020. Cette baisse s'explique principalement par :

- Le repli de 9,3 MMAD des charges externes (soit -6,91%), grâce à la baisse des commissions de performance réseau concessionnaires ;
- L'augmentation de 3,2 MMAD des charges de personnel (soit +13,07%) qui s'établissent à 27,8 MMAD est due principalement à la hausse des indemnités de départ suite au départ anticipé du directeur des ventes.
- La hausse de 2 MMAD des impôts et taxes expliquée par l'augmentation du montant de la contribution de solidarité sociale.
- L'augmentation de 0,18 MMAD des dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles.

Evolution 2020/2019

En 2020, les charges générales d'exploitation s'allègent de 27,4 MMAD pour atteindre 164,5 MMAD (soit une baisse de 14,26%). Cette évolution s'explique par :

- Le repli de 23,8 MMAD des charges externes à 134,0 MMAD (soit une diminution de 15,09%) grâce essentiellement à :
 - La baisse des rémunérations vendeurs de 7,4 MMAD par rapport à 2019 en raison de la diminution du volume de dossiers produits sur l'exercice ;
 - Le recul des rémunérations réseau et challenges de 12,3 MMAD en lien avec la baisse du volume de dossiers et du montant financé en 2020 ;

- La baisse des honoraires versés à Wafasalaf au titre de la gestion pour compte de 4,1 MMAD induite par la diminution des encours sur l'année ainsi que la baisse des commissions variables relatives au recouvrement.
- La réduction de 2,0 MMAD des autres charges d'exploitation à 2,3 MMAD (soit une baisse de 45,94%), grâce à la diminution des commissions BSF (3,5 MMAD en 2019 vs 1,6 MMAD en 2020).
- La diminution de 1,9 MMAD des impôts et taxes qui s'établissent ainsi à 3,5 MMAD (en recul de 35,65%), sous l'effet d'une cotisation de solidarité sociale moins élevée (1,92 MMAD en 2020 Vs. 3,89 MMAD en 2019).
- La baisse de 0,045 MMAD des dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles

En KMAD	2019	2020	Var 20/19	2021	Var 21/20	TCAM 19-21
Charges générales d'exploitation (1)	191 847	164 485	-14,26%	160 801	-2,24%	-8,45%
PNB (2)	322 477	299 693	-7,07%	287 777	-3,98%	-5,53%
Coefficient d'exploitation (1)/(2)	59,49%	54,88%	-4,61 pts	55,88%	+1,00 pts	-3,61 pts
Encours brut moyen (3)	5 996 565	6 134 707	2,30%	5 839 402	-4,81%	-1,32%
Coût d'exploitation (1)/(3)	3,20%	2,68%	-0,52 pts	2,75%	+0,07 pts	-0,45 pts

Source : RCI Finance Maroc

Evolution 2021/2020

En 2021, les charges d'exploitation ont connu une baisse moins prononcée que celle du PNB (-2,24% Vs -3,98%), ce qui a permis une amélioration de 1 point du coefficient d'exploitation pour s'établir à 55,88%.

Le coût d'exploitation progresse légèrement de 0,07 points par rapport à 2020 et s'établit à 2,75%.

Evolution 2020/2019

En 2020, les charges d'exploitation ont connu une baisse plus prononcée que celle du PNB (-14,26% Vs -7,07%), permettant au coefficient d'exploitation de se contracter de 4,61 points pour s'établir à 54,88%.

Le coût d'exploitation se contracte ainsi de 0,52 point par rapport à 2019 pour atteindre 2,68%.

IV.9. Résultat brut d'exploitation

En KMAD	2019	2020	Var 20/19	2021	Var 21/20	TCAM 19-21
Produit net bancaire	322 477	299 693	-7,07%	287 777	-3,98%	-5,53%
Produits d'exploitation non bancaire	49 929	64 568	29,32%	65 811	1,93%	14,81%
Charges générales d'exploitation	191 847	164 485	-14,26%	160 801	-2,24%	-8,45%
Résultat brut d'exploitation	180 558	199 776	10,64%	192 787	-3,50%	3,33%

Source : RCI Finance Maroc

Evolution 2021/2020

En 2021, les produits d'exploitation non bancaires s'inscrivent en hausse de 1,93% (soit 1,2 MMAD) pour s'établir à 65,8 MMAD. Cette hausse s'explique par l'augmentation des commissions perçues au titre de l'activité lié à l'assurance.

Les charges générales d'exploitation ont reculé de 2,24% sur la période 2020-2021. Elles sont principalement composées des charges externes et charges de personnel.

La décroissance, en 2021, du résultat brut d'exploitation de 3,50% provient principalement des effets contrastés suivants :

- La baisse de 3,98% du produit net bancaire qui s'établit à 287,8 MMAD en 2021 ;

- Le recul de 2,24% des charges générales d'exploitation qui s'établissent à 160,8 MMAD en 2021 ;
- La croissance de 1,93% des produits d'exploitation non bancaires qui s'élèvent à 65,8 MMAD en 2021.

Evolution 2020/2019

Les produits d'exploitation non bancaire sont principalement constitués des commissions d'assurances perçues par la filiale de courtage RDFM. A fin 2020, ils se sont appréciés de 29,32% pour atteindre 64,6 MMAD contre 49,9 MMAD en 2019. Cette croissance résulte de la hausse (i) du portefeuille de polices d'assurances proposés en propre et (ii) de la participation aux bénéfices sur les assurances décès incapacité et pertes totales proposés dans le cadre de la coopération avec les sociétés AXA et RMA. Cette hausse est liée à l'augmentation du taux d'intervention services de RCI Finance Maroc (nombre de services vendus par dossier de financement).

Les charges générales d'exploitation ont reculé de 14,26% entre 2019 et 2020. Elles sont principalement constituées des charges externes et des charges de personnel.

L'augmentation du résultat brut d'exploitation de 10,64% en 2020 est essentiellement engendrée par :

- La baisse de 14,26% des charges générales d'exploitation qui s'établissent à 164,5 MMAD à fin 2020 ;
- L'augmentation des produits d'exploitation non bancaire de 29,32%.

IV.10. Dotations nettes aux provisions

La méthode de provisionnement adoptée par RCI Finance Maroc relative à l'activité de crédit réseau est basée sur un provisionnement prudentiel collectif par concessionnaire. Un statut par concessionnaire (sain/incidenté/pré-douteux/douteux/douteux/compromis) est déterminé mensuellement en fonction d'indicateurs financiers, économiques et commerciaux. A chaque statut, il est appliqué à l'encours du concessionnaire un taux de provisionnement forfaitaire et graduel, non corrélé du risque d'impayés inhérent aux encours (réglementation BAM). En cas d'impayé réel, la réglementation BAM est alors appliquée.

La méthode de provisionnement Crédit Réseau a été adaptée en mai 2012, afin de limiter les évolutions erratiques des provisions pour risques notamment du fait de la variation des encours en fin de semestre.

En effet les créances de l'activité crédit réseau en statut incidenté étaient classées, avant mai 2012, en créances pré-douteuses induisant un provisionnement de ces dernières. A partir de mai 2012 les créances en statut incidenté sont classées en créances saines conformément à la circulaire de Bank Al Mahgrib. En effet, Il est à noter que le statut incidenté est la résultante d'une cotation technique sans événement d'impayé, il ne peut donc pas être assimilé à un statut de pré-douteux tel que spécifié par la circulaire n°19 de la BAM (90 jours d'arriéré)

En KMAD	2019	2020	Var 20/19	2021	Var 21/20	TCAM 19-21
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	94 133	208 571	>100%	160 767	-22,92%	30,69%
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	79 438	165 284	>100%	155 370	-6,00%	39,85%
Pertes sur créances irrécouvrables	168	164	-2,38%	375	>100%	49,40%
Autres dotations aux provisions*	14 528	43 123	>100%	5 021	-88,36%	-41,21%
Reprises de provisions et récupération sur créances amorties	22 586	41 879	85,43%	88 277	>100%	97,70%
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	13 266	27 298	>100%	76 992	>100%	>100%
Récupérations sur créances amorties	224	60	-73,40%	203	>100%	-4,80%
Autres reprises de provisions**	9 096	14 522	59,65%	11 082	-23,69%	10,38%
Dotations nettes aux provisions (1)	71 548	166 692	>100%	72 489	56,51%	0,66%
Encours net en fin d'exercice (dont activité LOA) (3)	7 118 613	6 740 136	-5,32%	6 491 386	-3,69%	-4,51%
Cout du risque sur encours net (1/3)	1,01%	2,47%	1,46 pts	1,12%	-1,35 pts	+0,11 pts

Source : RCI Finance Maroc

(*) Dotations issues des provisions collectives de l'encours Affacturage et Crédit Réseau

(**) Reprises de provisions liées à l'activité de financement de stocks du réseau et d'affacturage

Evolution 2021/2020

En 2021, le coût du risque s'établit à 1,12% suite à la hausse des reprises de provisions et récupération sur créances amorties combinée à la baisse importante de la dotation aux provisions et également à la baisse de l'encours net.

La baisse des dotations nettes aux provisions sur l'exercice 2021 provient de (i) la diminution des dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables de 22,92% (160,8 MMAD contre 208,6 MMAD en 2020), combinée à (ii) la hausse des reprises de provisions et récupération sur créances amorties (88,3 MMAD contre 41,9 MMAD en 2020).

La baisse des dotations aux provisions et des pertes sur créances irrécouvrables en 2021 est due essentiellement (i) au recul des dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance de 6% (soit -9,9 MMAD), accentué par (ii) la baisse des autres dotations aux provisions de 88,36% (soit -38,1 MMAD).

La croissance des reprises de provisions et récupération sur créances amorties est principalement due :

- Au niveau élevé des reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance en 2021 (77 MMAD contre 27,3 MMAD en 2020), partiellement compensé par ;
- La baisse des autres reprises de provisions de 23,69% (soit -3,4 MMAD).

Globalement, la baisse des dotations nettes aux provisions sur l'exercice 2021 est le résultat de plusieurs facteurs :

- La baisse de l'exposition et l'amélioration des indicateurs Risque des CSP « Catégorie Sociaux Professionnels » impactés par la crise Covid (Loueurs et Transporteurs Touristiques) ;
- La révision du cadre d'acceptation sur les CSP « Catégorie Sociaux Professionnels » sinistrées (liée au secteur de tourisme) ;
- L'amélioration des indicateurs de recouvrement et d'encaissement en comparaison avec l'exercice 2020 qui était marqué par des perturbations liées aux restrictions sanitaires.

Evolution 2020/2019

En 2020, le coût du risque a progressé de 1,46 point par rapport à l'exercice 2019 pour s'établir à 2,47%. Cette augmentation s'explique par une hausse des dotations nettes aux provisions combinée à une diminution de l'encours brut net. En effet, les dotations nettes aux provisions ressortent en hausse de 132,98% pour atteindre 166,7 MMAD en 2020 (contre 71,5 MMAD en 2019) tandis que l'encours brut net s'est réduit de 5,32% pour atteindre 6 740 MMAD.

La hausse des dotations nettes aux provisions en 2020 s'explique par une croissance des dotations aux provisions et perte sur créance de 114,4 MAD (à 208,6 MMAD contre 94,1 MMAD en 2019) supérieure à celle des reprises de provisions et récupérations sur créances amorties (+19,3 MMAD à 41,9 MMAD en 2020).

La hausse des dotations aux provisions de 121,57% s'explique principalement par l'effet combiné de (i) l'augmentation des dotations aux provisions pour créances en souffrance de 108,07% (+85,8 MMAD) et de (ii) la hausse des autres dotations aux provisions de 196,83% (+28,6 MMAD). L'augmentation des dotations aux provisions pour créances en souffrance s'explique par les provisions pour risque exceptionnel lié aux moratoires. Ces provisions ont concerné les loueurs, les sociétés hors loueurs, les taxis et les particuliers.

La hausse des autres dotations aux provisions résulte quant à elle par la constitution d'une dotations exceptionnelle d'expertise⁵² en complément de la dotation réglementaire.

La croissance de 85,43% des reprises sur provisions en 2020 s'explique de son côté par la combinaison des éléments suivants :

- La hausse des reprises sur provisions pour créances et engagements par signature en souffrance qui s'élèvent à 27,3 MMAD sur 2020 contre 13,3 MMAD en 2019. Ces reprises ont concerné des provisions liées aux risques de l'encours d'affacturage et du crédits réseaux.
- L'augmentation des autres reprises de provisions de 59,65% (soit + 5,4 MMAD), grâce à des reprises de provisions liées aux charges sociales (CNSS), du fait de leur prescription. .

IV.11. Résultat net

En KMAD	2019	2020	Var 20/19	2021	Var 21/20	TCAM 19-21
Résultat courant	109 011	33 084	-69,65%	120 298	>100%	5,05%
Résultat non courant	-1191	758	>-100%	212	-72,03%	n/a
Résultat avant impôts sur les résultats	107 819	33 843	-68,61%	120 510	>100%	5,72%
Impôts sur les résultats	51 277	56 987	11,14%	50 219	-11,88%	-1,04%

⁵² Par prudence et en réponse à une invitation de Bank Al-Maghrib adressée aux banques et sociétés de financement, en complément des dotations mécaniques liées à la méthodologie de provisionnement BAM, RCI Finance Maroc a passé une dotation additionnelle liée à l'encours en « moratoire », c'est-à-dire aux dossiers bénéficiant de reports d'échéances.

Résultat net	56 543	-23 145	>-100%	70 290	>100%	11,50%
PNB	322 477	299 693	-7,07%	287 777	-3,98%	-5,53%
Marge nette (en % du PNB)	17,53%	-7,72%	-25,26 pts	24,43%	+32,15 pts	+6,90 pts

Source : RCI Finance Maroc

Evolution 2021/2020

Sur la période 2020-2021, le résultat courant enregistre un bond de 87,2 MMAD, pour atteindre 120,3 MMAD en 2021.

Le résultat net s'élève à 70,3 MMAD en 2021, en hausse de 93,4 MMAD par rapport à 2020. Cette croissance est principalement portée par la reprise sur des provisions clientèle et l'amélioration du coût du risque en 2021.

La baisse de la charge d'impôts sur les résultats de 11,88% en 2021 s'explique par la baisse de l'assiette fiscale de RCI FM dû à la déduction des actions en justice au niveau du calcul de l'assiette fiscale (augmentation des actions en justice en 2020 suite à la crise sanitaire).

La marge nette enregistre une amélioration importante de 32,15% pour s'établir à 24,43% en 2021 sous l'effet de l'amélioration du coût du risque.

Evolution 2020/2019

Le résultat courant accuse un repli de 69,65% en 2020 et s'établit à 33,1 MMAD.

Le résultat net baisse de 79,7 MMAD et ressort à -23,1 MMAD principalement en raison du recul du PNB et de la hausse du coût du risque et de l'impôt sur les sociétés.

La hausse de l'impôt sur les résultats de 5,7 MMAD s'explique par la croissance du bénéfice fiscal brut (83,5MMAD en 2020 Vs. 76,6MMAD en 2019) en raison principalement de l'augmentation des dotations nette de provision en 2020

La marge nette recule ainsi de 25,26 points en 2020 par rapport à 2019, s'établissant à -7,72%, sous l'effet principalement de la réalisation d'un résultat net négatif.

Contribution de RCI et de RDFM dans la formation du résultat avant impôt

(En KMAD)	2 019	2020	Var 20/19	2021	Var 21/20	TCAM 19-21
RCI Finance Maroc	61 021	-28 085	>-100%	68 428	>100%	5,90%
RDFM	46 799	61 928	32,33%	52 081	-15,90%	5,49%
Total Résultat avant impôt	107 819	33 843	-68,61%	120 509	>100%	5,7%

Source : RCI Finance Maroc

Excluant la période 2020 (année impactée par la crise), le résultat avant impôt de RCI Finance Maroc représente en moyenne 57% du résultat avant impôt total sur les 3 dernières années.

Evolution 2021/2020

En 2021, le résultat avant impôt global de RCI Finance Maroc a enregistré une hausse importante de +86,6 MMAD pour atteindre 120,5 MMAD, portée par un résultat avant impôt bénéficiaire de RCI Finance Maroc de 68,4 MMAD contre un résultat avant impôt déficitaire de -28 MMAD en 2020, partiellement contrebalancé par la baisse de 15,9% du résultat avant impôt de RDFM à 52,1 MMAD.

Evolution 2020/2019

Le résultat avant impôt global de RCI Finance Maroc a baissé de 68,61% en 2020 pour se chiffrer à 33,8 MMAD, impacté par un résultat avant impôt déficitaire de RCI Finance Maroc de -28,1 MMAD partiellement compensé par la hausse de 32,33% du résultat avant impôt de RDFM à 61,9 MMAD

La contribution de RCI dans le résultat avant impôt global est ainsi négative pour l'exercice 2020.

Capacité d'autofinancement

En KMAD	2019	2020	Var. 20/19	2021	Var. 21/20
Résultat net de l'exercice	56 543	-23 145	>-100%	70 290	>100%
+ Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	134	89	-33,30%	265	>100%
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	0	0	na	0	n/a
+ Dotations aux provisions pour risques généraux	14 528	43 123	>100%	5 021	-88%
+ Dotations aux provisions réglementées	0	0	na	0	n/a
+ Dotations non courantes	2 438	57	-97,65%	705	>100%
- Reprises de provisions	9 096	14 522	59,65%	11 082	-24%
- Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles			n/a	0	n/a
+ Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	0	0	n/a	0	n/a
- Plus-values de cession des immobilisations financières	0	0	n/a	0	n/a
+ Moins-values de cession des immobilisations financières	0	0	n/a	0	n/a
- Reprises de subventions d'investissement reçues	0	0	n/a	0	n/a
+ Capacité d'autofinancement	64 547	5 603	-91,32%	65 199	>100%
- Bénéfices distribués	30 000	0	na	0	n/a
+ Autofinancement	34 547	5 603	-83,78%	65 199	>100%

Source : RCI Finance Maroc

Evolution 2021/2020

En 2021, la capacité d'autofinancement s'établit à 65,2 MMAD, en progression de +60 MMAD par rapport à 2020. Cette croissance est liée essentiellement aux effets conjugués suivants :

- La constatation d'un résultat net positif de 70,3 MMAD en 2021 contre un résultat net négatif de -23,1 MMAD en 2020 ;
- La baisse des dotations aux provisions pour risques généraux de 38,1 MMAD pour atteindre 5 MMAD en 2021. Cette baisse est directement en lien avec :
 - La baisse de l'exposition et l'amélioration des indicateurs Risque des CSP impactés par la crise Covid-19 (Loueurs et Transporteurs Touristiques) ;
 - La révision du cadre d'acceptation sur les CSP sinistrées (liée au secteur de tourisme) et ;
 - L'amélioration des indicateurs de recouvrement et d'encaissement en comparaison avec l'exercice 2020 qui était marqué par des perturbations liées aux restrictions sanitaires.
- Le recul des reprises de provision de 3,4 MMAD pour s'établir à 11,1 MMAD en 2021 contre 14,5 MMAD en 2020 ;
- La hausse des dotations non courantes de 0,65 MMAD pour s'établir à 0,7 MMAD en 2021.

Evolution 2020/2019

A fin 2020, la capacité d'autofinancement, s'élève à 5,6 MMAD, en régression de 91,32% par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse s'explique par l'effet combiné de :

- La constatation d'un résultat net négatif de -23,1 MMAD contre un résultat et positif de 56,5 MMAD à fin 2019 ;

- Une augmentation des dotations aux provisions pour risques généraux de 28,6 MMAD pour atteindre 43,1 MMAD ;
- Un recul des dotations non courantes de 97,65% à 0,05 MMAD contre 2,4 MMAD en 2019 ;
- Une hausse des reprises de provisions 59,65% pour s'établir à 14,5 MMAD contre 9,1 MMAD en 2019.

V. Analyse de la solvabilité et structure du bilan consolidé

V.1. Etude de la structure bilancielle consolidée

Structure bilancielle consolidée de RCI Finance Maroc sur la période 2019-2021

Actif	2019			2020			2021		
	En KMAD	En %	Var. 19/18	En KMAD	En %	Var. 20/19	En KMAD	En %	Var. 20/19
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des Chèques Postaux	362	0,01%	87,48%	2 699	0,04%	>100%	3 737	0,06%	38,46%
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	313 233	4,49%	25,05%	357 831	5,28%	14,24%	590 703	8,99%	65,08%
A vue	93 268	1,34%	91,01%	264 723	3,91%	>100%	232 657	3,54%	-12,11%
A terme	219 965	3,15%	40,40%	93 108	1,38%	-57,67%	358 046	5,45%	> 100%
Créances sur la clientèle	4 028 199	57,77%	1,01%	3 732 669	55,13%	-7,34%	3 728 034	56,73%	-0,12%
Crédits de trésorerie et à la consommation	3 975 904	57,02%	1,21%	3 649 014	53,89%	-8,22%	3 643 711	55,44%	-0,15%
Autres crédits	52 296	0,75%	11,81%	83 655	1,24%	59,96%	84 323	1,28%	0,80%
Opérations de crédit-bail et de location	1 891 859	27,13%	36,25%	2 085 097	30,79%	10,21%	1 964 086	29,89%	-5,80%
Créances acquises par affacturage	382 715	5,49%	21,83%	148 875	2,20%	-61,10%	20 043	0,30%	-86,54%
Titres de transaction et de placement	0	0,00%	n/a	135 369	2,00%	n/a	0	0,00%	-100,00%
Autres actifs	356 734	5,12%	37,03%	308 173	4,55%	13,61%	264 468	4,02%	-14,18%
Immobilisations incorporelles	0	0,00%	n/a	0	0,00%	n/a	0	0,00%	n/a
Immobilisations corporelles	281	0,00%	7,74%	285	0,00%	1,59%	798	0,01%	>100%
Total Actif	6 973 382	100,00%	9,44%	6 770 997	100,00%	-2,90%	6 571 869	100,00%	-2,94%

Source : RCI Finance Maroc

Passif	2019			2020			2021		
	En KMAD	En %	Var. 19/18	En KMAD	En %	Var. 20/19	En KMAD	En %	Var. 21/20
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3 385 678	48,55%	-5,88%	3 026 853	44,70%	-10,60%	2 535 183	38,58%	-16,24%
A vue	7 052	0,10%	93,71%	51 338	0,76%	>100%	19 335	0,29%	-62,34%
A terme	3 378 626	48,45%	-3,06%	2 975 515	43,95%	11,93%	2 515 848	38,28%	-15,45%
Dépôts de la clientèle	0	0	n/a	0	0	n/a	0	0	n/a
Titres de créances émis	1 951 446	27,98%	57,54%	2 014 534	29,75%	3,23%	2 365 139	35,99%	17,40%
Autres passifs	853 840	12,24%	8,53%	873 731	12,90%	2,33%	772 179	11,75%	-11,62%
Provisions pour risques et charges	30 163	0,43%	29,78%	58 764	0,87%	94,82%	52 704	0,80%	-10,31%
Provisions réglementées	0	0,00%	n/a	0	0,00%	n/a	0	0	n/a
Dettes subordonnées	20 719	0,30%	0,00%	88 723	1,31%	>100%	68 000	1,03%	-23,36%
Capitaux propres	731 537	10,49%	3,77%	708 392	10,46%	-3,16%	778 665	11,85%	9,92%
Capital Social	289 784	4,16%	0,00%	289 784	4,28%	0,00%	289 784	4,41%	0,00%
Réserves consolidées	385 211	5,52%	18,04%	441 753	6,52%	14,68%	418 591	6,37%	-5,24%
Résultat net	56 543	0,81%	36,38%	-23 145	-0,34%	>-100%	70 290	1,07%	> -100%
Total Passif	6 973 382	100,00%	9,44%	6 770 997	100,00%	-2,90%	6 571 870	100,00%	-2,94%

Source : RCI Finance Maroc

Le total bilan consolidé de RCI Finance Maroc s'établit à 6 572 MMAD à fin décembre 2021 contre 6 771 MMAD à fin décembre 2020, ce qui représente une variation de -2,94% sur la période considérée.

V.1.1. Crédits consolidés

L'encours des crédits consolidés par catégorie a évolué de la manière suivante entre 2019 et 2021 :

Crédits consolidés (en KMAD)	2019	2020	Var 20/19	2021	Var 21/20
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des Chèques Postaux	362	2 699	>100%	3 737	38,46%
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	313 233	357 831	14,24%	590 703	65,08%
A vue	93 268	264 723	>100%	232 657	-12,11%
A terme	219 965	93 108	-57,67%	358 046	>100%
Créances sur la clientèle	4 028 199	3 732 669	-7,34%	3 728 034	-0,12%
Crédits de trésorerie et à la consommation	3 975 904	3 649 014	-8,22%	3 643 711	-0,15%
Autres crédits	52 296	83 655	59,96%	84 323	0,80%
Opérations de crédit-bail et de location	1 891 859	2 085 097	10,21%	1 964 086	-5,80%
Créances acquises par affacturage	382 715	148 875	-61,10%	20 043	-86,54%
Total	6 616 367	6 327 171	-4,37%	6 306 603	-0,33%

Source : RCI Finance Maroc

Evolution 2021/2020

En 2021, les crédits consolidés du Groupe RCI Finance Maroc s'élèvent à 6 307 MMAD, en diminution de 0,33% par rapport à 2020. Cette évolution résulte des éléments suivants :

- La hausse des créances sur les établissements de crédit de 65,08% pour atteindre 590,7 MMAD en 2021, représentant ainsi 8,99% de l'actif total de RCI Finance Maroc. Cette hausse est liée à la hausse des excédents de trésorerie ;
- La baisse des créances acquises en affacturage de 86,54% (soit -128,8 MMAD) pour atteindre 20 MMAD en 2021, représentant ainsi 0,30% de l'actif total. Cette diminution s'explique par la baisse volontaire des expositions envers Renault Commerce Maroc ;
- La diminution des opérations de crédit-bail et de location de 5,80% (soit -121 MMAD) pour s'établir à 1 964 MMAD en 2021, représentant ainsi 29,89% de l'actif total.
- La baisse des créances sur la clientèle de 0,12% (soit -4,6 MMAD) pour s'établir à 3 728 MMAD en 2021, représentant ainsi 56,73% de l'actif total. Cette évolution s'explique par la baisse de la production enregistrée en 2021 ;
- La hausse de 38,46% (soit +1 MMAD) des valeurs en caisse, banques centrales, trésor public, services des chèques postaux est directement liée au solde bancaire détenu au niveau de la Trésorerie Générale du Royaume qui n'a pas été rééquilibré à la fin de l'année 2021.

La structure du bilan met en évidence la prépondérance en 2021 de l'encours (créances sur la clientèle, crédit réseau ainsi que les opérations en crédit-bail et de location et les créances acquises par affacturage) qui représente 86,92% du total bilan.

Evolution 2020/2019

A fin 2020, les crédits consolidés s'établissent à 6 327 MMAD, en diminution de 4,37% par rapport à l'exercice 2019. Cette évolution s'explique principalement par les éléments suivants :

- La baisse des créances sur la clientèle de 7,34% pour s'établir à 3 733 MMAD, représentant ainsi 55,13% de l'actif total de RCI Finance Maroc. Cette diminution s'explique par l'effet combiné de (i) la baisse des crédits de trésorerie et à la consommation de 8,22% (à 3 649 MMAD) et (ii) la hausse des autres crédits de 59,96% (à 83,7 MMAD). Face à la détérioration du comportement de paiement de certains clients, RCI Finance Maroc a durci ses critères d'acceptation auprès des loueurs, particulièrement touchés par la situation économique et la fermeture des frontières. La baisse de l'origination de nouveaux financements, notamment sur cette population, a impacté à la baisse les créances sur la clientèle. Les autres catégories ont été peu impactées.

- La hausse des opérations de crédit-bail et de location de 10,21% pour atteindre 2 085 MMAD, représentant ainsi 30,79% de l'actif total de RCI Finance Maroc à fin 2020, sous l'effet des reports d'échéances combinés à la nouvelle production de crédit-bail répondant ainsi à la volonté de RCI Finance Maroc de développer les produits locatifs plus fidélisant vis-à-vis de la clientèle ce qui entraîne une baisse du crédit classique, au profit d'opérations de crédit-bail et de location.
- La hausse des créances sur les établissements de crédit de 14,24% pour s'élever à 357,8 MMAD représentant ainsi 5,28% de l'actif total de RCI Finance Maroc. Cette hausse s'explique par l'effet combiné de : (i) la croissance de 184% des créances à vue sur les établissements de crédit (soit +171,5 MMAD) et (ii) la baisse de 57,7% des créances à terme sur les établissements de crédit (soit -126,9 MMAD). Une évolution qui résulte d'une augmentation de la réserve de liquidité de RCI Finance Maroc, constituée en partie d'excédents de trésorerie. Cette réserve permet à RCI Finance Maroc d'assurer une continuité d'activité dans différents scénarios de stress de liquidité ;
- Le repli des créances acquises par affacturage de 61,10% pour atteindre 148,9 MMAD, soit 2,20% de l'actif total de RCI Finance Maroc à fin 2020, en lien avec le recul des créances d'affacturage prise en charge par RCI FM concernant des ventes de Renault Maroc auprès des administrations publiques et des grands loueurs en raison de la situation sanitaire au cours de l'année.
- La hausse de 2,3 MMAD des valeurs en caisse, banques centrales, trésor public, services des chèques postaux s'explique par la non réalisation des opérations d'équilibrage à la fin de l'exercice 2020 (opération d'équilibrage réalisée en 2021) suite à un décaissement du compte auprès de la Trésorerie Générale du Royaume (TGR) exécuté en date de valeur J+1.

La structure du bilan met en évidence la prépondérance en 2020 de l'encours (créances sur la clientèle, crédit réseau ainsi que les opérations en crédit-bail et de location et les créances acquises par affacturage) qui représente 88,12% du total bilan.

V.1.2. Actifs divers consolidés

Actifs divers consolidés (en KMAD)	2019	2020	Var 20/19	2021	Var 21/20
Titres de transaction et de placement	0	135 369	n/a	0	-100,00%
Autres actifs	356 734	308 173	-13,61%	264 468	-14,18%
Immobilisations incorporelles	0	0	n/a	0	n/a
Immobilisations corporelles	281	285	1,59%	798	>100%
Total	357 015	443 827	24,32%	265 266	-40,23%

Source : RCI Finance Maroc

Evolution 2021/2020

En 2021, les actifs divers consolidés ont baissé de 40,23% (soit -178,5 MMAD) par rapport à l'exercice 2020. Cette évolution s'explique essentiellement par :

- La cession des titres de transaction et de placement pour une valeur de 135,3 MMAD ;
- La diminution des autres actifs de 14,81% pour s'établir à 264,5 MMAD, représentant ainsi 4,02% de l'actif total de RCI Finance Maroc en 2021. Cette évolution s'explique par la baisse des créances envers Renault Commerce Maroc.

Evolution 2020/2019

A fin 2020, les actifs divers consolidés se sont hissés à 443,8 MMAD, en hausse de 24,32% par rapport à l'exercice 2019. Cette évolution s'explique principalement par :

- La diminution des autres actifs de 13,61% pour s'élever à 308,2 MMAD, représentant ainsi 4,55% de l'actif total de RCI Finance Maroc à fin 2020. Cette évolution s'explique principalement par la combinaison des éléments suivants : (i) la diminution des sommes dues par l'Etat (-52,1 MMAD) et par divers autres débiteurs (- 1,6 MMAD) et (ii) la hausse des autres comptes de régularisation (+ 9,0 MMAD) de RCI Finance Maroc ;
- L'acquisition de titres de transaction et de placement pour une valeur de 135,3 MMAD

V.1.3. Dépôts consolidés

Les dépôts ont évolué de la manière suivante entre 2019 et 2021 :

Dépôts consolidés (en KMAD)	2019	2020	Var 20/19	2021	Var 21/20
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3 385 678	3 026 853	-10,60%	2 535 183	-16,24%
A vue	7 052	51 338	>100%	19 335	-62,34%
A terme	3 378 626	2 975 515	-11,93%	2 515 848	-15,45%
Dépôts de la clientèle	0	0	n/a	0	n/a
Total	3 385 678	3 026 853	-10,60%	2 535 183	-16,24%

Source : RCI Finance Maroc

Evolution 2021 / 2020

En 2021, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés constituent 38,58% du passif de RCI Finance Maroc. Le niveau de dettes envers les établissements de crédit s'inscrit en baisse de 16,24% à 2 535 MMAD en 2021 suite à l'augmentation du refinancement via le marché des capitaux.

Evolution 2020 / 2019

En 2020, les dettes envers les établissements de crédit enregistrent une diminution de 10,60% pour s'établir à 3 027 MMAD contre 3 386 MMAD en 2019, représentant ainsi 44,70% du total du bilan. Cette évolution s'explique par le ralentissement de l'activité financement de RCI Finance Maroc. Ces dettes restent principalement constituées de dettes à terme envers les établissements de crédits qui ont vu leur encours régresser de 11,93% à 2 976 MMAD.

Cette évolution résulte d'une baisse de l'endettement vis-à-vis des banques au profit d'un recours plus important aux BSF. En effet, RCI Finance Maroc a souhaité poursuivre sa politique de diversification du refinancement via le marché des capitaux en faisant moins appel au financement traditionnel, générateur de davantage de concentration (risque de contrepartie sur les banques) et plus cher que les Bons de Société de Financement (BSF). Ainsi, tous les tirages bancaires n'ont pas été remplacés à leur échéance.

V.1.3. Passifs divers consolidés

L'évolution des passifs divers, se présente de la manière suivante entre 2019 et 2021 :

Passifs divers consolidés (en KMAD)	2019	2020	Var 20/19	2021	Var 21/20
Titres de créances émis	1 951 446	2 014 534	3,23%	2 365 139	17,40%
Autres passifs	853 840	873 731	2,33%	772 179	-11,62%
Provisions pour risques et charges	30 163	58 764	94,82%	52 704	-10,31%
Provisions réglementées	0	0	n/a	0	n/a
Total	2 835 449	2 947 029	3,94%	3 190 022	8,25%

Source : RCI Finance Maroc

Evolution 2021 / 2020

Les titres de créances émis ont progressé de 17,40% pour atteindre 2 365 MMAD en 2021, suite à l'augmentation des refinancements via le marché des capitaux.

Les autres passifs affichent une régression de 11,62% en 2021 pour s'établir à 772,2 MMAD en 2021 (Vs 873,7 MMAD en 2020). Cette baisse s'explique par la forte saisonnalité de l'activité et des traitements des dossiers enregistrés sur la fin d'année (pic de saisonnalité plus important en 2021).

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 52,7 MMAD en 2021, en baisse de 10,31% par rapport à 2020. Cette diminution est directement liée à l'amélioration de la qualité de l'encours affacturage et crédit réseau.

Evolution 2020 / 2019

Les titres de créance émis ont progressé de 3,23% pour s'établir à 2 014,5 MMAD, suite à l'effet combiné (i) de trois nouvelles émissions de BSF ayant eu lieu en 2020 d'un montant total de 780 MMAD et (ii) du

remboursement de trois émissions de BSF émises en respectivement entre 2017 et 2018 arrivées à échéance d'un montant total de 620 MMAD.

Les autres passifs affichent une hausse de 2,33% en 2020 pour s'établir à 873,7 MMAD (Vs 853,8 MMAD en 2019 soit + 19,9 MMAD). Cette hausse s'explique par l'effets combiné de : (i) la baisse de 11 MMAD des comptes de régularisation ; (ii) la baisse de 57 MMAD des dettes fournisseurs, (iii) l'augmentation de 16 MMAD des dettes vis-à-vis de l'état, et (vi) la hausse des autres passifs de 36 MMAD.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 58,8 MMAD en 2020, en hausse de 94,82% par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique par l'effet combiné de :

- (i) La progression des provisions pour risques généraux de 33,5 MMAD. Par prudence et en réponse à une invitation de Bank Al-Maghrib adressée aux banques et établissements de crédit, en complément des dotations mécaniques liées à la méthodologie de provisionnement BAM, RCI Finance Maroc a passé une provision liée à l'encours en « moratoire », c'est-à-dire aux dossiers bénéficiant de reports d'échéances.
- (ii) et la baisse des provisions pour autres risques et charges de 4,9 MMAD en raison des reprises de provisions liées aux charges sociales (CNSS), du fait de leur prescription.

La hausse des provisions pour risques généraux résulte de la constatation une provision exceptionnelle d'expertise en complément de la provision réglementaire pour couvrir le risque lié aux dossiers en moratoire. En effet, pendant la période de reports d'échéances, les prélèvements de certains clients ont été suspendus. Ces derniers n'ont ainsi pas enregistré d'impayés, mais RCI a souhaité être prudente et appliquer un provisionnement à ces dossiers.

V.1.3. Structure des ressources consolidées

La structure des ressources consolidées de RCI Finance Maroc se présente de la manière suivante entre 2019 et 2021 :

Passifs divers consolidés (en KMAD)	2019	2020	Var 20/19	2021	Var 21/20
Dettes subordonnées	20 719	88 723	>100%	68 000	-23,36%
Capitaux propres	731 537	708 392	-3,16%	778 665	9,92%
<i>Capital Social</i>	289 784	289 784	0,00%	289 784	0,00%
<i>Réserves consolidées</i>	385 211	441 753	14,68%	418 591	-5,24%
<i>Résultat net</i>	56 543	-23 145	>-100%	70 290	>100%
Total fonds propres et assimilés	752 256	797 114	5,96%	846 665	6,22%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3 385 678	3 026 853	-10,60%	2 535 183	-16,24%
<i>A vue</i>	7 052	51 338	>100%	19 335	-62,34%
<i>A terme</i>	3 378 626	2 975 515	-11,93%	2 515 848	-15,45%
Titres de créances émis	1 951 446	2 014 534	3,23%	2 365 139	17,40%
Total Ressources	5 337 124	5 041 388	-5,54%	4 900 322	-2,80%

Source : RCI Finance Maroc

Evolution 2021 / 2020

Au titre de l'exercice 2021, les fonds propres et assimilés de la société s'élèvent à 846,7 MMAD contre 797,1 MMAD en 2020, en hausse de 6,22%. Cette hausse provient de :

- La baisse des dettes subordonnées qui atteignent 68 MMAD en 2021 contre 88,7 MMAD en 2020 suite au remboursement par anticipation de la dette subordonnée contractée en 2014 auprès de la maison mère.
- La hausse des capitaux propres de 9,92% pour atteindre 778,7 MMAD. Cette hausse est portée par la hausse du résultat net consolidé à 70,3 MMAD (Vs. -23,1 MMAD en 2020) plus importante que la baisse de 5,24% des réserves consolidées à 418,6 MMAD (Vs. 441,8 MMAD en 2020).

Les ressources consolidées de RCI Finance Maroc affichent pour leur part une baisse de 2,80% en 2021, s'établissant ainsi à 4 900 MMAD contre 5 041 MMAD en 2020. Cette baisse s'explique par l'évolution de l'activité globale de RCI Finance Maroc.

Evolution 2020 / 2019

Au titre de l'exercice 2020, les fonds propres et assimilés s'élèvent à 797,1 MMAD contre 752,3 MMAD en 2019, en hausse de 5,96%. Cette évolution résulte de la combinaison des éléments suivants :

- La hausse des dettes subordonnées qui atteignent 88,7 MMAD en 2020 contre 20,7 MMAD en 2019, en lien avec l'émission d'un emprunt obligataire subordonné par placement privé d'un montant de 68 MMAD fin 2020.
- La baisse des capitaux propres de 3,16% pour s'afficher à 708,4 MMAD. Cette évolution est due à la baisse du résultat net consolidé à -23,1 MMAD (Vs. 56,5 MMAD en 2019) plus importante que l'augmentation des réserves consolidées 14,68% à 441,8 MMAD (Vs. 385,2 MMAD en 2019).

Les ressources consolidées de RCI Finance Maroc affichent pour leur part une baisse de 5,54% en 2020, s'établissant ainsi à 5 041 MMAD contre 5 337 MMAD en 2019. Cette évolution s'explique principalement par la diminution de 10,60% des dettes envers les établissements de crédits et assimilés (à 3 026,8 MMAD) que la progression de 3,23% des titres de créances émis ne permet pas de combler. La baisse des dettes envers les établissements de crédits et assimilés à terme s'explique par l'arrivée à échéance de certaines dettes bancaires.

V.1.4. Variation des capitaux propres consolidés

La variation des capitaux propres consolidé de RCI Finance Maroc se présente de la manière suivante entre 2019 et 2021 :

En KMAD	2019	2020	Var. 20/19	2021	Var. 21/20
Capitaux propres part du groupe	731 537	708 392	-3,16%	778 665	9,92%
Capitaux propres à l'ouverture	704 994	731 537	3,8%	708 392	-3,16%
Augmentation capital	-	-	n.a	-	n/a
Distributions	-30 000	-	-100,0%	-	n/a
Résultat consolidé	56 543	-23 145	>-100%	70 290	>100%

Source : RCI Finance Maroc

Evolution 2021 / 2020

Au titre de l'exercice 2021, les capitaux propres part du groupe de RCI Finance Maroc s'élèvent à 778,7 MMAD contre 708,4 MMAD en 2020, en hausse de 9,92% entre les deux années. Cette augmentation s'explique par le résultat consolidé positif réalisé en 2021 qui s'est élevé à 70,3 MMAD contre un résultat net négatif en 2020 (soit -23,1 MMAD).

Evolution 2020 / 2019

Au titre de l'exercice 2020, les capitaux propres part du groupe de RCI Finance Maroc s'élèvent à 708,4 MMAD contre 731,5 MMAD en 2019, en baisse de 3,16% entre les deux années. Cette évolution s'explique par le résultat consolidé réalisé en 2020 qui s'est élevé à -23,1 MMAD contre 56,5 MMAD en 2019.

V.2. Ratio de solvabilité réglementaire de RCI Finance Maroc

Evolution du ratio de solvabilité réglementaire de RCI Finance Maroc sur la période 2019-2021

Base sociale (en KMAD)	2019	2020	Var. 20/19	2021	Var. 21/20
Total fonds propres	764 647	786 358	2,84%	821 686	4,49%
Actifs pondérés	6 327 018	6 182 296	-2,29%	6 265 617	1,35%
Ratio de solvabilité*	12,09%	12,72%	+0,63 pts	13,11%	+0,39 pts

Source : RCI Finance Maroc

(*)Le ratio de solvabilité présenté est transmis à Bank Al-Maghrib périodiquement. Il est calculé sur la base des règles établies par Bank Al-Maghrib. Le ratio de solvabilité prudentiel imposé par Bank Al-Maghrib est de 12%⁵³.

Sur base sociale, RCI Finance Maroc affiche un ratio de solvabilité de 13,11% à fin 2021 contre 12,72% à fin 2020. Le ratio de solvabilité s'élevait à 12,09% en 2019. Cette performance est expliquée par une hausse plus importante des fonds propres (+4,49%) comparée à l'augmentation des actifs pondérés (+1,35%).

⁵³ Le minimum requis par Bank Al-Maghrib pour ce ratio est ramené exceptionnellement à 11.5% jusqu'en juin 2022.

Base consolidée (en KMAD)	2019	2020	Var. 20/19	2021	Var.21/20
Total fonds propres	782 419	847 591	8,33%	778 665	-8,13%
Actifs pondérés	6 327 018	6 267 768	-0,94%	6 056 177	-3,38%
Ratio de solvabilité*	12,37%	13,52%	1,15 pts	12,86%	-0,66 pts

Source : RCI Finance Maroc

(*) Le ratio de solvabilité présenté est transmis à Bank Al-Maghrib périodiquement. Il est calculé sur la base des règles établies par Bank Al-Maghrib. Le ratio de solvabilité prudentiel imposé par Bank Al-Maghrib est de 12%⁵⁴.

Sur base consolidée, le ratio de solvabilité s'élève à 12,86% en 2021 contre 13,52% en 2020, soit une baisse de 0,7 points. Le ratio de solvabilité s'élevait à 12,37% à fin 2019.

L'évolution du ratio de solvabilité sur base consolidée en 2021 s'explique principalement par la baisse plus importante des fonds propres consolidés (-8%) comparée à celle constatée sur les actifs pondérés consolidés (-3,4%).

Evolution du ratio de solvabilité Tier I de RCI Finance Maroc sur la période 2019-2021

Base sociale (en KMAD)	2019	2020	Var. 20/19	2021	Var.21/20
Fonds Propres de catégorie 1	720 989	687 980	-4,58%	739 915	7,55%
Actifs pondérés	6 327 018	6 182 296	-2,29%	6 265 617	1,35%
Ratio de solvabilité Tier I*	11,40%	11,13%	-0,27 pts	11,81%	+0,68 pts

Source : RCI Finance Maroc

(*) Le ratio de solvabilité Tier I présenté est transmis à Bank Al-Maghrib périodiquement. Il est calculé selon la méthode de calcul de BAM.

La circulaire n°14/G/13 porte le ratio réglementaire Tier I à 9% à compter de 2013⁵⁵.

Sur base sociale, RCI Finance Maroc affiche un ratio de solvabilité Tier I de 11,81% à fin 2021, en hausse de 0,68 point par rapport à fin 2020 (11,13%). Le ratio de solvabilité Tier I s'élevait à 11,40% en 2019.

L'évolution du ratio de solvabilité Tier I sur base sociale entre 2021 et 2020 s'explique principalement par une hausse plus importante des fonds propres de catégorie 1 (+7,55%) comparée à l'augmentation des actifs pondérés (+1,35%).

Base consolidée (en KMAD)	2019	2020	Var. 20/19	2021	Var. 21/20
Fonds Propres de catégorie 1	731 537	708 392	-3,16%	778 665	9,92%
Actifs pondérés	6 327 018	6 267 768	-0,94%	6 056 177	-3,38%
Ratio de solvabilité Tier I*	11,56%	11,30%	-0,26 pts	12,86%	+1,56 pts

Source : RCI Finance Maroc

(*) Le ratio de solvabilité Tier I présenté est transmis à BAM périodiquement. Il est calculé selon la Méthode de Calcul de BAM.

Sur base consolidée, le ratio de solvabilité Tier I s'élève à 12,86% en 2021, en hausse de 1,56 point par rapport à 2020 où il s'élevait à 11,30% (vs. une exigence réglementaire de 9%⁵⁶). En 2019, le ratio de solvabilité Tier I s'élevait à 11,56%.

La hausse du ratio de solvabilité Tier I sur base consolidée en 2021 s'explique principalement par l'augmentation des fonds propres de catégorie I (+9,92%) et la baisse des actifs pondérés (-3,38%).

V.3. Rentabilité financière

Evolution de la rentabilité financière de RCI Finance Maroc sur la période 2019-2021

En KMAD (base consolidée)	2019	2020	Var. 20/19	2021	Var.21/20
Résultat net	56 543	-23 145	>-100%	70 290	>100%

⁵⁴ Le minimum requis par Bank Al-Maghrib pour ce ratio est ramené exceptionnellement à 11.5% jusqu'en juin 2022.

⁵⁵ Le minimum requis par Bank Al-Maghrib pour ce ratio est ramené exceptionnellement à 8.5% jusqu'en juin 2022.

⁵⁶ Le minimum requis par Bank Al-Maghrib pour ce ratio est ramené exceptionnellement à 8.5% jusqu'en juin 2022.

Fonds propres	731 537	708 392	-3,16%	778 665	9,92%
Fonds propres retraité des Résultats Nets	674 994	731 537	8,38%	708 375	-3,17%
ROE *	7,87%	-3,21%	-11,09 pts	9,45%	+12,66 pts
ROAE **	8,76%	-3,29%	-12,05 pts	9,76%	+13,05 pts

Source : RCI Finance Maroc

(*) ROE = Résultat net / moyenne capitaux propres n et n-1

(**) ROAE = Résultat Net / Moyenne capitaux propres n et n-1 retraités des résultats nets

Evolution 2021 / 2020

En 2021, le ROAE ressort à 9,76% en 2021, en progression de 13,05 points. Cette performance s'explique essentiellement par l'augmentation du résultat enregistré sur l'année 2021.

Le ROE ressort à 9,45% en 2021, en hausse de +12,66 points comparé à l'exercice précédent en raison de la constatation d'un résultat positif en 2021.

Evolution 2020 / 2019

En 2020, le ROAE calculé sur la moyenne des fonds propres retraités des résultats nets a connu une baisse de 12,05 points pour atteindre -3,29%, en lien avec la constatation d'un résultat net négatif combiné à une hausse des fonds propres retraités des résultats nets de 8,38%.

Le ROE ressort en recul de 11,09 pts et s'établit à -3,21% en raison de l'enregistrement d'une perte sur l'exercice 2020.

V.4. Rentabilité des actifs

Evolution de la rentabilité des actifs sur la période 2019-2021

En KMAD (base consolidée)	2019	2020	Var. 20/19	2021	Var. 21/20
Résultat net	56 543	-23 145	>-100%	70 290	>100%
Total Actif	6 973 382	6 770 997	-2,90%	6 571 869	-2,94%
ROA *	0,85%	-0,34%	-1,18 pts	1,05%	+1,39 pts

Source : RCI Finance Maroc

(*) ROA=Résultat net/ moyenne actifs n et n-1

En 2021, le ROA progresse de 1,39 point par rapport à l'exercice précédent et s'établit à 1,05% impacté par la hausse importante enregistrée par le résultat net consolidé combinée à la baisse de l'actif consolidé.

En 2020, le ROA baisse de 1,18 point par rapport à l'exercice précédent, s'établissant ainsi à -0,34%.

V.5. Analyse du risque client

En tant qu'établissement de crédit, les sociétés de crédit à la consommation, sont tenues, selon la circulaire 19/G/2002 de BAM entrée en vigueur le 1er janvier 2003, de procéder au déclassement de leurs créances en souffrance et de les provisionner selon les règles édictées.

Les créances pré-douteuses, douteuses et compromises sont respectivement provisionnées à hauteur de 20%, 50% ou 100% de leur montant, déductions faites des garanties, selon leur classification par degré de risque.

V.6. Méthode de classification et taux de provision

Opérations de crédit :

Classification des opérations de crédit

Classification	Base provisionnable ⁵⁷	Nb jours suivant échéance	Taux de provision
Créances pré-douteuses	KRD + Impayés	90 j <= impayés < 180 j	20,0%
Créances douteuses	KRD + Impayés	181 <= impayés < 360 j	50,0%
Créances compromises	KRD + Impayés	impayés >=360 j	100,0%

Source : RCI Finance Maroc

Opérations LOA :

Classification des opérations de LOA

Classification	Base provisionnable ⁵⁸	Nb jours suivant échéance	Taux de provision
Créances pré-douteuses	Impayés	90 j <= impayés < 180 j	20,0%
Créances douteuses	Impayés	181 <= impayés < 360 j	50,0%
Créances compromises	KRD + Impayés	impayés >=360 j	100,0%

Source : RCI Finance Maroc

La circulaire n°19/G/2002 de BAM précise qu'une provision doit être constituée à partir du statut de pré-douteux. En aucun cas, un provisionnement collectif n'est exigé pour les créances saines.

V.7. Base de calcul de la provision

En se référant toujours à la circulaire précitée de Bank Al Maghrib, les dotations aux provisions pour dépréciation des créances clients sont calculées individuellement, client par client, en tenant compte de la totalité de la créance. Celle-ci comprend aussi bien le capital restant dû que les impayés échus et non réglés, déduction faite des garanties

⁵⁷ Pour les financements affectés (véhicules), la valeur du bien est déduite de la créance à provisionner, 50% pour la première et la deuxième année, 25% pour la 3^{ème} année et 0% à partir de la 4^{ème} année.

⁵⁸ La valeur du bien est déduite de la créance à provisionner, 50% pour la première et la deuxième année, 25% pour la 3^{ème} année et 0% à partir de la 4^{ème} année (uniquement pour les créances pré-douteuses et douteuses).

Couverture du risque (en base sociale) sur la période 2019-2021

En KMAD	2019	2020	Var. 20/19	2021	Var. 21/20
Provisions (1)	292 401	430 387	47,19%	508 765	18,21%
Encours brut créances en souffrance déduction faite des garanties * (2)	319 528	522 266	63,45%	599 069	14,71%
Encours brut créances en souffrance (2 bis)	349 338	564 172	61,50%	651 767	15,53%
Encours net des créances en souffrance (3)	56 938	89 224	56,71%	90 304	1,21%
Créances pré douteuses	35 705	59 193	65,78%	54 733	-7,53%
Créances douteuses	16 591	24 462	47,44%	29 591	20,97%
Créances compromises	0	0	>100%	0	0%
Créances en souffrance crédit-bail et location	4 642	5 570	19,99%	5 980	7,36%
Taux de couverture = (1)/(2)	91,51%	82,41%	-9,10 pts	84,93%	2,52 pts
Taux de couverture = (1)/(2 bis)	83,70%	76,29%	-7,41 pts	78,06%	1,77 pts
Créances brutes sur la clientèle, créances acquises par affacturage et immobilisations données en crédit-bail et location (4)	7 118 613	6 740 136	-5,32%	6 491 386	-3,69%
Taux de contentialité = (2)/(4) **	4,5%	7,7%	3,26 pts	9,2%	+1,5 pts
Taux de contentialité = (2 bis)/(4) ***	4,9%	8,4%	3,46 pts	10,0%	+1,6 pts

Source : RCI Finance Maroc

(*) Encours brut des créances en souffrance déduction faite des garanties = Créances brutes en souffrance clientèle (pré-douteux / douteux et compromis) + Créances brutes en souffrance réseau – garanties sur créances en souffrance

(**) Le taux de contentialité est le rapport entre l'encours net des créances en souffrance et les créances sur la clientèle (hors financement réseau) et acquises par affacturage.

(***) taux de contentialité prenant en compte l'encours brut des créances en souffrance sans déduction des garanties

En 2021, le taux de couverture des encours en souffrance s'élève à 84,93%, en hausse de 2,52 points par rapport à 2020. Cette évolution s'explique essentiellement par une hausse importante des provisions par rapport à l'encours brut des créances en souffrance déduction faite des garanties (18,21% Vs. +14,71%).

En prenant en compte l'encours brut des créances en souffrance sans déduction des garanties, le taux de couverture des encours en souffrance s'élève à 78,06% en 2020, en augmentation de 1,77 points par rapport à 2020.

Le taux de contentialité, tenant compte de l'encours brut des créances en souffrance sans déduction des garanties, s'établit à 10% en 2021 contre 8,4% en 2020. L'évolution de ce taux est directement liée au processus de recouvrement de RCI Finance Maroc mis en place par RCI Finance Maroc

Les garanties adossées aux créances correspondent à des garanties bancaires demandées par RCI Finance Maroc aux concessionnaires.

VI. Tableau des flux de trésorerie

Tableau de flux de trésorerie de RCI Finance Maroc sur la période 2019-2021

En KMAD	2019	2020	Var. 20/19	2021	Var. 21/20
Produits sur opérations bancaires perçus	1 525 673	1 689 878	10,76%	1 641 044	-6,89%
Récupérations sur créances amorties	224	60	-73,40%	203	>100%
Produits divers d'exploitation perçus	49 929	64 568	29,32%	65 811	1,93%
Charges sur opérations bancaires versées	-1 190 389	-1 390 393	16,80%	-1 411 480	1,52%
Charges diverses d'exploitation payées	0	0		0	
Charges générales d'exploitation payées	-192 158	-162 897	-15,23%	-159 014	-2,38%
Impôts sur les résultats payés	-72 256	-47 779	-33,87%	-47 798	0,04%
Flux de trésorerie net provenant du compte de produits et charges	121 024	153 436	26,78%	88 766	-42,15%
Variation des actifs d'exploitation	-779 832	251 835	>-100%	90 397	-64,10%
Créances sur les établissements de crédit et assimilés (hors liquidités)	149 110	126 857	-14,92%	-264 937	>-100%
Créances sur la clientèle	-180 577	362 679	>-100%	60 978	-83,19%
Titres de transaction et de placement (hors liquidités)	0	-135 369	n/a	135 369	>-100%
Autres actifs	-96 401	48 562	>-100%	43 704	-10,00%
Opérations de crédit-bail et de location	-651 964	-150 893	-76,86%	115 283	>-100%
Variation des passifs d'exploitation	835 884	-351 104	>-100%	-179 330	-48,92%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-106 521	-403 111	>100%	-459 667	14,03%
Dépôts de la clientèle	-275	0	-100,00%	0	
Titres de créance émis	712 728	63 088	-91,15%	350 604	>100%
Autres passifs	229 951	-11 081	>-100%	-70 267	>100%
Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	56 051	-99 269	>-100%	-88 933	-10,41%
Flux de trésorerie nette provenant des activités d'exploitation	177 075	54 168	-69,41%	-167	>-100%
Produit des cessions d'immobilisations financières	0	0		0	
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0		0	
Acquisition d'immobilisations financières	0	0		0	
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-20	-4	-77,94%	-513	>100%
Intérêts reçus	0	0		0	n/a
Dividendes reçus	0	7 342		1 655	-77,46%
Flux de trésorerie nette provenant des activités d'investissement	-20	7 338	>-100%	1 142	-84,44%
Subventions, fonds publics reçus	0	0		0	
Fonds spéciaux de garantie reçus	0	0		0	
Emission d'emprunts et de titres subordonnés	0	68 000		0	-
Emission d'actions	0	0		0	100,00%
Remboursement des capitaux propres et assimilés	0	0		0	
Intérêts versés	0	0		0	
Dividendes versés	-30 000	0	-100,00%	0	
Flux de trésorerie nette provenant des activités de financement	-30 000	68 000	>-100%	0	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	147 055	129 506	-11,93%	975	100,00%
Liquidités et équivalents de liquidité à l'ouverture de l'exercice	-60 478	86 577	>-100%	216 084	-99,51%
Liquidités et équivalents de liquidité à la clôture de l'exercice	86 577	216 083	>100%	217 059	>100%

Source : RCI Finance Maroc

Evolution 2021 / 2020

En 2021, les flux de trésorerie provenant du compte de produits et charges sont en baisse de 59,91% et s'établissent à 88,8 MMAD (Vs. 221,4 MMAD en 2020).

Les flux de trésorerie nette provenant des activités d'exploitation enregistrent une baisse de 122,3 MMAD, passant d'un flux positif de 122,1 MMAD en 2020 à un flux négatif de -0,2 MMAD en 2021. Cette baisse importante est portée par (i) la diminution des flux de trésorerie provenant du compte de produits et charges de 132,7 MMAD, (ii) la baisse des flux de trésorerie provenant de la variation des actifs d'exploitation de 161,4 MMAD (90,4 MMAD en 2021 contre 251,8 MMAD en 2020), partiellement compensé par (iii) la hausse des flux de trésorerie issus de la variation des passifs d'exploitation de 171,8 MMAD (-179,3 MMAD en 2021 contre -351,1 MMAD en 2020).

La baisse des flux de trésorerie provenant de la variation des actifs d'exploitation en 2021 s'explique principalement par les éléments conjugués suivants :

- La diminution des flux sur les créances sur les établissements de crédit et assimilés de 391,8 MMAD pour s'établir à -264,9 MMAD en 2021 (Vs. 126,9 MMAD en 2020) ;
- Une baisse des flux issus des créances sur la clientèle de 301,7 MMAD à 60,9 MMAD (Vs. 362,7 MMAD en 2020) ;
- La hausse des flux de trésorerie provenant des titres de transaction et de placement de 270,7 MMAD, suite à l'augmentation des excédents de trésorerie sur la fin de l'année 2021.
- La hausse des flux de trésorerie sur les opérations de crédit-bail et de location de 266,2 MMAD pour atteindre 115,3 MMAD en 2021 contre -150,9 MMAD en 2020 ;
- La diminution des flux générés par les autres actifs de 4,9 MMAD à 43,7 MMAD (Vs. 48,6 MMAD en 2020).

La hausse des flux de trésorerie issus de la variation des passifs d'exploitation en 2021 s'explique par une combinaison des éléments suivants :

- La hausse des flux de trésorerie sur les titres de créances émis, passant de 63,1 MMAD en 2020 à 350,6 MMAD en 2021 (soit +287,5 MMAD entre 2020 et 2021) ;
- La baisse des flux de trésorerie des dettes envers les établissements de crédits de 56,6 MMAD pour s'établir à -459,7 MMAD ;
- Le repli des flux de trésorerie des autres passifs de 59,2 MMAD, passant de -11,1 MMAD en 2020 à -70,3 MMAD en 2021.

La trésorerie de clôture de RCI Finance Maroc passe de 216,1 MMAD en 2020 à 217,1 MMAD en 2021.

Evolution 2020 / 2019

Les flux de trésorerie de RCI Finance Maroc proviennent essentiellement des flux de trésorerie provenant du compte de produits et charges qui ressortent à 153,4 MMAD en 2020 contre 121,0 MMAD en 2019.

Les flux de trésorerie nette provenant des activités d'exploitation passent de 177,1 MMAD en 2019 à 54,2 MMAD en 2020. Cette baisse s'explique principalement par la diminution des passifs d'exploitation de 1 187 MMAD (-351 MMAD en 2020 contre 835,9 MMAD en 2019) qui contrebalance (i) la hausse des actifs d'exploitation de 1 031,7 MMAD (251,8 MMAD en 2020 contre -779,8 MMAD en 2019) et (ii) l'augmentation des flux de trésorerie net provenant du compte de produits et charges de 100,4 MMAD (221,4 MMAD en 2020 contre 121,0 MMAD en 2019).

La croissance des actifs d'exploitation en 2020 s'explique essentiellement par :

- La hausse des flux de trésorerie des créances sur la clientèle de 543,3 MMAD pour atteindre 362,7 MMAD en 2020 contre -180,6 MMAD en 2019 ;
- La hausse des flux de trésorerie sur les opérations de crédit-bail et de location de 501,1 MMAD pour s'établir à -150,9 MMAD en 2020 contre -652,0 MMAD en 2019 ;
- Des flux sur les autres actifs en augmentation de 145,0 MMAD à 48,6 MMAD (contre un flux négatif de -96,4 MMAD en 2019) ;
- La constatation de flux négatifs de 135,4 MMAD sur les titres de transaction et de placement en 2020 (contre aucun flux sur ce poste en 2019).

La diminution des passifs d'exploitation en 2020 s'explique par une combinaison des éléments suivants :

- Le repli de 649,6 MMAD des flux sur les titres de créances émis à 63,1 MMAD en 2020 (contre 712,7 MMAD en 2019) ;
- La réduction des dettes envers les établissements de crédit, qui passent de -106,5 MMAD en 2019 à 403,1 MMAD (soit - 296,6 MMAD) ;
- La baisse de 241,0 MMAD des flux sur les autres passifs qui sont passés de 230,0 MMAD en 2019 à -11,1 MMAD en 2020.
- La hausse des flux de trésorerie nette provenant des activités de financement qui sont passés de -30 MMAD en 2019 à 68 MMAD en 2020 suite à l'émission obligataire subordonnée par placement privé réalisée par RCI Finance Maroc.

Les flux de trésorerie nette provenant des activités de financement ressortent à en hausse de 98 MMAD par rapport à 2019 en raison de (i) l'annulation du versement de dividende suite à la décision de BAM et (ii) l'émission d'un emprunt obligataire subordonné de 68 MMAD en décembre 2020.

La trésorerie de clôture de RCI Finance Maroc passe de 86,6 MMAD en 2019 à 216,1 MMAD en 2020.

VII. Présentation des indicateurs financiers sociaux au 31 mars 2022

Avertissement : Les indicateurs de RCI Finance Maroc au 31 mars 2021 et au 31 mars 2022 n'ont pas fait l'objet d'une revue par les commissaires aux comptes

VII.1. Analyse des indicateurs trimestriels du compte de résultat social au 31 mars 2022

Evolution des nouveaux financements au 31 mars 2021 et au 31 mars 2022

En KMAD	2021	2022	Var 22/21
Nouveaux financements à fin mars	598 121	596 663	-0,2%

Source : RCI Finance Maroc

RCI Finance Maroc affiche une production de nouveaux financements véhicules de 597 MMAD à fin mars 2022 contre 598 MMAD à fin mars 2021 soit une légère baisse de moins de 1%.

Ces volumes sont stables comparativement à la même période de l'an passé. RCI Finance Maroc a su montrer sa forte résilience aux effets de la crise sanitaire et de la fermeture des frontières de début d'année, tout en maintenant une politique d'acceptation prudente. Le fort dynamisme des ventes aux Particuliers comme aux Entreprises de Dacia et Renault a permis une stabilisation des performances de l'entité.

Evolution du produit net bancaire au 31 mars 2021 et au 31 mars 2022

En KMAD	2021	2022	Var 21/20
PNB à fin mars	58 323	58 285	-0,07%

Source : RCI Finance Maroc

Le Produit Net Bancaire (PNB) est resté stable par rapport à la même période de l'an passé, confirmant ainsi la bonne performance de l'activité commerciale soutenue par la croissance de l'activité services (notamment grâce aux performances enregistrées sur les offres packagées avec contrats de services en inclusion).

VII.2. Analyse des indicateurs trimestriels du bilan social au 31 mars 2022

Evolution de l'encours net à fin 2021 et à fin mars 2022

En KMAD	Déc. 2021	T1 2022	Var T1 22/21
Encours net sur la clientèle	5 267 163	5 182 974	-1,6%
Encours net sur le réseau	1 203 322	764 137	-36,5%
Total Encours Net	6 470 485	5 947 111	-8,1%

Source : RCI Finance Maroc

L'encours lié à l'activité Clientèle (Particuliers et Entreprises) est de 5 183 MMAD, en baisse de 1,6% par rapport à fin 2021. L'encours lié à l'activité Réseau (concessionnaires) est quant à lui de 764 MMAD, en baisse de 36,5% par rapport fin 2021 sous l'effet combiné d'un apurement des stocks concessionnaires consécutif au dynamisme des ventes Dacia et Renault et aux problématiques d'approvisionnement liés à la pénurie des composants affectant actuellement le marché automobile.

Evolution de l'endettement financier entre fin décembre 2021 et à fin mars 2022

En KMAD	Déc. 2021	T1 2022	Var S1 21/20
Bancaire	2 500 000	2 300 000	-8%
BSF et obligataire	2 398 000	1 998 000	-16,7%
Total Encours Net	4 898 000	4 298 000	-12,2%

Source : RCI Finance Maroc

Au 31 mars 2022, l'endettement financier de RCI Finance Maroc s'élève à 4 298 MMAD en baisse de 12% par rapport à fin décembre 2021. Cette évolution s'explique par (i) le recul de 8% de la dette bancaire à 2 300 MMAD au 1er trimestre 2022 ainsi que (ii) le repli de l'endettement lié aux émissions de BSF et obligataires de 16,7% par rapport à fin 2021, atteignant 1 998 MMAD à fin mars 2022.

VIII. Présentation des indicateurs financiers sociaux au 30 juin 2022

Avertissement : Les indicateurs de RCI Finance Maroc au 30 juin 2021 et au 30 juin 2022 n'ont pas fait l'objet d'une revue par les commissaires aux comptes

VIII.1. Analyse des indicateurs semestriels du compte de résultat social au 30 juin 2022

Evolution des nouveaux financements au 30 juin 2021 et au 30 juin 2022

En KMAD	2021	2022	Var 22/21
T1	598 121	596 663	-0,2%
T2	664 350	689 081	3,7%
Nouveaux financements à fin juin	1 262 471	1 285 744	1,8%

Source : RCI Finance Maroc

Au deuxième trimestre 2022, RCI Finance Maroc affiche une production de nouveaux financements véhicules de 1 286 millions de Dirhams. Ces volumes sont en légère augmentation (+1.8%) comparativement à la même période de l'an passé.

Dans une période marquée par la sortie progressive de la crise sanitaire et par les problématiques d'approvisionnement du secteur automobile, RCI Finance Maroc affiche une hausse de sa performance commerciale tout en maintenant une politique d'acceptation prudente. Cet effet est soutenu par le fort dynamisme des ventes à Particuliers comme à Entreprises enregistré par les marques Dacia et Renault au 1^{er} semestre 2022.

Evolution du produit net bancaire (social et consolidé) au 30 juin 2021 et au 30 juin 2022

En KMAD (base sociale)	2021	2022	Var 22/21
T1	58 323	58 285	-0,07%
T2	113 365	104 076	-8,2%
PNB à fin juin	171 688	162 361	-5,4%

Source : RCI Finance Maroc

En KMAD (base consolidée)	2021	2022	Var 22/21
T1	82 784	89 966	8,7%
T2	101 175	100 723	-0,4%
PNB à fin juin	183 722	190 689	3,8%

Source : RCI Finance Maroc

Le Produit Net Bancaire (PNB) consolidé à fin juin est de 191 MMAD.

Malgré la bonne tenue des ventes à clientèles, le PNB social s'établit autour de 162 MMAD, en recul de 5,4% par rapport à la même période de l'an passé, sous les effets conjugués d'une moindre contribution des activités Crédit Réseau et Affacturage. Sur le seul deuxième trimestre isolé, le PNB diminue de 7,9%.

Le PNB consolidé est en hausse de 3,8% par rapport à 2021, poussé par une activité service affichant une croissance continue venant soutenir les ambitions de développement du Groupe ; Ambitions réaffirmées le 10

mai dernier lors du lancement de la marque commerciale Mobilize Financial Services : « une marque commerciale unique pour répondre à tous les usages de mobilité automobile ».

VIII.2. Analyse des indicateurs semestriels du bilan social au 31 juin 2022

Evolution de l'encours net à fin juin 2021 et à fin juin 2022

En KMAD	Juin - 2021	Déc. 2021	Juin - 2022	Var 22/21
Encours net sur la clientèle	5 399 360	5 267 163	5 230 145	-3,1%
Encours net sur le réseau	1 050 736	1 203 322	1 124 452	7,0%
Total Encours Net	6 450 097	6 470 485	6 354 598	-1,5%

Source : RCI Finance Maroc

L'encours net de RCI Finance Maroc est en léger retrait sur un an, à près de 6,4 milliards de Dirhams.

L'encours lié à l'activité Clientèle (Particuliers et Entreprises) est de 5 230 MMAD ; baisse de 3,1% par rapport à l'an passé du fait d'une activité Affacturage en diminution sur le S1 2022.

L'encours lié à l'activité Réseau (concessionnaires) est, quant à lui, de 1 124 MMAD, en hausse de 7,0 % par rapport à fin juin 2021. Au global l'encours net affiche une baisse de 1,5% sur 1 an.

Evolution de l'endettement financier entre fin décembre 2021 et à fin juin 2022

En KMAD	Juin - 2021	Déc. 2021	Juin - 2022	Var 22/21
Bancaire	2 750 000	2 500 000	2 550 000	-7,3%
BSF et obligataire	2 048 000	2 398 000	2 298 000	12,2%
Total Encours Net	4 798 000	4 898 000	4 848 000	1,0%

Source : RCI Finance Maroc

L'endettement financier est stable à 4,8 milliards de Dirhams, dont 47% vis-à-vis du marché des capitaux.

La dette bancaire est de 2 550 MMAD à fin juin 2022, soit un repli de 7,3%% sur un an (et une légère augmentation de 2% par rapport à fin Dec21), quand l'endettement lié aux émissions de Bons de Société de Financement (BSF) et obligataires atteint 2 298 MMAD. Ce montant, en hausse de 12,2% par rapport à fin juin 2021, continue d'illustrer la stratégie de la société de diversifier son refinancement tout en optimisant le coût de son passif. Une émission de BSF a d'ailleurs été réalisée avec succès au cours du T2 2022, pour un montant total de 300 MMAD.

PARTIE VIII. PERSPECTIVES

I. Partie Perspectives

I.1. Avertissement

Les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de RCI Finance Maroc.

I.2. Orientations stratégiques de RCI Finance Maroc

La stratégie de RCI Finance Maroc est adossée aux constructeurs des marques Renault/Dacia. En ce sens, RCI Finance Maroc se positionne comme un véritable levier des ventes et de fidélisation de l'ensemble des clients cherchant à acquérir un véhicule vendu dans les réseaux Renault ou Dacia.

L'ensemble des produits de financement et de service touchant les particuliers, professionnels personnes physiques ou personnes morales sont donc dans le périmètre de développement stratégique de RCI Finance Maroc. A ce jour, RCI Finance Maroc a pour ambition de maintenir l'ensemble de ses activités. RCI Finance Maroc se réserve la possibilité de lancer de nouvelles offres, notamment de services, pour accroître le service apporté aux clients, leur fidélisation et la rentabilité. La vision à long-terme de RCI est de proposer une « offre de mobilité complète » à ses clients, au-delà du simple financement. De nombreuses pistes de croissance peuvent ainsi être envisagées, comme de nouvelles assurances, de la location longue durée, un développement des offres sur les véhicules d'occasion, de l'auto-partage, etc. La société pourrait assurer ces nouvelles activités via des partenariats, comme elle le fait aujourd'hui pour ses activités d'assurances, sans investissement significatif ou restructuration.

✓ Réalisations

En 2021, RCI Finance Maroc a réalisé 19 856 dossiers de financement, soit une légère baisse de 1,6% par rapport aux prévisions établies en 2020 et revues courant 2021. Cette évolution en dessous des prévisions s'explique par la politique d'acceptation de RCI Finance Maroc revue courant 2020 (post-Covid) dans un marché automobile plus résilient que prévu. Le taux d'intervention de RCI Finance Maroc s'est dans ce contexte établi à 28,1% contre un taux de 37,7% initialement prévu.

En 2021, le PNB social s'est élevé à 289,6 MMAD contre une prévision de 303,4 MMAD, représentant ainsi 4,20% des créances (Vs. 4,65% en 2020). Cette baisse est en ligne avec la nouvelle politique d'acceptation des dossiers de financement de RCI Finance Maroc.

Malgré une baisse du PNB social, le résultat net social de 2021 s'établit à 51,9 MMAD (contre une prévision de 12,9 MMAD en 2020). Ce niveau élevé s'explique par la baisse plus importante que prévue du risque client. En effet, le coût du risque en 2021 s'établit à 1,05%, en baisse de 0,45 points comparé au coût de risque prévisionnel de 1,5%.

Les charges d'exploitations sont quant à elles ressorties plus faibles que prévu (158 MMAD en 2021 contre une prévision de 181,8 MMAD établie en 2020).

✓ Perspectives 2022

En 2022, RCI Finance Maroc prévoit un marché automobile de 171 k-unités (soit une baisse de 2,53% par rapport au niveau du marché en 2021) avec des ventes constructeurs en baisse de 7,36% à 64 588 unités, RCI Finance Maroc souhaite consolider sa part de marché sur les Particuliers grâce à des offres packagées et fidélisantes telles que EASY LEASE, et continuer à développer sa performance sur le segment des Entreprises, via le développement de son offre EasyPro et à l'aide de sa nouvelle organisation Renault Solution Pro, afin de proposer aux clients une solution complète de mobilité (véhicule, financement, services, après-vente).

Dans ce contexte, RCI Finance Maroc ambitionne de porter le taux d'intervention de financement sur immatriculations à 31,4% en 2022 contre 28,1% en 2021, dans un mix de vente qui devrait rester fortement orienté sur les entreprises. Cette performance devrait se concrétiser par 20 660 contrats de financement clientèle en 2022.

A l'occasion de la mise à jour annuelle du Dossier d'Information relatif au programme de BSF au titre de l'exercice 2020, les perspectives sociales suivantes ont été présentées :

	2021 P	2021 R
Contrats de financement	20 169	19 856
Taux de pénétration (%)	37,70%	28,10%
PNB (en KMAD)	303 360	289 582
Coût du risque (%) *	1,5%	1,05%
Résultat net (en KMAD)	12 901	51 934

Source : RCI Finance Maroc

(*) Montant du coût du risque sur l'Encours brut moyen calculé sur un encours brut moyen.

Par ailleurs, au titre de l'exercice 2022, RCI Finance Maroc prévoit les réalisations suivantes :

	2022 P
Contrats de financement	20 660
Taux de pénétration (%)	31,40%
PNB (en KMAD)	285 011
Coût du risque (%) *	1,05%
Résultat net (en KMAD)	51 884

Source : RCI Finance Maroc

(*) Montant du coût du risque sur l'Encours brut moyen calculé sur un encours brut moyen.

I.3. Principales tendances, incertitudes ou événements

RCI Finance Maroc n'a connu aucune incertitude et aucun événement ayant une influence sur l'activité de financement des marques du Groupe Renault (Renault et Dacia) depuis la date de clôture du dernier exercice.

I.4. Politique d'investissement future

A l'image des investissements passés, la politique d'investissement se limite aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, principalement en lien avec le renouvellement des matériels informatiques et du mobilier.

PARTIE IX. FAITS EXCEPTIONNELS

Epidémie du Covid-19 :

Mesures et dispositifs mis en place par RCI Finance Maroc

Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire du COVID-19, RCI Finance Maroc a pris un ensemble de mesures préventives afin d'assurer la sécurité de ses collaborateurs et clients et de soutenir l'activité commerciale.

Un protocole sanitaire été mis en place depuis le début de la pandémie, lequel est conforme aux normes arrêtées par les ministères de la Santé et de l'Intérieur, ainsi qu'aux standards du Groupe Renault.

RCI Finance Maroc a également activé son Plan de Continuité d'Activité (PCA), ce qui lui a permis d'assurer la poursuite de ses activités en privilégiant le télétravail et d'adapter ses processus via la dématérialisation de la plupart de ses opérations.

Afin de soutenir ses clients, RCI Finance Maroc a également déployé un large dispositif de reports d'échéances. Ceux-ci ont concerné aussi bien les particuliers (sur la base d'attestations de perte de revenus) que les professionnels (sur la base des secteurs les plus touchés par la crise tels qu'identifiés par la Cellule de Veille Economique). A noter que RCI Finance Maroc a par ailleurs proposé une gratuité totale de ces reports.

Les principales mesures du dispositif de prévention mises en place par RCI Finance Maroc se résument comme suit :

- Affichage et communication sur les lieux de travail des mesures préventives (gestes barrières, lavage des mains, etc.) ;
- Réunion de la cellule de crise décisionnelle le 09/03/2020 afin d'activer le PCA ;
- Basculement en mode PCA et travail à domicile de l'effectif total de RCI Finance Maroc à partir du 20 mars 2020 ;
- Mise à jour des Bilans d'Impact des Activités au cours de la crise pour déterminer les impacts du déclenchement du PCA sur l'ensemble des activités (impacts financiers, organisationnels, etc...).

Afin de se préparer à la reprise progressive de l'activité post-confinement, RCI Finance Maroc a mis en place les dispositions suivantes :

- Application des mesures sanitaires conformément aux préconisations du ministère de la Santé et du groupe Renault ;
- Réaménagement des locaux de travail en respectant les mesures de distanciation sociale ;
- Installation d'une caméra thermique à la porte d'entrée et équipement du vigile de sécurité d'un pistolet thermique ;
- Elaboration et diffusion d'un kit de sensibilisation/ information de l'ensemble des collaborateurs pour rappel des règles de prévention et de sécurité sanitaire à respecter ;
- Réception des clients dans un espace dédié, aménagé à cet effet dans le respect des règles d'hygiène;
- Marquages au sol pour le respect des principes de distanciation sociale ;
- Affichages destinés aux collaborateurs et clients rappelant les principaux gestes barrières à adopter pour limiter la propagation du virus ;
- Distribution à l'ensemble des collaborateurs d'un kit de protection individuel (matériel de désinfection, masques, mouchoirs en papier).

Impact de l'épidémie du Covid-19 :

La pandémie du Covid-19 a entraîné une dégradation de l'environnement économique. Dans ce contexte, la baisse du marché automobile s'est répercutée sur l'origination de nouveaux financements par RCI Finance Maroc. De même, la crise a impacté tous les secteurs d'activité et fragilisé certaines catégories de clientèle, notamment les loueurs. La société a ainsi constaté une augmentation de son risque de crédit et passé des dotations en conséquence.

En réponse à cette situation, RCI Finance Maroc a pris de nombreuses mesures d'accompagnement de ses clients, notamment des reports d'échéances. En 2020, RCI Finance Maroc a soutenu ses clients avec un total

de 20 613 dossiers ayant bénéficié de reports, totalisant 105 349 échéances reportées pour un encours de 1 306,5 MMAD.

La société a par ailleurs adapté significativement sa politique d'acceptation et renforcé son dispositif de recouvrement. De par sa relation avec le constructeur automobile, RCI Finance Maroc a en outre activé de nombreux leviers permettant de contrôler la situation de ses principaux clients, y compris en accompagnant des réductions de parcs automobiles si nécessaire.

Pour ces raisons, RCI Finance Maroc a passé des dotations exceptionnelles supplémentaires en complément des dotations réglementaires⁵⁹. RCI Finance Maroc se réserve la possibilité de revoir cette position durant les prochaines années en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et économique.

Enfin, suivant les dispositions dérogatoires accordées par Bank Al-Maghrib, RCI Finance Maroc a procédé à une suspension des dotations aux amortissements des biens donnés en crédit-bail sur la durée du moratoire pour les dossiers ayant fait l'objet de reports d'échéances.

⁵⁹ Les provisions pour risques généraux constatées par RCI Finance Maroc s'élèvent à 40,7 MMAD en 2020, faisant passer l'encours des provisions à 50,1 MMAD à fin 2020 (Vs. 16,6 MMAD à fin 2019).

PARTIE X. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

A la date d'établissement du présent Document de Référence, RCI Finance Maroc ne connaît pas de litiges ou d'affaires contentieuses susceptibles d'affecter de manière significative ses résultats, sa situation financière ou son activité.

PARTIE XI. FACTEURS DE RISQUE

I. Risque client

Ce risque correspond au risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de l'établissement.

RCI Finance Maroc a mis en place en amont des systèmes de connaissance et de cotation des clients qui permettent de maîtriser le risque :

- Meilleure évaluation du risque de crédit par le département risque préalablement au comité de risques ;
- Dispositif de notation des clients et des transactions ;
- Décision collégiale du comité de risques ;
- Respect des limites par secteur d'activité et par types de matérielles mises en place par le Conseil d'Administration ;
- Reportings de risque de crédit avec expositions par nature de bien, segment client, etc. ;
- Examen des taux de sinistralité ;
- Examen des ratios de division des risques.

L'activité de RCI Finance Maroc s'oriente de plus en plus vers les personnes morales, dont le risque est plus élevé que les personnes physiques. Le changement du mix des ventes de Renault et Dacia, et donc de la production de financements de RCI, au profit des personnes morales a entraîné une hausse du risque. Le risque demeure sous contrôle, notamment grâce au renforcement des processus de recouvrement.

II. Risque de taux de sortie

La rentabilité de RCI Finance Maroc est liée à l'évolution du TMIC qui plafonne le taux de sortie maximum à appliquer par les sociétés du secteur et en conséquence leurs marges.

Suite à la publication de la circulaire de Bank Al-Maghrib n°19/G/2006, le TMIC est corrigée au 1^{er} avril de chaque année par la variation du taux des dépôts bancaires à 6 mois et 1 an enregistrée au cours de l'année civile antérieure.

La baisse continue qu'a connue le TMIC depuis 1997 a eu un impact négatif sur la rentabilité du secteur et plus particulièrement les petites structures, qui ont été contraintes de compresser les marges parallèlement à l'augmentation du coût de refinancement et à la baisse du TMIC.

III. Risque taux refinancement

Le risque de taux est un risque inhérent à l'activité de tout établissement de crédit. Une hausse des taux d'intérêt sur le marché impliquerait un renchérissement du coût de refinancement. Le risque de taux d'intérêt réside en une évolution défavorable des taux, notamment dans le cas d'une forte variation des paramètres de marché, pouvant dégrader sensiblement la rentabilité de la filiale.

Pour évaluer au mieux ce risque et en complément d'un suivi global, le suivi du risque de taux s'effectue également sur trois pôles de maturité du portefeuille de refinancement :

- Pôle « 3 mois » : < 3 mois
- Pôle « 1 an » : > 3mois et < 1 an
- Pôle « plus d'un an » : > 1 an

RCI n'est pas exposé au risque de taux variables puisqu'elle ne se refinance qu'avec des taux fixes⁶⁰.

⁶⁰ A l'exception unique de l'emprunt obligataire subordonné émis en décembre 2020 et pour lequel ce risque est présent.

IV. Risque de liquidité

Afin d'assurer à tout moment le financement envers sa clientèle, RCI Finance Maroc détermine ses besoins nets de liquidité mensuellement, la liquidité fait l'objet d'un suivi mensuel lors du comité Financier auquel assistent le Directeur Administratif et Financier de RCI Finance Maroc, le trésorier Renault Maroc et les responsables de la fonction Financements & Trésorerie de RCI Bank and Services. La société RCI Finance Maroc adopte une politique d'adossement des emplois aux ressources très stricte en respectant les standards internationaux du Groupe Renault.

V. Risque de modification du cadre réglementaire

Le secteur du crédit à la consommation est encadré par différents textes législatifs qui régissent l'ensemble de l'activité et conditionnent la rentabilité de la filière.

En 2008, la nouvelle loi de finances change la donne pour les sociétés de leasing et les opérateurs LOA. Depuis le 1^{er} Janvier 2008, la TVA facturée aux clients sur les opérations de LOA passe de 10% à 20%. Rendant le produit moins attractif.

Par ailleurs, quatre changements majeurs du cadre réglementaire ont marqué le secteur du crédit à la consommation en 2010 - 2013 :

- Une loi de protection du consommateur, a été promulguée en Février 2011 ;
- L'autorisation, à partir de juillet 2011, aux sociétés de financement de commercialiser des produits d'assurance décès et invalidité adossées aux opérations de crédit et de crédit-bail ;
- Le changement des conditions d'octroi des crédits CMR ;
- Le coefficient de solvabilité a été porté à 12% au plus tard à fin juin 2013 dans le cadre de la circulaire n°7/G/12 du 19 avril 2012.

Enfin, la loi de Finances 2013 a mis en application au 1er janvier 2013, une TVA de 20% sur les Valeurs Résiduelles des véhicules financés en location (LOA/Leasing). Cette modification a mis fin à l'attractivité des financements en LOA avec dépôts de garantie et Valeur Résiduelle élevée. RCI Finance Maroc commercialise désormais des produits locatifs avec des Valeurs Résiduelles faibles.

La circulaire 1/W/16 publiée en date du 10 juin 2016 oblige les établissements de crédit à respecter de nouvelles exigences minimales :

- Le montant des fonds propres de base doit, à tout moment, être au moins égal à 8% des risques pondérés ;
- Le montant des fonds propres de catégorie 1 doit, à tout moment, être au moins égal à 9% des risques pondérés ;
- Le montant des fonds propres de catégorie 1 et 2 doit, à tout moment, être au moins égal à 12% des risques pondérés ;

Dans le cadre de la même circulaire, Bank Al-Maghrib peut également demander aux établissements de crédit de constituer un coussin de fonds propres dit « coussin de fonds propres contra cyclique » sur base individuelle et/ou consolidée.

Bank Al-Maghrib a annoncé en juillet 2020 des mesures d'assouplissements dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire covid19. A cet effet, elle a décidé de relâcher de 50 pbs le coussin de fonds propres de conservation sur une période de 12 mois, ramenant le seuil réglementaire à 8,5% pour le ratio de catégorie 1 et à 11,5% pour le ratio de fonds propres de solvabilité.

RCI Finance Maroc s'adapte constamment à tout changement réglementaire et dispose d'une veille juridique et fiscale externalisée après d'un cabinet et traitée comme Prestation Essentielle Externalisée (PEE).

VI. Risque fiscal

Le risque fiscal découlerait d'une interprétation différente des règles fiscales applicables aux établissements de crédit entre RCI Finance Maroc et l'administration fiscale. Afin de mitiger ce risque, RCI Finance Maroc recourt à un cabinet juridique et fiscal. Ce dernier assure une veille régulière et informe la Société de tout changement et de tout impact potentiel sur son activité. De même, le cabinet est souvent sollicité pour des études spécifiques, par exemple à l'occasion de projets de lancement de nouveaux produits. Enfin, RCI Finance Maroc bénéficie de l'assistance, le cas échéant, du Département Fiscal de sa maison-mère, RCI Banque SA, qui est également sollicité et impliqué dans le processus de validation de toute nouvelle activité.

VII. Risque de remboursement anticipé

La baisse du TMIC favorise le remboursement par anticipation des dossiers en cours qui permet aux clients fonctionnaires et aux organismes conventionnés de bénéficier d'un nouveau dossier à un taux d'intérêt plus favorable. Cette pratique reste mineure du fait du positionnement de RCI Finance Maroc sur le prêt affecté au financement automobile

VIII. Risque Opérationnel

On entend par risque opérationnel, le risque de pertes résultant de carences ou de défaillances inhérentes aux procédures, au personnel et aux systèmes internes ou à des événements extérieurs. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation

RCI Finance Maroc en sa qualité d'organisme de financement est assujettie à la réglementation de Bank Al Maghrib, précisément aux obligations relatives aux dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques (en réf à la circulaire N° 4/W/2014).

Organisation globale du Contrôle Interne

Le dispositif de contrôle interne de RCI Finance Maroc est transposé de celui de RCI Banque et répond aux obligations réglementaires locales. Il est validé dans le cadre du Contrôle interne Groupe et en Conseil d'Administration de manière semestrielle.

Le dispositif de contrôle interne est structuré en trois niveaux de contrôle :

- Les 1ers et 2èmes niveaux constituent le contrôle permanent
- Le 3ème niveau est le contrôle périodique.

Dispositif de gestion globale du risque

RCI Finance Maroc a mis en place des dispositifs de contrôles associés à chacun des différents risques auxquels le groupe est exposé. Ces différents risques et les dispositifs de contrôles associés font l'objet d'une cartographie des risques opérationnelles qui est évaluée et mise à jour annuellement. Des plans d'action sont mis en place dans le cas d'écart par rapport au niveau de maîtrise requis pour chaque événement de risque.

Depuis 2016, RCI Groupe a mis en place une politique générale de gouvernance des risques qui repose sur la notion d'appétit au risque et qui, en plus des risques opérationnels inhérents aux différentes activités, recense l'ensemble des risques majeurs et décide des renforcements nécessaires à suivre pour y faire face. Ces renforcements peuvent concerner :

- ✓ La Conformité à la réglementation bancaire
- ✓ La Conformité des pratiques commerciales
- ✓ La Surveillance des évolutions en matière de règles de distribution des services financiers
- ✓ La Maîtrise des partenariats / JV

- ✓ La Protection des données personnelles et la sécurité des Systèmes d'Information

IX. Le risque de dépendance aux ventes de Renault au Maroc

Le risque de dépendance des ventes de Renault au Maroc est inhérent à l'activité de « captive » de RCI Finance Maroc.

Par définition, le business model de « captive » de RCI Finance Maroc implique une dépendance aux ventes du constructeur automobile. Néanmoins, alors que le résultat financier annuel du constructeur est lié aux ventes de l'année, celui de RCI est le résultat d'un portefeuille de clients, constitué sur plusieurs exercices, réduisant sa volatilité. Par ailleurs, RCI dispose d'autres leviers de rentabilité comme les services, les assurances ou le financement du parc de véhicules d'occasion.

X. Le risque lié à la composition du portefeuille clients de RCI

Le risque lié à la composition du portefeuille clients de RCI est dilué par la diversité des typologies : particuliers, commerçants, sociétés, concessionnaires, etc. Le changement de mix de production peut donner lieu à des ajustements en temps réel de la tarification ou encore de la politique d'acceptation pour atténuer le risque.

XI. Le risque lié à la concentration de certains concessionnaires dans l'encours réseau de RCI

Les 3 premiers concessionnaires représentent 40% de l'encours sain moyen « réseau » de RCI Finance Maroc en 2018.

Par ailleurs, pour toutes les expositions concessionnaires qui dépasseraient 20% de ses capitaux propres, RCI Finance Maroc fait couvrir la surexposition par une garantie bancaire de RCI Banque SA.

L'encours moyen réseau représente 19,4% de l'encours moyen de RCI à fin juin 2019 (contre 15,5% à fin 2018). Le financement de l'activité réseau ne représente qu'une partie des activités de RCI Finance Maroc. RCI Finance Maroc dispose d'une activité diversifiée incluant également les offres de financement et de service à destination de la clientèle (particuliers et professionnels).

XII. Le risque de change

Le risque de change est proche de zéro, RCI Finance Maroc ayant globalement une position emprunteuse et prêteuse en Dirhams marocains. Seul l'emprunt subordonné auprès de RCI Banque SA a été contracté en euros mais immédiatement converti en Dirhams. Le risque de change auquel RCI est exposé concerne uniquement le paiement annuel des échéances en euro de l'emprunt subordonné.

L'émetteur ne dispose par ailleurs d'aucun autre flux qui l'expose au risque de change.

PARTIE XII. ANNEXES

1. Statuts

2021 : <https://www.rcifinance.ma/finance/programme-de-dette>

2. Rapport Financier Annuel

2019, 2020 et 2021 : <https://www.rcifinance.ma/finance/programme-de-dette>

3. Indicateurs Trimestriels

S1 2022 : <https://www.rcifinance.ma/finance/communiques-financiers>

4. Communiqués de presse

<https://www.rcifinance.ma/finance/programme-de-dette>

<https://www.rcifinance.ma/finance/communiques-financiers>
